



Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 28 JUIN 2017

Le vingt huit juin de l'année deux mille dix sept à dix sept heures, le Comité Syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles dûment convoqué, s'est réuni dans les locaux de la Maison du Parc naturel régional des Alpilles, sous la présidence de Monsieur Jean Mangion, Président du Parc naturel régional des Alpilles.

Etaient présents avec voix délibératives (ayant 2 voix) :

Jean Mangion – Maire de Saint Etienne du Grès, Laurent Geslin – Maire de Mas Blanc des Alpilles, Christine Vézilier – Adjointe au Maire d'Eyguières, Michel Moucadel – Adjoint au Maire de Maussane les Alpilles, Claudette Zavagli – Adjointe au Maire d'Orgon, Richard Frèze – Conseiller Municipal de Mouriès, Anne-Flore Grech - Adjointe au Maire de Lamanon, Mireille Henry – Adjointe au Maire de Saint Martin de Crau, Gisèle Ravez – Adjointe au Maire de Saint Rémy de Provence, Clotilde Madeleine – Adjointe au Maire de Tarascon, Jean-Denis Santin - Adjoint au Maire de Paradou, et Stéphan Cathala - Conseiller Municipal de Fontvieille

Etaient présents avec voix délibératives (ayant 4 voix) :

Etaient présents avec voix délibératives (ayant 5 voix) :

Cyril Juglaret – Conseiller régional.



Ont donné pouvoir :

Pascale Licari – Conseillère régionale (ayant 5 voix) à Cyril Juglaret– Conseiller régional, et Corinne Chabaud - Conseillère départementale (ayant 4 voix) à Jean Mangion – Maire de Saint Etienne du Grès.

Etaient également présents dans la salle mais non votants :

Michel Bonet - Adjoint au Maire de Saint Rémy de Provence, Stéphane Hedouin - CCI du Pays d'Arles, Régis Lillamand – Chambre d'agriculture 13, Jean-Michel Pugnère - Receveur Municipal, Philippe Susini – Chargé de mission au Conseil départemental, Valérie Virat – Mairie de Tarascon, Jean-Louis Villermy – Adjoint au Maire de Mas Blanc les Alpilles, Romain Blanc – Chargé de mission du Parc, Eric Blot – Directeur du Parc, Danielle Boullard – Responsable Administrative et Financière du Parc, Anne-Catherine Privat-Madelin – Chargée de mission du Parc, et Corinne Rolland – Assistante de Pôles du Parc.

Etaient absents excusés :

Michel Chpilevski – Sous Préfet de l'arrondissement d'Arles, Jean-Marc Martin Teissère – Conseiller régional, Nicolas Isnard – Conseiller régional, Marie-Pierre Callet – Conseillère départementale, Lucien Limousin – Conseiller départemental, Henri Pons - Conseiller départemental, Régis Gatti – Maire d'Aureille, Jean-Benoît Hugues – Conseiller municipal des Baux de Provence, Monique Ricard – Adjointe au Maire d'Eygalières, et Jean Vanwynsberghe – Adjoint au Maire de Sénas.

DELIBERATION N° CS-2017-56

Objet : Modification de l'Ordre du jour.

Monsieur le Président expose :

- Qu'il est proposé aux élus du Comité syndical de procéder à une modification de l'Ordre du jour, afin de permettre l'intégration du dossier « *Mission de cartographie des espaces agricoles du Parc : méthodologie et test* ».
- Que ceci exposé, il est demandé au Comité Syndical de bien vouloir se prononcer.

Le Comité Syndical,

Ouï l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

Décide :

- D'autoriser la modification de l'ordre du jour et l'ajout du dossier « *Mission de cartographie des espaces agricoles du Parc : méthodologie et test* ».
- De donner pouvoir au Président de signer toute pièce utile à la bonne exécution de la présente décision.

Fait et délibéré
les jours, mois et an Susdits
au registre suivant les signatures
pour extrait conforme.

le Président

Jean Mangin





Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 28 JUIN 2017

Le vingt huit juin de l'année deux mille dix sept à dix sept heures, le Comité Syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles dûment convoqué, s'est réuni dans les locaux de la Maison du Parc naturel régional des Alpilles, sous la présidence de Monsieur Jean Mangion, Président du Parc naturel régional des Alpilles.

Etaient présents avec voix délibératives (ayant 2 voix) :

Jean Mangion – Maire de Saint Etienne du Grès, Laurent Geslin - Maire de Mas Blanc des Alpilles, Christine Vézilier – Adjointe au Maire d'Eyguières, Michel Moucadel – Adjoint au Maire de Maussane les Alpilles, Claudette Zavagli – Adjointe au Maire d'Orgon, Richard Frèze – Conseiller Municipal de Mouriès, Anne-Flore Grech - Adjointe au Maire de Lamanon, Mireille Henry – Adjointe au Maire de Saint Martin de Crau, Gisèle Ravez – Adjointe au Maire de Saint Rémy de Provence, Clotilde Madeleine – Adjointe au Maire de Tarascon, Jean-Denis Santin - Adjoint au Maire de Paradou, et Stéphan Cathala - Conseiller Municipal de Fontvieille

Etaient présents avec voix délibératives (ayant 4 voix) :

Etaient présents avec voix délibératives (ayant 5 voix) :

Cyril Juglaret – Conseiller régional.



Ont donné pouvoir :

Pascale Licari – Conseillère régionale (ayant 5 voix) à Cyril Juglaret– Conseiller régional, et Corinne Chabaud - Conseillère départementale (ayant 4 voix) à Jean Mangion – Maire de Saint Etienne du Grès.

Etaient également présents dans la salle mais non votants :

Michel Bonet - Adjoint au Maire de Saint Rémy de Provence, Stéphane Hedouin - CCI du Pays d'Arles, Régis Lillamand – Chambre d'agriculture 13, Jean-Michel Pugnière - Receveur Municipal, Philippe Susini – Chargé de mission au Conseil départemental, Valérie Virat – Mairie de Tarascon, Jean-Louis Villermey – Adjoint au Maire de Mas Blanc les Alpilles, Romain Blanc – Chargé de mission du Parc, Eric Blot – Directeur du Parc, Danielle Boullard – Responsable Administrative et Financière du Parc, Anne-Catherine Privat-Madelin – Chargée de mission du Parc, et Corinne Rolland – Assistante de Pôles du Parc.

Etaient absents excusés :

Michel Chpilevski – Sous Préfet de l'arrondissement d'Arles, Jean-Marc Martin Teissère – Conseiller régional, Nicolas Isnard – Conseiller régional, Marie-Pierre Callet – Conseillère départementale, Lucien Limousin – Conseiller départemental, Henri Pons - Conseiller départemental, Régis Gatti – Maire d'Aureille, Jean-Benoît Hugues – Conseiller municipal des Baux de Provence, Monique Ricard – Adjointe au Maire d'Eygalières, et Jean Vanwynsberghe – Adjoint au Maire de Sénas.

DELIBERATION N° CS-2017-57

Objet : Education à l'Environnement et au Territoire : Budget supplémentaire pour la rentrée scolaire 2017-2018

Monsieur le Président expose :

- Que le Parc naturel régional des Alpilles développe en 2017, comme chaque année, un programme d'action sur l'Education à l'Environnement et au Territoire. En 2017, ce programme a dû être remanié à la baisse pour s'adapter aux contraintes budgétaires annoncées en début d'année par le CR PACA. Pour cela, diverses actions ont été réduites, annulées ou suspendues, et notamment la réserve budgétaire nécessaire aux actions du second semestre avait été annulée.
- Qu'aujourd'hui, alors que le conseil régional définit un nouveau cadre pour l'Information, la sensibilisation, l'Education et la formation, il pourrait mobiliser un budget complémentaire à affecter aux actions éducatives du PNRA pour la rentrée scolaire 2017-2018. Cela permettrait de reprogrammer un certain nombre d'actions et particulièrement d'amorcer les projets de classe de l'année scolaire 2017-2018.
- Que la présente délibération concerne donc :
 1. La sollicitation d'une subvention au Conseil Régional PACA
 2. L'adoption des actions éducatives à déployer à partir du second semestre.
Volet Enfant : projets de classes, dossiers de ressources pédagogiques pour les classes de Lycée...
Volet Grand public : démarche d'interprétation, Organisation d'un Rallye découverte pour les 10 ans du Parc.
 3. L'organisation d'un nouvel appel à projets de classe à la rentrée de septembre
- Que le budget supplémentaire à attribuer est le suivant

DEPENSES prévisionnelles (€ TTC)	budget	Recettes prévisionnelles		
VOLET 1 ENFANTS				
Axe 1 Les projets de classes				
projets de classe et évènementiels de sensibilisation sur l'année scolaire 2017-2018	22 000 €			
Axe 2 Dispositifs structurants, communication, mobilisation				
"Mon Lycée dans les Alpilles": conception de 3 dossiers ressources, venant compléter la collection existante	6 000 €	CR PACA	33 000	80%
refonte de l'action éducative:	3 000 €			
VOLET 2 Grand public et habitants				
Axe 1 les sorties du Parc pour le grand public et les habitants / démarche d'interprétation	3 500 €	PNR Alpilles (dont participation des communes et collèges: 5 250€; valorisation du temps de travail des agents: 3000€)	8 250	20%
Axe 2: un programme spécial d'accueil à la maison du Parc: installations dans le jardin pédagogique	500 €			
Axe 3: Un Rallye de découverte et d'interprétation dans les Alpilles: préparation et organisation sous forme d'un événement test	3 000 €			
VOLET 3 gestion de projet				
pilotage des actions	3 250 €			
TOTAL DEPENSES	41250	TOTAL RECETTES	41 250 €	

- Que ceci exposé, il est demandé au Comité Syndical de bien vouloir se prononcer.

Le Comité Syndical,

Où l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

Décide :

- D'autoriser la demande de budget complémentaire pour la réalisation des actions éducatives à partir de septembre 2017
- De valider le déploiement des actions éducatives de la rentrée 2017-2018.
- De donner pouvoir au Président de signer toute pièce utile à la bonne exécution de la présente décision.

Fait et délibéré
les jours, mois et an susdits
au registre suivant les signatures,
pour extrait conforme,
le Président,
Jean Mangion





Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 28 JUIN 2017

Le vingt huit juin de l'année deux mille dix sept à dix sept heures, le Comité Syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles dûment convoqué, s'est réuni dans les locaux de la Maison du Parc naturel régional des Alpilles, sous la présidence de Monsieur Jean Mangion, Président du Parc naturel régional des Alpilles.

Etaient présents avec voix délibératives (ayant 2 voix) :

Jean Mangion – Maire de Saint Etienne du Grès, Laurent Geslin - Maire de Mas Blanc des Alpilles, Christine Vézilier – Adjointe au Maire d'Eyguières, Michel Moucadel – Adjoint au Maire de Maussane les Alpilles, Claudette Zavagli – Adjointe au Maire d'Orgon, Richard Frèze – Conseiller Municipal de Mourières, Anne-Flore Grech - Adjointe au Maire de Lamanon, Mireille Henry – Adjointe au Maire de Saint Martin de Crau, Gisèle Ravez – Adjointe au Maire de Saint Rémy de Provence, Clotilde Madeleine – Adjointe au Maire de Tarascon, Jean-Denis Santin - Adjoint au Maire de Paradou, et Stéphan Cathala - Conseiller Municipal de Fontvieille

Etaient présents avec voix délibératives (ayant 4 voix) :

Etaient présents avec voix délibératives (ayant 5 voix) :

Cyril Juglaret – Conseiller régional.



Ont donné pouvoir :

Pascale Licari – Conseillère régionale (ayant 5 voix) à Cyril Juglaret– Conseiller régional, et Corinne Chabaud - Conseillère départementale (ayant 4 voix) à Jean Mangion – Maire de Saint Etienne du Grès.

Etaient également présents dans la salle mais non votants :

Michel Bonet - Adjoint au Maire de Saint Rémy de Provence, Stéphane Hedouin - CCI du Pays d'Arles, Régis Lillamand – Chambre d'agriculture 13, Jean-Michel Pugnière - Receveur Municipal, Philippe Susini – Chargé de mission au Conseil départemental, Valérie Virat – Mairie de Tarascon, Jean-Louis Villermey – Adjoint au Maire de Mas Blanc les Alpilles, Romain Blanc – Chargé de mission du Parc, Eric Blot – Directeur du Parc, Danielle Boullard – Responsable Administrative et Financière du Parc, Anne-Catherine Privat-Madelin – Chargée de mission du Parc, et Corinne Rolland – Assistante de Pôles du Parc.

Etaient absents excusés :

Michel Chpilevski – Sous Préfet de l'arrondissement d'Arles, Jean-Marc Martin Teissère – Conseiller régional, Nicolas Isnard – Conseiller régional, Marie-Pierre Callet – Conseillère départementale, Lucien Limousin – Conseiller départemental, Henri Pons - Conseiller départemental, Régis Gatti – Maire d'Aureille, Jean-Benoît Hugues – Conseiller municipal des Baux de Provence, Monique Ricard – Adjointe au Maire d'Eygalières, et Jean Vanwynsberghe – Adjoint au Maire de Sénas.

DELIBERATION N° CS-2017-58

Objet : Education à l'Environnement et au Territoire : Refonte de l'action éducative du PNRA

Monsieur le Président expose :

- Que depuis presque 10 années, le Parc naturel régional des Alpilles développe sa mission d'Education à l'Environnement et au Territoire (EET) avec une diversité d'actions permettant au plus grand nombre, enfants et adultes, de découvrir et étudier le territoire des Alpilles, son environnement et les enjeux de développement durable. Projets de classes, accompagnement des activités périscolaires, création d'outils pédagogiques, formations, campagnes de sensibilisations, sorties et évènements profitent ainsi à 2500 à 5000 jeunes par an et quelques 3 000 autres adultes en plus.
- Que le Conseil régional a modifié son cadre d'intervention sur ce domaine, tout en maintenant que les PNR sont des partenaires forts de la Région et acteurs de l'Information, la sensibilisation, l'Education et la Formation (ISEF).
- Que le Parc naturel régional des Alpilles conduit actuellement une importante démarche de refonte de ses modalités d'actions sur l'éducation à l'Environnement et au Territoire car il convient d'adopter un nouveau cadre d'action et de financement.
 - d'une part pour vérifier, après 10 ans, la bonne adéquation des actions avec les attentes du territoire
 - d'autre part, pour s'adapter au nouveau contexte, institutionnel, politique et financier, et particulièrement du nouveau cadre d'intervention de la Région PACA principal partenaire de ces actions.
- Que cette démarche concerne essentiellement le volet d'Education à destination des enfants, et est placée sous le pilotage de la Commission Connaissance et Vie du Territoire, en concertation avec l'Education nationale, les élus des Communes, les financeurs, les partenaires éducatifs, etc...
- Qu'une ambition volontariste pour l'EET dans le PNRA a été réaffirmée et que des propositions sont faites pour faire évoluer les dispositifs. Il s'agit d'adapter simultanément :
 - La stratégie d'ensemble
 - l'offre pédagogique et les interventions du Parc
 - Les modalités de financements
- Que l'ensemble des mesures sont détaillées dans le document joint en annexe qui constitue le cadre des dispositifs à partir de la rentrée 2017-2018.
- Qu'une attention particulière doit être portée aux points suivants :
 - Renforcer la collaboration entre le PNRA, les Communes et les EPCI pour les impliquer davantage ces dernières dans la conduite de programmes éducatifs partagés
 - Cibler les priorités d'intervention, avec un cadre d'intervention modulable qui distingue les projets prioritaires (coup de cœur) des autres projets. Par ailleurs, élaborer un parcours EET de l'élève sur l'ensemble d'une scolarité
 - Solliciter de nouveaux financements dans des appels à projets.
 - Rééquilibrer la part de financement entre le PNRA, la Région et les autres collectivités concernées.
 - Pour les écoles primaires, apporter une prise en charge subventionnée à hauteur d'au moins 50% du montant total du projet (hors transport) et solliciter les communes (ou des EPCI selon les cas) à hauteur des 50% restants. Ce schéma de principe pouvant être adapté en cas de projets spécifiques ou financements exceptionnels.
- Que l'ensemble de ces mesures sont de nature à consolider le programme, le pérenniser, et renforcer sa cohérence pédagogique tout en réduisant son budget et diversifiant les sources de financement. Ces évolutions permettront en outre de développer de nouveaux axes de collaboration avec les communes et les EPCI autour de la définition de projets partagés et de financements coordonnés.
- Que ceci exposé, il est demandé au Comité Syndical de bien vouloir se prononcer.

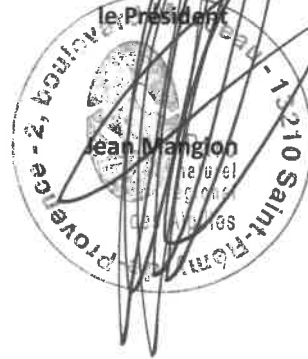
Le Comité Syndical,

Oùï l'exposé du Président, Après en avoir délibéré, à l'unanimité (moins une abstention – Commune d'Eyguières) des suffrages exprimés,

Décide :

- De valider les résultats de la démarche de refonte de l'action éducative
- D'apporter aux dispositifs éducatifs du PNRA les modifications exposées et précisées dans l'annexe 1
- D'adopter notamment le nouveau cadre de financement des projets de classes
- De Mettre en œuvre ces décisions à partir de l'année scolaire 2017-2018
- D'autoriser le Président à engager toute démarche utile aux présentes décisions

Fait et délibéré
les jours, mois et an Susdits
au registre suivant les signatures,
pour extrait conforme,
le Président



Modifications des actions éducatives du PNRA

Contexte

La démarche de refonte de l'action éducative du PNRA est en cours de réalisation depuis janvier 2017 avec l'objectif d'adapter les dispositifs d'Education au Territoire du PNRA à partir de 2017-2018 pour tenir compte du nouveau contexte, et plus particulièrement

- des 10 ans du Parc qui nous invitent à réinventer nos modes de faire
- du nouveau contexte, institutionnel, politique et financier, et particulièrement du nouveau cadre d'intervention de la Région PACA principal partenaire de ces actions.

L'analyse de l'action éducative et les propositions d'évolutions s'appuient sur le bilan des actions menées sur 10 ans et une importante concertation associant l'Education Nationale, les représentants des communes, les partenaires de l'EET, les institutions et financeurs, et naturellement les commissions et instances syndicales du PNRA. A ce jour la démarche a permis de conforter le PNRA dans sa mission, de réaffirmer une haute ambition pour l'EET malgré le contexte changeant, et de

- proposer des axes de modifications portant sur 3 leviers complémentaires :

- La stratégie générale d'animation
- L'offre pédagogique du PNRA et le cadre d'intervention
- Le modèle économique

Principales modifications de l'action éducative

1/ Stratégie d'ensemble et positionnement du Parc

Stratégie d'ensemble

Conserver la stratégie d'ensemble dans sa globalité pour le long terme, mais prioriser dans les 3 années les actions clefs constituant un scénario réaliste au vu du contexte actuel.

Positionnement du Parc

- Insister et renforcer le rôle du Parc en matière d'incitateur et facilitateur de projets d'accompagnateur de d'initiatives, quitte à réduire son rôle en tant qu'intervenant « face à face à face pédagogique ».

Lien enfants/grand public:

Relier davantage les publics par des outils de communication, des événements appropriés, et une démarche globale d'interprétation

Relation PNRA/Communes/EPCI

Impliquer davantage les communes, et EPCI dans des programmes éducatifs partagés

Affirmer plus fortement la visibilité du PNRA

par une communication qui se diffuse jusqu'aux parents, et dans les communes.

2/ L'offre pédagogique proposée aux classes

Un parcours pédagogique de l'élève

Adopter, à partir de 2018, un parcours pédagogique de l'élève permettant de déterminer les approches (ou thèmes) prioritaires par cycle, et donc de mieux cibler les interventions du PNRA.

Sélectivité renforcée et meilleure évaluation

Etre plus strict dans la sélection des projets retenus et les engagements des enseignants. Améliorer le système d'évaluation permettant de mieux mesurer l'impact du projet.

Des projets à plusieurs vitesses

Adapter le niveau d'intervention du PNRA selon le niveau de priorité du projet avec une réduction de moitié des interventions sur les projets non prioritaire (qui serait hors parcours de l'élève ou hors coup de cœur)

Projets coups de cœurs

Définir des projets « coup de cœurs » qui bénéficient d'un meilleur accompagnement. A choisir sur des cycles de 2-3 ans selon l'actualité ou les opportunités d'action du PNRA, et établis en étroite collaboration avec les communes, les EPCI. Etudier la possibilité de projets « coup de cœur » spécifiques par secteurs (communes, EPCI...)

3/ Le modèle économique

Contenir le cout global du programme éducatif, et le réduire

Diversifier les sources de financements

En sollicitant de nouveaux partenaires, les appels à projets (Life, FEDER etc), les politiques sectorielles thématiques, les EPCI...

Sanctuariser l'autofinancement du PNRA

en réservant un montant net (celui de 2017) indépendamment des baisses de subventions pour assurer une base stable.

Maintenir la gratuité pour les classes

Si les accords sont passés avec les autres collectivités compétentes.

Equilibrer la part de financement entre le PNRA-Région et les autres partenaires

En proposant une prise en charge subventionnée de 50% et sollicitant les autres collectivités pour les 50% : les communes ou EPCI pour les primaires, le CD13 pour les collèges, Région pour les Lycées.

2 sessions d'attributions des projets

Le cas échéant, programmer 2 sessions d'attributions dans l'année scolaire (septembre et janvier) si les engagements financiers ne sont pas stabilisés dès septembre.

Conséquences attendues

L'ensemble de ces mesures, conduites toutes ensemble, sont de nature à consolider le programme, le pérenniser, et renforcer sa cohérence pédagogique tout en réduisant son budget et diversifiant les sources de financement. Ces propositions permettraient en outre de développer de nouveaux axes de collaboration avec les communes et les EPCI autour de la définition de projets partagés et de financements coordonnés.

NB : Ces mesures sont susceptibles d'être réévaluées en fonction des accords cadre avec les partenaires Région et Département, non encore finalisés à ce jour.



Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 28 JUIN 2017

Le vingt huit juin de l'année deux mille dix sept à dix sept heures, le Comité Syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles dûment convoqué, s'est réuni dans les locaux de la Maison du Parc naturel régional des Alpilles, sous la présidence de Monsieur Jean Mangion, Président du Parc naturel régional des Alpilles.

Etaient présents avec voix délibératives (ayant 2 voix) :

Jean Mangion – Maire de Saint Etienne du Grès, Laurent Geslin - Maire de Mas Blanc des Alpilles, Christine Vézilier – Adjointe au Maire d'Eyguières, Michel Moucadel – Adjoint au Maire de Maussane les Alpilles, Claudette Zavagli – Adjointe au Maire d'Orgon, Richard Frèze – Conseiller Municipal de Mourières, Anne-Flore Grech - Adjointe au Maire de Lamanon, Mireille Henry – Adjointe au Maire de Saint Martin de Crau, Gisèle Ravez – Adjointe au Maire de Saint Rémy de Provence, Clotilde Madeleine – Adjointe au Maire de Tarascon, Jean-Denis Santin - Adjoint au Maire de Paradou, et Stéphan Cathala - Conseiller Municipal de Fontvieille

Etaient présents avec voix délibératives (ayant 4 voix) :

Etaient présents avec voix délibératives (ayant 5 voix) :

Cyril Juglaret – Conseiller régional.



Ont donné pouvoir :

Pascale Licari – Conseillère régionale (ayant 5 voix) à Cyril Juglaret– Conseiller régional, et Corinne Chabaud - Conseillère départementale (ayant 4 voix) à Jean Mangion – Maire de Saint Etienne du Grès.

Etaient également présents dans la salle mais non votants :

Michel Bonet - Adjoint au Maire de Saint Rémy de Provence, Stéphane Hedouin - CCI du Pays d'Arles, Régis Lillamand – Chambre d'agriculture 13, Jean-Michel Pugnière - Receveur Municipal, Philippe Susini – Chargé de mission au Conseil départemental, Valérie Virat – Mairie de Tarascon, Jean-Louis Villermy – Adjoint au Maire de Mas Blanc les Alpilles, Romain Blanc – Chargé de mission du Parc, Eric Blot – Directeur du Parc, Danielle Boullard – Responsable Administrative et Financière du Parc, Anne-Catherine Privat-Madelin – Chargée de mission du Parc, et Corinne Rolland – Assistante de Pôles du Parc.

Etaient absents excusés :

Michel Chpilevski – Sous Préfet de l'arrondissement d'Arles, Jean-Marc Martin Teissère – Conseiller régional, Nicolas Isnard – Conseiller régional, Marie-Pierre Callet – Conseillère départementale, Lucien Limousin – Conseiller départemental, Henri Pons - Conseiller départemental, Régis Gatti – Maire d'Aureille, Jean-Benoît Hugues – Conseiller municipal des Baux de Provence, Monique Ricard – Adjointe au Maire d'Eyguières, et Jean Vanwynsberghe – Adjoint au Maire de Sénas.

DELIBERATION N° CS-2017-59

Objet : Aménagement routier de la RD 99

Monsieur le Président expose :

- Que la RD 99, entre Tarascon et Plan d'Orgon, est un itinéraire de plus de 30 kms qui s'inscrit dans un territoire touristique au patrimoine exceptionnel reconnu au travers de la Directive Paysage et de la charte du Parc naturel régional des Alpilles.
- Que c'est un axe important du réseau économique de liaison du département des Bouches du Rhône.
- Que cette route connaît une accidentologie marquée et perd progressivement son patrimoine arboré de platanes, atteints par de nombreux foyers de chancre coloré.
- Que face à ces enjeux, le Département a accepté de réaliser une étude d'aménagement ayant vocation à concilier à travers des orientations relatives aux portions hors agglomérations, les enjeux de sécurité routière et de gestion de la voie, avec ceux de la préservation et de la reconstitution du patrimoine.
- Qu'initiée en 2014, cette étude doit déboucher sur un schéma d'aménagement définissant par grandes séquences les différentes propositions d'aménagement répondant à ces enjeux.
- Que les différentes réunions de Comités de pilotage organisées pour le suivi de cette étude ont mis en évidence les divergences d'approche profondes entre le Conseil départemental, gestionnaire et responsable des aménagements routiers de cet axe et donc de sa sécurité, et la DREAL, en charge de l'application de la Directive de Protection des Paysages des Alpilles qui impose de maintenir les alignements d'arbres remarquables cartographiés tels que le sont les platanes de la RD 99.
- Que ces deux approches reposent sur la prise en compte, par chacune de ces institutions, de normes de réglementations de compétence nationale qui semblent contradictoires.
- Que le Parc, qui ne dispose d'aucune compétence au sens juridique du terme, considère que cette route dispose à l'échelon départemental, voire régional, d'un caractère touristique marqué, avec sa qualité paysagère immédiate et sa lecture du paysage plus lointain, d'un côté pittoresque, patrimonial, dont la préservation relève de ses missions de Parc naturel régional.
- Que la Charte du Parc fait d'ailleurs explicitement référence à la Directive Paysagère des Alpilles et se donne également comme objectif de « préserver l'échelle et la qualité des routes (...) en apportant un soin particulier aux routes traversant le massif, permettant de découvrir la beauté des paysages et de respecter leur patrimoine, en les identifiant afin d'y réaliser des itinéraires en adaptant la vitesse à la nature des usagers ».
- Que le Parc manifeste sa volonté de conciliation et de compromis pour l'aménagement de cette route départementale, tant en affichant clairement son parti pris sur le maintien de la vocation touristique et patrimoniale de cet axe de circulation.
- Que le Parc propose donc que l'Etat, compte tenu de son rôle dans cette problématique, accompagne la réflexion des instances locales au travers d'une mission dédiée de conseil et de préconisations sur l'application des textes réglementaires d'initiatives ministérielles différentes.
- Que ceci exposé, il est demandé au Comité Syndical de bien vouloir se prononcer.

Le Comité Syndical,

Ouï l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

Décide :

- De proposer au Département et à la DREAL d'accepter le principe d'une mission d'accompagnement, d'arbitrage et de préconisations que le Parc souhaite solliciter auprès des Ministères concernés.
- De saisir de ce dossier le Ministre en charge de ces compétences en lui proposant de déclencher une mission d'appui temporaire.
- De donner pouvoir au Président de signer toute pièce utile à la bonne exécution de la présente décision.

Fait et délibéré le 14 Mars 2015
les jours, mois et an susdits
au registre suivant les signatures,
pour extrait conforme

le Président

Jean Mangin





Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 28 JUIN 2017

Le vingt huit juin de l'année deux mille dix sept à dix sept heures, le Comité Syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles dûment convoqué, s'est réuni dans les locaux de la Maison du Parc naturel régional des Alpilles, sous la présidence de Monsieur Jean Mangion, Président du Parc naturel régional des Alpilles.

Etaient présents avec voix délibératives (ayant 2 voix) :

Jean Mangion – Maire de Saint Etienne du Grès, Laurent Geslin - Maire de Mas Blanc des Alpilles, Christine Vézilier – Adjointe au Maire d'Eygalières, Michel Moucadel – Adjoint au Maire de Maussane les Alpilles, Claudette Zavagli – Adjointe au Maire d'Orgon, Richard Frèze – Conseiller Municipal de Mouriès, Anne-Flore Grech - Adjointe au Maire de Lamanon, Mireille Henry – Adjointe au Maire de Saint Martin de Crau, Gisèle Ravez – Adjointe au Maire de Saint Rémy de Provence, Clotilde Madeleine – Adjointe au Maire de Tarascon, Jean-Denis Santin - Adjoint au Maire de Paradou, et Stéphan Cathala - Conseiller Municipal de Fontvieille

Etaient présents avec voix délibératives (ayant 4 voix) :

Etaient présents avec voix délibératives (ayant 5 voix) :

Cyril Juglaret – Conseiller régional.



Ont donné pouvoir :

Pascale Licari – Conseillère régionale (ayant 5 voix) à Cyril Juglaret– Conseiller régional, et Corinne Chabaud - Conseillère départementale (ayant 4 voix) à Jean Mangion – Maire de Saint Etienne du Grès.

Etaient également présents dans la salle mais non votants :

Michel Bonet - Adjoint au Maire de Saint Rémy de Provence, Stéphane Hedouin - CCI du Pays d'Arles, Régis Lillamand – Chambre d'agriculture 13, Jean-Michel Pugnière - Receveur Municipal, Philippe Susini – Chargé de mission au Conseil départemental, Valérie Virat – Mairie de Tarascon, Jean-Louis Villermy – Adjoint au Maire de Mas Blanc les Alpilles, Romain Blanc – Chargé de mission du Parc, Eric Blot – Directeur du Parc, Danielle Boullard – Responsable Administrative et Financière du Parc, Anne-Catherine Privat-Madelin – Chargée de mission du Parc, et Corinne Rolland – Assistante de Pôles du Parc.

Etaient absents excusés :

Michel Chpilevski – Sous Préfet de l'arrondissement d'Arles, Jean-Marc Martin Teissère – Conseiller régional, Nicolas Isnard – Conseiller régional, Marie-Pierre Callet – Conseillère départementale, Lucien Limousin – Conseiller départemental, Henri Pons - Conseiller départemental, Régis Gatti – Maire d'Aureille, Jean-Benoît Hugues – Conseiller municipal des Baux de Provence, Monique Ricard – Adjointe au Maire d'Eygalières, et Jean Vanwynsberghe – Adjoint au Maire de Sénas.

DELIBERATION N° CS-2017-60

Objet : Marché de signalisation touristique sur autoroutes : relations avec l'entreprise en charge de la fabrication et de la pose

Monsieur le Président expose :

- Que dans le cadre du marché cadre piloté par Bouches du Rhône Tourisme pour l'ensemble des opérateurs du département, un prestataire unique a été retenu pour la fabrication et la pose des panneaux autoroutiers, la société MIDITRACAGES.
- Que cet accord cadre se décline par territoire sous forme d'un marché conclu entre l'opérateur local et cette société, répondant à la demande propre de chacun, notamment en termes de nombre de panneaux commandés.
- Que ce marché est basé sur un coût estimatif de la prestation proposée par l'entreprise, en conformité avec le bordereau de prix unitaire annexé à l'accord cadre conclu avec BDRT.
- Qu'en l'espèce, la société Mitracages a produit en mars 2016 auprès du Parc un devis pour la réalisation de 4 panneaux, portant sur un montant de 39 012,44 € HT. Ce devis a permis d'établir l'acte d'engagement, co-signé des 2 parties, enregistré en Sous-préfecture en mars 2017.
- Que la société Mitracages a fait connaître au Parc un nouveau devis de mai 2017 pour la réalisation de la même opération, devis s'élevant à 50 421,03 € HT justifié par les contraintes techniques d'implantation imposées par le gestionnaire autoroutier ASF.
- Que le Bureau du Parc, réuni le 15 juin 2017, a refusé de prendre en compte ce devis et imposé à la société Mitracages une négociation avec ASF sur les sites et conditions d'implantation des 4 panneaux du Parc afin de ramener le coût de l'opération à celui arrêté par acte d'engagement co signé, en date de mai 2016.
- Que la société Mitracages a fait connaître au Parc le résultat des ces arbitrages techniques avec ASF, arbitrages qui consistent à pouvoir implanter 3 panneaux sur 4 dans les conditions initiales, le 4^{ème} panneau restant définitivement contraint par des caractéristiques du terrain qui imposent des aménagements spécifiques (fouilles en béton plus importantes, augmentation du nombre de supports verticaux,...)
- Que ce dispositif conduit à réduire sensiblement le coût communiqué au Parc en mai 2017 mais reste supérieur au coût initial, coût exprimé par devis de juin 2017 pour un montant de 42 966,08 € HT, soit une plus value de 3 953,64 €.
- Que si cette évolution du coût est techniquement justifiable et admissible par le Parc, elle ne pourrait être prise en compte que par une modification administrative du marché initial pour laquelle le Parc a sollicité l'expertise du conseil juridique de BDRT et de l'ATD, afin de s'assurer du respect des règles du Code des Marchés Publics.
- Que la prise en compte de la plus value de 3 953,64 € HT sera recherchée auprès de tout partenaire concerné par le projet, principalement auprès de l'exploitant autoroutier ASF mais qu'à défaut, elle serait répartie sur la quote part des Communes, déduction faite de la subvention du Conseil régional.
- Que ceci exposé, il est demandé au Comité Syndical de bien vouloir se prononcer.

Le Comité Syndical,

Où l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

Décide :

- De prendre en compte les contraintes techniques imposées pour la réalisation de l'implantation de 4 panneaux de signalisation du Parc sur les autoroutes.
- D'autoriser la modification du marché initial conclu avec la société Mitracages, exprimé par acte d'engagement de mai 2016 pour un montant de 39 012,44 € HT en le portant à 42 966,08 € HT dans les conditions requises par le Code des Marchés Publics.
- De solliciter la société ASF ou tout autre partenaire potentiel pour prendre en charge financièrement le surcoût de cette opération.
- A défaut, de demander aux 16 Communes du Parc de prendre en charge financièrement cette plus value dans les conditions fixées par délibération N° CS-2015-50 en date du 5 novembre 2015, et d'appeler cette quote part sur l'exercice 2017.
- De donner pouvoir au Président de signer toute pièce utile à la bonne exécution de la présente décision.

Fait et délibéré
les jours, mois et an susdits
au registre suivant les signatures,
pour extrait conforme,
le Président,





Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 28 JUIN 2017

Le vingt huit juin de l'année deux mille dix sept à dix sept heures, le Comité Syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles dûment convoqué, s'est réuni dans les locaux de la Maison du Parc naturel régional des Alpilles, sous la présidence de Monsieur Jean Mangion, Président du Parc naturel régional des Alpilles.

Etaient présents avec voix délibératives (ayant 2 voix) :

Jean Mangion – Maire de Saint Etienne du Grès, Laurent Geslin - Maire de Mas Blanc des Alpilles, Christine Vézilier – Adjointe au Maire d'Eyguières, Michel Moucadel – Adjoint au Maire de Maussane les Alpilles, Claudette Zavagli – Adjointe au Maire d'Orgon, Richard Frèze – Conseiller Municipal de Mouriès, Anne-Flore Grech - Adjointe au Maire de Lamanon, Mireille Henry – Adjointe au Maire de Saint Martin de Crau, Gisèle Ravez – Adjointe au Maire de Saint Rémy de Provence, Clotilde Madeleine – Adjointe au Maire de Tarascon, Jean-Denis Santin - Adjoint au Maire de Paradou, et Stéphan Cathala - Conseiller Municipal de Fontvieille

Etaient présents avec voix délibératives (ayant 4 voix) :

Etaient présents avec voix délibératives (ayant 5 voix) :

Cyril Juglaret – Conseiller régional.



Ont donné pouvoir :

Pascale Licari – Conseillère régionale (ayant 5 voix) à Cyril Juglaret– Conseiller régional, et Corinne Chabaud - Conseillère départementale (ayant 4 voix) à Jean Mangion – Maire de Saint Etienne du Grès.

Etaient également présents dans la salle mais non votants :

Michel Bonet - Adjoint au Maire de Saint Rémy de Provence, Stéphane Hedouin - CCI du Pays d'Arles, Régis Lillamand – Chambre d'agriculture 13, Jean-Michel Pugnère - Receveur Municipal, Philippe Susini – Chargé de mission au Conseil départemental, Valérie Virat – Mairie de Tarascon, Jean-Louis Villermey – Adjoint au Maire de Mas Blanc les Alpilles, Romain Blanc – Chargé de mission du Parc, Eric Blot – Directeur du Parc, Danielle Boullard – Responsable Administrative et Financière du Parc, Anne-Catherine Privat-Madelin – Chargée de mission du Parc, et Corinne Rolland – Assistante de Pôles du Parc.

Etaient absents excusés :

Michel Chpilevski – Sous Préfet de l'arrondissement d'Arles, Jean-Marc Martin Teissère – Conseiller régional, Nicolas Isnard – Conseiller régional, Marie-Pierre Callet – Conseillère départementale, Lucien Limousin – Conseiller départemental, Henri Pons - Conseiller départemental, Régis Gatti – Maire d'Aureille, Jean-Benoît Hugues – Conseiller municipal des Baux de Provence, Monique Ricard – Adjointe au Maire d'Eygalières, et Jean Vanwynsberghe – Adjoint au Maire de Sénas.

DELIBERATION N° CS-2017-61

Objet : Communication Interparc sur la pollution lumineuse – édition d'une brochure

Monsieur le Président expose :

- Que dans le cadre de l'Interparc Transition énergétique de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, un travail a été engagé sur la lutte contre la pollution lumineuse.
- Que cette thématique transversale à tous les Parcs constitue également un axe de développement touristique pour lequel les Parcs des Baronnies provençales et des Préalpes d'Azur sont pilotes.
- Que le besoin d'une communication commune et personnalisable par chaque Parc a été identifié et a donné lieu à la création d'une brochure de 20 pages utilisables à la guise de chacun des Parcs de l'Interparc.
- Qu'une subvention pour la publication de cette brochure a été demandée via le réseau des Parcs à la Région.
- Que la Région a validé cette demande. Cela permet à chaque Parc qui le désire et dans la limite d'une dépense de 1000 euros par Parc, de faire imprimer ces brochures destinées à la fois aux élus du territoire, mais aussi aux habitants.
- Que cette brochure peut être un support de communication efficace lors des événements organisés par les Parcs comme le « Jour de la nuit ».
- Que ceci exposé, il est demandé au Comité Syndical de bien vouloir se prononcer.

Le Comité Syndical,

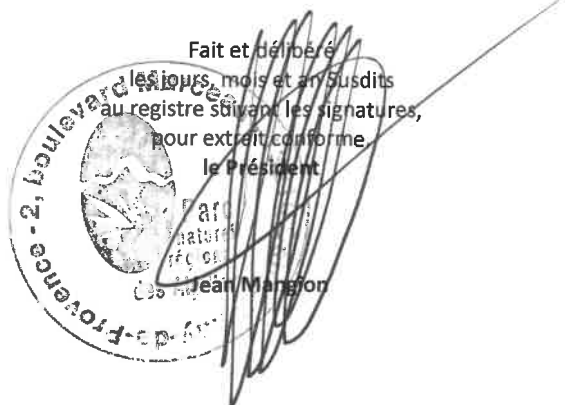
Où l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

Décide :

- De publier cette brochure sur les fonds accordés par la Région pour la somme de 513 euros HT les 1000 exemplaires.
- De donner pouvoir au Président de signer toute pièce utile à la bonne exécution de la présente décision.

Fait et délibéré
le _____ jour, mois et an susdits
au registre suivant les signatures,
pour extrait conforme
le Président
Jean Mangion

The image shows a circular official stamp of the Comité Syndical Interparc Provence-Alpes-Côte d'Azur. The stamp contains the text 'Comité Syndical Interparc Provence-Alpes-Côte d'Azur' around the perimeter and 'Boulevard de la République - 2, Boulevard de la République' in the center. A handwritten signature in black ink is written over the stamp, appearing to be 'Jean Mangion'.



Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 28 JUIN 2017

Le vingt huit juin de l'année deux mille dix sept à dix sept heures, le Comité Syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles dûment convoqué, s'est réuni dans les locaux de la Maison du Parc naturel régional des Alpilles, sous la présidence de Monsieur Jean Mangion, Président du Parc naturel régional des Alpilles.

Etaient présents avec voix délibératives (ayant 2 voix) :

Jean Mangion – Maire de Saint Etienne du Grès, Laurent Geslin – Maire de Mas Blanc des Alpilles, Christine Vézilier – Adjointe au Maire d'Eyguières, Michel Moucadel – Adjoint au Maire de Maussane les Alpilles, Claudette Zavagli – Adjointe au Maire d'Orgon, Richard Frèze – Conseiller Municipal de Mouriès, Anne-Flore Grech – Adjointe au Maire de Lamanon, Mireille Henry – Adjointe au Maire de Saint Martin de Crau, Gisèle Ravez – Adjointe au Maire de Saint Rémy de Provence, Clotilde Madeleine – Adjointe au Maire de Tarascon, Jean-Denis Santin – Adjoint au Maire de Paradou, et Stéphan Cathala – Conseiller Municipal de Fontvieille

Etaient présents avec voix délibératives (ayant 4 voix) :

Etaient présents avec voix délibératives (ayant 5 voix) :

Cyril Juglaret – Conseiller régional.



Ont donné pouvoir :

Pascale Licari – Conseillère régionale (ayant 5 voix) à Cyril Juglaret– Conseiller régional, et Corinne Chabaud – Conseillère départementale (ayant 4 voix) à Jean Mangion – Maire de Saint Etienne du Grès.

Etaient également présents dans la salle mais non votants :

Michel Bonet - Adjoint au Maire de Saint Rémy de Provence, Stéphane Hedouin - CCI du Pays d'Arles, Régis Lillamand – Chambre d'agriculture 13, Jean-Michel Pugnère - Receveur Municipal, Philippe Susini – Chargé de mission au Conseil départemental, Valérie Virat – Mairie de Tarascon, Jean-Louis Villermy – Adjoint au Maire de Mas Blanc les Alpilles, Romain Blanc – Chargé de mission du Parc, Eric Blot – Directeur du Parc, Danielle Boullard – Responsable Administrative et Financière du Parc, Anne-Catherine Privat-Madelin – Chargée de mission du Parc, et Corinne Rolland – Assistante de Pôles du Parc.

Etaient absents excusés :

Michel Chpilevski – Sous Préfet de l'arrondissement d'Arles, Jean-Marc Martin Teissère – Conseiller régional, Nicolas Isnard – Conseiller régional, Marie-Pierre Callet – Conseillère départementale, Lucien Limousin – Conseiller départemental, Henri Pons - Conseiller départemental, Régis Gatti – Maire d'Aureille, Jean-Benoît Hugues – Conseiller municipal des Baux de Provence, Monique Ricard – Adjointe au Maire d'Eygalières, et Jean Vanwysberghe – Adjoint au Maire de Sénas.

DELIBERATION N° CS-2017-62

Objet : Recherche de provenance de l'eau des laurons des Alpilles

Monsieur le Président expose :

- Que les eaux des laurons des Alpilles ont une provenance suspectée depuis les nappes des Alpilles sans que cela ne soit certain. La gestion de l'eau, qu'elle soit en provenance des Alpilles ou de la Crau, commence par la connaissance du circuit des eaux. A ce titre, et dans le cadre de l'objectif 16 de sa charte sur la gestion globale de l'eau, le Parc souhaite faire avancer cette connaissance.
- Qu'aujourd'hui, une opportunité se présente au Parc pour connaître la provenance de ces eaux à travers la réalisation d'une petite prestation en lien avec le syndicat mixte de gestion de la nappe de Crau SYMCRAU. En effet, ce dernier conduit actuellement une étude et recherche les provenances des eaux des laurons situés au pied de la Crau dans les Alpilles. Une première campagne isotopique a été menée qui a révélé des similitudes des eaux prélevées dans les laurons avec celle de la Durance.
- Que cette étude peut être complétée par une analyse supplémentaire réalisée sur le canal de la Vallée des Baux et pourra amender efficacement le dispositif de connaissance déjà détenu par le SYMCRAU et partagé avec le Parc.
- Que ceci exposé, il est demandé au Comité Syndical de bien vouloir se prononcer.

Le Comité Syndical,

Ouï l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

Décide :

- De contribuer au travail du SYMCRAU en finançant cette analyse à hauteur de 400 €.
- De donner pouvoir au Président de signer toute pièce utile à la bonne exécution de la présente décision.

Fait et délibéré
les jours, mois et an susdits
au registre suivant les signatures,
pour extrait conforme
le Président

Jean Mangion



Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 28 JUIN 2017

Le vingt huit juin de l'année deux mille dix sept à dix sept heures, le Comité Syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles dûment convoqué, s'est réuni dans les locaux de la Maison du Parc naturel régional des Alpilles, sous la présidence de Monsieur Jean Mangion, Président du Parc naturel régional des Alpilles.

Etaient présents avec voix délibératives (ayant 2 voix) :

Jean Mangion – Maire de Saint Etienne du Grès, Laurent Geslin - Maire de Mas Blanc des Alpilles, Christine Vézilier – Adjointe au Maire d'Eygalières, Michel Moucadel – Adjoint au Maire de Maussane les Alpilles, Claudette Zavagli – Adjointe au Maire d'Orgon, Richard Frèze – Conseiller Municipal de Mouriès, Anne-Flore Grech - Adjointe au Maire de Lamanon, Mireille Henry – Adjointe au Maire de Saint Martin de Crau, Gisèle Ravez – Adjointe au Maire de Saint Rémy de Provence, Clotilde Madeleine – Adjointe au Maire de Tarascon, Jean-Denis Santin - Adjoint au Maire de Paradou, et Stéphan Cathala - Conseiller Municipal de Fontvieille

Etaient présents avec voix délibératives (ayant 4 voix) :

Etaient présents avec voix délibératives (ayant 5 voix) :

Cyril Juglaret – Conseiller régional.



Ont donné pouvoir :

Pascale Licari – Conseillère régionale (ayant 5 voix) à Cyril Juglaret– Conseiller régional, et Corinne Chabaud - Conseillère départementale (ayant 4 voix) à Jean Mangion – Maire de Saint Etienne du Grès.

Etaient également présents dans la salle mais non votants :

Michel Bonet - Adjoint au Maire de Saint Rémy de Provence, Stéphane Hedouin - CCI du Pays d'Arles, Régis Lillamand – Chambre d'agriculture 13, Jean-Michel Pugnière - Receveur Municipal, Philippe Susini – Chargé de mission au Conseil départemental, Valérie Virat – Mairie de Tarascon, Jean-Louis Villermy – Adjoint au Maire de Mas Blanc les Alpilles, Romain Blanc – Chargé de mission du Parc, Eric Blot – Directeur du Parc, Danielle Boullard – Responsable Administrative et Financière du Parc, Anne-Catherine Privat-Madelin – Chargée de mission du Parc, et Corinne Rolland – Assistante de Pôles du Parc.

Etaient absents excusés :

Michel Chpilevski – Sous Préfet de l'arrondissement d'Arles, Jean-Marc Martin Teissère – Conseiller régional, Nicolas Isnard – Conseiller régional, Marie-Pierre Callet – Conseillère départementale, Lucien Limousin – Conseiller départemental, Henri Pons - Conseiller départemental, Régis Gatti – Maire d'Aurville, Jean-Benoît Hugues – Conseiller municipal des Baux de Provence, Monique Ricard – Adjointe au Maire d'Eygalières, et Jean Vanwynsberghe – Adjoint au Maire de Sénas.

DELIBERATION N° CS-2017-63

Objet : Dépôt de la demande de financement de la nouvelle stratégie forestière du territoire du Parc naturel régional des Alpilles.

Monsieur le Président expose :

- Que par délibérations n°CS-2016-77 du 9 novembre 2016 et CS-2017-35 du 9 mars 2017 le Comité syndical a adopté le principe d'élaborer une charte forestière du territoire et un plan d'approvisionnement territorial.
- Que ces deux décisions complémentaires visent à engager le territoire et les acteurs du Parc naturel régional des Alpilles dans une stratégie globale de gestion durable de la forêt.
- Que le dossier technique initial a été enrichi par l'intégration d'une démarche pilote sur la gouvernance du projet intégrant un volet éducatif et pédagogique à l'élaboration de cette nouvelle stratégie.
- Qu'il est apparu que l'objectif d'opérationnalité de cette nouvelle stratégie conduit à prévoir une période de 23 mois comme étant une durée nécessaire à l'émergence de cette Charte Forestière de Territoire, du Plan d'Approvisionnement Territorial et du programme d'actions.
- Que la définition de cette stratégie globale nécessite une amélioration du pilotage et un suivi spécifiques pendant toute la période concernée et constitue une condition nécessaire à la réussite de la démarche, via le recrutement d'une personne dédiée à cette mission.
- Que ce projet global a vocation à être candidat au financement FEADER au titre de la mesure 16.7.2 sur les stratégies de gestion forestière, via l'appel à projet ouvert.
- Que le coût global de ce projet d'élaboration de la nouvelle stratégie forestière du territoire du Parc naturel régional des Alpilles s'élève à 190 000 €, animation incluse.
- Qu'il est proposé de déposer le dossier de demande de financement sur la base d'un financement à 80 % de l'Union Européenne et 20 % d'autofinancement par les communes qui seront sollicitées sur l'exercice 2018.
- Que ceci exposé, il est demandé au Comité Syndical de bien vouloir se prononcer.

Le Comité Syndical,

Où l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

Décide :

- De déposer le dossier de demande de financement de sa nouvelle stratégie forestière sur les bases indiquées ci-dessus, pour un montant de 190 000 €.
- De solliciter le financement de l'Union Européenne et de la Région à hauteur de 80 %, soit 152 000 € au titre du FEADER
- D'appeler l'autofinancement du Parc sous forme de contribution des communes, à hauteur de 38 000 €, à partir de l'exercice 2018 et pour autant que le financement FEADER soit acquis.
- De donner pouvoir au Président de signer toute pièce utile à la bonne exécution de la présente décision.

Fait et délibéré
les jours, mois et an susdits
au registre suivant les signatures
pour extrait conforme,
le Président,
Jean Mangon





Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 28 JUIN 2017

Le vingt huit juin de l'année deux mille dix sept à dix sept heures, le Comité Syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles dûment convoqué, s'est réuni dans les locaux de la Maison du Parc naturel régional des Alpilles, sous la présidence de Monsieur Jean Mangion, Président du Parc naturel régional des Alpilles.

Etaient présents avec voix délibératives (ayant 2 voix) :

Jean Mangion – Maire de Saint Etienne du Grès, Laurent Geslin - Maire de Mas Blanc des Alpilles, Christine Vézilier – Adjointe au Maire d'Eyguières, Michel Moucadel – Adjoint au Maire de Maussane les Alpilles, Claudette Zavagli – Adjointe au Maire d'Orgon, Richard Frèze – Conseiller Municipal de Mouriès, Anne-Flore Grech - Adjointe au Maire de Lamanon, Mireille Henry – Adjointe au Maire de Saint Martin de Crau, Gisèle Ravez – Adjointe au Maire de Saint Rémy de Provence, Clotilde Madeleine – Adjointe au Maire de Tarascon, Jean-Denis Santin - Adjoint au Maire de Paradou, et Stéphan Cathala - Conseiller Municipal de Fontvieille

Etaient présents avec voix délibératives (ayant 4 voix) :

Etaient présents avec voix délibératives (ayant 5 voix) :

Cyril Juglaret – Conseiller régional.



Ont donné pouvoir :

Pascale Licari – Conseillère régionale (ayant 5 voix) à Cyril Juglaret– Conseiller régional, et Corinne Chabaud - Conseillère départementale (ayant 4 voix) à Jean Mangion – Maire de Saint Etienne du Grès.

Etaient également présents dans la salle mais non votants :

Michel Bonet - Adjoint au Maire de Saint Rémy de Provence, Stéphane Hedouin - CCI du Pays d'Arles, Régis Lillamand – Chambre d'agriculture 13, Jean-Michel Pugnère - Receveur Municipal, Philippe Susini – Chargé de mission au Conseil départemental, Valérie Virat – Mairie de Tarascon, Jean-Louis Villermy – Adjoint au Maire de Mas Blanc les Alpilles, Romain Blanc – Chargé de mission du Parc, Eric Blot – Directeur du Parc, Danielle Boullard – Responsable Administrative et Financière du Parc, Anne-Catherine Privat-Madelin – Chargée de mission du Parc, et Corinne Rolland – Assistante de Pôles du Parc.

Etaient absents excusés :

Michel Chpilevski – Sous Préfet de l'arrondissement d'Arles, Jean-Marc Martin Teissère – Conseiller régional, Nicolas Isnard – Conseiller régional, Marie-Pierre Callet – Conseillère départementale, Lucien Limousin – Conseiller départemental, Henri Pons - Conseiller départemental, Régis Gatti – Maire d'Aurville, Jean-Benoît Hugues – Conseiller municipal des Baux de Provence, Monique Ricard – Adjointe au Maire d'Eyguières, et Jean Vanwynsberghe – Adjoint au Maire de Sénas.

DELIBERATION N° CS-2017-64

Objet : Poursuite de l'animation et demande de subvention

Monsieur le Président expose :

- Que dans le cadre d'un conventionnement spécifique avec les services de la DDTM13/DREAL PACA, le PNR des Alpilles assure l'animation des sites Natura 2000 (ZPS et ZSC) « Les Alpilles » depuis avril 2015. Cette convention s'achève en avril 2018.
- Que ces sites Natura 2000 "Les Alpilles" couvrent environ 27 000 ha (massif et piémont) du territoire du Parc Naturel Régional des Alpilles. La politique Natura 2000 permet une prise en compte et une protection des enjeux écologiques du territoire.
- Que cette convention avec les services de l'état permet l'emploi d'un animateur à temps plein (1 ETP), financé à 100 % par l'état. Les travaux d'animation de ces sites Natura 2000 consistent en :
 1. Assistance administrative au comité de pilotage.
 2. Mise en œuvre des actions de sensibilisation, communication du Document d'objectifs.
 3. Mise en œuvre des contrats Natura 2000 et des Mesures agro-environnementales climatiques.
 4. Suivi de la mise en œuvre du Document d'objectifs.
 5. Avis technique sur les dossiers d'évaluations d'incidence Natura 2000.
 6. Recherche de financement.
 7. Suivis scientifiques.
 8. Bilans.
- Qu'afin d'anticiper la date d'échéance de la convention d'animation, les services de l'état proposent une reconduite de la convention pour une durée de 3 ans avec un budget prévisionnel de 199 575 € environ correspondant à 36 mois d'animation. Plan de financement pour le poste d'animation des sites Natura 2000 "Les Alpilles" (1 ETP) : Coût du projet : 150 000 € environ sur 3 ans (d'avril 2018 à avril 2021), financés par l'ETAT (47%) et l'Europe (FEADER – 53%).
- Que la mise à jour de la cartographie des habitats de la Zone Spéciale de Conservation et de la Zone de Protection Spéciale « Les Alpilles » s'élève à 30 000 € environ, réalisé durant la convention d'animation 2018-2021 et financés par l'ETAT (47%) et l'Europe (FEADER – 53%).
Coûts indirects liés à l'opération d'un taux forfaitaire de 15% des frais de personnels directs éligibles. Coûts indirects : 19 575 € ;
coûts financés par l'Europe (FEADER – 53%) : 10 374,75 € ; coûts financés par le PNR des Alpilles : 9 200,25 €.
- Que pour bénéficier de la somme de 190 374,75€, le PNR des Alpilles doit avoir une délibération de son Comité Syndical qui valide le maintien du PNR comme structure animatrice des sites Natura 2000 "Les Alpilles" et faire une demande de subvention au titre du FEADER.
- Que ceci exposé, il est demandé au Comité Syndical de bien vouloir se prononcer.

Le Comité Syndical,

Ouï l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

Décide :

- De valider le maintien du PNR des Alpilles comme structure animatrice des sites Natura 2000 "Les Alpilles".
- De valider la demande de subvention à l'Etat et au FEADER pour le renouvellement de la convention d'animation.
- D'annuler la délibération prise en séance du 3 mai 2017 sous le N°CS-2017-49 et de la remplacer par la présente délibération.
- De donner pouvoir au président pour défendre le financement de l'animation de Natura 2000.
- De donner pouvoir au Président de signer toute pièce utile à la bonne exécution de la présente décision.

Fait et délibéré
les jours, mois et an susdits
au registre suivant les signatures,
pour extrait conforme
le Président



Jean Mangion



Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 28 JUIN 2017

Le vingt huit juin de l'année deux mille dix sept à dix sept heures, le Comité Syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles dûment convoqué, s'est réuni dans les locaux de la Maison du Parc naturel régional des Alpilles, sous la présidence de Monsieur Jean Mangion, Président du Parc naturel régional des Alpilles.

Etaient présents avec voix délibératives (ayant 2 voix) :

Jean Mangion – Maire de Saint Etienne du Grès, Laurent Geslin - Maire de Mas Blanc des Alpilles, Christine Vézilier – Adjointe au Maire d'Eyguières, Michel Moucadel – Adjoint au Maire de Maussane les Alpilles, Claudette Zavagli – Adjointe au Maire d'Orgon, Richard Frèze – Conseiller Municipal de Mouriès, Anne-Flore Grech - Adjointe au Maire de Lamanon, Mireille Henry – Adjointe au Maire de Saint Martin de Crau, Gisèle Ravez – Adjointe au Maire de Saint Rémy de Provence, Clotilde Madeleine – Adjointe au Maire de Tarascon, Jean-Denis Santin - Adjoint au Maire de Paradou, et Stéphane Cathala - Conseiller Municipal de Fontvieille

Etaient présents avec voix délibératives (ayant 4 voix) :

Etaient présents avec voix délibératives (ayant 5 voix) :

Cyril Juglaret – Conseiller régional.



Ont donné pouvoir :

Pascale Licari – Conseillère régionale (ayant 5 voix) à Cyril Juglaret– Conseiller régional, et Corinne Chabaud - Conseillère départementale (ayant 4 voix) à Jean Mangion – Maire de Saint Etienne du Grès.

Etaient également présents dans la salle mais non votants :

Michel Bonet - Adjoint au Maire de Saint Rémy de Provence, Stéphane Hedouin - CCI du Pays d'Arles, Régis Lillamand – Chambre d'agriculture 13, Jean-Michel Pugnère - Receveur Municipal, Philippe Susini – Chargé de mission au Conseil départemental, Valérie Virat – Mairie de Tarascon, Jean-Louis Villermy – Adjoint au Maire de Mas Blanc les Alpilles, Romain Blanc – Chargé de mission du Parc, Eric Blot – Directeur du Parc, Danielle Boullard – Responsable Administrative et Financière du Parc, Anne-Catherine Privat-Madelin – Chargée de mission du Parc, et Corinne Rolland – Assistante de Pôles du Parc.

Etaient absents excusés :

Michel Chpilevski – Sous Préfet de l'arrondissement d'Arles, Jean-Marc Martin Teissère – Conseiller régional, Nicolas Isnard – Conseiller régional, Marie-Pierre Callet – Conseillère départementale, Lucien Limousin – Conseiller départemental, Henri Pons - Conseiller départemental, Régis Gatti – Maire d'Aureille, Jean-Benoît Hugues – Conseiller municipal des Baux de Provence, Monique Ricard – Adjointe au Maire d'Eygalières, et Jean Vanwynsberghe – Adjoint au Maire de Sénas.

DELIBERATION N° CS-2017-65

Objet : Convention de partenariat avec la CCI du Pays d'Arles

Monsieur le Président expose :

- Qu'au niveau national, la Fédération des Parcs naturels régionaux de France a signé avec CCI France une convention cadre qui a vocation à être déclinée localement dans chaque territoire de Parcs.
- Que cette convention cadre acte l'attractivité économique des territoires de Parcs et l'intérêt qu'il en découle d'organiser un partenariat permettant de concilier développement durable, compétitivité des entreprises et attractivité des territoires protégés.
- Que dans cet esprit, le Parc des Alpilles a à son actif plusieurs conventions de partenariat qui ont permis de mener des actions communes en matière de développement économique, touristique et de promotion du territoire : les éco-trophées décernés en 2008, la réalisation d'un guide d'accompagnement et de préconisations pour l'aménagement durable des zones d'activités du Parc...
- Que les changements de gouvernance récents dans les 2 instances, CCI et Parc, ont conduit les 2 structures à s'interroger sur l'actualisation de ce partenariat, étant acquise la volonté partagée de poursuivre ces démarches de conventionnement en consolidant, renforçant et développant leurs coopérations dans un objectif de complémentarité et en respect des rôles et compétences de chacun.
- Que les réunions de travail ont conduit à identifier les domaines d'actions suivants, communs aux 2 structures et pouvant donc constituer le corps de la nouvelle convention de partenariat :
 - 1) 5 axes de travail, correspondant à autant de projets à traduire en actions concrètes :
 - Valorisation des produits du territoire auprès de la restauration dans une optique de circuits courts de proximité,
 - Développement sur le territoire du Parc d'opérations de maintien et de valorisation d'entreprises de services et de commerce de proximité (relais d'information du Parc),
 - Développement de la relation de proximité et de convivialité entre les acteurs économiques du territoire, les habitants et les visiteurs, avec des démarches de type « bistrots de pays »,
 - Développement de l'impact du tourisme fluvial sur le territoire du Parc,
 - Promotion et valorisation du cyclo tourisme.
 - 2) Promotion de la responsabilité sociétale des acteurs économiques implantés sur le territoire du Parc,
 - 3) Accompagnement et développement du tourisme durable, engagement dans les démarches de labels et de marque « Valeurs Parc naturel régional »,
 - 4) Réalisation de zones d'activités économiques prenant en compte les recommandations émises par le schéma de requalification, prise en compte du développement durable et des questions énergétiques et climatiques dans les ZAE,
 - 5) Organisation de démarches de communication conjointes (type tourisme d'affaires).
- Que le projet de convention de partenariat établi sur cette base, pour une durée d'un an renouvelable tacitement, a été approuvé par l'Assemblée générale de la CCI du Pays d'Arles en séance du 29 mai
- Que ceci exposé, il est demandé au Comité Syndical de bien vouloir se prononcer.

Le Comité Syndical,

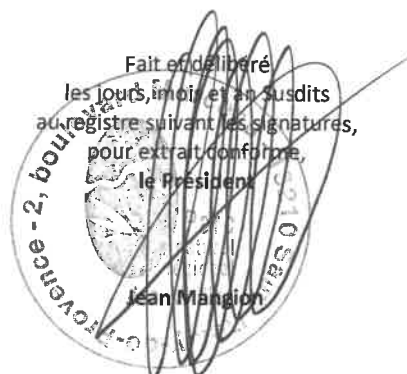
Ouï l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

Décide :

- D'adopter le projet de convention ci-annexé.
- D'autoriser le Président à la signer, et la mettre en application
- De donner pouvoir au Président de signer toute pièce utile à la bonne exécution de la présente décision.

Fait et délibéré
les jours, mois et an susdits
au registre suivant les signatures,
pour extrait conforme,
le Président
Jean Mangion



CONVENTION DE PARTENARIAT

Entre

La Chambre de Commerce et d'Industrie du Pays d'Arles, située Avenue de la Première Division France Libre 13200 Arles, représentée par Stéphane PAGLIA, son Président.

ci-après dénommée CCIPA

d'une part,

et

Le Parc naturel régional des Alpilles, situé au 2 boulevard Marceau, 13210 Saint-Rémy-de-Provence, représenté par Jean MANGION, son Président,

ci-après dénommée PNRA

d'autre part,

CONSTATANT :

- La convention cadre établie entre CCI France et la Fédération des Parcs naturels régionaux de France,
- la charte du parc naturel régional des Alpilles et notamment son objectif de renforcement de la diversité et du maillage du territoire du Parc en jouant la carte de la qualité et de la performance environnementale,
- les acquis des conventions-cadre précédemment signées qui ont permis des actions communes de la CCI du Pays d'Arles et du PNRA en matière de développement économique, touristique et de respect de l'environnement, parmi lesquels on peut citer la mise en place d'une commission économique composée majoritairement de chefs d'entreprise associés aux réflexions menées par le PNRA, la réalisation d'un Schéma de développement et de requalification des zones d'activités du PNRA dont les élus mais aussi les professionnels de l'immobilier d'entreprise ont pu se féliciter publiquement, la réalisation des 1^{er} Ecotrophées du PNRA qui a permis de recenser près d'une trentaine d'initiatives locales et d'en récompenser cinq...
- la convergence des objectifs que se sont fixés CCIPA et le PNRA en matière de développement durable des activités économiques,
- la complémentarité de leurs moyens d'intervention et l'intérêt de les coordonner dans la mise en œuvre d'actions communes, notamment auprès des acteurs économiques sur les territoires de projet.

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

La CCIPA et le PNRA décident, dans le cadre de la présente convention de partenariat, de consolider, renforcer et développer leurs coopérations dans un objectif de complémentarité et en respect des rôles et compétences de chacune des parties.

Article 1^{er} : OBJET

La présente convention a pour objet de déterminer les modes de relation, les domaines de coopération et les modes d'intervention entre les deux structures.

Article 2 : DOMAINES ET ACTIONS DE COOPERATION

La CCIPA et le PNRA conviennent de coopérer dans les domaines prioritaires suivants en poursuivant notamment les actions engagées sur le développement durable, en renforçant la compétitivité des entreprises et l'attractivité du territoire, en développant les partenariats, la mise en réseau et la coordination des acteurs œuvrant dans ces domaines et la cohérence des politiques publiques sur le territoire du parc. La finalité de cette coopération est ainsi de concourir à la création d'emplois et de richesses durables.

Article 2.1 - Cinq axes de travail à traduire en actions concrètes, opérationnelles et mesurables

1. Valorisation des produits du territoire auprès de la restauration **dans une optique de circuits courts de proximité**, notamment en assurant la promotion de la marque "Valeurs Parc naturel régional".
2. Développement sur le territoire du parc d'opérations de **maintien et de valorisation d'entreprises de services et de commerces de proximité**, notamment en déployant des relais d'information dans les commerces, en proposant des actions de mise en avant des produits marqués Parc et en accompagnant les professionnels par des modules de formation correspondants.
3. Développement de la relation de proximité entre les acteurs économiques du territoire, les habitants et les visiteurs, avec des **démarches de type « Bistrots de pays »** afin de maintenir des poches de services et de convivialité dans les plus petits villages.
4. Développement de l'impact du **tourisme fluvial** sur le territoire du PNRA.
5. Promotion et **valorisation du cyclo-tourisme**, en lien avec les axes structurants européens et en application des stratégies locales visant à proposer une offre "destination Alpilles".

Article 2.2 – Une collaboration aussi bien opérationnelle qu'en termes de communication, autour de certaines actions récurrentes portées par chaque partenaire

1. Promotion de la **responsabilité sociétale des acteurs économiques** et en particulier en matière de management social, environnemental, d'efficacité énergétique, de traitement des déchets et de gestion de l'eau et de la biodiversité auprès des entreprises implantées sur le territoire du PNRA.
2. Accompagnement et **développement du tourisme durable** et engagement dans des démarches de progrès : Charte Européenne du Tourisme Durable, Hôtels au naturel,

Respect, Itinéraire Eco3, Ecolabel, marque “Valeurs Parc naturel régional”, tourisme numérique ...,

3. Réalisation de Zones d'activités économiques répondant aux enjeux du territoire conformément aux travaux réalisés dans le cadre du schéma de requalification des Zones d'activités. **Prise en compte du développement durable et des questions énergétiques et climatiques dans les ZAE**, notamment au travers du déploiement du dispositif national ACTIF.
4. Organisation de démarches de **communication** mettant en valeur les actions engagées conjointement et qui concourent à la réalisation des objectifs de la présente convention.

Modalités de mise en œuvre de ce partenariat :

Chacun des cinq axes de travail fera l'objet d'une **demi-journée de travail visant à préciser l'objectif à atteindre**, à définir les indicateurs de réussite, à dérouler le calendrier de réalisation, à identifier les moyens nécessaires et les besoins de financement.

Chacun des partenaires fera approuver par ses instances de **validation les actions envisagées** pour déclencher leur mise en œuvre.

La CCIPA et le Parc conviennent d'organiser au moins une fois par an une réunion d'informations et d'échanges avec les acteurs locaux du développement économique durable.

Article 3 : DIFFUSION ET ECHANGE D'INFORMATIONS

La CCIPA et le PNRA s'engagent à faire mention de la présente convention lors de la diffusion d'informations liées aux résultats des actions menées en commun.

Elles s'informeront mutuellement des actions conduites, tant au plan national que local, relevant des domaines de coopération de la présente convention.

Article 4 : RENFORCEMENT DES LIENS INSTITUTIONNELS

La CCIPA et le PNRA encourageront les représentations croisées dans les commissions et groupes de travail.

Article 5 : PROPRIETE INTELLECTUELLE

Les parties se concèdent réciproquement le droit d'utiliser, de reproduire, de représenter et de diffuser leurs marques, signes distinctifs et logos respectifs pour les seuls besoins de la présente Convention et exclusivement dans le cadre de leur communication interne et institutionnelle.

Les parties s'engagent à reproduire leurs marques, signes distinctifs et logos respectifs de façon claire et visible, sans altération ni modification, c'est-à-dire dans le strict respect de la charte graphique des signes distinctifs.

Les parties s'engagent à se transmettre préalablement à tout acte de reproduction ou de représentation de leurs marques, les chartes graphiques de leurs marques, signes distinctifs et logos respectifs afin d'en respecter l'intégrité.

Enfin chaque partie s'engage à obtenir l'accord de l'autre signataire avant toute diffusion d'information comportant leurs marques, signes distinctifs et logos respectifs.

Article 6 : SUIVI

Il est créé un **comité de suivi et de pilotage** composé de représentants de la CCIPA et du PNRA.

Il **suit et évalue les coopérations** engagées et en tire les enseignements nécessaires.

Il se réunit au moins **une fois par an**.

La participation croisée aux instances des deux parties, avec la participation de la CCIPA aux instances décisionnelles du syndicat mixte ainsi que le prévoient les statuts et la représentation du parc au sein des instances de la CCIPA, permettra de partager le **bilan de la réalisation** de la présente convention.

Article 7 : ENTREE EN VIGUEUR ET DUREE

La présente convention est établie pour une durée de 1 an, prenant effet à compter de la date de signature de chacune des parties et reconductible par accord tacite. Elle pourra être complétée ou révisée d'un commun accord entre les parties par voie d'avenant.

Les parties pourront la dénoncer par lettre recommandée avec accusé de réception, au moins 3 mois avant l'échéance. La résiliation prendra effet à la date anniversaire suivant la réception de la dénonciation.

Tout différend émanant de, ou lié à cette convention, y compris l'interprétation ou l'application de toute clause ci-incluse, sera réglé à l'amiable entre les parties de façon constructive et négociée. A défaut, c'est le tribunal administratif de Marseille qui sera compétent.

Fait à Arles,
En deux exemplaires

Signatures,

CCIPA
Stéphane PAGLIA
Président

PNRA
Jean MANGION
Président



Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 28 JUIN 2017

Le vingt huit juin de l'année deux mille dix sept à dix sept heures, le Comité Syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles dûment convoqué, s'est réuni dans les locaux de la Maison du Parc naturel régional des Alpilles, sous la présidence de Monsieur Jean Mangion, Président du Parc naturel régional des Alpilles.

Etaient présents avec voix délibératives (ayant 2 voix) :

Jean Mangion – Maire de Saint Etienne du Grès, Laurent Geslin - Maire de Mas Blanc des Alpilles, Christine Vézilier – Adjointe au Maire d'Eyguières, Michel Moucadel – Adjoint au Maire de Maussane les Alpilles, Claudette Zavagli – Adjointe au Maire d'Orgon, Richard Frèze – Conseiller Municipal de Mouriès, Anne-Flore Grech - Adjointe au Maire de Lamanon, Mireille Henry – Adjointe au Maire de Saint Martin de Crau, Gisèle Ravez – Adjointe au Maire de Saint Rémy de Provence, Clotilde Madeleine – Adjointe au Maire de Tarascon, Jean-Denis Santin - Adjoint au Maire de Paradou, et Stéphan Cathala - Conseiller Municipal de Fontvieille

Etaient présents avec voix délibératives (ayant 4 voix) :

Etaient présents avec voix délibératives (ayant 5 voix) :

Cyril Juglaret – Conseiller régional.



Ont donné pouvoir :

Pascale Licari – Conseillère régionale (ayant 5 voix) à Cyril Juglaret– Conseiller régional, et Corinne Chabaud - Conseillère départementale (ayant 4 voix) à Jean Mangion – Maire de Saint Etienne du Grès.

Etaient également présents dans la salle mais non votants :

Michel Bonet - Adjoint au Maire de Saint Rémy de Provence, Stéphane Hedouin - CCI du Pays d'Arles, Régis Lillamand – Chambre d'agriculture 13, Jean-Michel Pugnière - Receveur Municipal, Philippe Susini – Chargé de mission au Conseil départemental, Valérie Virat – Mairie de Tarascon, Jean-Louis Villermy – Adjoint au Maire de Mas Blanc les Alpilles, Romain Blanc – Chargé de mission du Parc, Eric Blot – Directeur du Parc, Danielle Boullard – Responsable Administrative et Financière du Parc, Anne-Catherine Privat-Madelin – Chargée de mission du Parc, et Corinne Rolland – Assistante de Pôles du Parc.

Etaient absents excusés :

Michel Chpilevski – Sous Préfet de l'arrondissement d'Arles, Jean-Marc Martin Teissère – Conseiller régional, Nicolas Isnard – Conseiller régional, Marie-Pierre Callet – Conseillère départementale, Lucien Limousin – Conseiller départemental, Henri Pons - Conseiller départemental, Régis Gatti – Maire d'Aureille, Jean-Benoît Hugues – Conseiller municipal des Baux de Provence, Monique Ricard – Adjointe au Maire d'Eygalières, et Jean Vanwynsberghe – Adjoint au Maire de Sénas.

DELIBERATION N° CS-2017-66

Objet : Approbation du Compte de Gestion 2016

Monsieur le Président expose :

- Que l'approbation du Compte de Gestion est préalable au vote du Compte Administratif ;
- Que le Compte de Gestion 2016 établi par le Trésorier de Maussane – Vallée des Baux, comptable public du Syndicat dûment visé et certifié est concordant avec le Compte Administratif 2016 du Syndicat et notamment pour les résultats de l'exercice ;
- Que ceci exposé, il est demandé au Comité Syndical de bien vouloir se prononcer.

Le Comité Syndical,

Ouï l'exposé du Président ;

Vu le Compte de Gestion 2016 établi par le Trésorier de Maussane – Vallée des Baux, comptable public du Syndicat ;

Constatant que ledit Compte de Gestion est en conformité avec le Compte Administratif 2016 ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés selon le décompte ci-après,

Nombre de membres			
En exercice	Présents	Représentés (procuration)	Votants
23	13	2	15

Sur les suffrages exprimés :

Nombre de voix			
En exercice : 64			
Votants : 38			
Pour	Contre	Abstention	
38	0	0	

Décide :

- D'approuver le Compte de Gestion 2016 ci-annexé ;
- De donner pouvoir au Président de signer toutes pièces utiles à la bonne exécution de la présente décision.

Fait et délibéré
les jours, mois et en l'année
au registre suivant les signatures,
pour extrait conforme,
le Président
Jean Mangion
Signature
régionale
des Alpes
et de la Provence

013208

TRES. MAUSSANE-VALLEE DES BAUX

24100 SMG PARC REGION. DES ALPILLES

ORIGINE DU DOCUMENT : jean-michel.pugniere

Libellé du poste comptable : TRES. MAUSSANE-VALLEE

Date à considérer dans les messages de supervision

Filtre : Edition Provisoire : 0

Filtre : A Viser : 1

Filtre : Edition destinée au CDG sur chiffre étend

TRÉSOR PUBLIC

TRES. MAUSSANE-VALLEE DES BAUX

N° CODIQUE 013208

Date d'édition : 09/02/2017

IDENTIFIANT BUDGET 24100

N° de SIRET 25130201400039

SMG PARC REGION. DES ALPILLES
BUDGET PRINCIPAL
COMPTE DE GESTION
EXERCICE 2016

PRÉSENTÉ À

La Chambre régionale des comptes

PAR LE(S) COMPTABLE(S)

M Jean-Michel PUGNIÈRE

AYANT EXERCÉ AU COURS DE LA GESTION

DU 01/01/2016 AU 09/02/2017

N° CODIQUE 013208
 TRES. MAUSSANE-VALLEE DES BAUX
 Date d'édition : 09/02/2017
 L5.0.002.024

Population : 189916
 Nomenclature M14 sup égal 3500h et inf 10000h
 Voté par Nature avec ref. fonct.
 Exercice 2016

SOMMAIRE

	PAGES
1ERE PARTIE : Situation patrimoniale	3
1 Bilan synthétique	4
2 Bilan	5
3 Compte de résultat synthétique	13
4 Compte de résultat	14
5 Annexe	18
Etats des opérations pour compte de tiers	19
2EME PARTIE : Exécution budgétaire	21
1 Résultats budgétaires de l'exercice	22
2 Résultats d'exécution	23
3 Etat de consommation des crédits	24
4 Etat de réalisation des opérations	28
3EME PARTIE : Comptabilité des deniers et valeurs	34
1 Balance des comptes	35
2 Situation des valeurs inactives	55
4EME PARTIE : Page des signatures	56

SITUATION PATRIMONIALE

24100 - SMG PARC REGION. DES ALPILLES

BILAN SYNTHÉTIQUE

En milliers d'Euros

ACTIF NET	Total	PASSIF	Total
Immobilisations incorporelles (nettes)	744,86	Dotations	99,86
Terrains	8,08	Fonds globalisés	1 149,88
Constructions	1 387,64	Réserves	451,93
Réseaux et installations de voirie et réseaux divers	186,52	Différences sur réalisations d'immobilisations	0,00
Immobilisations corporelles en cours	8 575,98	Report à nouveau	955,31
Immobilisations mises en concession, affermage ou à disposition et immobilisations affectées	0,00	Résultat de l'exercice	-207,02
Autres immobilisations corporelles	361,37	Subventions transférables	0,00
Total immobilisations corporelles (nettes)	10 519,59	Subventions non transférables	8 844,38
Immobilisations financières	0,00	Droits de l'affectant, du concédant, de l'affermant et du remettant	0,00
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	11 264,45	Autres fonds propres	0,00
Stocks	0,00	TOTAL FONDS PROPRES	11 294,34
Créances	64,67	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	0,00
Valeurs mobilières de placement	0,00	Dettes financières à long terme	708,58
Disponibilités	818,96	Fournisseurs	141,05
Autres actifs circulant	0,00	Autres dettes à court terme	2,76
TOTAL ACTIF CIRCULANT	883,64	Total dettes à court terme	143,81
Comptes de régularisations	0,00	TOTAL DETTES	852,39
		Comptes de régularisations	1,36
TOTAL ACTIF	12 148,08	TOTAL PASSIF	12 148,08

24100 - SMG PARC REGION. DES ALPILLES

BILAN (en Euros)

	ACTIF	EXERCICE N			EXERCICE N-1
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	
	Subventions d'équipement versées				
	Autres immobilisations incorporelles	747 238,20	2 382,84	744 855,36	744 075,36
	Immobilisations incorporelles en cours				
	Terrains en toute propriété	8 076,65	0,00	8 076,65	8 076,65
	Constructions en toute propriété	1 387 637,25	0,00	1 387 637,25	1 387 637,25
	Construction sur sol autrui en tte prop				
	Réseaux installations voirie rés divers	186 521,15	0,00	186 521,15	176 273,74
	Collections et oeuvres d'art				
	Autres immobilisations corporelles	393 063,72	31 692,39	361 371,33	337 163,90
	Immobilisations corporelles en cours	8 575 984,38	0,00	8 575 984,38	6 524 472,10
	Immo affect à service non personnalisé				
	Immo en concess afferm à dispo immo aff				
	Terrains reçus au titre de mise à dispo				
	Construc reçues au titre mise à dispo				
	Construction sur sol autrui mise à dispo				
	Réseaux installations voirie rés divers				
	Collections et oeuvres d'art				
	Autres immobilisations corporelles				
	MONTANT A REPORTER	11 298 521,35	34 075,23	11 264 446,12	9 177 699,00

ACTIF

IMMOBILISE

24100 - SMG PARC REGION. DES ALPILLES
BILAN (en Euros)

ACTIF	EXERCICE N		EXERCICE N-1
	BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	
REPORT	11 298 521,35	34 075,23	9 177 699,00
Terrains recus au titre d'affectation			
Construct reçues au titre d'affectation			
Construc sol d'autrui au titre affectat			
Réseaux installations voirie rés divers			
Collections et oeuvres d'art			
Autres immobilisations corporelles			
Participations et créances rattachées			
Autres titres immobilisés			
Prêts			
Avances en garanties d'emprunt			
Autres créances			
ACTIF IMMOBILISE TOTAL I	11 298 521,35	34 075,23	9 177 699,00

ACTIF
IMMOBILISE
(SUITE)

24100 - SMG PARC REGION. DES ALPILLES

BILAN (en Euros)

ACTIF	EXERCICE N			EXERCICE N-1
	BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
Terrains				
Production autre que terrains				
Autres stocks				
Redevables et comptes rattachés	4 400,00	0,00	4 400,00	0,00
Créanc irrécouv adm par juge des cptes				
Créances sur l'Etat et collec publiques	56 180,10	0,00	56 180,10	98 789,83
Créances sur BA CCAS et CDE rattachées				
Opérations pour le compte de tiers				
Autres créances	4 093,66	0,00	4 093,66	22 283,96
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	818 964,50	0,00	818 964,50	1 094 655,91
Avances de trésorerie				
Charges constatées d'avance				
ACTIF CIRCULANT TOTAL II	883 638,26	0,00	883 638,26	1 215 729,70

ACTIF**CIRCULANT**

24100 - SMG PARC REGION. DES ALPILLES

BILAN (en Euros)

PASSIF		EXERCICE N	EXERCICE N-1
	Dotations	99 861,32	99 861,32
	Mise à disposition chez le bénéficiaire		
	Affectation par collec de rattachement		
	Réserves	451 927,96	260 314,65
	Neutra amort subv equip vers		
	Report à nouveau	955 309,22	859 145,21
	Résultat de l'exercice	-207 019,91	287 777,32
	Subventions transférables		
	Différences sur réalisations d'immob		
FONDS	Fonds globalisés	1 149 875,94	1 028 611,82
PROPRES	Subventions non transférables	8 844 380,99	7 326 074,64
	Droits de l'affectant		
	FONDS PROPRES TOTAL I	11 294 335,52	9 861 784,96

24100 - SMG PARC REGION. DES ALPILLES

BILAN (en Euros)

PASSIF		EXERCICE N	EXERCICE N-1
<p>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</p>	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	PROVISIONS POUR RISQUE ET CHARGES TOTAL II		

24100 - SMG PARC REGION. DES ALPILLES

BILAN (en Euros)

	PASSIF	EXERCICE N	EXERCICE N-1
	Emprunts obligataires		
	Emprunts auprès des étab de crédits	408 580,19	160 923,73
	Emprunts et dettes financières divers	300 000,00	300 000,00
	Crédits et lignes de trésorerie		
	Fournisseurs et comptes rattachés	79 329,01	42 210,33
	Dettes fiscales et sociales		
	Dettes envers l'Etat et les collec publ		
	Dettes envers BA CCAS et CDE rattachés		
	Opérations pour le compte de tiers		
DETTES	Autres dettes	2 761,69	4 273,36
	Fournisseurs d'immobilisations	61 721,08	24 236,32
	Produits constatés d'avance		
	DETTES TOTAL III	852 391,97	531 643,74

24100 - SMG PARC REGION. DES ALPILLES

BILAN (en Euros)

	PASSIF		EXERCICE N-1
	EXERCICE N	EXERCICE N	
COMPTES DE REGULARI SATION	Recettes à classer ou à régulariser	1 356,89	0,00
	Ecart de conversion - Passif		
	COMPTES DE REGULARISATION TOTAL IV	1 356,89	0,00
	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)	12 148 084,38	10 393 428,70

24100 - SMG PARC REGION. DES ALPILLES
COMPTE DE RÉSULTAT SYNTHÉTIQUE

En milliers d'Euros

POSTE	EXERCICE N	EXERCICE N-1
Impôts et taxes perçus		
Dotations et subventions reçues	1 801,78	2 212,70
Produits des services	16,62	8,75
Autres produits	0,00	0,15
Transfert de charges		
Produits courants non financiers	1 818,40	2 221,59
Traitements, salaires, charges sociales	999,89	935,91
Achats et charges externes	850,14	712,91
Participations et interventions	25,53	27,03
Dotations aux amortissements et provisions	13,71	12,02
Autres charges	31,81	34,78
Charges courantes non financières	1 921,07	1 722,65
RÉSULTAT COURANT NON FINANCIER	-102,67	498,95
Produits courants financiers		
Charges courantes financières	21,14	23,49
RÉSULTAT COURANT FINANCIER	-21,14	-23,49
RÉSULTAT COURANT	-123,81	475,46
Produits exceptionnels	0,15	1,45
Charges exceptionnelles	83,37	189,13
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	-83,21	-187,68
IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES		
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	-207,02	287,78

COMPTES DE RÉSULTAT 1

POSTES	EXERCICE N	EXERCICE N-1
PRODUITS COURANTS NON FINANCIERS		
Impôts locaux		
Autres impôts et taxes		
Produits services, domaine et ventes div	16 624,23	8 747,74
Production stockée		
Production immobilisée		
Reprise sur amortissements et provisions		
Transferts de charges		
Autres produits		148,22
Dotations de l'Etat		
Subventions et participations	1 801 777,36	2 212 698,00
Autres attributions (péréquat, compensa)		
TOTAL I	1 818 401,59	2 221 593,96
CHARGES COURANTES NON FINANCIERES		
Traitements et salaires	707 951,65	656 218,83
Charges sociales	291 934,25	279 688,63
Achats et charges externes	850 137,65	712 914,92
Impôts et taxes	20 051,31	17 240,07
Dotations amortissements des immob	13 707,76	12 018,12
Dot amort sur charges à répartir		

24100 - SMG PARC REGION. DES ALPILLES

COMPTE DE RÉSULTAT 1

POSTES	EXERCICE N	EXERCICE N-1
Dotations aux provisions		
Autres charges	11 756,70	17 539,56
Contingents et participations	25 528,00	27 026,00
Subventions		
TOTAL II	1 921 067,32	1 722 646,13
A - RESULTAT COURANT NON FINANCIER (I-II)	-102 665,73	498 947,83
PRODUITS COURANTS FINANCIERS		
Valeurs mob et créances de l'actif immo		
Autres intérêts et produits assimilés		
Gains de change		
Produit net sur cessions de VMP		
Reprises sur provisions		
Transferts de charges		
TOTAL III		
CHARGES COURANTES FINANCIERES		
Intérêts et charges assimilées	21 140,78	23 488,88
Pertes de change		
Charges nettes sur cessions de VMP		
Dotations aux amort et aux provisions		
TOTAL IV	21 140,78	23 488,88

COMPTES DE RÉSULTAT I

POSTES	EXERCICE N	EXERCICE N-1
B - RESULTAT COURANT FINANCIER (III-IV)	-21 140,78	-23 488,88
A + B - RESULTAT COURANT	-123 806,51	475 458,95
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits except op gestion : Subventions		
Prod exception gestion : Autres opér	153,46	198,13
Produits des cessions d'immobilisations		
Diff réalisés(négatives)repr cpte résultat		
Neutralisation des amortissements		
Prod exception capital : Autres opér		1 247,26
Reprises sur provisions		
Transferts de charges		
TOTAL V	153,46	1 445,39
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charg except op gestion : subventions		
Charg except op gestion-Autres opérations	83 366,86	189 127,02
Valeur comptable des immo cédées		
Diff réalisés(positives)transf à investist		
Charg except op capital-Autres opérations		
Dotations aux amort et aux provisions		
TOTAL VI	83 366,86	189 127,02

24100 - SMG PARC REGION. DES ALPILLES

COMPTE DE RÉSULTAT 1

POSTES	EXERCICE N	EXERCICE N-1
C - RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	-83 213,40	-187 681,63
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)	1 818 555,05	2 223 039,35
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI)	2 025 574,96	1 935 262,03
RESULTAT DE L'EXERCICE	-207 019,91	287 777,32

ANNEXE

24100 - SMG PARC REGION. DES ALPILLES

OPÉRATIONS POUR LE COMPTE DE TIERS**Situation des opérations pour le compte de tiers soldées au 31/12/2016**

Opérations pour le compte de tiers	Balance d'entrée		Dépenses de l'année	Recettes de l'année	Balance de sortie	
	Solde débiteur	Solde créditeur			Solde débiteur	Solde créditeur

24100 - SMG PARC REGION. DES ALPILLES
OPÉRATIONS POUR LE COMPTE DE TIERS

Situation des opérations pour le compte de tiers non soldées au 31/12/2016

Opérations pour le compte de tiers	Balance d'entrée		Dépenses de l'année	Recettes de l'année	Balance de sortie	
	Solde débiteur	Solde créditeur			Solde débiteur	Solde créditeur

EXECUTION BUDGETAIRE

24100 - SMG PARC REGION. DES ALPILLES

RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	3 256 451,76	2 739 646,60	5 996 098,36
Titres de recettes émis (b)	2 164 045,03	1 837 955,28	4 002 000,31
Réductions de titres (c)	14 153,49	0,00	14 153,49
Recettes nettes (d = b - c)	2 149 891,54	1 837 955,28	3 987 846,82
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	3 256 451,76	2 739 646,60	5 996 098,36
Mandats émis (f)	2 171 719,56	2 044 986,44	4 216 706,00
Annulations de mandats (g)	13 921,14	11,25	13 932,39
Dépenses nettes (h = f - g)	2 157 798,42	2 044 975,19	4 202 773,61
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent			
(h - d) Déficit	7 906,88	207 019,91	214 926,79

24100 - SMG PARC REGION. DES ALPILLES

RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2015	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2016	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2016	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2016
I - Budget principal					
Investissement	-1 912,84	0,00	-7 906,88	0,00	-9 819,72
Fonctionnement	1 146 922,53	191 613,31	-207 019,91	0,00	748 289,31
TOTAL I	1 145 009,69	191 613,31	-214 926,79	0,00	738 469,59
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	1 145 009,69	191 613,31	-214 926,79	0,00	738 469,59

24100 - SMG PARC REGION. DES ALPILLES
ÉTAT DE CONSOMMATION DES CRÉDITS
SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget primitif 1	Décision modificative 2	Total Prévisions 3 = 1 + 2
16	Emprunts et dettes assimilées	57 343,54		57 343,54
20	Immobilisations incorporelles		2 500,00	2 500,00
21	Immobilisations corporelles	60 368,88	64 927,55	125 296,43
23	Immobilisations en cours	2 782 250,40	287 148,55	3 069 398,95
	SOUS-TOTAL	2 899 962,82	354 576,10	3 254 538,92
	TOTAL	2 899 962,82	354 576,10	3 254 538,92
001	Solde d'exécution de la section d'invest		1 912,84	1 912,84
	TOTAL GENERAL	2 899 962,82	356 488,94	3 256 451,76

24100 - SMG PARC REGION. DES ALPILLES
ÉTAT DE CONSOMMATION DES CRÉDITS
SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Total prévisions 1	Émissions 2	Annulations 3	DEPENSES nettes 4=2-3	Solde prévisions / réalisations 5=1-4
16	57 343,54	57 343,54		57 343,54	
20	2 500,00	1 200,00		1 200,00	1 300,00
21	125 296,43	47 742,60		47 742,60	77 553,83
23	3 069 398,95	2 065 433,42	13 921,14	2 051 512,28	1 017 886,67
SOUS-TOTAL	3 254 538,92	2 171 719,56	13 921,14	2 157 798,42	1 096 740,50
TOTAL	3 254 538,92	2 171 719,56	13 921,14	2 157 798,42	1 096 740,50
001	1 912,84				1 912,84
TOTAL GENERAL	3 256 451,76	2 171 719,56	13 921,14	2 157 798,42	1 098 653,34

24100 - SMG PARC REGION. DES ALPILLES
ÉTAT DE CONSOMMATION DES CRÉDITS
SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget primitif 1	Décision modificative 2	Total Prévisions 3 = 1 + 2
10	Dotations fonds divers et réserves	120 000,00	191 613,31	311 613,31
13	Subventions d'investissement	2 461 448,94	92 563,15	2 554 012,09
16	Emprunts et dettes assimilées	304 806,12	193,88	305 000,00
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	2 886 255,06	284 370,34	3 170 625,40
TOTAL	RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	2 886 255,06	284 370,34	3 170 625,40
021	Virement de la section de fonctionnement		72 118,60	72 118,60
040	Opérations d'ordre de transfert entre se	13 707,76		13 707,76
TOTAL	RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	13 707,76	72 118,60	85 826,36
TOTAL GENERAL		2 899 962,82	356 488,94	3 256 451,76

24100 - SMG PARC REGION. DES ALPILLES
ÉTAT DE CONSOMMATION DES CRÉDITS
SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Total prévisions 1	Émissions 2	Annulations 3	RECETTES nettes 4=2-3	Solde prévisions / réalisations 5=1-4
10	311 613,31	312 877,43		312 877,43	-1 264,12
13	2 554 012,09	1 532 459,84	14 153,49	1 518 306,35	1 035 705,74
16	305 000,00	305 000,00		305 000,00	
SOUS-TOTAL	3 170 625,40	2 150 337,27	14 153,49	2 136 183,78	1 034 441,62
TOTAL	3 170 625,40	2 150 337,27	14 153,49	2 136 183,78	1 034 441,62
021	72 118,60				72 118,60
040	13 707,76	13 707,76		13 707,76	
TOTAL	85 826,36	13 707,76		13 707,76	72 118,60
TOTAL GENERAL	3 256 451,76	2 164 045,03	14 153,49	2 149 891,54	1 106 560,22

24100 - SMG PARC REGION. DES ALPILLES

 ÉTAT DE CONSOMMATION DES CRÉDITS
 SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget primitif 1	Décision modificative 2	Total Prévisions 3 = 1 + 2
011	Charges à caractère général	627 807,72	656 798,51	1 284 606,23
012	Charges de personnel et frais assimilés	855 856,00	256 868,45	1 112 724,45
65	Autres charges de gestion courante	63 039,56	-8 950,00	54 089,56
66	Charges financières	26 000,00	1 500,00	27 500,00
67	Charges exceptionnelles	27 900,00	147 000,00	174 900,00
TOTAL	DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	1 600 603,28	1 053 216,96	2 653 820,24
023	Virement à la section d'investissement (72 118,60	72 118,60
042	Opérations d'ordre de transfert entre se			
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	13 707,76	72 118,60	85 826,36
TOTAL GENERAL		1 614 311,04	1 125 335,56	2 739 646,60

24100 - SMG PARC REGION. DES ALPILLES

ÉTAT DE CONSOMMATION DES CRÉDITS

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Total prévisions 1	Émissions 2	Annulations 3	DEPENSES nettes 4=2-3	Solde prévisions / réalisations 5=1-4
011	1 284 606,23	850 137,65		850 137,65	434 468,58
012	1 112 724,45	1 039 337,44		1 039 337,44	73 387,01
65	54 089,56	37 284,70		37 284,70	16 804,86
66	27 500,00	21 152,03	11,25	21 140,78	6 359,22
67	174 900,00	83 366,86		83 366,86	91 533,14
TOTAL	2 653 820,24	2 031 278,68	11,25	2 031 267,43	622 552,81
023	72 118,60				72 118,60
042	13 707,76	13 707,76		13 707,76	
TOTAL	85 826,36	13 707,76		13 707,76	72 118,60
TOTAL GENERAL	2 739 646,60	2 044 986,44	11,25	2 044 975,19	694 671,41

24100 - SMG PARC REGION. DES ALPILLES
ÉTAT DE CONSOMMATION DES CRÉDITS
SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget primitif 1	Décision modificative 2	Total Prévisions 3 = 1 + 2
013	Atténuations de charges			
70	Produits des services, du domaine et ven	600,00	2 100,00	2 700,00
74	Dotations et participations	1 613 711,04	167 926,34	1 781 637,38
77	Produits exceptionnels			
TOTAL	RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	1 614 311,04	170 026,34	1 784 337,38
002	Résultat de fonctionnement reporté		955 309,22	955 309,22
TOTAL GENERAL		1 614 311,04	1 125 335,56	2 739 646,60

24100 - SMG PARC REGION. DES ALPILLES
ÉTAT DE CONSOMMATION DES CRÉDITS
SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Total prévisions 1	Émissions 2	Annulations 3	RECETTES nettes 4=2-3	Solde prévisions / réalisations 5=1-4
013		19 400,23		19 400,23	-19 400,23
70	2 700,00	16 624,23		16 624,23	-13 924,23
74	1 781 637,38	1 801 777,36		1 801 777,36	-20 139,98
77		153,46		153,46	-153,46
TOTAL	1 784 337,38	1 837 955,28		1 837 955,28	-53 617,90
002	955 309,22				955 309,22
TOTAL GENERAL	2 739 646,60	1 837 955,28		1 837 955,28	901 691,32

24100 SMG PARC REGION. DES ALPILLES
ÉTAT DE RÉALISATION DES OPÉRATIONS
SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Émissions 1	Annulations 2	DEPENSES nettes 3 = 1 + 2
1641	Emprunts en euros	57 343,54		57 343,54
SOUS-TOTAL CHAPITRE 16	Emprunts et dettes assimilées	57 343,54		57 343,54
2051	Concessions et droits similaires	1 200,00		1 200,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 20	Immobilisations incorporelles	1 200,00		1 200,00
2152	Installations de voirie	10 247,41		10 247,41
2181	Installations générales agencements et a	2 280,00		2 280,00
2183	Matériel de bureau et matériel informati	8 396,60		8 396,60
2184	Mobilier	26 341,78		26 341,78
2188	Autres immobilisations corporelles	476,81		476,81
SOUS-TOTAL CHAPITRE 21	Immobilisations corporelles	47 742,60		47 742,60
2313	Constructions	1 972 184,33	13 921,14	1 958 263,19
2314	Constructions sur sol d'autrui	92 384,59		92 384,59
2315	Installations matériels et outillage tec	864,50		864,50
SOUS-TOTAL CHAPITRE 23	Immobilisations en cours	2 065 433,42	13 921,14	2 051 512,28
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	2 171 719,56	13 921,14	2 157 798,42
TOTAL	DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	2 171 719,56	13 921,14	2 157 798,42
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES D'INVESTISSEM	2 171 719,56	13 921,14	2 157 798,42

24100 SMG PARC REGION. DES ALPILLES
ÉTAT DE RÉALISATION DES OPÉRATIONS
SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Émissions 1	Annulations 2	RECETTES nettes 3 = 1 + 2
10222	Fonds compensation taxe valeur ajoutée (121 264,12		121 264,12
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	191 613,31		191 613,31
SOUS-TOTAL CHAPITRE 10	Dotations fonds divers et réserves	312 877,43		312 877,43
1321	Etat et Etablissements Nationaux	18 778,37		18 778,37
1322	Région	522 510,54		522 510,54
1323	Département	884 790,98	14 153,49	870 637,49
13241	Communes membres du GFP	77 412,21		77 412,21
13248	Autres Communes	11 987,26		11 987,26
13251	GFP de rattachement	16 980,48		16 980,48
SOUS-TOTAL CHAPITRE 13	Subventions d'investissement	1 532 459,84	14 153,49	1 518 306,35
1641	Emprunts en euros	305 000,00		305 000,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 16	Emprunts et dettes assimilées	305 000,00		305 000,00
SOUS-TOTAL	CHAPTRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	2 150 337,27	14 153,49	2 136 183,78
TOTAL	RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	2 150 337,27	14 153,49	2 136 183,78
28051	Concessions et droits similaires	420,00		420,00
28181	Installations générales agencements et a	102,56		102,56
28183	Matériel de bureau et matériel informati	3 535,18		3 535,18
28184	Mobilier	36,61		36,61
28188	Amortissements autres immobilisations co	9 613,41		9 613,41
SOUS-TOTAL OPERATION n°	Opérations d'ordre de transfert entre se	13 707,76		13 707,76
040				
TOTAL	RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	13 707,76		13 707,76
	TOTAL GENERAL DES RECETTES D'INVESTISSEM	2 164 045,03	14 153,49	2 149 891,54

24100 SMG PARC REGION. DES ALPILLES
ÉTAT DE RÉALISATION DES OPÉRATIONS
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Émissions 1	Annulations 2	DEPENSES nettes 3 = 1 + 2
60612	Achats non stockés de fournitures non st	6 741,32		6 741,32
60622	Achats non stockés de carburants	5 590,08		5 590,08
60631	Achats non stockés de fournitures d'entr	61,45		61,45
60632	Achats non stockés de fournitures de pet	13 929,85		13 929,85
60636	Achats non stockés de vêtements de trava	479,40		479,40
6064	Achats non stockés de fournitures admini	3 272,95		3 272,95
6068	Achats non stockés d'autres matières et	150,90		150,90
611	Contrats prestations de services	24 660,72		24 660,72
6132	Services extérieurs - locations immobili	16 868,72		16 868,72
6135	Services extérieurs - locations mobilièr	28 073,64		28 073,64
61521	Services extérieurs - entretien et répar	2 417,40		2 417,40
615221	Bâtiments publics	81,00		81,00
61551	Services extérieurs - entretien et répar	542,42		542,42
6156	Services extérieurs - maintenance	16 222,38		16 222,38
6168	Autres	52 981,50		52 981,50
617	Services extérieurs - études et recherch	21 189,60		21 189,60
6182	Services extérieurs - divers - documenta	1 294,89		1 294,89
6184	Services extérieurs - divers - versement	3 296,00		3 296,00
6185	Services extérieurs - divers - frais de	2 901,32		2 901,32
6225	Indemnités au comptable et aux régisseur	631,51		631,51
6227	Rémunération d'intermédiaires et honorai	763,80		763,80
6228	Rémunération d'intermédiaires et honorai	520 489,40		520 489,40
6231	Publicité publications relations publicqu	1 821,60		1 821,60
6232	Publicité publications relations publicqu	4 816,00		4 816,00

24100 SMG PARC REGION. DES ALPILLES
ÉTAT DE RÉALISATION DES OPÉRATIONS
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Émissions 1	Annulations 2	DEPENSES nettes 3 = 1 + 2
6233	Publicité publications relations publicq	300,00		300,00
6237	Publicité publications relations publicq	38 112,70		38 112,70
6251	Déplacements missions et réceptions - vo	5 377,56		5 377,56
6255	Déplacements missions et réceptions - fr	5 400,00		5 400,00
6256	Déplacements missions et réceptions - mi	29 571,68		29 571,68
6257	Déplacements missions et réceptions - ré	9 575,96		9 575,96
6261	Frais d'affranchissement	5 445,14		5 445,14
6262	Frais de télécommunications	14 812,36		14 812,36
6281	Autres services extérieurs - concours di	5 965,00		5 965,00
6283	Autres services extérieurs - frais de ne	6 299,40		6 299,40
SOUS-TOTAL CHAPITRE 011	Charges à caractère général	850 137,65		850 137,65
6332	Cotisations versées au FNAL	3 133,11		3 133,11
6336	Cotisation au centre national et au cent	15 038,44		15 038,44
6338	Autres impôts taxes et versements assimi	1 879,76		1 879,76
64111	Personnel titulaire - rémunération princ	294 417,77		294 417,77
64112	Personnel titulaire - nbi supplément fam	2 316,41		2 316,41
64118	Personnel titulaire - autres indemnités	75 158,06		75 158,06
64131	Personnel non titulaire - rémunération	346 892,05		346 892,05
64138	Autres indemnités	2 882,21		2 882,21
6451	Charges sécurité sociale et prévoyance c	150 985,52		150 985,52
6453	Cotisations aux caisses de retraites	103 887,07		103 887,07
6454	Charges sécurité sociale et prévoyance c	19 786,23		19 786,23
6458	Charges sécurité sociale et prévoyance c	14 653,43		14 653,43
6475	Autres charges sociales - médecine du tr	2 622,00		2 622,00

24100 SMG PARC REGION. DES ALPILLES
ÉTAT DE RÉALISATION DES OPÉRATIONS
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Émissions 1	Annulations 2	DEPENSES nettes 3 = 1 + 2
6488	Autres charges de personnel	5 685,38		5 685,38
SOUS-TOTAL CHAPITRE 012	Charges de personnel et frais assimilés	1 039 337,44		1 039 337,44
6531	Indemnités des maires adjoints et conseil	9 918,00		9 918,00
6532	Frais de mission des maires adjoints et	508,60		508,60
6533	Cotisations de retraite des maires adjoi	1 149,43		1 149,43
6558	Contingents et participations obligatoir	25 528,00		25 528,00
658	Charges diverses de gestion courante	180,67		180,67
SOUS-TOTAL CHAPITRE 65	Autres charges de gestion courante	37 284,70		37 284,70
66111	Intérêts réglés à l'échéance	20 441,72		20 441,72
6615	Charges d'intérêts des comptes courants	710,31	11,25	699,06
SOUS-TOTAL CHAPITRE 66	Charges financières	21 152,03	11,25	21 140,78
6718	Charges exceptionnelles - autres charges	20 430,86		20 430,86
673	Charges exceptionnelles - titres annulés	62 936,00		62 936,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 67	Charges exceptionnelles	83 366,86		83 366,86
TOTAL	DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	2 031 278,68	11,25	2 031 267,43
6811	Dotations aux Amortissements immobilisat	13 707,76		13 707,76
SOUS-TOTAL OPERATION n° 042	Opérations d'ordre de transfert entre se	13 707,76		13 707,76
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	13 707,76		13 707,76
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES DE FONCTIONNE	2 044 986,44	11,25	2 044 975,19

24100 SMG PARC REGION. DES ALPILLES
ÉTAT DE RÉALISATION DES OPÉRATIONS
SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Émissions 1	Annulations 2	RECETTES nettes 3 = 1 + 2
6419	Remboursements sur rémunérations du pers	19 400,23		19 400,23
SOUS-TOTAL CHAPITRE 013	Atténuations de charges	19 400,23		19 400,23
70388	Utilisation du domaine - autres redevanc	5 779,71		5 779,71
7088	Autres produits d'activités annexes (abo	10 844,52		10 844,52
SOUS-TOTAL CHAPITRE 70	Produits des services, du domaine et ven	16 624,23		16 624,23
74718	Autres participations de l'Etat	151 880,65		151 880,65
7472	Participations - Régions	1 051 262,09		1 051 262,09
7473	Participations - Départements	306 000,00		306 000,00
74741	Participations des Communes membres du G	171 789,00		171 789,00
74748	Participations des autres Communes	104 079,62		104 079,62
74758	Participation - Autres Groupements	5 400,00		5 400,00
7478	Participations - autres organismes	11 366,00		11 366,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 74	Dotations et participations	1 801 777,36		1 801 777,36
7718	Autres produits exceptionnels sur opérat	153,46		153,46
SOUS-TOTAL CHAPITRE 77	Produits exceptionnels	153,46		153,46
TOTAL	RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	1 837 955,28		1 837 955,28
	TOTAL GENERAL DES RECETTES DE FONCTIONNE	1 837 955,28		1 837 955,28

COMPTABILITE

DES DENIERS ET VALEURS

24100 - SMG PARC REGION. DES ALPILLES

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2016

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
1021	Dotation		99 861,32						99 861,32		99 861,32
10222	FCTVA		771 955,82			121 264,12			893 219,94		893 219,94
	Sous Total compte 1022		771 955,82			121 264,12			893 219,94		893 219,94
	Sous Total compte 102		871 817,14			121 264,12			993 081,26		993 081,26
103	Plan de relance FCTVA		256 656,00						256 656,00		256 656,00
1068	Excédit de fonctionnement capitalisé		260 314,65			191 613,31			451 927,96		451 927,96
	Sous Total compte 106		260 314,65			191 613,31			451 927,96		451 927,96
	Sous Total compte 10	1 388 787,79				312 877,43			1 701 665,22		1 701 665,22
110	Report à nouveau solde créditeur		859 145,21	191 613,31	287 777,32			191 613,31	1 146 922,53		955 309,22
	Sous Total compte 11		859 145,21	191 613,31	287 777,32			191 613,31	1 146 922,53		955 309,22
12	Résultat exercice excéd déficit		287 777,32	287 777,32				287 777,32	287 777,32		0,00
	Sous Total compte 12		287 777,32	287 777,32				287 777,32	287 777,32		0,00
1321	Etat et EPN		487 794,60			18 778,37			506 572,97		506 572,97

24100 - SMG PARC REGION. DES ALPILLES

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2016

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
1322	Région		2 896 039,08				522 510,54		3 418 549,62		3 418 549,62
1323	Dépt		2 196 142,53			14 153,49	884 790,98		14 153,49		3 066 780,02
13241	Communes membres du GFP		858 361,58								935 773,79
13248	Autres communes		205 300,67								217 287,93
	Sous Total compte 1324		1 063 662,25						1 153 061,72		1 153 061,72
13251	GFP de rattachement		18 898,71								35 879,19
13258	Autres groupements		20 135,69								20 135,69
	Sous Total compte 1325		39 034,40						56 014,88		56 014,88
1326	Autres EPL		209 339,26								209 339,26
1327	Budget communautaire fonds structurels		169 703,89								169 703,89
1328	Autres		238 088,53								238 088,53
	Sous Total compte 132		7 299 804,54			14 153,49	1 532 459,84		14 153,49		8 818 110,89
1388	Autres subv invest non transf autres		26 270,10								26 270,10

24100 - SMG PARC REGION. DES ALPILLES

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2016

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 138		26 270,10								26 270,10
	Sous Total compte 13	7 326 074,64				14 153,49		14 153,49		8 858 534,48	8 844 380,99
1641	Emprunts en euros		160 923,73			57 343,54		57 343,54			408 580,19
	Sous Total compte 164		160 923,73			57 343,54		57 343,54		465 923,73	408 580,19
1678	Autres emprunts et dettes		300 000,00							300 000,00	300 000,00
	Sous Total compte 167		300 000,00							300 000,00	300 000,00
	Sous Total compte 16		460 923,73			57 343,54		57 343,54		765 923,73	708 580,19
	Total classe 1	10 322 708,69		479 390,63		71 497,03		550 887,66		12 760 823,28	0,00
2031	Frais d'études	718 774,66								718 774,66	718 774,66
2033	Frais d'insertion	2 931,49								2 931,49	2 931,49
	Sous Total compte 203	721 706,15								721 706,15	721 706,15
2051	Concessions et droits similaires	24 332,05				1 200,00				25 532,05	25 532,05
	Sous Total compte 205	24 332,05				1 200,00				25 532,05	25 532,05

24100 - SMG PARC REGION. DES ALPILLES

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2016

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 20	746 038,20				1 200,00		747 238,20		747 238,20	
2117	Bois et forêts	8 076,65						8 076,65		8 076,65	
	Sous Total compte 211	8 076,65						8 076,65		8 076,65	
2138	Autres constructions	1 387 637,25						1 387 637,25		1 387 637,25	
	Sous Total compte 213	1 387 637,25						1 387 637,25		1 387 637,25	
2152	Installations de voirie					10 247,41		10 247,41		10 247,41	
21538	Autres réseaux	176 273,74						176 273,74		176 273,74	
	Sous Total compte 2153	176 273,74						176 273,74		176 273,74	
	Sous Total compte 215	176 273,74				10 247,41		186 521,15		186 521,15	
2181	Instal gales agencet amngts divers	77 670,66				2 280,00		79 950,66		79 950,66	
2182	Mat de transport	15 900,00						15 900,00		15 900,00	
2183	Mat bureau mat informatique	111 065,50				8 396,60		119 462,10		119 462,10	
2184	Mobilier	21 211,94				26 341,78		47 553,72		47 553,72	

24100 - SMG PARC REGION. DES ALPILLES

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2016

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
2188	Autres immobilisations corporelles	129 720,43				476,81		130 197,24		130 197,24	
	Sous Total compte 218	355 568,53				37 495,19		393 063,72		393 063,72	
	Sous Total compte 21	1 927 556,17				47 742,60		1 975 298,77		1 975 298,77	
2312	Agencements et aménagements de terrains	969 121,83						969 121,83		969 121,83	
2313	Constructions	1 584 426,52				1 972 184,33		3 556 610,85		3 542 689,71	
2314	Constructions sur sol autrui					13 921,14		13 921,14			
2315	Instal mat outil techn	24 490,50				92 384,59		92 384,59		92 384,59	
2317	Immob reçues au titre mise à dispo	3 934 307,33				864,50		25 355,00		25 355,00	
2318	Autres immobilisat corporelles en cours	12 125,92						3 934 307,33		3 934 307,33	
	Sous Total compte 231	6 524 472,10				2 065 433,42		8 589 905,52		8 575 984,38	
	Sous Total compte 23	6 524 472,10				13 921,14		13 921,14			
28051	Concessions et droits similaires					2 065 433,42		8 589 905,52		8 575 984,38	
	Sous Total compte 2805	1 962,84				420,00		2 382,84		2 382,84	
		1 962,84				420,00		2 382,84		2 382,84	

24100 - SMG PARC REGION. DES ALPILLES

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2016

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 280		1 962,84				420,00		2 382,84		2 382,84
28181	Instal gales agencet amngis divers						102,56		102,56		102,56
28183	Mat bureau mat informatique		4 473,83				3 535,18		8 009,01		8 009,01
28184	Mobilier						36,61		36,61		36,61
28188	Amort autres immobilisations corporelles		13 930,80				9 613,41		23 544,21		23 544,21
	Sous Total compte 2818		18 404,63				13 287,76		31 692,39		31 692,39
	Sous Total compte 281		18 404,63				13 287,76		31 692,39		31 692,39
	Sous Total compte 28		20 367,47				13 707,76		34 075,23		34 075,23
	Total classe 2	9 198 066,47	20 367,47			2 114 376,02	27 628,90		11 312 442,49	11 298 521,35	34 075,23
4011	Fournisseurs		42 210,33						737 325,48		33 612,04
	Fournisseurs - Cessions, oppositions								770 937,52		
40172									13 040,00		0,00
	Sous Total compte 4017								13 040,00		0,00
	Sous Total compte 401		42 210,33				750 365,48		783 977,52		33 612,04

24100 - SMG PARC REGION. DES ALPILLES

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2016

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
4041	Fournis immob		17 065,40	2 293 666,51				2 293 666,51			26 341,78
				2 302 942,89				2 320 008,29			
40471	Fournis immob - retenues de garantie		7 170,92	1 666,84				1 666,84			35 379,30
				29 875,22				37 046,14			
40472	Fournisseurs immo - Cession, Oppositions			188 566,87				188 566,87			0,00
				188 566,87				188 566,87			
	Sous Total compte 4047		7 170,92	190 233,71				190 233,71			35 379,30
				218 442,09				225 613,01			
	Sous Total compte 404		24 236,32	2 483 900,22				2 483 900,22			61 721,08
				2 521 384,98				2 545 621,30			
408	Fournis factures non parvenues			45 716,97				45 716,97			45 716,97
	Sous Total compte 40		66 446,65	3 234 265,70				3 234 265,70			141 050,09
				3 308 869,14				3 375 315,79			
4111	Redevables - amiable			16 450,13				16 450,13			4 400,00
				12 050,13				12 050,13			
4116	Redevables - contentieux			2 900,00				2 900,00			0,00
				2 900,00				2 900,00			
	Sous Total compte 411			19 350,13				19 350,13			4 400,00
				14 950,13				14 950,13			
	Sous Total compte 41			19 350,13				19 350,13			4 400,00
				14 950,13				14 950,13			
421	Personnel - rémunérations dues			720 593,18				720 593,18			0,00
				720 593,18				720 593,18			
427	Personnel - oppositions			87,18				87,18			0,00
				87,18				87,18			0,00

24100 - SMG PARC REGION. DES ALPILLES

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2016

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 42			720 680,36	720 680,36			720 680,36	720 680,36		0,00
431	Sécurité sociale			150 985,52	150 985,52			150 985,52	150 985,52		0,00
437	Autres organismes sociaux			141 555,29	141 555,29			141 555,29	141 555,29		0,00
	Sous Total compte 43			292 540,81	292 540,81			292 540,81	292 540,81		0,00
4411	Etat aut coll publ subv à recev amiable	98 789,83		1 901 830,58	1 956 824,13			2 000 620,41	1 956 824,13	43 796,28	
4416	Etat aut col pub sub à recev contentieux			341 274,78	328 890,96			341 274,78	328 890,96	12 383,82	
	Sous Total compte 441	98 789,83		2 243 105,36	2 285 715,09			2 341 895,19	2 285 715,09	56 180,10	
447	Autres impôts taxes verSEMENTS assimilés			20 051,31	20 051,31			20 051,31	20 051,31		0,00
	Sous Total compte 44	98 789,83		2 263 156,67	2 305 766,40			2 361 946,50	2 305 766,40	56 180,10	
46711	Autres comptes créditeurs		4 273,36	112 146,30	110 634,63			112 146,30	114 907,99		2 761,69
	Sous Total compte 4671		4 273,36	112 146,30	110 634,63			112 146,30	114 907,99		2 761,69
46721	Débiteurs divers - amiable	22 283,96		40 316,94	58 507,24			62 600,90	58 507,24	4 093,66	
	Sous Total compte 4672	22 283,96		40 316,94	58 507,24			62 600,90	58 507,24	4 093,66	

24100 - SMG PARC REGION. DES ALPILLES

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2016

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 467	22 283,96 4 273,36		152 463,24 169 141,87				174 747,20 173 415,23		1 331,97	
	Sous Total compte 46	22 283,96 4 273,36		152 463,24 169 141,87				174 747,20 173 415,23		1 331,97	
4711	Verst des régisseurs			219,10	219,10			219,10	219,10		0,00
4712	Viremts réimputés			124,00	124,00			124,00	124,00		0,00
47132	Raet : verst d'gf			100 000,00 100 000,00				100 000,00 100 000,00			0,00
47133	Raet : fonds d'emprunt			305 000,00 305 000,00				305 000,00 305 000,00			0,00
47134	Raet : subv			463 916,21 463 916,21				463 916,21 463 916,21			0,00
47138	Raet : autres			1 854 556,57 1 854 556,57				1 854 556,57 1 854 556,57			0,00
	Sous Total compte 4713			2 723 472,78 2 723 472,78				2 723 472,78 2 723 472,78			0,00
471412	Excédent à réimputer - personnes morales			14 153,49 15 510,38				14 153,49 15 510,38			1 356,89
	Sous Total compte 47141			14 153,49 15 510,38				14 153,49 15 510,38			1 356,89
	Sous Total compte 4714			14 153,49 15 510,38				14 153,49 15 510,38			1 356,89
4718	Autres recettes à régulariser			130 280,16 130 280,16				130 280,16 130 280,16			0,00

24100 - SMG PARC REGION. DES ALPILLES

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2016

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 471			2 868 249,53 2 869 606,42				2 868 249,53 2 869 606,42			1 356,89
47211	DACR - rembst annuités emprunts			257 274,24 257 274,24				257 274,24 257 274,24			0,00
47218	DACR - autres dépenses			1 238,55 1 238,55				1 238,55 1 238,55			0,00
	Sous Total compte 4721			258 512,79 258 512,79				258 512,79 258 512,79			0,00
4722	DACR commission carte bancaire			245,47 245,47				245,47 245,47			0,00
4728	DACR - autres dépenses à régul			17 376,26 17 376,26				17 376,26 17 376,26			0,00
	Sous Total compte 472			276 134,52 276 134,52				276 134,52 276 134,52			0,00
	Sous Total compte 47			3 144 384,05 3 145 740,94				3 144 384,05 3 145 740,94			1 356,89
	Total classe 4	121 073,79 70 720,01		9 826 840,96 9 957 689,65				9 947 914,75 10 028 409,66	64 673,76 145 168,67		
515	Compte au trésor	1 094 555,91		3 924 645,17 4 200 336,58				5 019 201,08 4 200 336,58	818 864,50		
51931	Lignes de crédit de trésorerie			100 000,00 100 000,00				100 000,00 100 000,00			0,00
	Sous Total compte 5193			100 000,00 100 000,00				100 000,00 100 000,00			0,00
	Sous Total compte 519			100 000,00 100 000,00				100 000,00 100 000,00			0,00

24100 - SMG PARC REGION. DES ALPILLES

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2016

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 51	1 094 555,91		4 024 645,17		5 119 201,08		4 300 336,58		818 864,50	
5412	Disponibilités régisseurs de recettes	100,00		100,00	100,00	200,00		100,00		100,00	
	Sous Total compte 541	100,00		100,00	100,00	200,00		100,00		100,00	
	Sous Total compte 54	100,00		100,00	100,00	200,00		100,00		100,00	
580	Opérations d'ordre budgétaires			13 707,76	13 707,76	13 707,76		13 707,76			0,00
584	Encaissements chèques par lecture opt			43,66	43,66	43,66		43,66		43,66	0,00
588	Autres virements internes			100 000,00	100 000,00	100 000,00		100 000,00		100 000,00	0,00
	Sous Total compte 58			113 751,42	113 751,42	113 751,42		113 751,42		113 751,42	0,00
	Total classe 5	1 094 655,91		4 138 496,59	4 414 188,00	5 233 152,50		4 414 188,00		818 964,50	0,00
60612	Achts non stksés fournit énergie élect					6 741,32		6 741,32		6 741,32	
	Sous Total compte 6061					6 741,32		6 741,32		6 741,32	
60622	Achts non stksés carburants					5 590,08		5 590,08		5 590,08	
	Sous Total compte 6062					5 590,08		5 590,08		5 590,08	

24100 - SMG PARC REGION. DES ALPILLES

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2016

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes		
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	
60631	Achats non stkés fournit entretien					61,45		61,45			61,45	
60632	Achats non stkés fournit petit équipt					13 929,85		13 929,85			13 929,85	
60636	Achats non stkés vêtements travail					479,40		479,40			479,40	
	Sous Total compte 6063					14 470,70		14 470,70			14 470,70	
6064	Achats non stkés fournit admin					3 272,95		3 272,95			3 272,95	
6068	Achats non stkés autres mat et fourm					150,90		150,90			150,90	
	Sous Total compte 606					30 225,95		30 225,95			30 225,95	
	Sous Total compte 60					30 225,95		30 225,95			30 225,95	
611	Contrats prestations de services					24 660,72		24 660,72			24 660,72	
6132	Locations immobilières					16 868,72		16 868,72			16 868,72	
6135	Locations mobilières					28 073,64		28 073,64			28 073,64	
	Sous Total compte 613					44 942,36		44 942,36			44 942,36	
61521	Entretien et réparations de terrains					2 417,40		2 417,40			2 417,40	

24100 - SMG PARC REGION. DES ALPILLES

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2016

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
615221	Bâtiments publics					81,00		81,00		81,00	
	Sous Total compte 61522					81,00		81,00		81,00	
	Sous Total compte 6152					2 498,40		2 498,40		2 498,40	
61551	Entretien réparations matériel roulant					542,42		542,42		542,42	
	Sous Total compte 6155					542,42		542,42		542,42	
6156	Maintenance					16 222,38		16 222,38		16 222,38	
	Sous Total compte 615					19 263,20		19 263,20		19 263,20	
6168	Autres					52 981,50		52 981,50		52 981,50	
	Sous Total compte 616					52 981,50		52 981,50		52 981,50	
617	Etudes et recherches					21 189,60		21 189,60		21 189,60	
6182	Divers doc générale et technique					1 294,89		1 294,89		1 294,89	
6184	Divers versé à organismes formation					3 296,00		3 296,00		3 296,00	
6185	Divers - frais colloques et séminaires					2 901,32		2 901,32		2 901,32	

24100 - SMG PARC REGION. DES ALPILLES

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2016

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes		
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	
	Sous Total compte 618					7 492,21		7 492,21			7 492,21	
	Sous Total compte 61					170 529,59		170 529,59			170 529,59	
6225	Indemnités au comptable et régisseurs					631,51		631,51			631,51	
6227	Rému interméd honoraires frais act cont					763,80		763,80			763,80	
6228	Rému interméd honoraires divers					520 489,40		520 489,40			520 489,40	
	Sous Total compte 622					521 884,71		521 884,71			521 884,71	
6231	Pub public relat publ annonces insert					1 821,60		1 821,60			1 821,60	
6232	Pub public relat publ fêtes cérémonies					4 816,00		4 816,00			4 816,00	
6233	Pub public relat publ foires expositions					300,00		300,00			300,00	
6237	Pub public relat publ publications					38 112,70		38 112,70			38 112,70	
	Sous Total compte 623					45 050,30		45 050,30			45 050,30	
6251	Déplacts missions récep - voyage dépicis					5 377,56		5 377,56			5 377,56	
6255	Déplacts missions récep frais déménagt					5 400,00		5 400,00			5 400,00	

24100 - SMG PARC REGION. DES ALPILLES

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2016

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6256	Déplacements missions récep - missions					29 571,68		29 571,68		29 571,68	
6257	Déplacements missions récep - réceptions					9 575,96		9 575,96		9 575,96	
	Sous Total compte 625					49 925,20		49 925,20		49 925,20	
6261	Frais d'affranchissement					5 445,14		5 445,14		5 445,14	
6262	Frais de télécommunications					14 812,36		14 812,36		14 812,36	
	Sous Total compte 626					20 257,50		20 257,50		20 257,50	
6281	Aut serv extér concours divers					5 965,00		5 965,00		5 965,00	
6283	Aut serv extér frais de nettoyage locaux					6 299,40		6 299,40		6 299,40	
	Sous Total compte 628					12 264,40		12 264,40		12 264,40	
	Sous Total compte 62					649 382,11		649 382,11		649 382,11	
6332	Cotisations versées au FNAL					3 133,11		3 133,11		3 133,11	
6336	Cotis. centre national - centres gestion					15 038,44		15 038,44		15 038,44	
6338	Autres impôts tax versés sur rémun aut org					1 879,76		1 879,76		1 879,76	

24100 - SMG PARC REGION. DES ALPILLES

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2016

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 633					20 051,31		20 051,31		20 051,31	
	Sous Total compte 63					20 051,31		20 051,31		20 051,31	
64111	Persl titulaire_rémunération principale					294 417,77		294 417,77		294 417,77	
64112	Persl titulai_r_NBI supplt fami indem rés					2 316,41		2 316,41		2 316,41	
64118	Personnel titulaire - autres indemnités					75 158,06		75 158,06		75 158,06	
	Sous Total compte 6411					371 892,24		371 892,24		371 892,24	
64131	Persel non titulaire - rémunération					346 892,05		346 892,05		346 892,05	
64138	Autres indemnités					2 882,21		2 882,21		2 882,21	
	Sous Total compte 6413					349 774,26		349 774,26		349 774,26	
6419	Rembst rémunérations du persel					19 400,23		19 400,23		19 400,23	
	Sous Total compte 641					721 666,50		721 666,50		702 266,27	
	Charges sécu cotisations URSSAF					19 400,23		19 400,23		19 400,23	
6451						150 985,52		150 985,52		150 985,52	
6453	Cotisations aux caisses de retraites					103 887,07		103 887,07		103 887,07	

24100 - SMG PARC REGION. DES ALPILLES

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2016

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6454	Charges sécu cotisations ASSEDIC					19 786,23		19 786,23		19 786,23	
6458	Charges sécu prévoyance cotisations					14 653,43		14 653,43		14 653,43	
	Sous Total compte 645					289 312,25		289 312,25		289 312,25	
6475	Autres charges sociales médecine travail					2 622,00		2 622,00		2 622,00	
	Sous Total compte 647					2 622,00		2 622,00		2 622,00	
6488	Autres charges de personnel					5 685,38		5 685,38		5 685,38	
	Sous Total compte 648					5 685,38		5 685,38		5 685,38	
	Sous Total compte 64					1 019 286,13		1 019 286,13		1 019 286,13	
						19 400,23		19 400,23		19 400,23	
6531	Indemnités maires adjoints conseillers					9 918,00		9 918,00		9 918,00	
6532	Frais mission maires adjts conseillers					508,60		508,60		508,60	
6533	Cotisations retraite maire adjts conseil					1 149,43		1 149,43		1 149,43	
	Sous Total compte 653					11 576,03		11 576,03		11 576,03	
6558	Autres contributions obligatoires					25 528,00		25 528,00		25 528,00	

24100 - SMG PARC REGION. DES ALPILLES

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2016

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes		
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	
	Sous Total compte 655					25 528,00		25 528,00			25 528,00	
658	Charges diverses gest courante					180,67		180,67			180,67	
	Sous Total compte 65					37 284,70		37 284,70			37 284,70	
66111	Intérêts réglés à l'échéance					20 441,72		20 441,72			20 441,72	
	Sous Total compte 6611					20 441,72		20 441,72			20 441,72	
6615	Charges d'intérêts ctes courants dépôts					710,31	11,25	710,31	11,25		699,06	
	Sous Total compte 661					21 152,03	11,25	21 152,03	11,25		21 140,78	
	Sous Total compte 66					21 152,03	11,25	21 152,03	11,25		21 140,78	
6718	Charg except aut charg except opéré gest					20 430,86		20 430,86			20 430,86	
	Sous Total compte 671					20 430,86		20 430,86			20 430,86	
673	Charges except titres annulés					62 936,00		62 936,00			62 936,00	
	Sous Total compte 67					83 366,86		83 366,86			83 366,86	
6811	DA - immob					13 707,76		13 707,76			13 707,76	

24100 - SMG PARC REGION. DES ALPILLES

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2016

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 681					13 707,76		13 707,76		13 707,76	
	Sous Total compte 68					13 707,76		13 707,76		13 707,76	
	Total classe 6					2 044 986,44		2 044 986,44		2 044 975,19	
						19 411,48		19 411,48		19 400,23	
70388	Autres redevances et recettes diverses					5 779,71		5 779,71		5 779,71	
	Sous Total compte 7038					5 779,71		5 779,71		5 779,71	
	Sous Total compte 703					5 779,71		5 779,71		5 779,71	
7088	Aut prod activ annex abonnt vente ouvr					10 844,52		10 844,52		10 844,52	
	Sous Total compte 708					10 844,52		10 844,52		10 844,52	
	Sous Total compte 70					16 624,23		16 624,23		16 624,23	
74718	Autres participations Etat					151 880,65		151 880,65		151 880,65	
	Sous Total compte 7471					151 880,65		151 880,65		151 880,65	
7472	Participations - Région					1 051 262,09		1 051 262,09		1 051 262,09	
7473	Participations - Dépt					306 000,00		306 000,00		306 000,00	

24100 - SMG PARC REGION. DES ALPILLES

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2016

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
74741	Participations Cnes membres GFP					171 789,00		171 789,00			171 789,00
74748	Participations des autres Cnes					104 079,62		104 079,62			104 079,62
	Sous Total compte 7474					275 868,62		275 868,62			275 868,62
74758	Participation - autres groupements					5 400,00		5 400,00			5 400,00
	Sous Total compte 7475					5 400,00		5 400,00			5 400,00
7478	Participations - autres organismes					11 366,00		11 366,00			11 366,00
	Sous Total compte 747					1 801 777,36		1 801 777,36			1 801 777,36
	Sous Total compte 74					1 801 777,36		1 801 777,36			1 801 777,36
7718	Autres prod except sur opé gestion							153,46			153,46
	Sous Total compic 771							153,46			153,46
	Sous Total compte 77							153,46			153,46
	Total classe 7					1 818 555,05		1 818 555,05		0,00	1 818 555,05
	Total général	10 413 796,17	14 444 728,18	4 230 859,49	29 089 383,84	14 413 796,17	4 015 932,70	29 089 383,84	14 227 134,80	14 227 134,80	14 227 134,80
								29 089 383,84			14 227 134,80

24100 - SMG PARC REGION. DES ALPILLES BALANCE DES VALEURS INACTIVES

Arrêtée à la date du 31/12/2016

DÉSIGNATION DES COMPTES N° Intitulé Nature des valeurs inactives	DÉBIT			CRÉDIT			SOLDES	
	Balance d'entrée	Année en cours	TOTAL	Balance d'entrée	Année en cours	TOTAL	Débiteurs	Créditeurs
861 Portefeuille								
NEANT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Sous Total compte 861	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
862 Correspondant								
NEANT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Sous Total compte 862	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
863 Prise en charge titre et valeur								
NEANT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Sous Total compte 863	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAUX	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



24100 SMG PARC REGION. DES ALPILLES

PAGE DES SIGNATURES

Exercice 2016

GED

Vu et certifié par le comptable supérieur qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.



Le comptable soussigné affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte.

Le comptable affirme, en outre, et sous les mêmes peines, que les recettes et dépenses portées dans ce compte sont, sans exception, toutes celles qui ont été faites pour le service de SMG PARC REGION. DES ALPILLES pendant l'année 2016 et qu'il n'existe aucune autre à sa connaissance.

À MARSEILLE le 14 FEV. 2017
La chargée de mission auprès du responsable de la Division du secteur public local

Coctub

Noëlle COMBE
Inspectrice divisionnaire des Finances publiques

TRESORERIE
15 MARS 2017
MAUSSANE

Le Trésorier, À, le
[Signature]
Jean-Michel PUGNIERE

Vu par *le Président, Jean Mangon* qui certifie que le présent compte dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures de sa comptabilité administrative, a été voté le *28 Juin 2017* par l'organe délibérant.



À St Remy de Lavenex, le *28/06/2017*
[Signature]
Jean-Michel PUGNIERE



Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 28 JUIN 2017



Le vingt huit juin de l'année deux mille dix sept à dix sept heures, le Comité Syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles dûment convoqué, s'est réuni dans les locaux de la Maison du Parc naturel régional des Alpilles, sous la présidence de Monsieur Jean Mangion, Président du Parc naturel régional des Alpilles.

Etaient présents avec voix délibératives (ayant 2 voix) :

Jean Mangion – Maire de Saint Etienne du Grès, Laurent Geslin - Maire de Mas Blanc des Alpilles, Christine Vézilier – Adjointe au Maire d'Eyguières, Michel Moucadel – Adjoint au Maire de Maussane les Alpilles, Claudette Zavagli – Adjointe au Maire d'Orgon, Richard Frèze – Conseiller Municipal de Mouriès, Anne-Flore Grech - Adjointe au Maire de Lamanon, Mireille Henry – Adjointe au Maire de Saint Martin de Crau, Gisèle Ravez – Adjointe au Maire de Saint Rémy de Provence, Clotilde Madeleine – Adjointe au Maire de Tarascon, Jean-Denis Santin - Adjoint au Maire de Paradou, et Stéphane Cathala - Conseiller Municipal de Fontvieille

Etaient présents avec voix délibératives (ayant 4 voix) :

Etaient présents avec voix délibératives (ayant 5 voix) :

Cyril Juglaret – Conseiller régional.

Ont donné pouvoir :

Pascale Licari – Conseillère régionale (ayant 5 voix) à Cyril Juglaret– Conseiller régional, et Corinne Chabaud - Conseillère départementale (ayant 4 voix) à Jean Mangion – Maire de Saint Etienne du Grès.

Etaient également présents dans la salle mais non votants :

Michel Bonet - Adjoint au Maire de Saint Rémy de Provence, Stéphane Hedouin - CCI du Pays d'Arles, Régis Lillamand – Chambre d'agriculture 13, Jean-Michel Pugnière - Receveur Municipal, Philippe Susini – Chargé de mission au Conseil départemental, Valérie Virat – Mairie de Tarascon, Jean-Louis Villermy – Adjoint au Maire de Mas Blanc les Alpilles, Romain Blanc – Chargé de mission du Parc, Eric Blot – Directeur du Parc, Danielle Boullard – Responsable Administrative et Financière du Parc, Anne-Catherine Privat-Madelin – Chargée de mission du Parc, et Corinne Rolland – Assistante de Pôles du Parc.

Etaient absents excusés :

Michel Chpilevski – Sous Préfet de l'arrondissement d'Arles, Jean-Marc Martin Teissère – Conseiller régional, Nicolas Isnard – Conseiller régional, Marie-Pierre Callet – Conseillère départementale, Lucien Limousin – Conseiller départemental, Henri Pons - Conseiller départemental, Régis Gatti – Maire d'Aureille, Jean-Benoît Hugues – Conseiller municipal des Baux de Provence, Monique Ricard – Adjointe au Maire d'Eygalières, et Jean Vanwynsberghe – Adjoint au Maire de Sénas.

DELIBERATION N° CS-2017-67

Objet : Adoption du Compte Administratif 2016

Monsieur le Président expose :

- Que l'approbation du compte de gestion préalable au vote du compte administratif a été réalisée ;
- Que le compte administratif 2016 du syndicat est concordant avec le compte de gestion 2016 établi par le Trésorier de Maussane – Vallée des Baux, comptable public du Syndicat dûment visé et certifié et notamment pour les résultats de l'exercice ;
- Que la présentation du compte administratif se résume ainsi :

Sections	Dépenses	Recettes	Solde
Fonctionnement 2016	2 044 975.19	1 837 955.28	- 207 019.91
Investissement 2016	2 157 798.42	2 149 891.54	- 7 906.88

Résultat Fonctionnement 2015	A	- 207 019.91
Report exercices antérieurs	b	955 309.22
Résultat à affecter	a+b	748 289.31

Résultat Investissement 2016	c	- 7 906.88
Report exercice antérieur	d	- 1 912.84
Résultat N + N-1		- 9 819.72
Reste à réaliser	e	190 633.01
		0
Résultat d'investissement	(c+d)- e	- 200 452.73

RESULTAT GLOBAL	0	547 836.58
------------------------	----------	-------------------

- Que ceci exposé, le Président étant sorti de la salle, il est demandé au Comité Syndical de bien vouloir se prononcer.

Le Comité Syndical,

Où l'exposé du Président ;

Vu le compte administratif 2016,

Constatant que le Président du Syndicat s'est retiré;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés selon le décompte ci-après,

Nombre de membres			
En exercice	Présents	Représentés (procuration)	Votants
23	12	1	13

Sur les suffrages exprimés :

Nombre de voix			
En exercice : 64			
Votants : 38			
Pour	Contre	Abstention	
32	0	0	

Décide :

- D'adopter le compte administratif 2016 ci-annexé ;
- De donner pouvoir au Président de signer toutes pièces utiles à la bonne exécution de la présente décision.

Fait et délibéré
les jours, mois et an susdits
au registre suivant les signatures,
pour extrait conforme
le Président
Jean Mangion
M.P. 168



REPUBLIQUE FRANÇAISE

SM PARC NATUREL REG ALPILLES

Numéro SIRET : 25130201400039

POSTE COMPTABLE : **Tresor Public**



M14

COMPTE ADMINISTRATIF

voté par nature

BUDGET : SMG PARC NATUREL REGIONAL DES ALPILLES

ANNEE 2016

Code INSEE 13094	SM PARC NATUREL REG ALPILLES SMG PARC NATUREL REGIONAL DES ALPILLES	CA 2016
----------------------------	--	-------------------

I - INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	0
Nombre de résidences secondaires (article R.2313-1 <i>in fine</i>) :	0
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
0,00	0,00	0,00	0,00

Informations financières - ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (Source DGCP) (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	0,00	0,00
2	Produit des impositions directes/population	0,00	0,00
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	0,00	0,00
4	Dépenses d'équipement brut/population	0,00	0,00
5	Encours de dette/population	0,00	0,00
6	DGF/population	0,00	0,00
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	51,17%	0,00%
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	113,64	0,00
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	114,28%	0,00%
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	0,00%	0,00%

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus. Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

I - INFORMATIONS GENERALES**I****MODALITES DE VOTE DU BUDGET****B****POUR MEMOIRE(1)**

- I - L'Assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
 - au niveau du chapitre pour la section d'investissement.
 - sans les chapitres "opérations d'équipement " de l'état III B 3.
 - sans vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense "opération d'équipement ".

III - Les provisions sont semi-budgétaires (pas d'inscription en recettes de la section d'investissement).

(1) Rappeler les modalités relatives au vote du budget.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

VUE D'ENSEMBLE

A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	2 044 975,19	G	1 837 955,28
	Section d'investissement	B	2 157 798,42	H	2 149 891,54
			+		+
REPORTS DE L'EXERCICE 2015	Report en section de fonctionnement (002)	C		I	955 309,22
			(si déficit)		(si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	1 912,84	J	
			(si déficit)		(si excédent)
			=		=
TOTAL (réalisations + reports)			4 204 686,45		4 943 156,04
			= A+B+C+D		= G+H+I+J
RESTES A REALISER A REPORTER EN 2017 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	190 633,01	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en 2017		190 633,01		0,00
			= E+F		= K+L
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement		2 044 975,19		2 793 264,50
		= A+C+E		= G+I+K	
	Section d'investissement		2 350 344,27		2 149 891,54
	= B+D+F			= H+J+L	
	TOTAL CUMULE		4 395 319,46		4 943 156,04
	= A+B+C+D+E+F			= G+H+I+J+K+L	

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

VUE D'ENSEMBLE

A1

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		E 0,00	K 0,00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F 190 633,01	L 0,00
21	Immobilisations corporelles	8 836,82	0,00
23	Immobilisations en cours	181 796,19	0,00

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.2311-11 du CGCT).
Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT).

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES

A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2015)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	1 284 606,23	804 420,68	45 716,97	0,00	434 468,58
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 112 724,45	1 039 337,44	0,00	0,00	73 387,01
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	54 089,56	37 284,70	0,00	0,00	16 804,86
	Total des dépenses de gestion courante	2 451 420,24	1 881 042,82	45 716,97	0,00	524 660,45
66	Charges financières	27 500,00	21 140,78	0,00	0,00	6 359,22
67	Charges exceptionnelles	174 900,00	83 366,86	0,00	0,00	91 533,14
022	Dépenses imprévues (fonctionnement)	0,00				
	Total des dépenses réelles de fonctionnement	2 653 820,24	1 985 550,46	45 716,97	0,00	622 552,81
023	Virement à la section d'investissement (2)	72 118,60				
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (2)	13 707,76	13 707,76			0,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de	0,00	0,00			0,00
	Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	85 826,36	13 707,76			72 118,60
	TOTAL	2 739 646,60	1 999 258,22	45 716,97	0,00	694 671,41
	Pour information	⁽³⁾ 0,00				
	D002 Déficit de fonctionnement reporté de 2015					

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2015)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	19 400,23	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	2 700,00	16 624,23	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations, subventions et participations	1 781 637,38	1 801 777,36	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes de gestion courante	1 784 337,38	1 837 801,82	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	153,46	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles de fonctionnement	1 784 337,38	1 837 955,28	0,00	0,00	0,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (2)	0,00	0,00			0,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de	0,00	0,00			0,00
	Total des recettes d'ordre de fonctionnement	0,00	0,00			0,00
	TOTAL	1 784 337,38	1 837 955,28	0,00	0,00	0,00
	Pour information	⁽³⁾ 955 309,22				
	R002 Excédent de fonctionnement reporté de 2015					

(1) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(2) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(3) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté)

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2015)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	2 500,00	1 200,00	0,00	1 300,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	125 296,43	47 742,60	8 836,82	68 717,01
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	3 069 398,95	2 051 512,28	181 796,19	836 090,48
Total des dépenses d'équipement		3 197 195,38	2 100 454,88	190 633,01	906 107,49
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	57 343,54	57 343,54	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (investissement)	0,00			
Total des dépenses financières		57 343,54	57 343,54	0,00	0,00
45..	Total des opé. pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		3 254 538,92	2 157 798,42	190 633,01	906 107,49
040	Opérations d'ordre entre sections (1)	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00		0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		0,00	0,00		0,00
TOTAL		3 254 538,92	2 157 798,42	190 633,01	906 107,49
Pour information		⁽³⁾			
D001 Solde d'exécution négatif reporté de 2015		1 912,84			

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2015)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	2 554 012,09	1 518 306,35	0,00	1 035 705,74
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	305 000,00	305 000,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		2 859 012,09	1 823 306,35	0,00	1 035 705,74
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	120 000,00	121 264,12	0,00	0,00
1068	Dotations, fonds divers et réserves (7)	191 613,31	191 613,31	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits de cessions	0,00		0,00	
Total des recettes financières		311 613,31	312 877,43	0,00	0,00
45..	Total des opé. pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		3 170 625,40	2 136 183,78	0,00	1 034 441,62
021	Virement de la section de fonctionnement (1)	72 118,60			
040	Opérations d'ordre entre sections (1)	13 707,76	13 707,76		0,00
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00		0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		85 826,36	13 707,76		72 118,60
TOTAL		3 256 451,76	2 149 891,54	0,00	1 106 560,22
Pour information		⁽³⁾			
R001 Solde d'exécution positif reporté de 2015		0,00			

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

(1) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(2) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

(3) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

BALANCE GENERALE DU BUDGET

B1

1 - Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	850 137,65		850 137,65
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 039 337,44		1 039 337,44
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante	37 284,70		37 284,70
66	Charges financières	21 140,78	0,00	21 140,78
67	Charges exceptionnelles	83 366,86	0,00	83 366,86
68	Dotations aux amortissements et provisions	0,00	13 707,76	13 707,76
	Dépenses de fonctionnement - Total	2 031 267,43	13 707,76	2 044 975,19
	Pour information			0,00
	D 002 Déficit de fonctionnement reporté de 2015			0,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Remboursement d'emprunts (sauf 1688 non bud.)	57 343,54	0,00	57 343,54
18	Compte de liaison : affectation	(8) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	1 200,00	0,00	1 200,00
204	Subventions d'équipements versés	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	47 742,60	0,00	47 742,60
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	2 051 512,28	0,00	2 051 512,28
26	Particip. et créances rattachées à des particip.	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
45..	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
3..	Stocks	0,00	0,00	0,00
	Dépenses d'investissement - Total	2 157 798,42	0,00	2 157 798,42
	Pour information			1 912,84
	D 001 Solde d'exécution négatif reporté de 2015			1 912,84

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires ;

(2) Voir liste des opérations d'ordre ;

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié ;

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants ;

(5) Si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires ;

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement » ;

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9) ;

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

BALANCE GENERALE DU BUDGET

B2

2 - Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	19 400,23		19 400,23
70	Produits des services, du domaine et ventes dive	16 624,23		16 624,23
73	Impôts et taxes	0,00		0,00
74	Dotations, subventions et participations	1 801 777,36		1 801 777,36
75	Autres produits de gestion courante	0,00		0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits Exceptionnels	153,46	0,00	153,46
Recettes de fonctionnement - Total		1 837 955,28	0,00	1 837 955,28
Pour information				
R 002 Excédent de fonctionnement reporté de 2015				955 309,22

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	121 264,12	0,00	121 264,12
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	191 613,31		191 613,31
13	Subventions d'investissement	1 518 306,35	0,00	1 518 306,35
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non bud.)	305 000,00	0,00	305 000,00
18	Compte de liaison : affectation (8)	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)(5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipements versés	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5) (9)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (5)	0,00	0,00	0,00
26	Particip. et créances rattachées à des particip.	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissements des immobilisations		13 707,76	13 707,76
45..	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
3..	Stocks	0,00	0,00	0,00
Recettes d'investissement - Total		2 136 183,78	13 707,76	2 149 891,54
Pour information				
R 001 Solde d'exécution positif reporté de 2015				0,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2015)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	1 284 606,23	804 420,68	45 716,97	0,00	434 468,58
60611	Eau et assainissement	1 350,00	0,00	0,00	0,00	1 350,00
60612	Énergie - Électricité	8 000,00	6 741,32	0,00	0,00	1 258,68
60622	Carburants	7 500,00	5 590,08	0,00	0,00	1 909,92
60631	Fournitures d'entretien	250,00	61,45	0,00	0,00	188,55
60632	Fournitures de petit équipement	17 700,00	13 446,44	483,41	0,00	3 770,15
60636	Vêtements de travail	120,00	479,40	0,00	0,00	0,00
6064	Fournitures administratives	3 400,00	2 939,63	333,32	0,00	127,05
6068	Autres matières et fournitures	800,00	0,00	150,90	0,00	649,10
611	Contrats de prestations de services	17 729,20	24 660,72	0,00	0,00	0,00
6132	Locations immobilières	22 500,00	16 868,72	0,00	0,00	5 631,28
6135	Locations mobilières	32 600,00	27 513,64	560,00	0,00	4 526,36
61521	Terrains	4 500,00	2 417,40	0,00	0,00	2 082,60
615221	Entretien et réparations bâtiments publics	2 250,00	81,00	0,00	0,00	2 169,00
61551	Matériel roulant	2 000,00	542,42	0,00	0,00	1 457,58
61558	Autres biens mobiliers	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00
6156	Maintenance	15 000,00	16 222,38	0,00	0,00	0,00
6168	Autres primes d'assurance	56 000,00	52 981,50	0,00	0,00	3 018,50
617	Études et recherches	51 200,00	21 189,60	0,00	0,00	30 010,40
6182	Documentation générale et technique	1 575,40	1 203,89	91,00	0,00	280,51
6184	Versements à des organismes de formation	4 936,00	3 296,00	0,00	0,00	1 640,00
6185	Frais de colloques et séminaires	3 920,00	2 861,32	40,00	0,00	1 018,68
6225	Indemnités au comptable et aux régisseurs	700,00	631,51	0,00	0,00	68,49
6226	Honoraires	2 400,00	0,00	0,00	0,00	2 400,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	4 800,00	763,80	0,00	0,00	4 036,20
6228	Divers	843 275,63	477 827,02	42 662,38	0,00	322 786,23
6231	Annonces et insertions	2 600,00	1 342,80	478,80	0,00	778,40
6232	Fêtes et cérémonies	3 720,00	4 816,00	0,00	0,00	0,00
6233	Foires et expositions	0,00	300,00	0,00	0,00	0,00
6237	Publications	67 890,00	37 751,74	360,96	0,00	29 777,30
6238	Divers	1 370,00	0,00	0,00	0,00	1 370,00
6251	Voyages et déplacements	8 522,50	5 377,56	0,00	0,00	3 144,94
6255	Frais de déménagement	5 000,00	5 400,00	0,00	0,00	0,00
6256	Missions	38 317,50	29 571,68	0,00	0,00	8 745,82
6257	Réceptions	12 260,00	9 559,76	16,20	0,00	2 684,04
6261	Frais d'affranchissement	10 000,00	5 445,14	0,00	0,00	4 554,86
6262	Frais de télécommunications	15 000,00	14 812,36	0,00	0,00	187,64
6281	Concours divers (cotisations...)	10 120,00	5 965,00	0,00	0,00	4 155,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	4 800,00	5 759,40	540,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 112 724,45	1 039 337,44	0,00	0,00	73 387,01
6218	Autre personnel extérieur	1 112,50	0,00	0,00	0,00	1 112,50

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(3) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

(5) Dont 675 et 676.

(6) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2015)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	649,61	3 133,11	0,00	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et Centres de gestion	16 487,14	15 038,44	0,00	0,00	1 448,70
6338	Autres impôts, taxes, ...sur rémunérations	1 987,81	1 879,76	0,00	0,00	108,05
64111	Rémunération principale	314 645,78	294 417,77	0,00	0,00	20 228,01
64112	NBI, SFT et indemnité de résidence	6 301,30	2 316,41	0,00	0,00	3 984,89
64118	Autres indemnités	81 980,00	75 158,06	0,00	0,00	6 821,94
64131	Rémunérations	372 649,56	346 892,05	0,00	0,00	25 757,51
64138	Autres indemnités	0,00	2 882,21	0,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	159 804,41	150 985,52	0,00	0,00	8 818,89
6453	Cotisations aux caisses de retraite	110 693,78	103 887,07	0,00	0,00	6 806,71
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C	20 787,56	19 786,23	0,00	0,00	1 001,33
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux	17 200,00	14 653,43	0,00	0,00	2 546,57
6475	Médecine du travail, pharmacie	2 535,00	2 622,00	0,00	0,00	0,00
6488	Autres charges	5 890,00	5 685,38	0,00	0,00	204,62
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	54 089,56	37 284,70	0,00	0,00	16 804,86
6531	Indemnités	18 911,59	9 918,00	0,00	0,00	8 993,59
6532	Frais de mission	0,00	508,60	0,00	0,00	0,00
6533	Cotisations de retraite	3 127,97	1 149,43	0,00	0,00	1 978,54
6541	Créances admises en non-valeur	50,00	0,00	0,00	0,00	50,00
6558	Autres contributions obligatoires	29 000,00	25 528,00	0,00	0,00	3 472,00
658	Charges diverses de la gestion courante	3 000,00	180,67	0,00	0,00	2 819,33
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)		2 451 420,24	1 881 042,82	45 716,97	0,00	524 660,45
66	Charges financières (b)	27 500,00	21 140,78	0,00	0,00	6 359,22
66111	Intérêts réglés à l'échéance	24 500,00	20 441,72	0,00	0,00	4 058,28
6615	Intérêts des comptes courants et de dépôts cr	3 000,00	699,06	0,00	0,00	2 300,94
67	Charges exceptionnelles (c)	174 900,00	83 366,86	0,00	0,00	91 533,14
6711	Intérêts moratoires et pénalités sur marchés	300,00	0,00	0,00	0,00	300,00
6718	Autres charges exceptionnelles sur opérations	111 600,00	20 430,86	0,00	0,00	91 169,14
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	63 000,00	62 936,00	0,00	0,00	64,00
022	Dépenses imprévues (fonctionnement) (e)	0,00				
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e		2 653 820,24	1 985 550,46	45 716,97	0,00	622 552,81
023	Virement à la section d'investissement	72 118,60	0,00			
042	Opérations d'ordre de transfert entre sectio	13 707,76	13 707,76			0,00
6811	Dotations aux amort. des immos incorporelles	13 707,76	13 707,76			0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		85 826,36	13 707,76			72 118,60
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la sectio	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		85 826,36	13 707,76			72 118,60

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(3) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

(5) Dont 675 et 676.

(6) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

SM PARC NATUREL REG ALPILLES - 13 - SMG PARC NATUREL REGIONAL DES ALPILLES	CA	2016
--	----	------

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES	A1

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	2 739 646,60	1 999 258,22	45 716,97	0,00	694 671,41
Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de 2015	0,00				

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (2)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant de l'exercice 2015	0,00
= Différence ICNE 2016 - ICNE 2015	0,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(2) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.
(3) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.
(5) Dont 675 et 676.
(6) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES

A2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2015)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	19 400,23	0,00	0,00	0,00
6419	Remboursements sur rémunérations du person	0,00	19 400,23	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine et ventes	2 700,00	16 624,23	0,00	0,00	0,00
70388	Autres redevances et recettes diverses	0,00	5 779,71	0,00	0,00	0,00
7088	Autres produits d'activités annexes (abonnemen	2 700,00	10 844,52	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations, subventions et participations	1 781 637,38	1 801 777,36	0,00	0,00	0,00
74718	Autres	130 000,00	151 880,65	0,00	0,00	0,00
74721	Participations statutaires	709 000,00	709 000,00	0,00	0,00	0,00
74728	Autres subventions et participat	329 889,27	342 262,09	0,00	0,00	0,00
74731	Participations statutaires	302 000,00	302 000,00	0,00	0,00	0,00
74738	Autres subventions et participat	4 000,00	4 000,00	0,00	0,00	0,00
74741	Communes membres du GFP	171 789,00	171 789,00	0,00	0,00	0,00
74748	Autres communes	108 409,11	104 079,62	0,00	0,00	4 329,49
74758	Autres groupements	5 400,00	5 400,00	0,00	0,00	0,00
7477	Budget communautaire et fonds structurels	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
74778	Autres subvent° communautaires	4 900,00	0,00	0,00	0,00	4 900,00
7478	Autres organismes	15 250,00	11 366,00	0,00	0,00	3 884,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = (70+73+74+75+013)		1 784 337,38	1 837 801,82	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	153,46	0,00	0,00	0,00
7718	Autres produits exceptionnels sur opérations de	0,00	153,46	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		1 784 337,38	1 837 955,28	0,00	0,00	0,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre section	0,00	0,00			0,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		1 784 337,38	1 837 955,28	0,00	0,00	0,00
Pour information						
R 002 Excédent de fonctionnement reporté de 2015		955 309,22				

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant de l'exercice 2015	0,00
= Différence ICNE 2016 - ICNE 2015	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(3) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DJ 040.

(4) Dont 776.

(5) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES

B1

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2015)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0.00	0,00	0,00	0.00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	2 500.00	1 200,00	0,00	1 300.00
2051	Concessions et droits similaires	2 500.00	1 200,00	0,00	1 300.00
204	Subventions d'équipement versées (sauf opérations)	0.00	0,00	0,00	0.00
21	Immobilisations corporelles (sauf opérations)	125 296.43	47 742,60	8 836,82	68 717.01
2152	Installations de voirie	58 124.00	10 247,41	0,00	47 876.59
2181	Installations générales, agencements et aménagements div	0.00	2 280,00	0,00	0.00
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	5 803.55	8 396,60	0,00	0.00
2184	Mobilier	60 000.00	26 341,78	7 189,36	26 468.86
2188	Autres immobilisations corporelles	1 368.88	476,81	1 647,46	0.00
22	Immobilisations reçues en affectation (sauf opérations)	0.00	0,00	0,00	0.00
23	Immobilisations en cours (sauf opérations)	3 069 398.95	2 051 512,28	181 796,19	836 090.48
2312	Agencements et aménagements de terrains	26 280.00	0,00	0,00	26 280.00
2313	Constructions	2 749 812.59	1 958 263,19	172 935,69	618 613.71
2314	Constructions sur sol d'autrui	292 441.86	92 384,59	8 860,50	191 196.77
2315	Installations, matériel et outillage techniques	864.50	864,50	0,00	0.00
Total des dépenses d'équipement		3 197 195.38	2 100 454,88	190 633,01	906 107.49
16	Emprunts et dettes assimilées	57 343.54	57 343,54	0,00	0.00
1641	Emprunts en euros	57 343.54	57 343,54	0,00	0.00
Total des dépenses financières		57 343.54	57 343,54	0,00	0.00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0.00	0,00	0,00	0.00
TOTAL DEPENSES REELLES		3 254 538.92	2 157 798,42	190 633,01	906 107.49
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (4)		0,00		
041	Opérations patrimoniales (7)	0.00	0,00		0.00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		0.00	0,00		0.00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		3 254 538.92	2 157 798,42	190 633,01	906 107.49
Pour information D001 Solde d'exécution négatif reporté de 2015		1 912,84			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(3) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Cf. définitions du chapitre d'opérations d'ordre, DI 040=RF 042.

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Dont 192.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041=RI 041.

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES

B2

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2015)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0.00	0,00	0,00	0.00
13	Subventions d'investissement	2 554 012.09	1 518 306,35	0,00	1 035 705.74
1321	Etat et établissements nationaux	38 828.42	18 778,37	0,00	20 050.05
1322	Régions	985 547.70	522 510,54	0,00	463 037.16
1323	Départements	1 389 207.50	870 637,49	0,00	518 570.01
13241	Communes membres du GFP	115 497.87	77 412,21	0,00	38 085.66
13248	Autres communes	0.00	11 987,26	0,00	0.00
13251	GFP de rattachement	0.00	16 980,48	0,00	0.00
1327	Budget communautaire et fonds structurels	24 930.60	0,00	0,00	24 930.60
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	305 000.00	305 000,00	0,00	0.00
1641	Emprunts en euros	305 000.00	305 000,00	0,00	0.00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0.00	0,00	0,00	0.00
204	Subventions d'équipement versées	0.00	0,00	0,00	0.00
21	Immobilisations corporelles	0.00	0,00	0,00	0.00
22	Immobilisations reçues en affectation	0.00	0,00	0,00	0.00
23	Immobilisations en cours	0.00	0,00	0,00	0.00
Total des recettes d'équipement		2 859 012.09	1 823 306,35	0,00	1 035 705.74
10	Dotations, fonds divers et réserves	311 613.31	312 877,43	0,00	0.00
10222	F.C.T.V.A.	120 000.00	121 264,12	0,00	0.00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	191 613.31	191 613,31	0,00	0.00
Total des recettes financières		311 613.31	312 877,43	0,00	0.00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0.00	0,00	0,00	0.00
TOTAL DES RECETTES REELLES		3 170 625.40	2 136 183,78	0,00	1 034 441.62
021	Virement de la section de fonctionnement	72 118.60			
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (3)(4)	13 707.76	13 707,76		0.00
28051	Concessions et droits similaires	420.00	420,00		0.00
28181	Installations générales, agencements et aménagements div.	102.56	102,56		0.00
28183	Matériel de bureau et matériel informatique	3 535.18	3 535,18		0.00
28184	Mobilier	36.61	36,61		0.00
28188	Autres immobilisations corporelles	9 613.41	9 613,41		0.00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		85 826.36	13 707,76		72 118.60
041	Opérations patrimoniales (5)	0.00	0,00		0.00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		85 826.36	13 707,76		72 118.60
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		3 256 451.76	2 149 891,54	0,00	1 106 560.22
Pour information R001 Solde d'exécution positif reporté de 2015		0,00			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

III - VOTE DU BUDGET

III

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° ... LIBELLE : ...

POUR VOTE (Chapitre)

POUR INFORMATION

Art. (1)	Libellé (1)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP +DM + RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (2)
	DEPENSES	0,00	^A 0,00	0,00	0,00	^B 0,00

RECVTTES (répartition) (Pour information)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
	Crédits ouverts (BP +DM + RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (2)
TOTAL RECETTES AFFECTEES	0,00	^C 0,00	0,00	0,00	^D 0,00

Solde du financement (3)	Pour l'exercice	En cumulé
Recettes - Dépenses	C-A	D-B

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(3) Indiquer le signe algébrique.

IV - ANNEXES

IV

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)

A1

Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux des administrations (sauf 01)	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement et formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagement et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
---------	-------------------------------	---	-----------------------------------	-----------------------------	-----------	---------------------	-----------------------------------	-----------	------------	--	---------------------	-------

INVESTISSEMENT

REALISATIONS (de l'exercice + restes à réaliser 2015)												
Dépenses réelles	0,00	2 100 454,88	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 100 454,88
- Equipements municipaux (2)		2 100 454,88	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 100 454,88
- Equip. non municipaux (c/204) (3)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Opérations financières	0,00											0,00
Dépenses d'ordre	0,00											0,00
Solde d'exécution reporté de 2015	1 912,84											1 912,84
Total dépenses	1 912,84	2 157 798,42	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 159 711,26
Total recettes	191 613,31	1 958 278,23	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 149 891,54
Solde d'investissement	189 700,47	-199 520,19	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-9 819,72
RESTE A REALISER au 31/12/2016												
Total RAR dépenses	0,00	190 633,01	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	190 633,01
Total RAR recettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE RAR d'investissement	0,00	-190 633,01	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-190 633,01

FONCTIONNEMENT

REALISATIONS (de l'exercice + restes à réaliser 2015)												
Total dépenses	45 716,97	1 988 978,02	0,00	280,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 044 975,19
Total recettes	955 309,22	1 837 955,28	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 793 264,50
Solde de fonctionnement	909 592,25	-161 022,74	0,00	-280,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	748 289,31
RESTE A REALISER au 31/12/2016												
Total RAR dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total RAR recettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Solde RAR fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

SM PARC NATUREL REG ALPILLES - 13 - SMG PARC NATUREL REGIONAL DES ALPILLES**CA****2016****IV - ANNEXES****PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)**

	IV
	A1

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10, Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicable à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Ou biens de la structure intercommunale.

(3) Ou biens ne relevant pas de la structure intercommunale.

IV - ANNEXES

IV

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)

A1

Art (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux des adm- nistrations (sauf 01)	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseigne- ment et formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interven- tions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménage- ment et services urbains, environne- ment	9 Action économi- que	TOTAL
INVESTISSEMENT DEPENSES													
Total dépenses d'investissement		1 912,84	2 348 431,43	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 350 344,27
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	57 343,54	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	57 343,54
1641	Emprunts en euros	0,00	57 343,54	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	57 343,54
20	Immobilisations incorporelles	0,00	1 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 200,00
2051	Concessions et droits similaires	0,00	1 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 200,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	47 742,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	47 742,60
2152	Installations de voirie	0,00	10 247,41	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 247,41
2181	Installations générales, agencements et aménagements	0,00	2 280,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 280,00
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	0,00	8 396,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 396,60
2184	Mobilier	0,00	26 341,78	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	26 341,78
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	476,81	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	476,81
23	Immobilisations en cours	0,00	2 051 512,28	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 051 512,28
2312	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	0,00	1 958 263,19	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 958 263,19
2314	Constructions sur sol d'autrui	0,00	92 384,59	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	92 384,59
2315	Installations, matériel et outillage techniques	0,00	864,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	864,50
001	Solde d'exécution reporté de 2015	1 912,84	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 912,84
RECETTES													
Total recettes d'investissement		191 613,31	1 958 276,23	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 149 891,54
10	Dotations, fonds divers et réserves	191 613,31	121 264,12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	312 877,43
10222	F. C. T. V. A.	0,00	121 264,12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	121 264,12
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	191 613,31	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	191 613,31
13	Subventions d'investissement	0,00	1 518 306,35	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 518 306,35
1321	Etat et établissements nationaux	0,00	18 778,37	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	18 778,37
1322	Régions	0,00	522 510,54	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	522 510,54
1323	Départements	0,00	870 637,49	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	870 637,49
13241	Communes membres du GFP	0,00	77 412,21	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	77 412,21
13248	Autres communes	0,00	11 987,26	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 987,26
13251	GFP de rattachement	0,00	16 980,48	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 980,48
1327	Budget communalitaire et fonds structurels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV - ANNEXES

IV

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)

A1

Art (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux des administrations (sauf 01)	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement et formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagement et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	305 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	305 000,00
1641	Emprunts en euros	0,00	305 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	305 000,00
	Recettes d'ordre	0,00	13 707,76	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 707,76
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	13 707,76	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 707,76
20051	Concessions et droits similaires	0,00	420,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	420,00
20101	Installations générales, agencements et aménagements	0,00	102,56	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	102,56
20103	Matériel de bureau et matériel informatique	0,00	3 535,18	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 535,18
20104	Mobilier	0,00	36,61	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	36,61
20108	Autres immobilisations corporelles	0,00	9 613,41	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 613,41

FONCTIONNEMENT

DEPENSES

Total dépenses de fonctionnement		45 716,97	1 988 978,02	0,00	280,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 044 975,19
Charges à caractère général		45 716,97	804 140,48	0,00	280,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	850 137,65
011	Eau et assainissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60611	Energie - Electricité	0,00	6 741,32	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 741,32
60612	Carburants	0,00	5 590,08	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 590,08
60622	Fournitures d'entretien	0,00	61,45	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	61,45
60631	Fournitures de petit équipement	483,41	13 446,44	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 929,85
60632	Vêtements de travail	0,00	479,40	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	479,40
60636	Fournitures administratives	333,32	2 939,63	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 272,95
6064	Autres matières et fournitures	150,90	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	150,90
6068	Contrats de prestations de services	0,00	24 660,72	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	24 660,72
611	Locations immobilières	0,00	16 868,72	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 868,72
6132	Locations mobilières	560,00	27 513,64	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	28 073,64
6135	Terrains	0,00	2 417,40	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 417,40
61521	Entretien et réparations bâtiments publics	0,00	81,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	81,00
61522	Matériel roulant	0,00	542,42	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	542,42
61551	Autres biens mobiliers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61558	Maintenance	0,00	16 222,38	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 222,38
6156	Autres primes d'assurance	0,00	52 981,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	52 981,50
6168	Etudes et recherches	0,00	21 189,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	21 189,60
617	Documentation générale et technique	91,00	1 203,89	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 294,89
6182	Versements à des organismes de formation	0,00	3 296,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 296,00
6184	Frais de colloques et séminaires	40,00	2 861,32	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 901,32
6185													

IV - ANNEXES

IV

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)

A1

Art (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux des administrations (sauf 01)	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement et formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagement et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
6225	Indemnités au comptable et aux régisseurs	0,00	631,51	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	631,51
6226	Honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	0,00	763,80	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	763,80
6228	Divers	42 562,38	477 827,02	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	520 489,40
6231	Annonces et insertions	478,80	1 342,80	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 821,60
6232	Fêtes et cérémonies	0,00	4 816,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 816,00
6233	Foires et expositions	0,00	300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	300,00
6237	Publications	360,96	37 751,74	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	38 112,70
6238	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6251	Voyages et déplacements	0,00	5 377,56	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 377,56
6255	Frais de déménagement	0,00	5 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 400,00
6256	Missions	0,00	29 291,48	0,00	280,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	29 571,68
6257	Réceptions	16,20	9 559,76	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 575,96
6261	Frais d'affranchissement	0,00	5 445,14	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 445,14
6262	Frais de télécommunications	0,00	14 812,36	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 812,36
6281	Concours divers (cotisations...)	0,00	5 965,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 965,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	540,00	5 759,40	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 299,40
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	1 039 337,44	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 039 337,44
6332	Autre personnel extérieur	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6336	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	3 133,11	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 133,11
6338	Cotisations CNFPT et Centres de gestion	0,00	15 038,44	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 038,44
64111	Autres impôts, taxes, ... sur rémunérations	0,00	1 879,76	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 879,76
64112	Rémunération principale	0,00	294 417,77	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	294 417,77
64118	NBI, SFT et indemnité de résidence	0,00	2 316,41	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 316,41
64131	Autres indemnités	0,00	75 158,06	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	75 158,06
64138	Rémunérations	0,00	346 892,05	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	346 892,05
6451	Autres indemnités	0,00	2 882,21	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 882,21
6453	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	150 985,52	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	150 985,52
6454	Cotisations aux caisses de retraite	0,00	103 887,07	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	103 887,07
6458	Cotisations aux A.S.E.D.I.C	0,00	19 786,23	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	19 786,23
6475	Cotisations aux autres organismes sociaux	0,00	14 653,43	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 653,43
6488	Médecine du travail, pharmacie	0,00	2 622,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 622,00
6488	Autres charges	0,00	5 685,38	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 685,38
65	Autres charges de gestion courante	0,00	37 284,70	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	37 284,70
6531	Indemnités	0,00	9 918,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 918,00
6532	Frais de mission	0,00	508,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	508,60

IV - ANNEXES

IV

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)

A1

Art (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux des admi- nistrations (sauf 01)	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseigne- ment et formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interven- tions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménage- ment et services urbains, environne- ment	9 Action économi- que	TOTAL
6533	Coalisations de retraite	0,00	1 149,43	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 149,43
6541	Créances admises en non-valeur	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6558	Autres contributions obligatoires	0,00	25 528,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25 528,00
658	Charges diverses de la gestion courante	0,00	180,67	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	180,67
66	Charges financières	0,00	21 140,78	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	21 140,78
66111	Intérêts réglés à l'échéance	0,00	20 441,72	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 441,72
6615	Intérêts des comptes courants et de dépôts créditeurs	0,00	699,06	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	699,06
67	Charges exceptionnelles	0,00	83 366,86	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	83 366,86
6711	Intérêts moratoires et pénalités sur marchés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6718	Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestio	0,00	20 430,86	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 430,86
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00	62 936,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	62 936,00
Dépenses d'ordre		0,00	13 707,76	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 707,76
642	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	13 707,76	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 707,76
6811	Dotations aux amort. des immos incorporelles et corporel	0,00	13 707,76	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 707,76
RECETTES													
Total recettes de fonctionnement		955 309,22	1 837 955,28	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 793 264,50
013	Atténuations de charges	0,00	19 400,23	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	19 400,23
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	0,00	19 400,23	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	19 400,23
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	0,00	16 624,23	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 624,23
70388	Autres redevances et recettes diverses	0,00	5 779,71	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 779,71
7088	Autres produits d'activités annexes (abonnements et ver	0,00	10 844,52	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 844,52
74	Dotations, subventions et participations	0,00	1 801 777,36	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 801 777,36
74718	Autres	0,00	151 880,65	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	151 880,65
74721	Participations statutaires	0,00	709 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	709 000,00
74728	Autres subventions et participat	0,00	342 262,09	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	342 262,09
74731	Participations statutaires	0,00	302 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	302 000,00
74738	Autres subventions et participat	0,00	4 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 000,00
74741	Communes membres du GFP	0,00	171 789,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	171 789,00
74748	Autres communes	0,00	104 079,62	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	104 079,62
74758	Autres groupements	0,00	5 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 400,00
7477	Budget communautaire et fonds structurels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74778	Autres subvent* communautaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7478	Autres organismes	0,00	11 366,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 366,00

IV - ANNEXES

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)

IV

A1

Art (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux des admi- nistrations (sauf 01)	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseigne- ment et formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interven- tions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménage- ment et services urbains, environne- ment	9 Action économi- que	TOTAL
77	Produits exceptionnels	0,00	153,46	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	153,46
7718	Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion	0,00	153,46	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	153,46
002	Excédent de fonctionnement reporté	955 309,22	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	955 309,22

(1) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION
DETAIL FONCTIONNEMENT

IV

A1.1

FONCTION 0 Services généraux des administrations publiques locales

CHAPITRES	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	Total
DEPENSES TOTALES (1)	45 716,97	1 998 978,02	2 044 694,99
011 Charges à caractère général	45 716,97	804 140,48	849 857,45
012 Charges de personnel et frais assimilés	0,00	1 039 337,44	1 039 337,44
023 Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	13 707,76	13 707,76
65 Autres charges de gestion courante	0,00	37 284,70	37 284,70
66 Charges financières	0,00	21 140,78	21 140,78
67 Charges exceptionnelles	0,00	83 366,86	83 366,86
RECETTES TOTALES (1)	955 309,22	1 837 955,28	2 793 264,50
002 Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	955 309,22	0,00	955 309,22
013 Atténuations de charges	0,00	19 400,23	19 400,23
70 Produits des services, du domaine et ventes diverses	0,00	16 624,23	16 624,23
74 Dotations, subventions et participations	0,00	1 801 777,36	1 801 777,36
77 Produits exceptionnels	0,00	153,46	153,46

Sous-fonction 02

020 Administration générale de la collectivité	
CHAPITRES	
DEPENSES TOTALES (1)	
011 Charges à caractère général	1 998 978,02
012 Charges de personnel et frais assimilés	804 140,48
023 Virement à la section d'investissement	1 039 337,44
042 Opérations d'ordre de transfert entre section	0,00
65 Autres charges de gestion courante	13 707,76
66 Charges financières	37 284,70
67 Charges exceptionnelles	21 140,78
RECETTES TOTALES (1)	83 366,86
002 Résultat de fonctionnement reporté (excédé	1 837 955,28
013 Atténuations de charges	0,00
70 Produits des services, du domaine et ventes	19 400,23
74 Dotations, subventions et participations	16 624,23
	1 801 777,36

(1) de l'exercice + restes à réaliser

C-1-1-B

SM PARC NATUREL REG ALPILLES - 13 - SMG PARC NATUREL REGIONAL DES ALPILLES

CA 2016

IV - ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	
DETAIL FONCTIONNEMENT	
	IV
	A1.1

Sous-fonction 02

020	
Administration générale de la collectivité	153,46

77 Produits exceptionnels

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION
DETAIL FONCTIONNEMENT

A1.1

FONCTION 2 Enseignement-formation

CHAPITRES	20		Total
	Services communs		
DEPENSES TOTALES (1)	280,20	280,20	280,20
011 Charges à caractère général	280,20		280,20

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION
DETAIL INVESTISSEMENT

IV

A1.2

FONCTION 0 Services généraux des administrations publiques locales

CHAPITRES	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	Total
DEPENSES TOTALES (1)	1 912,84	2 157 798,42	2 159 711,26
Non individualisées en opérations	1 912,84	2 157 798,42	2 159 711,26
001 Solde d'exécution de la section d'investis	1 912,84	0,00	1 912,84
16 Emprunts et dettes assimilées	0,00	57 343,54	57 343,54
20 Immobilisations incorporelles	0,00	1 200,00	1 200,00
21 Immobilisations corporelles	0,00	47 742,60	47 742,60
23 Immobilisations en cours	0,00	2 051 512,28	2 051 512,28
RECETTES TOTALES (1)	191 613,31	1 958 278,23	2 149 891,54
Non affectées aux opérations	191 613,31	1 958 278,23	2 149 891,54
021 Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00	0,00
040 Opérations d'ordre de transfert entre sec	0,00	13 707,76	13 707,76
10 Dotations, fonds divers et réserves	191 613,31	121 264,12	312 877,43
13 Subventions d'investissement (sauf 138)	0,00	1 518 306,35	1 518 306,35
16 Emprunts et dettes assimilées	0,00	305 000,00	305 000,00

CHAPITRES	Sous-fonction : 02	
	020 Administration générale de la	
DEPENSES TOTALES (1)	2 157 798,42	
Non individualisées en opérations	2 157 798,42	
001 Solde d'exécution de la section d'investis	0,00	
16 Emprunts et dettes assimilées	57 343,54	
20 Immobilisations incorporelles	1 200,00	
21 Immobilisations corporelles	47 742,60	
23 Immobilisations en cours	2 051 512,28	
RECETTES TOTALES (1)	1 958 278,23	
Non affectées aux opérations	1 958 278,23	
021 Virement de la section de fonctionnement	0,00	
040 Opérations d'ordre de transfert entre sec	13 707,76	
10 Dotations, fonds divers et réserves	121 264,12	

(1) de l'exercice + restes à réaliser. N'inscrire que les recettes spécifiquement affectées à un équipement
C-1-1-B

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION
DETAIL INVESTISSEMENT

	IV
	A1.2

Sous-fonction : 02	
020	
Administration générale de la	
13 Subventions d'investissement (sauf 138)	1 518 306,35
16 Emprunts et dettes assimilées	305 000,00

(1) de l'exercice + restes à réaliser. N'inscrire que les recettes spécifiquement affectées à un équipement
C-1-1-B

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
CREDITS DE TRESORERIE (1)

IV

A2.1

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/2016	Montant des remboursements 2016		Encours restant dû au 31/12/2016
			Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
51931 Lignes de crédit de trésorerie					
9616131172	29/11/2016	160 000,00	0,00	0,00	0,00
519 Crédits de trésorerie (Total)		160 000,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB890071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6611 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

IV - ANNEXES

IV

A2.2

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembt	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des rembourse- ments (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actua- riel					
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)														
1641 Emprunts en euros (total)					1 221 656,00									
CX08HBB012PFR					1 221 656,00									
A2309423	C R C A M	27/12/2006		25/01/2008	160 000,00	F		4.05	4.05426		A	X	N	A-1
	CAISSE D'EPARGNE Provence Alpes	15/07/2009		25/10/2013	500 000,00	F		3.26	2.86255		A	F	N	A-1
CONTRAT DE PRET	CDC RCP	08/10/2016		15/09/2017	305 000,00	F		0.0	0.0		A	X	N	A-1
Contrat n° 9004	CDC RCP	09/12/2015		01/12/2017	256 656,00	F		0.0	0.0		A	F	N	A-1
Total général					1 221 656,00									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor, 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV - ANNEXES

IV

A2.2

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant du au 31/12/2016	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annulés de l'exercice			ICNE de l'exercice	
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau du taux d'intérêt au 31/12/2016 (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)		
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)													
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		708 316,18					57 343,54	20 441,72	0,00	6 413,36	
CX09HBB012PR		0,00		708 316,18					57 343,54	20 441,72	0,00	6 413,36	
A2809423	N	0,00		103 316,18	10,08	F	4,05426		7 343,54	4 481,72	0,00	3 905,36	
CONTRAT DE PRET	N	0,00		300 000,00	5,83	F	2,86255		50 000,00	15 960,00	0,00	2 508,00	
Contrat n° 9004	N	0,00		305 000,00	19,75	F	0,0		0,00	0,00	0,00	0,00	
	N	0,00		0,00	1,33	F	0,0		0,00	0,00	0,00	0,00	
Total général		0,00		708 316,18					57 343,54	20 441,72	0,00	6 413,36	

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 6611 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE

A2.3

REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (Hors A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/2016 (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux au 31/12/ 2016 (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap), ou encadré (tunnel) A		0,00	0,00									0,00	0,00	0,00 %
TOTAL A														
Barrière simple B														
Option d'échange C														
Multiplificateur jusqu'à 3 ou multiplificateur jusqu'à 5 capé D														
Multiplificateur jusqu'à 5 E														
Autres types de structures F														
TOTAL GENERAL		0,00	0,00									0,00	0,00	0,00 %

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à couvrir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices initiation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(10) Indiquer les intérêts dus au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 6611 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV - ANNEXES

IV

A2.4

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Structure	Indices sous-jacents	(1) Indices en euros	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits % de l'encours Montant en euros	3 100,00% 708 316,18					
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits % de l'encours Montant en euros						
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits % de l'encours Montant en euros						
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits % de l'encours Montant en euros						
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits % de l'encours Montant en euros						
(F) Autres types de structures	Nombre de produits % de l'encours Montant en euros						

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/2016 après opérations de couverture éventuelles.

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)IV
A2.5

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 31/12/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date du début contrat	Date de fin du contrat	périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Total													

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (cap, floor, turndel, swaption).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

IV
A2.5

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Effet de l'instrument de couverture				Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Taux payé		Taux reçu (7)		Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux				
Total									

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un swap.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV - ANNEXES

IV

A2.6

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT (1)

Emprunts (2) (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Année de mobilisation et profil d'amort. de l'emprunt		Date du refinancement	Organisme prêteur ou chef de file	Capital restant dû	Capital réaménagé	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (6)	Caractéristique du taux			Coût de sortie (10)		Annuité de l'exercice		ICNE de l'exercice	
	Année	Profil (5)							Type de taux (7)	Index (8)	Niveau de taux (9)	Type (11)	Montant (12)	Intérêts (13)	Capital		
Total des dépenses au c/166																	
Refinancement de dette (3)																	
Total des recettes au c/166																	
Refinancement de dette (4)																	

(1) Les opérations de refinancement de dette consistent en un remboursement d'un emprunt auprès d'un établissement de crédit suivi de la souscription d'un nouvel emprunt. Pour cette raison, les dépenses et les recettes du c/166 sont équilibrées.

(2) Pour les emprunts de refinancement, indiquer le nouveau numéro de contrat suivi, entre parenthèses, de la référence de l'emprunt quitté.

(3) Il s'agit de retracer les caractéristiques avant réaménagement des emprunts ayant fait l'objet d'un remboursement anticipé avec refinancement.

(4) Il s'agit de retracer les caractéristiques après réaménagement des emprunts de refinancement.

(5) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres à préciser.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

(7) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(8) Indiquer le type d'index (ex : Euribor 3 mois).

(9) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau du taux constaté à la date du refinancement.

(10) Il s'agit de retracer les caractéristiques de l'indemnité de remboursement anticipé due relative à l'emprunt quitté.

(11) Indiquer A pour autofinancement, C pour capitalisation, T pour intégration dans le taux du nouvel emprunt, D pour allongement de durée.

(12) Indiquer le coût de sortie uniquement en cas d'autofinancement et de capitalisation.

(13) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

IV - ANNEXES

IV

A2.7

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE 2016 (1)

N° du contrat d'emprunt	Date de souscription du contrat initial	Date de renégociation	Organisme prêteur	Durée résiduelle en années		Taux (2)				Nominal		Capital restant dû au 31/12/N	ICNE de l'exercice	Annuité payée dans l'exercice (s'il y a lieu)		
				Contrat initial	Contrat renégocié	Contrat initial	Taux act. (4)	Type de taux (3)	Index (4)	Contrat renégocié	Taux act. (4)			Contrat initial	Contrat renégocié (5)	Intérêts

(1) Inscrire les emprunts renégociés, à la date de vote du budget, pour l'exercice N.

(2) Taux à la date de renégociation.

(3) Indiquer : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer la nature de l'index retenu (exemple : Euribor 3 mois).

(5) Nominal à la date de renégociation.

(6) Faire figurer 2 lettres : - Pour le profil d'amortissement, indiquer : C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres.

- Pour la périodicité de remboursement, indiquer : A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

A2.8

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dettes en capital à l'origine (2)	Dettes en capital au - / - / N	Annuité au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL					
<u>Après des organismes de droit privé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Après des organismes de droit public</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Dettes provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la commune.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE AUTRES DETTES	A2.9

(issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dettes restantes

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A3

CHOIX DU COMITÉ SYNDICAL			Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R.2321-1 du CGCT) :			27/03/2012
Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
Linéaire	205 Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques	2	27/03/2012
Linéaire	2182 Matériel de transport	10	27/03/2012
Linéaire	2183 Matériel de bureau et matériel informatique	5	27/03/2012
Linéaire	2184 Mobilier	10	27/03/2012
Linéaire	2188 Autres immobilisations corporelles	10	27/03/2012

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
ETAT DES PROVISIONS

A4

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1)	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Montant total des provisions constituées	Montant des reprises	SOLDE
TOTAL						

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges et contentieux au titre du procès...; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement...)

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN ETALEMENT DES PROVISIONS (1)

A5

Nature de la provision	Objet	Montant total de la provision	Durée (année)	Montant des provisions constituées au 31/12/N	Provision constituée au cours de l'exercice	Montant restant à provisionner

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent "Etat des provisions" qui font l'objet d'un étalement.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES

A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR 2015)	Réalisations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		57 343.54	57 343.54
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		57 343.54	57 343.54
1641	Emprunts en euros	57 343.54	57 343.54
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0.00	0.00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves	0.00	0.00
020	Dépenses imprévues (investissement)	0.00	0.00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12/2016	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (2015)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	57 343,54	190 633,01	1 912,84	249 889,39

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES

A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR 2015)	Réalisations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		205 826.36	134 971.88
Ressources propres externes de l'année (a)		120 000.00	121 264.12
10222	Dotations, fonds divers et réserves	120 000.00	121 264.12
Ressources propres internes de l'année (b)(6)		85 826.36	13 707.76
28051	Amortissement des immobilisations	420.00	420.00
28181	Amortissement des immobilisations	102.56	102.56
28183	Amortissement des immobilisations	3 535.18	3 535.18
28184	Amortissement des immobilisations	36.61	36.61
28188	Amortissement des immobilisations	9 613.41	9 613.41
024	Produits de cessions	0.00	0.00
021	Virement de la section de fonctionnement	72 118.60	0.00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12/2016	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R1068 de l'exercice précédent	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	134 971.88	0.00	0.00	191 613,31	326 585,19

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II 249 889,39
Ressources propres disponibles	IV 326 585,19
Solde	V = IV - II (3) + 76 695.80

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(3) Indiquer le signe algébrique.

ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN	Ax.2.1
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA - SECTION DE FONCTIONNEMENT	

(Article R. 2313-3 du CGCT - services assujettis sans faire l'objet d'un budget distinct du budget général)

A7.2.1 - SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES - MANDATS EMIS			RECETTES - TITRES EMIS		
Article (1)	Libellé (1)	Montant	Article (1)	Libellé (1)	Montant
	Total des dépenses réelles			Total des recettes réelles	
	Total des dépenses d'ordre			Total des recettes d'ordre	
	TOTAL GENERAL			TOTAL GENERAL	

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par le service.

ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES ASSUJETTIS A
LA TVA - SECTION D'INVESTISSEMENT

Ax.2.2

(Article R. 2313-3 du CGCT - services assujettis sans faire l'objet d'un budget distinct du budget général)

A7.2.2 - SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES - MANDATS EMIS			RECETTES - TITRES EMIS		
Article (1)	Libellé (1)	Montant	Article (1)	Libellé (1)	Montant
	Total des dépenses réelles			Total des recettes réelles	
	Total des dépenses d'ordre			Total des recettes d'ordre	
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES			TOTAL GENERAL DES RECETTES	

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par le service.

ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM - SECTION DE FONCTIONNEMENT

Ax.3.1

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

DEPENSES (1)			RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant	Article (2)	Libellé (2)	Montant
				Recettes issues de la TEOM	
				Dotations et participations reçues	
				Autres recettes de fonctionnement éventuelles	
	Total des dépenses réelles			Total des recettes réelles	
	Total des dépenses d'ordre			Total des recettes d'ordre	
	TOTAL GENERAL			TOTAL GENERAL	

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L.2313-1 du CGCT ;

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) Si la commune ou l'établissement applique les provisions semi-budgétaires

ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM - SECTION D'INVESTISSEMENT

Ax.3.2

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

DEPENSES (1)			RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant	Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Remboursement d'emprunts et dettes assimilées			Souscription d'emprunts et dettes assimilées	
	Acquisitions d'immobilisations			Dotations et subventions reçues	
	Opérations d'équipement				
	Autres dépenses éventuelles			Autres recettes éventuelles	
	Opérations pour compte de tiers			Opérations pour compte de tiers	
	Total des dépenses réelles			Total des recettes réelles	
	Total des dépenses d'ordre			Total des recettes d'ordre	
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES			TOTAL GENERAL DES RECETTES	

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L.2313-1 du CGCT ;
(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

A8

A8 - ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL							

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I - (II+III)

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
TOTAL							

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I - (II+III)

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

A9

CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

N° opération :	Intitulé de l'opération :	Date de la délibération :	Sur l'exercice			Cumul des réalisations au 31/12/N
			Cumul des réalisations avant l'exercice	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations	
	DEPENSES (a)					
	Dépenses nettes (a-c)					
	RECETTES (b)					
	Recettes nettes (b-d)					

(1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.

(2) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.

(3) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.

(4) Indiquer le chapitre.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A10.1
VARIATION DES PATRIMOINES (article R.2313-3 du CGCT) - ENTREES	
ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS	

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
TOTAL GENERAL				

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN VARIATION DES PATRIMOINES (article R. 2313-3 du CGCT) - SORTIES ETAT DES SORTIES D'IMMOBILISATION	A10.2

Modalités et date de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amort.	Cumul des amort. antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
TOTAL GENERAL							

IV - ANNEXES**IV****ELEMENTS DU BILAN
OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS****A10.3**

Pour mémoire		Crédits ouverts (BP + DM)
chapitre 024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
Produit des cessions		Réalisations
compte 775	Produits des cessions d'immobilisations	0.00
compte 675	Valeurs comptables des immobilisations cédées	0.00

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN

A10.4

VARIATION DES PATRIMOINES (article L.300-5 du code de l'urbanisme) - ENTREES
ETAT DES ENTREES DES IMMOBILISATIONS (L.300-5 du code de l'urbanisme)

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
Acquisitions à titre onéreux			0.00	
Acquisitions à titre gratuit			0.00	
Mise à disposition			0.00	
Affectation			0.00	
Mises en concession ou affermage			0.00	
Divers			0.00	
TOTAL GENERAL		0,00	0.00	

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A10.5
VARIATION DES PATRIMOINES (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - SORTIES	
ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS (L.300-5 du code de l'urbanisme)	

Modalités et date de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amort.	Cumul des amort. antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
Cessions à titre onéreux		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
Cessions à titre gratuit		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
Mise à disposition		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
Affectation		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
Mises en concession ou affermage		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
Mises à la réforme		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
Divers		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00					0,00

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DES TRAVAUX EN REGIE (1)	A11

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Article (2)	Libellé (2)	Dépenses Mandats émis	Recettes Titres émis
TOTAL GENERAL			

SECTION D'INVESTISSEMENT

Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
TOTAL GENERAL		

(1) Les immobilisations créées par les services techniques de la collectivité sont enregistrées au coût de leur production. Ce dernier correspond au coût d'acquisition des matières consommées augmenté des charges directes de production (matériel et outillage acquis ou loués, frais de personnel, ...) à l'exclusion des frais financiers et des frais d'administration générale.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) Les montants à renseigner correspondent aux mandats émis imputés au chapitre 040.

RATIO

	Montant
Recette 72 (I)	
Recettes réelles de fonctionnement	1 837 955,28
Recettes 72 / Recettes réelles de fonctionnement	

ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN	
EMPLOI DES CREDITS COMMUNAUTAIRES DANS LE CADRE DE LA SUBVENTION GLOBALE	

FONDS EUROPEENS RECUS ET REVERSES PAR LA COLLECTIVITE GESTIONNAIRE
(reproduire l'annexe par fonds européen géré)

Libellé du fonds européen géré :

(1) A détailler conformément au plan de comptes.

(2) Les informations seront extraites de PRESAGE.

(3) Les justificatifs aux dépenses peuvent provenir de plusieurs émetteurs pour la même opération.

(*) La collectivité gestionnaire (commune ou EPCI) peut être bénéficiaire des fonds lorsqu'elle est maître d'ouvrage.

(**) Hors dépenses d'assistance technique.

(***) Dans ce cas, la collectivité gestionnaire est bénéficiaire des fonds.

IV - ANNEXES

IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT

B1.1

ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT (art. L.2313-1 6°, L.5211-36 et L.5711-1 du CGCT)

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date du vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)																		
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)																		
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social																		
TOTAL GENERAL																		

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 Juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

IV - ANNEXES

IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN - CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

B1.2

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros
Total des annuités déjà garanties échues dans l'exercice (1)	A 0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B 0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C 0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D 0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I=A+B+C-D 0,00
Recettes réelles de fonctionnement de l'exercice	II 1 837 955,28
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	III 0,00%

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS 8016 - ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL	B1.3

Exercice d'origine du contrat	Nature du bien ayant fait l'objet du contrat (1)	Montant de la redevance de l'exercice	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat	Montant des redevances restant à courir						
					N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant	Total (2)	

(1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier.

(2) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumul.

IV - ANNEXES

ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS	IV
ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE	B1.4

Libellé du contrat	Année de signature du contrat de PPP	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le contrat de PPP	Montant total prévu au titre du contrat de PPP (TTC)	Montant de la rémunération du cocontractant	Durée du contrat de PPP (en mois)	Date de fin du contrat de PPP

(1) Somme des rémunérations relatives à l'investissement restant à verser au cocontractant pour la durée restante du contrat de PPP au 01/01/N.
(2) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite de la somme des participations reçues d'autres collectivités publiques au titre de la part investissement.

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES	B1.5

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital 31/12/N	Annuité versée au cours de l'exercice
TOTAL							

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l'« Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible;
- la colonne « Dette en capital 31/12/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 31/12/N;
- la colonne « Annuité versée au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS	B1.6

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital 31/12/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
TOTAL							

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS EN NATURE OU EN SUBVENTIONS (article L. 2313-1 du CGCT)	B1.7

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
TOTAL GENERAL		

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN	B2.1
SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Crédits de paiement réalisés durant l'exercice N	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN	B2.2
SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT	

N° ou intitulé de l'AE	Montant des AE			Montant des CP			
	Pour mémoire AE votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Crédits de paiement réalisés durant l'exercice N	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis
(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN	B3
ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE	

Libellé de la recette :							
Reste à employer au 01/01/N :							
Recettes				Dépenses			
Chapitre	Article	Libellé article	Montant	Chapitre	Article	Libellé article	Montant
Reste à employer au 31/12/N :							

TOTAL Reste à employer au 01/01/N :	0,00
TOTAL Recettes	TOTAL Dépenses
TOTAL Reste à employer au 31/12/N :	

IV - ANNEXES

IV

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2016

C1.1

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		0	0	0	0	0	0
Attaché	A	0	0	0	0	0	0
CHARGE DE MISSION IPT	A	0	0	0	0	0	0
RAF LIFE	A	0	0	0	0	0	0
Rédacteur	B	0	0	0	0	0	0
Adjoint administratif	C	0	0	0	0	0	0
Adjoint administratif principal 2ème classe	C	0	0	0	0	0	0
FILIERE TECHNIQUE (c)		0	0	0	0	0	0
CHARGE DE MISSION NATURA 2000	A	0	0	0	0	0	0
CHARGE DE PROJET LIFE	A	0	0	0	0	0	0
CHARGES DE MISSION	A	0	0	0	0	0	0
Ingénieur	A	0	0	0	0	0	0
CHARGE DE MISSION LEADER	B	0	0	0	0	0	0
ECONOME DE FLUX	B	0	0	0	0	0	0
Technicien	B	0	0	0	0	0	0
Technicien principal 2ème classe	B	0	0	0	0	0	0
Technicien principal de 2ème classe	B	0	0	0	0	0	0
Adjoint technique	C	0	0	0	0	0	0
Adjoint technique 2ième classe	C	0	0	0	0	0	0
FILIERE ANIMATION (i)		0	0	0	0	0	0
CHARGE DE MISSION EEDD	A	0	0	0	0	0	0
EMPLOIS NON CITES (k)(5)		0	0	0	0	0	0
DGS cne de 10 000 à 20 000 habitants	A	0	0	0	0	0	0
TOTAL GENERAL (b+c+d+e+f+g+h+i+j+k)		0	0	0	0	0	0

SM PARC NATUREL REG ALPILLES - 13 - SMG PARC NATUREL REGIONAL DES ALPILLES

CA 2016

IV - ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2016

IV
C1.1

- (1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR/INT/B9500102/C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.
- (2) Catégories : A, B ou C.
- (3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante : les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.
- (4) Equivalents temps plein annuel travaillé (ETPT) : le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année.
ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année
Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100%) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6/12).
- (5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV - ANNEXES

IV

C1.1

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2016

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/2016	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		Fondement du contrat (4)	CONTRAT Nature du contrat (5)
			Indice (8)	Euros		
Agent occupant un emploi permanent (6)				0,00		
CHARGE DE MISSION IPT	A	ADM		0,00	INTERPARC TOURI	CDD
RAF LIFE	A	ADM		0,00	LIFE	CDD
CHARGE DE MISSION EEDD	A	ANIM		0,00	EDUCATION	CDD
CHARGE DE MISSION NATURA 2000	A	TECH		0,00	NATURA 2000	CDD
CHARGE DE PROJET LIFE	A	TECH		0,00	LIFE	CDD
CHARGES DE MISSION	A	TECH		0,00	FORET ENVIR	CDD
CHARGE DE MISSION LEADER	B	TECH		0,00	PROG LEADER	CDD
ECONOME DE FLUX	B	TECH		0,00	CEP 2	CDD
TOTAL GENERAL				0,00		

IV - ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2016

IV

C1.1

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM: Administratif.

TECH : Technique.

URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).

S : Social.

MS : Médico-social.

MT : Médico-technique.

SP : Sportif.

CULT : Culturel

ANIM : Animation.

PM : Police

OTR : missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :

3-a* : article 3, 1^{ère} alinéa : accroissement temporaire d'activité.

3-b : article 3, 2^{ème} alinéa : accroissement saisonnier d'activité.

3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité,...).

3-2 : vacance temporaire d'un emploi.

3-3-1* : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

3-3-2* : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.

3-3-3* : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.

3-3-4* : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.

3-3-5* : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.

3-4 : article 21 de la loi n°2012-347 : création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.

38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.

47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels

110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.

110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.

A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés "Autres" et feront l'objet d'une précision (ex : "contrats aidés").

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n°94-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n°2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION ACTIONS DE FORMATION DES ELUS AU 31/12/2016	C1.2

(Articles L.2123-12 et L. 2123-14-1 du CGCT.)

ELUS BENEFICIAIRES DES ACTIONS DE FORMATION	ACTIONS DE FORMATION FINANCEES PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)	C2

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à
Toute personne a le droit de demander communication.

La nature de l'engagement (1)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (2)				
Détention d'une part du capital				
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50% du produit figurant au compte de résultat de l'organisme				
Autres				

(1) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif);
(2) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée ...).

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ORGANISMES DE GROUPEMENTS AUXQUELS ADHERE LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT	C3.1

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE FINANCEMENT (1)	MONTANT DU FINANCEMENT
Etablissements publics de coopération intercommunale			
Autres organismes de regroupement			

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU+fiscalité additionnelle, fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CRES PAR LA COMMUNE (1)	C3.2

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence. Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	C3.3

Catégorie	Intitulé / objet	Date de création	N° et date délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE	C3.4

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION	C3.5
PRESENTATION AGREGEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES	

1 - SMG PARC NATUREL REGIONAL DES ALPILLES

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR 2015)	Réalisations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	3 256 451.76	2 159 711.26	190 633.01	906 107,49
RECETTES	3 256 451.76	2 149 891.54	0.00	1 106 560,22
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	2 739 646.60	2 044 975.19	0.00	694 671,41
RECETTES	2 739 646.60	2 793 264.50	0.00	0,00

(1) Y compris les rattachements.

3 - PRESENTATION AGREGEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES
(avant la neutralisation des flux réciproques)

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR 2015)	Réalisations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	3 256 451.76	2 159 711.26	190 633.01	906 107,49
RECETTES	3 256 451.76	2 149 891.54	0.00	1 106 560,22
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	2 739 646.60	2 044 975.19	0.00	694 671,41
RECETTES	2 739 646.60	2 793 264.50	0.00	0,00
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	5 996 098,36	4 204 686,45	190 633,01	1 600 778,90
TOTAL GENERAL DES RECETTES	5 996 098,36	4 943 156,04	0,00	1 052 942,32

(1) Y compris les rattachements.

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION IDENTIFICATION DES FLUX CROISES	C3.6

1 - FLUX RECIPROQUES ENTRE LE GROUPEMENT A FISCALITE PROPRE ET LES COMMUNES (cf. liste des opérations en annexe de la M14)

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM dont RAR 2015)	Réalisations - mandats ou titres	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT Dépenses Recettes				
FONCTIONNEMENT Dépenses Recettes				

2 - PRESENTATION CONSOLIDEE DU GROUPEMENT A FISCALITE PROPRE ET DES COMMUNES (après la neutralisation des flux réciproques)

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM dont RAR 2015)	Réalisations - mandats ou titres	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT Dépenses Recettes				
FONCTIONNEMENT Dépenses Recettes				
TOTAL GENERAL DES DEPENSES				
TOTAL GENERAL DES RECETTES				

IV - ANNEXES	IV
DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES	D1

Libellés	Bases notifiées (si connues à la date de vote)	Variation des bases / N-1 (%)	Taux appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%)	Variation de taux / N-1 (%)	Produit proposé par l'assemblée délibérante	Variation du produit / N-1 (%)
TOTAL						

IV - ANNEXES
ARRETE ET SIGNATURES IV
D2

Présenté par le Président,
A Saint-Rémy-de-Provence, le 28 juin 2017
Le Président,

Nombre de membres en exercice: 23
Nombre de membres présents: 13
Nombre de suffrages exprimés: 32
VOTES: Pour: 32
Contre: 0
Abstention: 0

Délibéré par le Comité syndical, réuni en session ordinaire.
A Saint-Rémy-de-Provence, le 28 juin 2017

Date de convocation: 21/06/2017

Les membres du Comité syndical,

[Handwritten signatures in blue ink]

S/PREFECTURE D'ARLES
- 5 JUL. 2017
ARRIVEE

Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la transmission en sous préfecture, le 5 juillet 2017 et de la publication le 5 juillet 2017

A Saint-Rémy-de-Provence, le 5 juillet 2017

[Handwritten signature in blue ink]

SOMMAIRE

I. Informations générales

- p.2 A - Informations statistiques, fiscales et financières
 p.3 B - Modalités de vote du budget

II. Présentation générale du budget

- p.4 A1 - Vue d'ensemble - Exécutions du budget et détail des restes à réaliser
 p.6 A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres
 p.7 A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres
 p.9 B1 - Balance générale du budget - Dépenses
 p.10 B2 - Balance générale du budget - Recettes

III. Vote du budget

- p.11 A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses - Articles
 p.14 A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes - Articles
 p.15 B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses
 p.16 B2 - Section d'investissement - Détail des recettes
 p.17 B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles

IV – ANNEXES

		Jointes	Sans Objet
A - Eléments du bilan			
p.18	A1 - Présentation croisée par fonction	X	
p.25	A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement	X	
p.28	A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement	X	
p.30	A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	X	
p.31	A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dettes	X	
p.33	A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	X	
p.34	A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	X	
p.35	A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	X	
p.37	A2.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement	X	
p.38	A2.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N	X	
p.39	A2.8 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	X	
p.40	A2.9 - Etat de la dette - Autres dettes	X	
p.41	A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	X	
p.42	A4 - Etat des provisions	X	
p.43	A5 - Etalement des provisions	X	
p.44	A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	X	
p.45	A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	X	
p.46	A7.2.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services assujettis à la Tva - Section de fonctionnement	X	
p.47	A7.2.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services assujettis à la Tva - Section d'investissement	X	
p.48	A7.3.1 - Etat de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	X	
p.49	A7.3.2 - Etat de la répartition de la TEOM - Investissement	X	
p.50	A8 - Etat des charges transférées	X	
p.51	A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	X	
p.52	A10.1 - Variation du patrimoine - Etat des entrées d'immobilisations (article R.2313-3 du CGCT)	X	
p.53	A10.2 - Variation du patrimoine - Etat des sorties d'immobilisations (article R.2313-3 du CGCT)	X	
p.54	A10.3 - Opérations liées aux cessions	X	
p.55	A10.4 - Variation du patrimoine - Etat des entrées d'immobilisations (article L.300-5 du code de l'urbanisme)	X	
p.56	A10.5 - Variation du patrimoine - Etat des sorties d'immobilisations (article L.300-5 du code de l'urbanisme)	X	
p.57	A11 - Etat des travaux en régie	X	
p.58	A12 - Emploi des crédits communautaires dans le cadre de la subvention globale	X	
B - Engagements hors bilan			
p.59	B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement	X	
p.60	B1.2 - Calcul du ratio d'endettement	X	
p.61	B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	X	
p.62	B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	X	
p.63	B1.5 - Etat des autres engagements donnés	X	
p.64	B1.6 - Etat des engagements reçus	X	
p.65	B1.7 - Liste des concours attribués à des tiers en nature ou en subventions	X	
p.66	B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	X	
p.67	B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	X	
p.68	B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	X	
C - Autres éléments d'informations			
p.69	C1.1 - Etat du personnel	X	
p.73	C1.2 - Action de formation des élus	X	
p.74	C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier	X	
p.75	C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	X	
p.76	C3.2 - Liste des établissements publics créés	X	
p.77	C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	X	
p.78	C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	X	
p.79	C3.5 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes	X	
p.80	C3.6 - Identification des flux croisés	X	
D - Décisions en matière des taux de contributions directes - Arrêtés et signatures			
p.81	D1 - Décisions en matière de taux de contributions directes	X	
p.82	D2 - Arrêté et signatures	X	

(1) Ne sont pas produites les annexes qui ne concernent pas la collectivité, ni au titre de l'exercice, ni au titre du détail des comptes du bilan. Dans ce cas, cochez la case « sans objet » correspondante. (Ne pas produire d'état néant)



Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 28 JUIN 2017

Le vingt huit juin de l'année deux mille dix sept à dix sept heures, le Comité Syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles dûment convoqué, s'est réuni dans les locaux de la Maison du Parc naturel régional des Alpilles, sous la présidence de Monsieur Jean Mangion, Président du Parc naturel régional des Alpilles.

Etaient présents avec voix délibératives (ayant 2 voix) :

Jean Mangion – Maire de Saint Etienne du Grès, Laurent Geslin – Maire de Mas Blanc des Alpilles, Christine Vézilier – Adjointe au Maire d'Eygalières, Michel Moucadel – Adjoint au Maire de Maussane les Alpilles, Claudette Zavagli – Adjointe au Maire d'Orgon, Richard Frèze – Conseiller Municipal de Mouriès, Anne-Flore Grech - Adjointe au Maire de Lamanon, Mireille Henry – Adjointe au Maire de Saint Martin de Crau, Gisèle Ravez – Adjointe au Maire de Saint Rémy de Provence, Clotilde Madeleine – Adjointe au Maire de Tarascon, Jean-Denis Santin - Adjoint au Maire de Paradou, et Stéphan Cathala - Conseiller Municipal de Fontvieille

Etaient présents avec voix délibératives (ayant 4 voix) :

Etaient présents avec voix délibératives (ayant 5 voix) :

Cyril Juglaret – Conseiller régional.



Ont donné pouvoir :

Pascale Licari – Conseillère régionale (ayant 5 voix) à Cyril Juglaret– Conseiller régional, et Corinne Chabaud - Conseillère départementale (ayant 4 voix) à Jean Mangion – Maire de Saint Etienne du Grès.

Etaient également présents dans la salle mais non votants :

Michel Bonet - Adjoint au Maire de Saint Rémy de Provence, Stéphane Hedouin - CCI du Pays d'Arles, Régis Lillamand – Chambre d'agriculture 13, Jean-Michel Pugnère - Receveur Municipal, Philippe Susini – Chargé de mission au Conseil départemental, Valérie Virat – Mairie de Tarascon, Jean-Louis Villermy – Adjoint au Maire de Mas Blanc les Alpilles, Romain Blanc – Chargé de mission du Parc, Eric Blot – Directeur du Parc, Danielle Boullard – Responsable Administrative et Financière du Parc, Anne-Catherine Privat-Madelin – Chargée de mission du Parc, et Corinne Rolland – Assistante de Pôles du Parc.

Etaient absents excusés :

Michel Chpilevski – Sous Préfet de l'arrondissement d'Arles, Jean-Marc Martin Teissère – Conseiller régional, Nicolas Isnard – Conseiller régional, Marie-Pierre Callet – Conseillère départementale, Lucien Limousin – Conseiller départemental, Henri Pons - Conseiller départemental, Régis Gatti – Maire d'Aureille, Jean-Benoît Hugues – Conseiller municipal des Baux de Provence, Monique Ricard – Adjointe au Maire d'Eygalières, et Jean Vanwynsberghe – Adjoint au Maire de Sénas.

DELIBERATION N° CS-2017-68

Objet : Affectation du Résultat 2016

Monsieur le Président expose :

- Considérant l'approbation du Compte de gestion 2016 et l'adoption du Compte administratif 2016,
- La proposition d'affectation du résultat ainsi qu'il suit :

Excédent de fonctionnement de 2016 à affecter en 2017	748 289.31
Solde d'investissement 2016	- 9 819.72
Solde des restes à réaliser 2016	- 190 633.01
soit	
Besoin de financement en investissement	200 452.73
Affectation :	
1) Affectation au R/1068	200 452.73
2) Report en fonctionnement R/002	547 836.58

- Que ceci exposé, il est demandé au Comité Syndical de bien vouloir se prononcer.

Le Comité Syndical,

Ouï l'exposé du Président ;

Vu le compte administratif 2016 établi par le Trésorier de Maussane – Vallée des Baux, comptable public du Syndicat ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés selon le décompte ci-après,

Nombre de membres			
En exercice	Présents	Représentés (procuration)	Votants
23	13	2	15

Sur les suffrages exprimés :

Nombre de voix			
En exercice : 64			
Votants : 38			
Pour	Contre	Abstention	
38	0	0	

Décide :

- D'affecter le résultat de l'exercice 2016 tel que présenté ci-dessus ;
- De donner pouvoir au Président de signer toutes pièces utiles à la bonne exécution de la présente décision.

Fait et délibéré
les jours, mois et an Susdits
au registre suivant les signatures,
pour extrait certifiées
le Président

Jean Mangion Parc
naturel
régional
des Alpes





Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 28 JUIN 2017

Le vingt huit juin de l'année deux mille dix sept à dix sept heures, le Comité Syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles dûment convoqué, s'est réuni dans les locaux de la Maison du Parc naturel régional des Alpilles, sous la présidence de Monsieur Jean Mangion, Président du Parc naturel régional des Alpilles.

Etaient présents avec voix délibératives (ayant 2 voix) :

Jean Mangion – Maire de Saint Etienne du Grès, Laurent Geslin - Maire de Mas Blanc des Alpilles, Christine Vézilier – Adjointe au Maire d'Eyguières, Michel Mucadel – Adjoint au Maire de Maussane les Alpilles, Claudette Zavagli – Adjointe au Maire d'Orgon, Richard Frèze – Conseiller Municipal de Mouriès, Anne-Flore Grech - Adjointe au Maire de Lamanon, Mireille Henry – Adjointe au Maire de Saint Martin de Crau, Gisèle Ravez – Adjointe au Maire de Saint Rémy de Provence, Clotilde Madeleine – Adjointe au Maire de Tarascon, Jean-Denis Santin - Adjoint au Maire de Paradou, et Stéphan Cathala - Conseiller Municipal de Fontvieille

Etaient présents avec voix délibératives (ayant 4 voix) :

Etaient présents avec voix délibératives (ayant 5 voix) :

Cyril Juglaret – Conseiller régional.



Ont donné pouvoir :

Pascale Licari – Conseillère régionale (ayant 5 voix) à Cyril Juglaret– Conseiller régional, et Corinne Chabaud - Conseillère départementale (ayant 4 voix) à Jean Mangion – Maire de Saint Etienne du Grès.

Etaient également présents dans la salle mais non votants :

Michel Bonet - Adjoint au Maire de Saint Rémy de Provence, Stéphane Hedouin - CCI du Pays d'Arles, Régis Lillamand – Chambre d'agriculture 13, Jean-Michel Pugnière - Receveur Municipal, Philippe Susini – Chargé de mission au Conseil départemental, Valérie Virat – Mairie de Tarascon, Jean-Louis Villermey – Adjoint au Maire de Mas Blanc les Alpilles, Romain Blanc – Chargé de mission du Parc, Eric Blot – Directeur du Parc, Danielle Boullard – Responsable Administrative et Financière du Parc, Anne-Catherine Privat-Madellin – Chargée de mission du Parc, et Corinne Rolland – Assistante de Pôles du Parc.

Etaient absents excusés :

Michel Chpilevski – Sous Préfet de l'arrondissement d'Arles, Jean-Marc Martin Teissère – Conseiller régional, Nicolas Isnard – Conseiller régional, Marie-Pierre Callet – Conseillère départementale, Lucien Limousin – Conseiller départemental, Henri Pons - Conseiller départemental, Régis Gatti – Maire d'Aureille, Jean-Benoît Hugues – Conseiller municipal des Baux de Provence, Monique Ricard – Adjointe au Maire d'Eygalières, et Jean Vanwynsberghe – Adjoint au Maire de Sénas.

DELIBERATION N° CS-2017-69

Objet : Vote du Budget Supplémentaire 2017

Monsieur le Président expose :

- Qu'il soumet au vote, le budget supplémentaire pour l'exercice 2017 intégrant les résultats de l'exercice 2016 qui s'équilibre en dépenses et en recettes ainsi qu'il suit :

Fonctionnement		Investissement		TOTAL BS	
Dépenses	762 829.47	Dépenses	256 340.93	Dépenses	1 019 170.40
Recettes	762 829.47	Recettes	256 340.93	Recettes	1 019 170.40

Le budget s'établit pour l'exercice 2017 à :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
BUDGET PRIMITIF	2 239 457.13	1 410 574.63	3 650 031.76
BUDGET SUPPLEMENTAIRE	762 829.47	256 340.93	1 019 170.40
TOTAL 2017	3 002 286.60	1 666 915.56	4 669 202.16

- Que ceci exposé, il est demandé au Comité Syndical de bien vouloir se prononcer.

Le Comité Syndical,

Où l'exposé du Président ;

Vu le budget supplémentaire proposé,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés selon le décompte ci-après,

Nombre de membres			
En exercice	Présents	Représentés (procuration)	Votants
23	13	2	15

Sur les suffrages exprimés :

Nombre de voix		
En exercice : 64		
Votants : 38		
Pour	Contre	Abstention
38	0	0

Décide :

- D'adopter le budget supplémentaire 2017, tel que présenté, section par section, chapitre par chapitre
- De donner pouvoir au Président de signer toutes pièces utiles à la bonne exécution de la présente décision.

Fait et délibéré
les jours, mois et an susdits
au registre, suivant les signatures,
pour extrait certifié,
le Président



REPUBLIQUE FRANÇAISE

S/PREFECTURE D'ARLES

- 5 JUIL. 2017

ARRIVEE

SM PARC NATUREL REG ALPILLES

Numéro SIRET : 25130201400047

POSTE COMPTABLE : **Tresor Public**

M14

BUDGET SUPPLEMENTAIRE

voté par nature

BUDGET : SMG PARC NATUREL REGIONAL DES ALPILLES

ANNEE 2017

Code INSEE 13094	SM PARC NATUREL REG ALPILLES SMG PARC NATUREL REGIONAL DES ALPILLES	BS 2017
----------------------------	--	--------------------------

I - INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	0
Nombre de résidences secondaires (article R.2313-1 <i>in fine</i>) :	0
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
0,00	0,00	0,00	0,00

Informations financières - ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (Source DGCP) (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	0,00	0,00
2	Produit des impositions directes/population	0,00	0,00
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	0,00	0,00
4	Dépenses d'équipement brut/population	0,00	0,00
5	Encours de dette/population	0,00	0,00
6	DGF/population	0,00	0,00
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	38,18%	0,00%
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	126,91%	0,00%
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	59,32%	0,00%
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	0,00%	0,00%

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 11 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L.2313-1, L.2313-2, R.2313-1, R.2313-2 et R.5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R.2313-7, R.5211-15 et R.5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

I - INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

- I - L'Assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
 - au niveau du chapitre pour la section d'investissement.
 - sans les chapitres "opérations d'équipement " de l'état III B 3.
 - sans vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense "opération d'équipement ".

III - Les provisions sont semi-budgétaires (pas d'inscription en recettes de la section d'investissement).

IV - La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne "Pour mémoire") s'effectue par rapport à la colonne du budget primitif de l'exercice précédent.

Si le présent budget est un budget supplémentaire ou une décision modificative, reporter le budget primitif et le cumul des décisions budgétaires du budget en cours.

V - Le présent budget a été voté avec reprise des résultats de l'exercice 2016 après le vote du compte administratif 2016.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

VUE D'ENSEMBLE

A1

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	762 829,47	214 992,89
		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)		
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit)	(si excédent) 547 836,58
		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (4)		762 829,47	762 829,47

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) (y compris le compte 1068)	55 888,20	256 340,93
		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)	190 633,01	
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 9 819,72	(si solde positif)
		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (4)		256 340,93	256 340,93
TOTAL			
TOTAL DU BUDGET (4)		1 019 170,40	1 019 170,40

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(3) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT).

(4) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES

A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2016 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=1)+(2)+(3)
011	Charges à caractère général	1 017 606,92	0,00	630 334,56	630 334,56	1 647 941,48
012	Charges de personnel et frais assimilés	979 189,91	0,00	133 184,91	133 184,91	1 112 374,82
014	Atténuations de produits		0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	44 350,00	0,00	-690,00	-690,00	43 660,00
Total des dépenses de gestion courante		2 041 146,83	0,00	762 829,47	762 829,47	2 803 976,30
66	Charges financières	19 364,30	0,00	0,00	0,00	19 364,30
67	Charges exceptionnelles	90 300,00	0,00	0,00	0,00	90 300,00
022	Dépenses imprévues (fonctionnement)			0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		2 150 811,13	0,00	762 829,47	762 829,47	2 913 640,60
023	Virement à la section d'investissement (5)	71 020,00		0,00	0,00	71 020,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (17 626,00		0,00	0,00	17 626,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de			0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		88 646,00		0,00	0,00	88 646,00
TOTAL		2 239 457,13	0,00	762 829,47	762 829,47	3 002 286,60

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

3 002 286,60

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2016 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=1)+(2)+(3)
013	Atténuations de charges		0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine et ventes di		0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes		0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations, subventions et participations	2 239 457,13	0,00	214 992,89	214 992,89	2 454 450,02
75	Autres produits de gestion courante		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion courante		2 239 457,13	0,00	214 992,89	214 992,89	2 454 450,02
76	Produits financiers		0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		2 239 457,13	0,00	214 992,89	214 992,89	2 454 450,02
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (0,00	0,00	0,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de			0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement				0,00	0,00	0,00
TOTAL		2 239 457,13	0,00	214 992,89	214 992,89	2 454 450,02

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)

547 836,58

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

3 002 286,60

Pour information :

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL
DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION
D'INVESTISSEMENT (6)**

0,00

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 - RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES

A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2016 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=1)+(2)+(3)
010	Stocks (5)		0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	1 300,00	0,00	0,00	0,00	1 300,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	77 041,93	8 040,81	14 847,41	14 847,41	99 930,15
22	Immobilisations reçues en affectation (6)		0,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00
23	Immobilisations en cours	1 131 013,74	182 592,20	11 040,79	11 040,79	1 324 646,73
Total des dépenses d'équipement		1 209 355,67	190 633,01	55 888,20	55 888,20	1 455 876,88
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	201 218,96	0,00	0,00	0,00	201 218,96
18	Compte de liaison : affectation (7)		0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des par		0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (investissement)			0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		201 218,96	0,00	0,00	0,00	201 218,96
45..	Total des opé. pour le compte de tiers (8)		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		1 410 574,63	190 633,01	55 888,20	55 888,20	1 657 095,84
040	Opérations d'ordre entre sections (4)			0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)			0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement				0,00	0,00	0,00
TOTAL		1 410 574,63	190 633,01	55 888,20	55 888,20	1 657 095,84

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	9 819,72
---	----------

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 666 915,56
---	---------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2016 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=1)+(2)+(3)
010	Stocks (5)		0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	1 089 906,13	0,00	143 910,70	143 910,70	1 233 816,83
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	88 022,50	0,00	-88 022,50	-88 022,50	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)		0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		1 177 928,63	0,00	55 888,20	55 888,20	1 233 816,83
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	144 000,00	0,00	0,00	0,00	144 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)		0,00	200 452,73	200 452,73	200 452,73
18	Compte de liaison : affectation (7)		0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des par		0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits de cessions			0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		144 000,00	0,00	200 452,73	200 452,73	344 452,73
45..	Total des opé. pour le compte de tiers (8)		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		1 321 928,63	0,00	256 340,93	256 340,93	1 578 269,56
021	Virement de la section de fonctionnement (4)	71 020,00		0,00	0,00	71 020,00
040	Opérations d'ordre entre sections (4)	17 626,00		0,00	0,00	17 626,00
041	Opérations patrimoniales (4)			0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		88 646,00		0,00	0,00	88 646,00
TOTAL		1 410 574,63	0,00	256 340,93	256 340,93	1 666 915,56

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	------

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 666 915,56
---	---------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)	0,00
--	-------------

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**II****SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES****A3**

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(10) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021+ RI 040 – DI 040.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

BALANCE GENERALE DU BUDGET

B1

1 - DEPENSES (du présent budget + Restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	630 334,56		630 334,56
012	Charges de personnel et frais assimilés	133 184,91		133 184,91
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante	-690,00		-690,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (fonctionnement)	0,00		0,00
023	Virement à la section d'investissement		0,00	0,00
	Dépenses de fonctionnement - Total	762 829,47	0,00	762 829,47

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE 0,00

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES 762 829,47

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Remboursement d'emprunts (sauf 1688 non bud.)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation	(8) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipements versés	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	22 888,22	0,00	22 888,22
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 30 000,00	0,00	30 000,00
23	Immobilisations en cours (6)	193 632,99	0,00	193 632,99
26	Participations et créances (...) des participations	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
45..	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (investissement)	0,00		0,00
	Dépenses d'investissement - Total	246 521,21	0,00	246 521,21

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE 9 819,72

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 256 340,93

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

BALANCE GENERALE DU BUDGET

B2

2 - RECETTES (du présent budget + Restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	0,00		0,00
73	Impôts et taxes	0,00		0,00
74	Dotations, subventions et participations	214 992,89		214 992,89
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
	Recettes de fonctionnement - Total	214 992,89	0,00	214 992,89

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE 547 836,58

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES 762 829,47

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
13	Subventions d'investissement	143 910,70	0,00	143 910,70
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non bud.)	-88 022,50	0,00	-88 022,50
18	Compte de liaison : affectation	(7) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)(5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipements versés	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (5)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances (...) des participations	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
45..	Opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
	Recettes d'investissement - Total	55 888,20	0,00	55 888,20

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE 0,00

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068 200 452,73

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 256 340,93

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
011	Charges à caractère général	1 017 606,92	630 334,56	630 334,56
60228	Autres fournitures consommables		5 000,00	5 000,00
60611	Eau et assainissement	2 200,00	0,00	0,00
60612	Énergie - Électricité	10 000,00	0,00	0,00
60613	Chauffage urbain	4 500,00	0,00	0,00
60622	Carburants	7 500,00	0,00	0,00
60631	Fournitures d'entretien	250,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	11 415,00	8 420,00	8 420,00
60636	Vêtements de travail	120,00	0,00	0,00
6064	Fournitures administratives	3 550,00	1 692,00	1 692,00
6068	Autres matières et fournitures	14 340,00	334,00	334,00
611	Contrats de prestations de services	7 660,00	9 050,00	9 050,00
6132	Locations immobilières	1 800,00	0,00	0,00
6135	Locations mobilières	25 820,16	3 500,00	3 500,00
61521	Terrains	500,00	500,00	500,00
615221	Entretien et réparations bâtiments publics	500,00	500,00	500,00
61551	Matériel roulant	1 000,00	1 000,00	1 000,00
61558	Autres biens mobiliers	500,00	300,00	300,00
6156	Maintenance	17 200,00	800,00	800,00
6168	Autres primes d'assurance	56 500,00	0,00	0,00
617	Études et recherches	22 400,00	34 900,00	34 900,00
6182	Documentation générale et technique	1 450,00	0,00	0,00
6184	Versements à des organismes de formation	3 250,00	1 100,00	1 100,00
6185	Frais de colloques et séminaires	2 700,00	200,00	200,00
6188	Autres frais divers	400,00	2 150,00	2 150,00
6225	Indemnités au comptable et aux régisseurs	700,00	0,00	0,00
6226	Honoraires	3 400,00	0,00	0,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	4 800,00	0,00	0,00
6228	Divers	653 543,76	533 856,96	533 856,96
6231	Annonces et insertions	1 600,00	200,00	200,00
6232	Fêtes et cérémonies	4 400,00	1 400,00	1 400,00
6233	Foires et expositions	850,00	500,00	500,00
6237	Publications	56 026,00	14 371,60	14 371,60
6238	Divers	1 000,00	5 200,00	5 200,00
6251	Voyages et déplacements	16 250,00	0,00	0,00
6255	Frais de déménagement		0,00	0,00
6256	Missions	29 800,00	3 800,00	3 800,00
6257	Réceptions	9 100,00	200,00	200,00
6261	Frais d'affranchissement	6 500,00	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	15 000,00	360,00	360,00
6281	Concours divers (cotisations...)	1 082,00	1 000,00	1 000,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	18 000,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	979 189,91	133 184,91	133 184,91
6218	Autre personnel extérieur		0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	3 500,00	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et Centres de gestion	16 500,00	60,00	60,00
6338	Autres impôts, taxes, ... sur rémunérations	2 000,00	0,00	0,00
64111	Rémunération principale	379 800,00	0,00	0,00
64112	NBI, SFT et indemnité de résidence	2 500,00	3 891,41	3 891,41
64118	Autres indemnités	75 600,00	6 358,46	6 358,46
64131	Rémunérations	207 429,91	92 610,00	92 610,00
64138	Autres indemnités	9 430,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	133 230,00	26 605,54	26 605,54
6453	Cotisations aux caisses de retraite	105 000,00	0,00	0,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C	20 800,00	0,00	0,00
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux	15 000,00	2 759,50	2 759,50
6475	Médecine du travail, pharmacie	2 700,00	0,00	0,00
6488	Autres charges	5 700,00	900,00	900,00

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
014	Atténuations de produits		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	44 350,00	-690,00	-690,00
6531	Indemnités	13 400,00	0,00	0,00
6532	Frais de mission	1 000,00	0,00	0,00
6533	Cotisations de retraite	1 800,00	0,00	0,00
6535	Formation	50,00	0,00	0,00
6541	Créances admises en non-valeur	100,00	0,00	0,00
6558	Autres contributions obligatoires	27 000,00	-690,00	-690,00
658	Charges diverses de la gestion courante	1 000,00	0,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)		2 041 146,83	762 829,47	762 829,47
66	Charges financières (b)	19 364,30	0,00	0,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	17 864,30	0,00	0,00
6615	Intérêts des comptes courants et de dépôts créditeurs	1 500,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	90 300,00	0,00	0,00
6711	Intérêts moratoires et pénalités sur marchés	300,00	0,00	0,00
6718	Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	90 000,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (fonctionnement) (e)		0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e		2 150 811,13	762 829,47	762 829,47
023	Virement à la section d'investissement	71 020,00	0,00	0,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (7)(8)(9)	17 626,00	0,00	0,00
6811	Dotations aux amort. des immos incorporelles et corporelles	17 626,00	0,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		88 646,00	0,00	0,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctior.		0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		88 646,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		2 239 457,13	762 829,47	762 829,47

+

RESTES A REALISER 2016 (11)

0,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

762 829,47

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES

A2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
013	Atténuations de charges		0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses		0,00	0,00
7088	Autres produits d'activités annexes (abonnements et vente		0,00	0,00
73	Impôts et taxes		0,00	0,00
74	Dotations, subventions et participations	2 239 457,13	214 992,89	214 992,89
74718	Autres	130 000,00	45 000,00	45 000,00
74721	Participations statutaires	713 394,00	0,00	0,00
74728	Autres subventions et participat	95 878,43	134 071,57	134 071,57
74731	Participations statutaires	303 871,65	0,00	0,00
74738	Autres subventions et participat		14 000,00	14 000,00
74741	Communes membres du GFP	175 442,10	0,00	0,00
74748	Autres communes	53 717,95	13 818,78	13 818,78
74758	Autres groupements		0,00	0,00
7477	Budget communautaire et fonds structurels	716 403,00	0,00	0,00
74778	Autres subvent° communautaires		0,00	0,00
7478	Autres organismes	50 750,00	8 102,54	8 102,54
75	Autres produits de gestion courante		0,00	0,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = (70+74+75+013)		2 239 457,13	214 992,89	214 992,89
76	Produits financiers (b)		0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)		0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		2 239 457,13	214 992,89	214 992,89
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (6)		0,00	0,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctio		0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE			0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		2 239 457,13	214 992,89	214 992,89

+

RESTES A REALISER 2016 (10)

0,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)

547 836,58

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

762 829,47

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040).

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES

B1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
010	Stocks		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	1 300,00	0,00	0,00
2051	Concessions et droits similaires	1 300,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)		0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	77 041,93	14 847,41	14 847,41
2152	Installations de voirie	46 814,40	1 070,41	1 070,41
2182	Matériel de transport		6 790,00	6 790,00
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	23 038,20	1 700,00	1 700,00
2184	Mobilier	7 189,33	5 287,00	5 287,00
2188	Autres immobilisations corporelles		0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)		30 000,00	30 000,00
2281	Installations générales, agencements et aménagements div		30 000,00	30 000,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	1 131 013,74	11 040,79	11 040,79
2312	Agencements et aménagements de terrains	23 815,00	-10 000,00	-10 000,00
2313	Constructions	708 776,10	-35 735,11	-35 735,11
2314	Constructions sur sol d'autrui	398 422,64	56 775,90	56 775,90
2315	Installations, matériel et outillage techniques		0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		1 209 355,67	55 888,20	55 888,20
16	Emprunts et dettes assimilées	201 218,96	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	201 218,96	0,00	0,00
Total des dépenses financières		201 218,96	0,00	0,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers			0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES DE L'EXERCICE		1 410 574,63	55 888,20	55 888,20
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (7)		0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)		0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE DE L'EXERCICE			0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		1 410 574,63	55 888,20	55 888,20

+

RESTES A REALISER 2016 (11)

190 633,01

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)

9 819,72

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

256 340,93

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RF 042.

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(11) Inscire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES

B2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
010	Stocks		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	1 089 906,13	143 910,70	143 910,70
1321	Etat et établissements nationaux	10 400,00	10 428,42	10 428,42
1322	Régions	488 704,16	85 838,46	85 838,46
1323	Départements	516 038,00	16 685,00	16 685,00
13241	Communes membres du GFP	52 316,49	-761,78	-761,78
13248	Autres communes	11 987,26	0,00	0,00
13251	GFP de rattachement	10 460,22	0,00	0,00
1327	Budget communautaire et fonds structurels		24 930,60	24 930,60
1328	Autres		6 790,00	6 790,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	88 022,50	-88 022,50	-88 022,50
1641	Emprunts en euros	88 022,50	-88 022,50	-88 022,50
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation		0,00	0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		1 177 928,63	55 888,20	55 888,20
10	Dotations, fonds divers et réserves	144 000,00	200 452,73	200 452,73
10222	F.C.T.V.A.	144 000,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés		200 452,73	200 452,73
Total des recettes financières		144 000,00	200 452,73	200 452,73
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers			0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		1 321 928,63	256 340,93	256 340,93
021	Virement de la section de fonctionnement	71 020,00	0,00	0,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (6)(7)(8)	17 626,00	0,00	0,00
28051	Concessions et droits similaires	600,00	0,00	0,00
28181	Installations générales, agencements et aménagements div	64,57	0,00	0,00
28183	Matériel de bureau et matériel informatique	4 267,92	0,00	0,00
28184	Mobilier	3 390,05	0,00	0,00
28188	Autres immobilisations corporelles	9 303,46	0,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		88 646,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)		0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE DE L'EXERCICE		88 646,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et ordres)		1 410 574,63	256 340,93	256 340,93

+

RESTES A REALISER 2016 (10)

0,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)

0,00

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

256 340,93

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET

III

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° ... LIBELLE : ...

POUR VOTE (Chapitre)

POUR INFORMATION

Art. (1)	Libellé (1)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (2)(4)	Propositions nouvelles (3)	Vote (3)	Montant pour information (4)
	DEPENSES	0,00	^a 0,00	0,00	^b 0,00	^b 0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)	Restes à réaliser N-1 (2)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES	^c 0,00	^d 0,00

RESULTAT = (c+d) - (a+b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	
---	--

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes utilisé ;

(2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats ;

(3) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

SM PARC NATUREL REG ALPILLES - 13 - SMG PARC NATUREL REGIONAL DES ALPILLES

BS 2017

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)

IV

A1

Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administratifs publics	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains,	9 Action économique	TOTAL

INVESTISSEMENT

DEPENSES												
Dépenses réelles	0,00	55 888,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	55 888,20
Equipements municipaux (2)		55 888,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	55 888,20
Equip. non municipaux (c/204) (3)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations financières	0,00											0,00
Dépenses d'ordre	0,00											0,00
Total dépenses de l'exercice	0,00	55 888,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	55 888,20
RAR N-1 et reports	9 819,72	190 633,01	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	200 452,73
Total cumulé dépenses d'investissement	9 819,72	246 521,21	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	256 340,93
RECETTES												
Total recettes de l'exercice	200 452,73	55 888,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	256 340,93
RAR N-1 et reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total cumulé recettes d'investissement	200 452,73	55 888,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	256 340,93

FONCTIONNEMENT

DEPENSES												
Total dépenses de l'exercice	0,00	762 829,47	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	762 829,47
RAR N-1 et reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total cumulé dépenses de fonctionnement	0,00	762 829,47	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	762 829,47
RECETTES												
Total recettes de l'exercice	0,00	214 992,89	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	214 992,89
RAR N-1 et reports	547 836,58	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	547 836,58
Total cumulé recettes de fonctionnement	547 836,58	214 992,89	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	762 829,47

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L.2312-3, R.2311-1 et R.2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicable à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L.5211-36 a1 et R.5211-14 + L.5711-1 et R.5711-2 du CGCT).

(2) Ou biens de la structure intercommunale.

(3) Ou biens ne relevant pas de la structure intercommunale.

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)

IV
A1

Art (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
INVESTISSEMENT													
DEPENSES													
	Total dépenses d'investissement	9 819,72	246 521,21	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	256 340,93
	Dépenses réelles	9 819,72	246 521,21	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	256 340,93
001	Solde d'exécution de la section d'investissement rep	9 819,72	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 819,72
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	9 819,72	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 819,72
21	Immobilisations corporelles	0,00	22 886,22	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	22 886,22
2152	Installations de voirie	0,00	1 070,41	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 070,41
2182	Matériel de transport	0,00	6 790,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 790,00
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	0,00	1 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 700,00
2184	Mobilier	0,00	12 476,36	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 476,36
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	851,45	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	851,45
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	30 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00
2281	Installations générales, agencements et aménagements	0,00	30 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00
23	Immobilisations en cours	0,00	193 632,99	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	193 632,99
2312	Agencements et aménagements de terrains	0,00	-10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-10 000,00
2313	Constructions	0,00	141 596,59	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	141 596,59
2314	Constructions sur sol d'autrui	0,00	62 036,40	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	62 036,40
RECETTES													
	Total recettes d'investissement	200 452,73	55 888,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	256 340,93
	Recettes réelles	200 452,73	55 888,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	256 340,93
10	Dotations, fonds divers et réserves	200 452,73	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	200 452,73
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	200 452,73	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	200 452,73
13	Subventions d'investissement	0,00	143 910,70	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	143 910,70
1321	Etat et établissements nationaux	0,00	10 428,42	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 428,42
1322	Régions	0,00	85 838,46	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	85 838,46
1323	Départements	0,00	16 685,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 685,00
13241	Communes membres du GFP	0,00	-761,78	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-761,78
1327	Budget communautaire et fonds structurels	0,00	24 930,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	24 930,60
1328	Autres	0,00	6 790,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 790,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	-88 022,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-88 022,50

SM PARC NATUREL REG ALPILLES - 13 - SMG PARC NATUREL REGIONAL DES ALPILLES

BS

2017

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN

A1

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)

Art (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administratifs publics	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
1641	Emprunts en euros	0,00	-88 022,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-88 022,50
FONCTIONNEMENT													

DEPENSES

Total dépenses de fonctionnement													762 829,47	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	762 829,47		
Dépenses réelles													762 829,47	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	762 829,47		
011	Charges à caractère général												630 334,56	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	630 334,56		
60228	Autres fournitures consommables												5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00	
60632	Fournitures de petit équipement												8 420,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 420,00
6064	Fournitures administratives												1 692,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 692,00
6068	Autres matières et fournitures												334,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	334,00
611	Contrats de prestations de services												9 050,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 050,00
6135	Locations mobilières												3 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 500,00
61521	Terrains												500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	500,00	
615221	Entretien et réparations bâtiments publics												500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	500,00	
61551	Matériel roulant												1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00	
61558	Autres biens mobiliers												300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	300,00	
6156	Maintenance												800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	800,00	
617	Etudes et recherches												34 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	34 900,00	
6184	Versements à des organismes de formation												1 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 100,00	
6185	Frais de colloques et séminaires												200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	200,00	
6188	Autres frais divers												533 856,96	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	533 856,96	
6228	Divers												200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	200,00	
6231	Annonces et insertions												1 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 400,00	
6232	Fêtes et cérémonies												200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	200,00	
6233	Foires et expositions												500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	500,00	
6237	Publications												14 371,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 371,60	
6238	Divers												5 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 200,00	
6256	Missions												3 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 800,00	
6257	Réceptions												200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	200,00	
6262	Frais de télécommunications												360,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	360,00	
6281	Concours divers (cotisations...)												1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00	
012	Charges de personnel et frais assimilés												133 184,91	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	133 184,91	
6336	Cotisations CNRPT et Centras de gestion												60,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	60,00	
64112	NBI, SFT et indemnités de résidence												3 891,41	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 891,41	

SM PARC NATUREL REG ALPILLES - 13 - SMG PARC NATUREL REGIONAL DES ALPILLES

BS 2017

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)

**IV
A1**

Art (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administratifs publics	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
64118	Autres indemnités	0,00	6 358,46	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 358,46
64131	Rémunérations	0,00	92 610,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	92 610,00
6451	Cotisations à l'I.R.S.S.A.F.	0,00	26 605,54	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	26 605,54
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux	0,00	2 759,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 759,50
6488	Autres charges	0,00	900,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	900,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	-690,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	900,00
6558	Autres contributions obligatoires	0,00	-690,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-690,00
RECETTES													
Total recettes de fonctionnement		547 836,58	214 992,89	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	762 829,47
Recettes réelles		547 836,58	214 992,89	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	762 829,47
002	Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déf)	547 836,58	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	547 836,58
002	Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	547 836,58	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	547 836,58
74	Dotations, subventions et participations	0,00	214 992,89	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	214 992,89
74718	Autres	0,00	45 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	45 000,00
74728	Autres subventions et participat	0,00	134 071,57	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	134 071,57
74738	Autres subventions et participat	0,00	14 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 000,00
74748	Autres communes	0,00	13 818,78	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 818,78
7478	Autres organismes	0,00	8 102,54	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 102,54

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisés).

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION
DETAIL FONCTIONNEMENT

IV

A1.1

FONCTION 0 Services généraux des administrations publiques locales

CHAPITRES (1)	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	Total
DEPENSES TOTALES (2)			
Dépenses de l'exercice	0,00	762 829,47	762 829,47
Dépenses à caractère général	0,00	762 829,47	762 829,47
011 Charges de personnel et frais assimilés	0,00	630 334,56	630 334,56
012 Autres charges de gestion courante	0,00	133 184,91	133 184,91
65	0,00	-690,00	-690,00
RECETTES TOTALES (2)			
Recettes de l'exercice	547 836,58	214 992,89	762 829,47
74 Dotations, subventions et participations	0,00	214 992,89	214 992,89
Restes à réaliser - reports	0,00	214 992,89	214 992,89
002 Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	547 836,58	0,00	547 836,58
	547 836,58	0,00	547 836,58

Sous-fonction 02	
020	
Administration générale de la collectivité	
CHAPITRES	
DEPENSES TOTALES (2)	
Dépenses de l'exercice	762 829,47
Dépenses à caractère général	762 829,47
011 Charges de personnel et frais assimilés	630 334,56
012 Autres charges de gestion courante	133 184,91
65	-690,00
RECETTES TOTALES (2)	
Recettes de l'exercice	214 992,89
74 Dotations, subventions et participation	214 992,89
Restes à réaliser - reports	214 992,89
002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	0,00
	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

B-1-1-B

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION
DETAIL INVESTISSEMENT

IV

A1.2

FONCTION 0 Services généraux des administrations publiques locales

CHAPITRES (1)	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	Total
DEPENSES TOTALES (2)	9 819,72	246 521,21	256 340,93
Dépenses de l'exercice	0,00	55 888,20	55 888,20
Non individualisées en opérations	0,00	55 888,20	55 888,20
21 Immobilisations corporelles	0,00	14 847,41	14 847,41
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	30 000,00	30 000,00
23 Immobilisations en cours	0,00	11 040,79	11 040,79
Restes à réaliser - reports	9 819,72	190 633,01	200 452,73
Non individualisées en opérations	9 819,72	190 633,01	200 452,73
001 Solde d'exécution de la section d'investis	9 819,72	0,00	9 819,72
21 Immobilisations corporelles	0,00	8 040,81	8 040,81
23 Immobilisations en cours	0,00	182 592,20	182 592,20
RECETTES TOTALES (2)	200 452,73	55 888,20	256 340,93
Recettes de l'exercice	200 452,73	55 888,20	256 340,93
Non affectées aux opérations	200 452,73	55 888,20	256 340,93
10 Dotations, fonds divers et réserves	200 452,73	0,00	200 452,73
13 Subventions d'investissement (sauf 138)	0,00	143 910,70	143 910,70
16 Emprunts et dettes assimilées	0,00	-88 022,50	-88 022,50

Sous-fonction 02

	020 Administration générale de la
DEPENSES TOTALES (2)	246 521,21
Dépenses de l'exercice	55 888,20
Non individualisées en opérations	55 888,20
21 Immobilisations corporelles	14 847,41
22 Immobilisations reçues en affectation	30 000,00
23 Immobilisations en cours	11 040,79
Restes à réaliser - reports	190 633,01

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

B-1-1-B

IV - ANNEXES

**ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION
DETAIL INVESTISSEMENT**

Sous-fonction 02	
020 Administration générale de la	
Non individualisées en opérations	190 633,01
001 Solde d'exécution de la section d'investis	0,00
21 Immobilisations corporelles	8 040,81
23 Immobilisations en cours	182 592,20
RECETTES TOTALES (2)	55 888,20
Recettes de l'exercice	55 888,20
Non affectées aux opérations	55 888,20
10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13 Subventions d'investissement (sauf 138)	143 910,70
16 Emprunts et dettes assimilées	-88 022,50

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).
(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

SM PARC NATUREL REG ALPILLES - 13 - SMG PARC NATUREL REGIONAL DES ALPILLES

BS 2017

IV - ANNEXES

**ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
CREDITS DE TRESORERIE (1)**

IV

A2.1

519	Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
					Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
	Crédits de trésorerie (Total)						

(1) Circulaire n° NOR : INTB6900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166)

A2.2

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembt	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des rembourse- ments (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé partiel O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actua- riel					
								Emprunts et dettes à l'origine du contrat						
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)														
1641 Emprunts en euros (total)					1 221 656,00									
CX09HBB012PR					1 221 656,00									
A2909423	C R C A M	27/12/2006		25/01/2008	160 000,00	F		4.05	4.05426		A	X	N	A-1
	CAISSE D'EPARGNE Provence Alpes	15/07/2009		25/10/2013	500 000,00	F		3.26	2.86255		A	F	N	A-1
CONTRAT DE PRET	CDC RCP	06/10/2016		15/09/2017	305 000,00	F		0.0	0.0		A	X	N	A-1
Contrat n° 9004	CDC RCP	09/12/2015		01/12/2017	256 656,00	F		0.0	0.0		A	F	N	A-1
Total général					1 221 656,00									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : trimestrielle ; T : trimestrielle ; X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE

REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166) (suite)

A2.2

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/2017	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuités de l'exercice		ICNE de l'exercice	
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau du taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)		Intérêts perçus (16)
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)												
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		708 316,18					72 890,95	17 864,31	0,00	5 706,52
CX09HBB012PR		0,00		708 316,18					72 890,95	17 864,31	0,00	5 706,52
A2909423	N	0,00		103 316,18	9,58	F	4,05426		7 640,95	4 184,31	0,00	3 616,52
CONTRAT DE PRET	N	0,00		300 000,00	5,33	F	2,86255		50 000,00	13 680,00	0,00	2 090,00
Contrat n° 9004	N	0,00		305 000,00	19,25	F	0,0		15 250,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		708 316,18					72 890,95	17 864,31	0,00	5 706,52

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner le ou les index utilisés sur l'année.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. S'agissant du niveau de taux, pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 * Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE

REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

A2.3

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/2017 (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat bonifiées	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (le cas échéant) (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
TOTAL (A)		0,00	0,00									0,00	0,00	0,00 %
Barrière simple (B)														
Option d'échange (C)														
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
Autres types de structures (F)														
TOTAL GENERAL		0,00	0,00									0,00	0,00	0,00 %

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à court sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.
 (2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.
 (3) Capital restant dû : En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.
 (4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.
 (5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.
 (6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.
 (7) Coût de sortie : Indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.
 (8) Montant, index ou formule.
 (9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.
 (10) Indiquer les intérêts à payer au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.
 (11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
 TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

A2.4

Structure	Indices sous-jacents	(1) Indices en euros	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	3					
	% de l'encours	100,00%					
	Montant en euros	708 316,18					
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/2017 après opérations de couverture éventuelles.

SM PARC NATUREL REG ALPILLES - 13 - SMG PARC NATUREL REGIONAL DES ALPILLES

BS 2017

IV - ANNEXES

**ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)**

IV

A2.5

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date du début contrat	Date de fin du contrat	périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Total													

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (cap, floor, turndown, swaption).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

A2.5

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Effet de l'instrument de couverture					Catégorie d'emprunt (8)		
		Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Avant opération de couverture	Après opération de couverture
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768		
Total									

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter, si l'instrument de couverture est un swap.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

A2.6

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au - / - / N	Annuité au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL					
<u>Auprès des organismes de droit privé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit public</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Dette provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la commune.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE AUTRES DETTES	A2.7

(issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dettes restantes

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A3

CHOIX DU COMITÉ SYNDICAL			Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R.2321-1 du CGCT) :			27/03/2012
Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
Linéaire	205 Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques	2	27/03/2012
Linéaire	2182 Matériel de transport	10	27/03/2012
Linéaire	2183 Matériel de bureau et matériel informatique	5	27/03/2012
Linéaire	2184 Mobilier	10	27/03/2012
Linéaire	2188 Autres immobilisations corporelles	10	27/03/2012

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
ETAT DES PROVISIONS

A4

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1)	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Montant total des provisions constituées	Montant des reprises	SOLDE
TOTAL						

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès.....provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement...)

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETALEMENT DES PROVISIONS (1)	A5

Nature de la provision	Objet	Montant total de la provision	Durée (année)	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Provision constituée au titre de l'exercice	Montant restant à provisionner

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent « Etat des provisions » qui font l'objet d'un étalement.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A6.1
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES	

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00	0,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (investissement)	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	0,00	190 633,01	D001 9 819,72	200 452,73

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - vue d'ensemble

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A6.2
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES	

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		0,00	III 0,00
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00
Ressources propres internes de l'année (b)(3)		0,00	0,00
024	Produits de cessions	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4)(5)	Solde d'exécution R001 (4)(5)	Affectation R1068 (4)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	0.00	0.00	0.00	200 452,73	200 452,73

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II 200 452,73
Ressources propres disponibles	IV 200 452,73
Solde	V = IV - II (6) 0.00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - vue d'ensemble.

(6) Indiquer le signe algébrique.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM - SECTION DE FONCTIONNEMENT

A7.2.1

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

DEPENSES (1)			RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant	Article (2)	Libellé (2)	Montant
				Recettes issues de la TEOM	
				Dotations et participations reçues	
				Autres recettes de fonctionnement éventuelles	
	Total des dépenses réelles	0,00		Total des recettes réelles	0,00
	Total des dépenses d'ordre	0,00		Total des recettes d'ordre	0,00
	TOTAL GENERAL	0,00		TOTAL GENERAL	0,00

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L.2313-1 du CGCT ;

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;

(3) Montant des recettes de fonctionnement transféré en investissement pour le financement des dépenses d'investissement afférentes à l'exercice de la compétence susmentionnée.

ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM - SECTION D'INVESTISSEMENT

Ax.2.2

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

DEPENSES (1)			RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant	Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Remboursement d'emprunts et dettes assimilées			Souscription d'emprunts et dettes assimilées	
	Acquisitions d'immobilisations			Dotations et subventions reçues	
	Opérations d'équipement				
	Autres dépenses éventuelles			Autres recettes éventuelles	
	Opérations pour compte de tiers			Opérations pour compte de tiers	
	Total des dépenses réelles			Total des recettes réelles	
	Total des dépenses d'ordre			Total des recettes d'ordre	
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES			TOTAL GENERAL DES RECETTES	

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L.2313-1 du CGCT ;

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;

(3) Montant des recettes de fonctionnement transféré en investissement pour le financement des dépenses d'investissement afférentes à l'exercice de la compétence susmentionnée.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES CHARGES TRANSFEREES	A8

A8 - ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL							

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I - (II+III)

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
TOTAL							

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I - (II+III)

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

**IV
A9**

CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

N° opération :	Intitulé de l'opération :	Date de la délibération :		
		Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés
		Total (4)		
	DEPENSES (a)			
	RECETTES (b)			
	Dépenses nettes (a-c)			
	Recettes nettes (b-d)			

(1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.
 (2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).
 (3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
 (4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.
 (5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.
 (6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.
 (7) Indiquer le chapitre

SM PARC NATUREL REG ALPILLES - 13 - SMG PARC NATUREL REGIONAL DES ALPILLES

BS 2017

IV - ANNEXES

**ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT**

IV

B1.1

ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT (art. L.2313-1 6°, L.5211-36 et L.5711-1 du CGCT)

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date du vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)																		
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)																		
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social																		
TOTAL GENERAL																		

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).
 (2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.
 (3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
 (4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).
 (5) Taux annuel, tous frais compris.
 (6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.
 (7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).
 (8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

SM PARC NATUREL REG ALPILLES - 13 - SMG PARC NATUREL REGIONAL DES ALPILLES

BS 2017

IV - ANNEXES

ENGAGEMENTS HORS BILAN - CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

IV
B1.2

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A 0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B 0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C 0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D 0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I=A+B+C-D 0,00
Recettes réelles de fonctionnement de l'exercice	II 2 454 450,02
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	III 0,00%

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV - ANNEXES

IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
8016 - ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL

B1.3

Exercice d'origine du contrat	Nature du bien ayant fait l'objet du contrat (1)	Montant de la redevance de l'exercice	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat	Montant des redevances restant à courir					
					N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant	Total (2)

(1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier.

(2) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumul.

IV - ANNEXES

ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE

IV
B1.4

Libellé du contrat	Année de signature du contrat de PPP	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le contrat de PPP	Montant total prévu au titre du contrat de PPP (TTC)	Montant de la rémunération du cocontractant	Durée du contrat de PPP (en mois)	Date de fin du contrat de PPP

(1) Somme des rémunérations relatives à l'investissement restant à verser au cocontractant pour la durée restante du contrat de PPP au 01/01/N.

(2) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite de la somme des participations reçues d'autres collectivités publiques au titre de la part investissement.

IV - ANNEXES

IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

B1.5

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital 01/01/N	Annuité versée au cours de l'exercice
TOTAL							

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l'« Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède;
- la colonne « Dettes en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible;
- la colonne « Dettes en capital 01/01/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 01/01/N;
- la colonne « Annuité versée au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS	B1.6

Année d'origine	Nature de l'engagement		Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital 01/01/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
TOTAL							

IV - ANNEXES**IV****ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET
(article L. 2311-7 du CGCT)****B1.7**

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

IV - ANNEXES

IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN

B2.1

SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN	B2.2
SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT	

N° ou intitulé de l'AE	Montant des AE			Montant des CP			
	Pour mémoire AE votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE	B3

Libellé de la recette :

Reste à employer au 01/01/N :

Recettes				Dépenses			
Chapitre	Article	Libellé article	Montant	Chapitre	Article	Libellé article	Montant

Reste à employer au 31/12/N :

TOTAL Reste à employer au 01/01/N :	0,00
TOTAL Recettes	TOTAL Dépenses
TOTAL Reste à employer au 31/12/N :	

IV - ANNEXES

IV

C1

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2017

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		9	0	9	6	0	6
Attaché	A	3	0	3	1	0	1
Attaché principal	A	1	0	1	1	0	1
Rédacteur	B	0	0	0	0	0	0
Adjoint administratif	C	2	0	2	2	0	2
Adjoint administratif principal 2ème classe	C	3	0	3	2	0	2
FILIERE TECHNIQUE (c)		11	0	11	4	0	4
Ingénieur	A	8	0	8	2	0	2
Technicien	B	0	0	0	0	0	0
Technicien principal 2ème classe	B	0	0	0	0	0	0
Technicien principal de 2ème classe	B	2	0	2	2	0	2
Adjoint technique	C	1	0	1	0	0	0
Adjoint technique 2ième classe	C	0	0	0	0	0	0
EMPLOIS NON CITES (k)(5)		1	0	1	1	0	1
DGS cne de 10 000 à 20 000 habitants	A	1	0	1	1	0	1
TOTAL GENERAL (b+c+d+e+f+g+h+i+j+k)		21	0	21	11	0	11

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR/JINT/B95/00102/C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante : les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT) : le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année.

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100%) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6/12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV - ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2017

IV

C1

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/2017	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
			Indice	Euros		
Agent occupant un emploi non permanent (7)				261 164,08		
Attaché	A	ADM		27 724,00	3-2	CDD
Attaché	A	ADM		27 891,24	3-2	CDD
Attaché	A	ADM		22 932,00	3-1	CDD
Ingénieur	A	TECH		27 891,24	3-3	CDD
Ingénieur	A	TECH		25 810,68	3-3	CDD
Ingénieur	A	TECH		27 891,24	3-3	CDD
Ingénieur	A	TECH		27 891,24	3-3	CDD
Ingénieur	A	TECH		27 891,24	3-3	CDD
Technicien	B	TECH		23 029,44	3-3	CDD
Technicien	B	TECH		22 211,76	3-3	CDD
TOTAL GENERAL				261 164,08		

IV - ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2017

IV

C1

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM: Administratif.

TECH: Technique.

URB: Urbanisme (dont aménagement urbain).

S: Social.

MS: Médico-social.

MT: Médico-technique.

SP: Sportif.

CULT: Culturel.

ANIM: Animation.

PM: Police.

OTR: missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION: Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT: Moitié du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée):

3-a: article 3, 1^{ème} alinéa: accroissement temporaire d'activité

3-b: article 3, 2^{ème} alinéa: accroissement saisonnier d'activité.

3-1: remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).

3-2: vacance temporaire d'un emploi.

3-3-1*: absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

3-3-2*: emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.

3-3-3*: emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.

3-3-4*: emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de

création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.

3-3-5*: emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements obligatoirement proposée à un agent contractuel.

3-4: article 21 de la loi n°2012-347: contrat à durée indéterminée obligatoire

38: article 38 travailleurs handicapés catégorie C.

47: article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels

110: article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.

110-1: collaborateurs de groupes d'élus.

A: autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés "Autres" et feront l'objet d'une précision (ex: "contrats aidés").

(6) Occupe un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n°2012-347.

(7) Occupe un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)	C2

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à
Toute personne a le droit de demander communication sur place et de prendre copie totale ou partielle à ses frais.

La nature de l'engagement (1)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
<u>Délégation de service public</u> (2)				
<u>Détention d'une part du capital</u>				
<u>Garantie ou cautionnement d'un emprunt</u>				
<u>Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50% du produit figurant au compte de résultat de l'organisme</u>				
<u>Autres</u>				

(1) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif);

(2) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée ...).

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENTS AUXQUELS ADHERE LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT	C3.1

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE FINANCEMENT (1)	MONTANT DU FINANCEMENT
Établissements publics de coopération intercommunale			
Autres organismes de regroupement			

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU+fiscalité additionnelle, fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS	C3.2
LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES PAR LA COMMUNE (1)	

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence. Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

IV - ANNEXES

IV

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS
LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

C3.3

Catégorie	Intitulé / objet	Date de création	N° et date délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)

IV - ANNEXES

IV

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS

C3.4

LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)

IV - ANNEXES

IV

DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES

D1

Libellés	Bases notifiées	Variation des bases / N-1 (%)	Taux appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%)	Variation de taux / N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit / N-1 (%)
TOTAL						

IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Présenté par le Président,
 A St Remy de Provence le 28/06/2017
 Le Président,

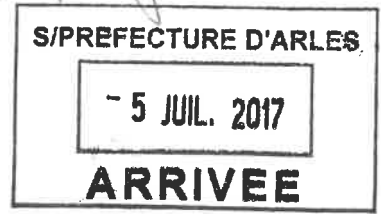
Nombre de membres en exercice :
 Nombre de membres présents :
 Nombre de suffrages exprimés :
 VOTES : Pour :
 Contre :
 Abstention :

23
 15
 0
 0
 0

Délibéré par le Comité syndical, réuni en session ordinaire
 A St Remy de Provence le 28/06/2017
 Les membres du Comité syndical,

Date de convocation : 21 juin 2017

[Handwritten signatures in blue ink]



Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la transmission en préfecture, le 5 juillet 2017 et de la publication le 5 juillet 2017
 A St Remy de Provence le 5 juillet 2017

[Large handwritten signature in blue ink]

SOMMAIRE

I. Informations générales

p.2 A - Informations statistiques, fiscales et financières

p.3 B - Modalités de vote du budget

II. Présentation générale du budget

p.4 A1 - Vue d'ensemble - Sections

p.5 A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres

p.6 A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres

p.8 B1 - Balance générale du budget - Dépenses

p.9 B2 - Balance générale du budget - Recettes

III. Vote du budget

p.10 A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses

p.12 A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes

p.13 B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses

p.14 B2 - Section d'investissement - Détail des recettes

p.15 B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles

IV – ANNEXES

		Jointes	Sans Objet
A - Eléments du bilan			
p.16	A1 - Présentation croisée par fonction	X	
p.20	A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail de fonctionnement	X	
p.21	A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail d'investissement	X	
p.23	A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	X	
p.24	A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dettes	X	
p.26	A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	X	
p.27	A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	X	
p.28	A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	X	
p.30	A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	X	
p.31	A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes	X	
p.32	A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	X	
p.33	A4 - Etat des provisions	X	
p.34	A5 - Etalement des provisions	X	
p.35	A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	X	
p.36	A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	X	
p.37	A7.2.1 - Etat de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	X	
p.38	A7.2.2 - Etat de la répartition de la TEOM - Investissement	X	
p.39	A8 - Etat des charges transférées	X	
p.40	A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	X	
B - Engagements hors bilan			
p.41	B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement	X	
p.42	B1.2 - Calcul du ratio d'endettement	X	
p.43	B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	X	
p.44	B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	X	
p.45	B1.5 - Etat des autres engagements donnés	X	
p.46	B1.6 - Etat des engagements reçus	X	
p.47	B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget	X	
p.48	B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	X	
p.49	B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	X	
p.50	B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	X	
C - Autres éléments d'informations			
p.51	C1 - Etat du personnel	X	
p.54	C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier	X	
p.55	C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	X	
p.56	C3.2 - Liste des établissements publics créés	X	
p.57	C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	X	
p.58	C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	X	
D - Décisions en matière des taux de contributions directes - Arrêtés et signatures			
p.59	D1 - Décisions en matière de taux de contributions directes	X	
p.60	D2 - Arrêté et signatures	X	

(1) Ne sont pas produites les annexes qui ne concernent pas la collectivité, ni au titre de l'exercice, ni au titre du détail des comptes du bilan. Dans ce cas, cochez la case « sans objet » correspondante. (Ne pas produire d'état néant)



Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 28 JUIN 2017

Le vingt huit juin de l'année deux mille dix sept à dix sept heures, le Comité Syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles dûment convoqué, s'est réuni dans les locaux de la Maison du Parc naturel régional des Alpilles, sous la présidence de Monsieur Jean Mangion, Président du Parc naturel régional des Alpilles.

Etaient présents avec voix délibératives (ayant 2 voix) :

Jean Mangion – Maire de Saint Etienne du Grès, Laurent Geslin - Maire de Mas Blanc des Alpilles, Christine Vézilier – Adjointe au Maire d'Eyguières, Michel Moucadel – Adjoint au Maire de Maussane les Alpilles, Claudette Zavagli – Adjointe au Maire d'Orgon, Richard Frèze – Conseiller Municipal de Mouriès, Anne-Flore Grech - Adjointe au Maire de Lamanon, Mireille Henry – Adjointe au Maire de Saint Martin de Crau, Gisèle Ravez – Adjointe au Maire de Saint Rémy de Provence, Clotilde Madeleine – Adjointe au Maire de Tarascon, Jean-Denis Santin - Adjoint au Maire de Paradou, et Stéphan Cathala - Conseiller Municipal de Fontvieille

Etaient présents avec voix délibératives (ayant 4 voix) :

Etaient présents avec voix délibératives (ayant 5 voix) :

Cyril Juglaret – Conseiller régional.



Ont donné pouvoir :

Pascale Licari – Conseillère régionale (ayant 5 voix) à Cyril Juglaret– Conseiller régional, et Corinne Chabaud - Conseillère départementale (ayant 4 voix) à Jean Mangion – Maire de Saint Etienne du Grès.

Etaient également présents dans la salle mais non votants :

Michel Bonet - Adjoint au Maire de Saint Rémy de Provence, Stéphane Hedouin - CCI du Pays d'Arles, Régis Lillamand – Chambre d'agriculture 13, Jean-Michel Pugnère - Receveur Municipal, Philippe Susini – Chargé de mission au Conseil départemental, Valérie Virat – Mairie de Tarascon, Jean-Louis Villermy – Adjoint au Maire de Mas Blanc les Alpilles, Romain Blanc – Chargé de mission du Parc, Eric Blot – Directeur du Parc, Danielle Boullard – Responsable Administrative et Financière du Parc, Anne-Catherine Privat-Madelin – Chargée de mission du Parc, et Corinne Rolland – Assistante de Pôles du Parc.

Etaient absents excusés :

Michel Chpilevski – Sous Préfet de l'arrondissement d'Arles, Jean-Marc Martin Teissère – Conseiller régional, Nicolas Isnard – Conseiller régional, Marie-Pierre Callet – Conseillère départementale, Lucien Limousin – Conseiller départemental, Henri Pons - Conseiller départemental, Régis Gatti – Maire d'Aurville, Jean-Benoît Hugues – Conseiller municipal des Baux de Provence, Monique Ricard – Adjointe au Maire d'Eygalières, et Jean Vanwynsberghe – Adjoint au Maire de Sénas.

DELIBERATION N° CS-2017-70

Objet : Délégation au Président pour la création de régies comptables nécessaires au fonctionnement des services du syndicat mixte

Monsieur le Président expose :

- Que conformément au 7^e de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales, il est proposé aux membres du Comité Syndical de donner délégation au Président pour la création de régie.
- Que cette décision modifie la délibération du Comité syndical N° CS-2016-03 du 27 janvier 2016 qui prévoyait une délégation de créer les régies comptables au Bureau Syndical.
- Qu'elle permet au Président de gérer et administrer les régies et ainsi en faciliter la gestion et l'administration, et ainsi faciliter les créations ou modifications qui seraient nécessaires au le bon fonctionnement des services.
- Que ceci exposé, il est demandé au Comité Syndical de bien vouloir se prononcer.

Le Comité Syndical,

Oùï l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

Décide :

- De donner délégation au Président pour la création de régies comptables, permettant de faciliter par délégation la gestion et l'administration.
- De donner pouvoir au Président de signer toute pièce utile à la bonne exécution de la présente décision.

Fait et délibéré
les jours, mois et an susdits
au registre suivant les signatures,
pour extrait conforme,
le Président

Jean Mangion





Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 28 JUIN 2017

Le vingt huit juin de l'année deux mille dix sept à dix sept heures, le Comité Syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles dûment convoqué, s'est réuni dans les locaux de la Maison du Parc naturel régional des Alpilles, sous la présidence de Monsieur Jean Mangion, Président du Parc naturel régional des Alpilles.

Etaient présents avec voix délibératives (ayant 2 voix) :

Jean Mangion – Maire de Saint Etienne du Grès, Laurent Geslin - Maire de Mas Blanc des Alpilles, Christine Vézilier – Adjointe au Maire d'Eygalières, Michel Moucadel – Adjoint au Maire de Maussane les Alpilles, Claudette Zavagli – Adjointe au Maire d'Orgon, Richard Frèze – Conseiller Municipal de Mouriès, Anne-Flore Grech - Adjointe au Maire de Lamanon, Mireille Henry – Adjointe au Maire de Saint Martin de Crau, Gisèle Ravez – Adjointe au Maire de Saint Rémy de Provence, Clotilde Madeleine – Adjointe au Maire de Tarascon, Jean-Denis Santin - Adjoint au Maire de Paradou, et Stéphan Cathala - Conseiller Municipal de Fontvieille

Etaient présents avec voix délibératives (ayant 4 voix) :

Etaient présents avec voix délibératives (ayant 5 voix) :

Cyril Juglaret – Conseiller régional.



Ont donné pouvoir :

Pascale Licari – Conseillère régionale (ayant 5 voix) à Cyril Juglaret– Conseiller régional, et Corinne Chabaud - Conseillère départementale (ayant 4 voix) à Jean Mangion – Maire de Saint Etienne du Grès.

Etaient également présents dans la salle mais non votants :

Michel Bonet - Adjoint au Maire de Saint Rémy de Provence, Stéphane Hedouin - CCI du Pays d'Arles, Régis Lillamand – Chambre d'agriculture 13, Jean-Michel Pugnère - Receveur Municipal, Philippe Susini – Chargé de mission au Conseil départemental, Valérie Virat – Mairie de Tarascon, Jean-Louis Villermy – Adjoint au Maire de Mas Blanc les Alpilles, Romain Blanc – Chargé de mission du Parc, Eric Blot – Directeur du Parc, Danielle Boullard – Responsable Administrative et Financière du Parc, Anne-Catherine Privat-Madelin – Chargée de mission du Parc, et Corinne Rolland – Assistante de Pôles du Parc.

Etaient absents excusés :

Michel Chpilevski – Sous Préfet de l'arrondissement d'Arles, Jean-Marc Martin Teissère – Conseiller régional, Nicolas Isnard – Conseiller régional, Marie-Pierre Callet – Conseillère départementale, Lucien Limousin – Conseiller départemental, Henri Pons - Conseiller départemental, Régis Gatti – Maire d'Aureille, Jean-Benoît Hugues – Conseiller municipal des Baux de Provence, Monique Ricard – Adjointe au Maire d'Eygalières, et Jean Vanwynsberghe – Adjoint au Maire de Sénas.

DELIBERATION N° CS-2017-71

Objet : Recrutement d'un agent non permanent « Chargé de mission agro-écologie

Monsieur le Président expose :

- Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale, et notamment l'article 3,1.
- Considérant les besoins du service agriculture, dans le cadre du projet relatif au développement des pratiques agro-écologiques.
- Considérant que la mise en œuvre des actions liées à ce projet nécessitera le recrutement temporaire d'un personnel pour une période de 12 mois à compter du 1^{er} septembre 2017.
- Considérant que les missions qui seront demandées à l'agent recruté relèvent du cadre d'emplois d'un niveau de catégorie A, à temps complet.
- Que ceci exposé, il est demandé au Comité Syndical de bien vouloir se prononcer.

Le Comité Syndical,

Ouï l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

Décide :

- D'ouvrir un emploi non permanent de catégorie A, à temps complet, et conclure avec l'agent un contrat à durée déterminée pour accroissement temporaire d'activité, à compter du 1^{er} septembre 2017 et pour une durée de 12 mois, pour une rémunération qui sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement de catégorie A.
- De donner pouvoir au Président de signer toute pièce utile à la bonne exécution de la présente décision.

Fait et délivré
les jours, mois et an Susdits
au registre suivant les signatures,
pour extrait en forme
le Président

Jean Mangion





Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 28 JUIN 2017

Le vingt huit juin de l'année deux mille dix sept à dix sept heures, le Comité Syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles dûment convoqué, s'est réuni dans les locaux de la Maison du Parc naturel régional des Alpilles, sous la présidence de Monsieur Jean Mangion, Président du Parc naturel régional des Alpilles.

Etaient présents avec voix délibératives (ayant 2 voix) :

Jean Mangion – Maire de Saint Etienne du Grès, Laurent Geslin - Maire de Mas Blanc des Alpilles, Christine Vézilier – Adjointe au Maire d'Eyguières, Michel Moucadel – Adjoint au Maire de Maussane les Alpilles, Claudette Zavagli – Adjointe au Maire d'Orgon, Richard Frèze – Conseiller Municipal de Mouriès, Anne-Flore Grech - Adjointe au Maire de Lamanon, Mireille Henry – Adjointe au Maire de Saint Martin de Crau, Gisèle Ravez – Adjointe au Maire de Saint Rémy de Provence, Clotilde Madeleine – Adjointe au Maire de Tarascon, Jean-Denis Santin - Adjoint au Maire de Paradou, et Stéphan Cathala - Conseiller Municipal de Fontvieille

Etaient présents avec voix délibératives (ayant 4 voix) :

Etaient présents avec voix délibératives (ayant 5 voix) :

Cyril Juglaret – Conseiller régional.



Ont donné pouvoir :

Pascale Licari – Conseillère régionale (ayant 5 voix) à Cyril Juglaret– Conseiller régional, et Corinne Chabaud - Conseillère départementale (ayant 4 voix) à Jean Mangion – Maire de Saint Etienne du Grès.

Etaient également présents dans la salle mais non votants :

Michel Bonet - Adjoint au Maire de Saint Rémy de Provence, Stéphane Hedouin - CCI du Pays d'Arles, Régis Lillamand – Chambre d'agriculture 13, Jean-Michel Pugnière - Receveur Municipal, Philippe Susini – Chargé de mission au Conseil départemental, Valérie Virat – Mairie de Tarascon, Jean-Louis Villermy – Adjoint au Maire de Mas Blanc les Alpilles, Romain Blanc – Chargé de mission du Parc, Eric Blot – Directeur du Parc, Danielle Boullard – Responsable Administrative et Financière du Parc, Anne-Catherine Privat-Madelin – Chargée de mission du Parc, et Corinne Rolland – Assistante de Pôles du Parc.

Etaient absents excusés :

Michel Chpilevski – Sous Préfet de l'arrondissement d'Arles, Jean-Marc Martin Teissère – Conseiller régional, Nicolas Isnard – Conseiller régional, Marie-Pierre Callet – Conseillère départementale, Lucien Limousin – Conseiller départemental, Henri Pons - Conseiller départemental, Régis Gatti – Maire d'Aureille, Jean-Benoît Hugues – Conseiller municipal des Baux de Provence, Monique Ricard – Adjointe au Maire d'Eygalières, et Jean Vanwynsberghe – Adjoint au Maire de Sénas.

DELIBERATION N° CS-2017-72

Objet : Constitution d'un groupement des Parcs et des projets de Parcs de la région PACA pour l'achat de fournitures :
modification de la convention

Handwritten text, possibly a signature or stamp, located in the lower-left quadrant of the page. The text is faint and difficult to decipher, but appears to be arranged in three lines within a rectangular border.

Monsieur le Président expose :

- Que par délibération N° CS-2017-37 en date du 09 mars 2017, il a été décidé de constituer un groupement de commandes entre les 7 Parcs existants et les 2 projets de Parcs en vue de mutualiser des commandes de fournitures.
- Qu'il apparait que le projet de Parc du Ventoux n'est pas en mesure de participer actuellement à ce groupement de commandes, de telle sorte que la convention entre les membres doit être refaite.
- Que ceci exposé, il est demandé au Comité Syndical de bien vouloir se prononcer.

Le Comité Syndical,

Où l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité des suffrages exprimés,**

Décide :

- D'approuver le nouveau projet de convention constitutive d'un groupement de commandes pour la passation d'un accord-cadre à bons de commande pour l'achat de fournitures, entre le P.N.R.L. désigné coordonnateur et les 7 autres Parcs naturels régionaux de la Région PACA, tous mentionnés dans la convention constitutive du groupement.
- D'autoriser le Président à signer ladite convention.
- D'accepter que le Parc naturel régional du Luberon, coordonnateur, lance un avis d'appel public à la concurrence pour un accord cadre alloti, dès délibération et signature de la convention par chacun des Parcs constituant le groupement.
- De désigner Mme Danielle BOULLARD, Responsable Administratif et Financier du Parc naturel régional des Alpilles pour représenter le groupement lors de la commission simplifiée d'examen et d'attribution des offres qui aura lieu au siège du Parc du Luberon.
- D'autoriser le Président à signer toutes les pièces nécessaires au bon déroulement de ce groupement de commande.
- De donner pouvoir au Président de signer toute pièce utile à la bonne exécution de la présente décision.

Fait et délibéré
les jours, mois et an Susdits
au registre suivant les signatures,
pour extrait conforme,
le Président
Jean Mangion





CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES RELATIVE A LA MISE EN PLACE D'UN ACCORD CADRE VISANT A L'ACHAT DE FOUNTITURES

ENTRE

LE SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DU LUBERON

ET

LE SYNDICAT MIXTE DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL
DES ALPILLES

LE SYNDICAT MIXTE DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL
DES BARONNIES PROVENCALES

LE SYNDICAT MIXTE OUVERT ELARGI DU PARC NATUREL REGIONAL
DE CAMARGUE

LE SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DES PREALPES D'AZUR

LE SYNDICAT MIXTE DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL DU QUEYRAS

LE SYNDICAT MIXTE DE PREFIGURATION DU PARC NATUREL REGIONAL
DE LA SAINTE BAUME

LE SYNDICAT MIXTE DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL DU VERDON

SOMMAIRE :

Article 1 – Objet de la convention

Article 2 – Membres du groupement

Article 3 – Désignation du chef de file « coordonnateur » du groupement

Article 4 – Missions du chef de file « coordonnateur » du groupement

Article 5 - Missions des membres du groupement

Article 6 – Commission d'examen des offres simplifiée

Article 7 – Définition des besoins

Article 8 – Durée de la convention

Article 9 – Modification de la présente convention

Article 10 – Retrait du groupement

Article 11 – Contrôle administratif et technique

Article 12 – Modification et résiliation

Article 13 – Dispositions financières du groupement

Article 14 – Litiges

CONVENTION

Entre d'une part,

LE SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DU LUBERON, représenté par son Président Monsieur Roland AUBERT, dûment habilité par délibération du comité syndical du2017.

D'autre part,

LE SYNDICAT MIXTE DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL DES ALPILLES,

LE SYNDICAT MIXTE DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL DES BARONNIES PROVENCALES,

LE SYNDICAT MIXTE OUVERT ELARGI DU PARC NATUREL REGIONAL DE CAMARGUE,

LE SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DES PREALPES D'AZUR,

LE SYNDICAT MIXTE DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL DU QUEYRAS,

LE SYNDICAT MIXTE DE PREFIGURATION DU PARC NATUREL REGIONAL DE LA SAINTE BAUME,

LE SYNDICAT MIXTE DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL DU VERDON

Vu la délibération du Comité Syndical du Parc naturel régional du Luberon relative au groupement de commande inter parcs.

Il est convenu ce qui suit :

PREAMBULE

Avec 7 Parcs naturels régionaux (Alpilles, Baronnies provençales, Camargue, Luberon, Préalpes d'Azur, Queyras, Verdon) sur 51 au total en France et 2 projets de Parc (Sainte-Baume et Ventoux), Provence-Alpes-Côte d'Azur est l'une des régions pionnières pour le nombre de Parcs :

- Près de 30% du territoire régional ainsi préservés,
- 300 communes de la région concernées
- Près de 540 000 habitants.

Rassemblés, ces parcs représentent près du tiers du territoire régional, et témoignent de la richesse et de la diversité des paysages et du dynamisme des territoires. Ils sont reconnus pour leur action en faveur de la préservation de la biodiversité.

C'est avec cette volonté de mutualiser leurs compétences, d'initier des projets communs, de rapprocher leurs analyses pour défendre ensemble une autre économie, plus solidaire, plus respectueuse de l'environnement que les Parcs naturels régionaux et la Région ont décidé de créer le Réseau des Parcs naturels régionaux de Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Aussi, dans cette optique et afin d'optimiser leurs achats et bénéficier, sur le plan financier, d'économies d'échelle du fait de la massification des besoins, et, sur le plan technique, d'un échange d'expertise et de savoir-faire,

LE SYNDICAT MIXTE DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL DU LUBERON

et

LE SYNDICAT MIXTE DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL DES ALPILLES,

LE SYNDICAT MIXTE DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL DES BARONNIES PROVENCALES,

LE SYNDICAT MIXTE OUVERT ELARGI DU PARC NATUREL REGIONAL DE CAMARGUE,

LE SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DES PREALPES D'AZUR,

LE SYNDICAT MIXTE DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL DU QUEYRAS,

LE SYNDICAT MIXTE DE PREFIGURATION DU PARC NATUREL REGIONAL DE LA SAINTE BAUME,

LE SYNDICAT MIXTE DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL DU VERDON

conviennent, par la présente convention, de se grouper, conformément aux dispositions de l'article 28 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, afin de mettre en place une durée de 2 ans (renouvelable 1an) un accord-cadre visant à l'achat de diverses fournitures.

Le Syndicat mixte du Parc naturel régional du Luberon est désigné chef de file « coordonnateur » du groupement de commandes.

Article 1 – OBJET DE LA CONVENTION – DENOMINATION DU GROUPEMENT

Sont concernés par le présent groupement de commandes, la mutualisation des achats de fournitures suivantes :

- 1- L'achat de fournitures administratives courantes respectueuses de l'environnement.
- 2- Papier à copier 100 % recyclé et labellisé
- 3- L'achat de produits d'entretien respectueux de l'environnement et sans danger pour les utilisateurs.
- 4- L'achat de divers équipements de protection individuelle.

La présente convention définit les modalités de fonctionnement du groupement de commandes pour la passation et l'attribution des marchés publics afférents.

Il est précisé que ces achats interviendront via un accord-cadre passé en procédure adaptée, conformément à l'article 79.80 et 27 du décret du 25 mars 2016 n°360 relatif aux marchés publics.

Le GROUPEMENT sera dénommer « **Groupement des Parcs et des projets de Parcs de Provence Alpes Côtes d'Azur pour l'achat de fournitures** ».

Chaque membre du groupement de commandes déterminera la nature et l'étendue de ses besoins à satisfaire. Chaque membre s'engage sur l'accord cadre en fonction de ses attentes exprimées clairement et préalablement lors de la définition des besoins.

Chaque membre est chargé en ce qui le concerne de la bonne exécution des bons de commande et ce, dans le cadre des dispositions qui auront été fixées dans l'accord-cadre. (Accord-cadre à bons de commande en MAPA).

Article 2 – MEMBRES DU GROUPEMENT

Les membres du groupement sont :

LE SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DU LUBERON,

LE SYNDICAT MIXTE DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL DES ALPILLES,

LE SYNDICAT MIXTE DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL DES BARONNIES PROVENCALES,

LE SYNDICAT MIXTE OUVERT ELARGI DU PARC NATUREL REGIONAL DE CAMARGUE,

LE SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DES PREALPES D'AZUR,

LE SYNDICAT MIXTE DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL DU QUEYRAS,

LE SYNDICAT MIXTE DE PREFIGURATION DU PARC NATUREL REGIONAL DE LA SAINTE BAUME,

LE SYNDICAT MIXTE DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL DU VERDON

Signataires de la présente convention.

Article 3 – DESIGNATION DU CHEF DE FILE OU « COORDONNATEUR » DU GROUPEMENT

Conformément à l'article 28-II de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, le chef de file ou « coordonnateur » du groupement de commandes est le SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DU LUBERON, dont le siège social est situé 60 place Jean Jaurès à Apt 84400.

ARTICLE 4 – MISSIONS DU CHEF DE FILE « COORDONNATEUR » DU GROUPEMENT

An application de l'article 28-II de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, le chef de file « coordonnateur » est chargé, dans le respect des règles prévus par l'ordonnance, de :

1) Au plan de la préparation des marchés publics :

- Assistance au recensement des besoins exprimés par chaque membre du groupement à savoir chacun des PNR PACA
- Elaboration du dossier de consultation des entreprises en fonction des besoins déterminés par chacun des membres du groupement,

2) Au plan de la passation des marchés publics :

- Organiser et gérer toutes les opérations liées à la (les) procédure(s) de consultation (publication, réception, analyse des offres, choix des titulaires via la commission d'examen et d'attribution des offres.
 - réalisation des opérations de publicité de la procédure de passation (AAPC)
 - (support papier et publicité dématérialisée)
 - réception des offres, (papier et plateforme dématérialisée)
 - information des candidats durant la période de publicité,
 - secrétariat de la commission simplifiée d'examen et d'attribution des offres,
 - informations des candidats retenus et des candidats évincés,
 - rédaction du rapport d'analyse des offres (en collaboration avec les autres membres du groupement)
- Signature et notification de l'accord-cadre
- Transmission au représentant de l'Etat
- Publication de l'avis d'attribution sur la plateforme dématérialisée du Syndicat mixte du Parc du Luberon
- Lancement des ordres de service aux titulaires des accords-cadres
- Transmission d'une copie complète de l'accord cadre à tous les membres du groupement des Parcs et des projets de Parcs de PACA pour l'achat de fournitures.

ARTICLE 5 – MISSIONS DES MEMBRES DU GROUPEMENT

LE SYNDICAT MIXTE DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL DES ALPILLES,

LE SYNDICAT MIXTE DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL DES BARONNIES PROVENCALES,

LE SYNDICAT MIXTE OUVERT ELARGI DU PARC NATUREL REGIONAL DE CAMARGUE,

LE SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DES PREALPES D'AZUR,

LE SYNDICAT MIXTE DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL DU QUEYRAS,

LE SYNDICAT MIXTE DE PREFIGURATION DU PARC NATUREL REGIONAL DE LA
SAINTE BAUME,

LE SYNDICAT MIXTE DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL DU VERDON

Devront transmettre au chef de file « coordonnateur » une évaluation de leurs besoins dans les délais fixés préalablement par l'ensemble des membres du groupement.

Le syndicat mixte du parc naturel régional des Préalpes d'Azur quant à lui, est chargé en ce qui le concerne de regrouper l'ensemble des délibérations de tous les membres du groupement et de faire signer ladite de convention par chacun des Présidents des différents syndicats des Parcs naturels régionaux PACA et renverra le tout signé au Syndicat mixte du Parc du Luberon.

A l'issue de la consultation et de l'attribution de l'accord cadre chaque membre du groupement aura à sa charge de lancer les bons de commande aux titulaires de l'accord cadre.

ARTICLE 6 – COMMISSION D'EXAMEN DES OFFRES DU GROUPEMENT

Dans la mesure où l'estimation globale des besoins est inférieure au seuil de la procédure formalisée il ne sera pas constitué de commission d'appel d'offres.

En application de l'article 28 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, une commission simplifiée d'examen des offres se réunira. Elle sera composée des représentants (techniciens, et/ou élus) de chacun des membres du groupement.

En cas d'absence d'un ou de plusieurs membres du groupement la commission simplifiée d'examen et d'attribution des offres pourra tout de même se réunir et statuer sous réserve de la présence d'un représentant du chef de file appelé « coordonnateur ».

ARTICLE 7 – DEFINITION DES BESOINS ET ALLOTISSEMENT

La définition des besoins sera réalisée avec l'aide du Parc naturel régional du Luberon par chacun des membres du groupement.

Ces besoins porteront sur les fournitures visées à l'article 1 de la présente convention.

L'accord-cadre comportera 4 lots

- 1-Fournitures administrative courantes respectueuses de l'environnement
- 2- Papier à copier 100 % recyclé FSC – PCF (sans chlore) et labellisé de préférence Ange bleu ou cygne nordique
- 3- Produits d'entretien respectueux de l'environnement et sans danger pour les utilisateurs.
- 4- Equipements de protection individuelle.

Il s'agit d'un accord cadre à bons de commande conformément à l'article 80 du décret n°360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

ARTICLE 8 – DUREE DE LA CONVENTION

Le groupement est juridiquement créé une fois la présente convention signée et rendue exécutoire par l'effet de sa transmission au contrôle de légalité exercé par le représentant de l'Etat et de l'accomplissement des formalités de publication par l'ensemble des membres du groupement.

Le présent groupement de commande est créé pour une durée de 2ans éventuellement reconductible 1 an.

ARTICLE 9 – MODIFICATION DE LA PRESENTE CONVENTION

Toute modification des termes de la présente convention doit être approuvée dans les mêmes termes par l'ensemble des membres du groupement.

ARTICLES 10 – RETRAIT DU GROUPEMENT

Les membres du groupement seront libres de se retirer du groupement. Ce retrait s'effectuera par délibération notifiée au chef de file « coordonnateur ».

Le retrait prendra effet immédiatement.

Les membres du groupement devront cependant s'acquitter des bon de commandes en cours les concernant ou assumer seuls les dommages et intérêts susceptibles d'être demandés par le(s) titulaire(s) qui s'estimeraient lésés par leur démarche.

ARTICLE 11 – CONTROLE ADMINISTRATIF ET TECHNIQUE

Chacun des membres du groupement pourra demander à tout moment au chef de file « coordonnateur » la communication de toutes les pièces liées à l'accord cadre à bons de commande objet du groupement.

ARTICLE 12 : MODIFICATION ET RESILIATION

La présente convention constitutive ne pourra pas être modifiée sans l'accord de **chacun des membres**. Toute modification ainsi convenue sera formalisée par un avenant rédigé par le chef de file « coordonnateur » et approuvé par l'ensemble des membres du groupement selon les règles qui leur sont propres.

ARTICLES 13- DISPOSITIONS FINANCIERES DU GROUPEMENT

Afin de faciliter la gestion du groupement de commandes, les membres conviennent que l'intégralité des achats entrant dans le périmètre du groupement de commandes est prise en charge par **chacun des membres** pour ce qui concerne leurs besoins propres, par des bons de commande lancés pendant toute la durée de l'accord cadre.

En revanche tous les frais liés à la publication de l'appel public à concurrence (frais de publicité plateforme et JAL) engagés pour lancer la ou les procédures, seront à la charge de **l'ensemble des membres** du groupement. Chaque Parc et projet de Parc s'engagera à payer sa quote-part des dépenses liées à la publication de l'accord-cadre.

Le Parc naturel régional du Luberon précise qu'il ne pourra engager de Bon de commande jusqu'au 01/01/2019 pour les lots 1 et 3, étant engagé par ailleurs avec un autre accord cadre. Cette précision sera également indiquée dans le cahier des charges de l'accord-cadre.

ARTICLE 14 – LITIGES

En cas de difficultés quant à l'application de la présente convention, le Parc naturel régional du Luberon et

LE SYNDICAT MIXTE DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL DES ALPILLES,

LE SYNDICAT MIXTE DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL DES BARONNIES PROVENCALES,

LE SYNDICAT MIXTE OUVERT ELARGI DU PARC NATUREL REGIONAL DE CAMARGUE,

LE SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DES PREALPES D'AZUR,

LE SYNDICAT MIXTE DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL DU QUEYRAS,

LE SYNDICAT MIXTE DE PREFIGURATION DU PARC NATUREL REGIONAL DE LA SAINTE BAUME,

LE SYNDICAT MIXTE DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL DU VERDON

S'engagent à rechercher une solution amiable.

Fait le.....2017

Le chef de file « coordonnateur » :

Le Parc naturel régional du Luberon

Le Président

Roland AUBERT

Les autres membres du groupement :

**LE SYNDICAT MIXTE DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL
DES ALPILLES**

**LE SYNDICAT MIXTE DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL
DES BARONNIES PROVENCALES**

**LE SYNDICAT MIXTE OUVERT ELARGI DU PARC NATUREL
REGIONAL DE CAMARGUE**

**LE SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DES
PREALPES D'AZUR**

**LE SYNDICAT MIXTE DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL
DU QUEYRAS**

**LE SYNDICAT MIXTE DE PREFIGURATION DU PARC NATUREL
REGIONAL DE LA SAINTE BAUME**

**LE SYNDICAT MIXTE DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL
DU VERDON**

PROJ



Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 28 JUIN 2017

Le vingt huit juin de l'année deux mille dix sept à dix sept heures, le Comité Syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles dûment convoqué, s'est réuni dans les locaux de la Maison du Parc naturel régional des Alpilles, sous la présidence de Monsieur Jean Mangion, Président du Parc naturel régional des Alpilles.

Etaient présents avec voix délibératives (ayant 2 voix) :

Jean Mangion – Maire de Saint Etienne du Grès, Laurent Geslin - Maire de Mas Blanc des Alpilles, Christine Vézilier – Adjointe au Maire d'Eyguières, Michel Moucadel – Adjoint au Maire de Maussane les Alpilles, Claudette Zavagli – Adjointe au Maire d'Orgon, Richard Frèze – Conseiller Municipal de Mouriès, Anne-Flore Grech - Adjointe au Maire de Lamanon, Mireille Henry – Adjointe au Maire de Saint Martin de Crau, Gisèle Ravez – Adjointe au Maire de Saint Rémy de Provence, Clotilde Madeleine – Adjointe au Maire de Tarascon, Jean-Denis Santin - Adjoint au Maire de Paradou, et Stéphane Cathala - Conseiller Municipal de Fontvieille

Etaient présents avec voix délibératives (ayant 4 voix) :

Etaient présents avec voix délibératives (ayant 5 voix) :

Cyril Juglaret – Conseiller régional.



Ont donné pouvoir :

Pascale Licari – Conseillère régionale (ayant 5 voix) à Cyril Juglaret– Conseiller régional, et Corinne Chabaud - Conseillère départementale (ayant 4 voix) à Jean Mangion – Maire de Saint Etienne du Grès.

Etaient également présents dans la salle mais non votants :

Michel Bonet - Adjoint au Maire de Saint Rémy de Provence, Stéphane Hedouin - CCI du Pays d'Arles, Régis Lillamand – Chambre d'agriculture 13, Jean-Michel Pugnière - Receveur Municipal, Philippe Susini – Chargé de mission au Conseil départemental, Valérie Virat – Mairie de Tarascon, Jean-Louis Villermy – Adjoint au Maire de Mas Blanc les Alpilles, Romain Blanc – Chargé de mission du Parc, Eric Blot – Directeur du Parc, Daniëlle Boullard – Responsable Administrative et Financière du Parc, Anne-Catherine Privat-Madelin – Chargée de mission du Parc, et Corinne Rolland – Assistante de Pôles du Parc.

Etaient absents excusés :

Michel Chpilevski – Sous Préfet de l'arrondissement d'Arles, Jean-Marc Martin Teissère – Conseiller régional, Nicolas Isnard – Conseiller régional, Marie-Pierre Callet – Conseillère départementale, Lucien Limousin – Conseiller départemental, Henri Pons - Conseiller départemental, Régis Gatti – Maire d'Aureille, Jean-Benoît Hugues – Conseiller municipal des Baux de Provence, Monique Ricard – Adjointe au Maire d'Eygalières, et Jean Vanwynsberghe – Adjoint au Maire de Sénas.

DELIBERATION N° CS-2017-73

Objet : Avenant n° 3 au marché pour la mission de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation et l'extension de la Maison du Parc, pour changement de cotraitant

Monsieur le Président expose :

- Que par marché de maîtrise d'œuvre n° MDP-2011-01 notifié le 10 avril 2012, la mission de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation d'une ancienne bâtisse en vue d'y implanter les locaux du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles, avait été confiée par avenant n° 1 à BRESSON Martine – Architecte – Mandataire de l'équipe de maîtrise d'œuvre – 43, boulevard notre Dame – 13006 Marseille
- Que le Comité syndical avait approuvé l'avenant n° 2 au marché précité, portant changement du mandataire de l'équipe de maîtrise d'œuvre et acté le changement de dénomination par : La Sarl BRESSON SCHINDLBECK
- Qu'était désigné comme co-traitant de la Sarl BRESSON SCHINDLBECK, le Cabinet Yves LE DOUARIN – Economistes de la Construction – Sis Bâtiment C cour Goudouli à 31130 QUINT FONSEGRIVES
- Que M. Yves LE DOUARIN, Directeur du Cabinet LE DOUARIN, étant en cessation d'activité en raison de son départ à la retraite, M. Laurent TAILLANDIER reprenant l'ensemble du personnel, le matériel et les locaux du cabinet Yves LE DOUARIN. Laurent TAILLANDIER se substitue donc à Yves LE DOUARIN en tant que cotraitant du groupement de maîtrise d'œuvre. N° SIRET L. TAILLANDIER : 790 547 251 00021
- Que les honoraires d'économiste se répartissent de la façon suivante : Yves Le DOUARIN pour un montant de 44 033,15 € HT ; L. TAILLANDIER pour un montant de 2 380,40 € HT ; soit un total de 46 413,55 € HT. La modification n'a pas d'incidence sur le montant total du marché.
- Qu'il est proposé d'approuver l'avenant n° 3 au marché MDP-2011-01 pour le changement de cotraitant
- Que ceci exposé, il est demandé au Comité Syndical de bien vouloir se prononcer.

Le Comité Syndical,

Ouï l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

Décide :

- D'approuver l'avenant n° 3 au marché MDP-2011-01 pour changement de co-traitant.
- De donner pouvoir au Président de signer toute pièce utile à la bonne exécution de la présente décision.

Fait et délibéré
les jours, mois et an susdits
au registre suivant les signatures
pour extrait conforme,
le Président

Jean Mangion



MAITRE D'OUVRAGE :

SYNDICAT MIXTE DE GESTION
DU PARC NATUREL REGIONAL DES ALPILLES

AVENANT AU MARCHE

DEPARTEMENT

BOUCHES DU RHONE

LOCALITE

Saint-Rémy - de Provence
~~SAINT ETIENNE DU GRES~~

OPERATION

MAISON DU PARC

TITULAIRE DU MARCHE

**SARL BRESSON SCHINDLBECK
Architectes Associés
48 rue Saint Suffren
13006 MARSEILLE**

Désigné comme mandataire

**Cabinet Yves LE DOUARIN
Economistes de la Construction
Batiment C cour Goudouli
31130 QUINT FONSEGRIVES**

Désigné comme co-traitant

MARCHE DE MAITRISE D'OEUVRE

MONTANT H- T.V.A. 331 113,27

AVENANT N°3

OBJET CHANGEMENT DE COTRAITANT

ARTICLE PREMIER

Le marché dont la désignation est mentionnée ci-avant est modifié dans les conditions fixées ci-après :
Yves LE DOUARIN directeur du Cabinet LE DOUARIN étant en cessation d'activité en raison de son départ à la retraite,
Laurent TAILLANDIER reprend l'ensemble du personnel, le matériel et les locaux du cabinet Yves LE DOUARIN à compter du 1^{er} Janvier 2017.
Laurent TAILLANDIER se substitue donc à Yves LE DOUARIN en tant que cotraitant du groupement de maîtrise d'œuvre.

ARTICLE DEUXIEME

Les honoraires d'économiste se répartissent de la façon suivante:

	Y. LE DOUARIN	L. TAILLANDIER	TOTAL HT
Total	44 033,15	2 380,40	46 413,55

ARTICLE TROISIEME

Identifications du nouveau cotraitant :

Monsieur Laurent TAILLANDIER – ECONOMISTE DE LA CONSTRUCTION
domicilié Bâtiment C cours Goudouli 31130 QUINT FONSEGRIVES
N° siret : 790 547 251 00021 CODE APE : 7490A
Compte : Banque Courtois Toulouse Remusat
N° 10268 02504 54745300200 clé 19
IBAN FR76 1026 8025 0454 7453 0020 019

ARTICLE QUATRIEME

Toutes les clauses du marché initial demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestations.

Le mandataire

Les Economistes cotraitants

~~Cabinet LE DOUARIN~~
~~Yves LE DOUARIN~~
~~31130 SAINT-FONDES-RIVES~~
~~Tel. 05 62 57 78 00 - Fax 05 62 57 78 01~~

Laurent TAILLANDIER

Laurent TAILLANDIER SARL

24, rue des Capucines
31500 TOULOUSE

Tel. : 07 78 82 34 60

Siren : 790 547 251

LE MAITRE D'OUVRAGE

LE...28/06/2017.....

Le Président

Jean TAILLANDIER





Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 28 JUIN 2017

Le vingt huit juin de l'année deux mille dix sept à dix sept heures, le Comité Syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles dûment convoqué, s'est réuni dans les locaux de la Maison du Parc naturel régional des Alpilles, sous la présidence de Monsieur Jean Mangion, Président du Parc naturel régional des Alpilles.

Etaient présents avec voix délibératives (ayant 2 voix) :

Jean Mangion – Maire de Saint Etienne du Grès, Laurent Geslin - Maire de Mas Blanc des Alpilles, Christine Vézilier – Adjointe au Maire d'Eyguières, Michel Moucadel – Adjoint au Maire de Maussane les Alpilles, Claudette Zavagli – Adjointe au Maire d'Orgon, Richard Frèze – Conseiller Municipal de Mouriès, Anne-Flore Grech - Adjointe au Maire de Lamanon, Mireille Henry – Adjointe au Maire de Saint Martin de Crau, Gisèle Ravez – Adjointe au Maire de Saint Rémy de Provence, Clotilde Madeleine – Adjointe au Maire de Tarascon, Jean-Denis Santin - Adjoint au Maire de Paradou, et Stéphan Cathala - Conseiller Municipal de Fontvieille

Etaient présents avec voix délibératives (ayant 4 voix) :

Etaient présents avec voix délibératives (ayant 5 voix) :

Cyril Juglaret – Conseiller régional.



Ont donné pouvoir :

Pascale Licari – Conseillère régionale (ayant 5 voix) à Cyril Juglaret– Conseiller régional, et Corinne Chabaud - Conseillère départementale (ayant 4 voix) à Jean Mangion – Maire de Saint Etienne du Grès.

Etaient également présents dans la salle mais non votants :

Michel Bonet - Adjoint au Maire de Saint Rémy de Provence, Stéphane Hedouin - CCI du Pays d'Arles, Régis Lillamand – Chambre d'agriculture 13, Jean-Michel Pugnère - Receveur Municipal, Philippe Susini – Chargé de mission au Conseil départemental, Valérie Virat – Mairie de Tarascon, Jean-Louis Villermay – Adjoint au Maire de Mas Blanc les Alpilles, Romain Blanc – Chargé de mission du Parc, Eric Blot – Directeur du Parc, Danielle Boullard – Responsable Administrative et Financière du Parc, Anne-Catherine Privat-Madelin – Chargée de mission du Parc, et Corinne Rolland – Assistante de Pôles du Parc.

Etaient absents excusés :

Michel Chpilevski – Sous Préfet de l'arrondissement d'Arles, Jean-Marc Martin Teissère – Conseiller régional, Nicolas Isnard – Conseiller régional, Marie-Pierre Callet – Conseillère départementale, Lucien Limousin – Conseiller départemental, Henri Pons - Conseiller départemental, Régis Gatti – Maire d'Aureille, Jean-Benoît Hugues – Conseiller municipal des Baux de Provence, Monique Ricard – Adjointe au Maire d'Eygalières, et Jean Vanwynsberghe – Adjoint au Maire de Sénas.

DELIBERATION N° CS-2017-74

Objet : Approbation de la convention financière du contrat de ruralité

Monsieur le Président expose :

- Que le Contrat de ruralité du Pays d'Arles a été signé le 16 mars 2017 entre l'Etat, représenté par Monsieur le Préfet, le Syndicat mixte du Pays d'Arles, la communauté d'agglomération Arles-Crau-Camargue-Montagnette, la communauté de communes Vallée-des-Baux-Alpilles, Terre de Provence agglomération, le Parc naturel régional de Camargue et le Parc naturel régional des Alpilles.
- Que le Contrat de ruralité du Pays d'Arles s'articule autour de cinq objectifs stratégiques qui mettent en cohérence l'existant et la vision d'avenir du territoire :
 - aménager l'espace et équiper le territoire,
 - renforcer l'attractivité et le positionnement du Pays d'Arles,
 - soutenir le développement des activités économiques et la création d'emplois,
 - connecter l'ensemble du territoire et disposer d'outils de transport efficaces et innovants,
 - renforcer un cadre de vie durable pour le Pays d'Arles.
- Que les objectifs stratégiques sont déclinés en lien avec les six thématiques prioritaires retenues par l'État comme fil conducteur du contrat :
 - Accès aux services et aux soins
 - Revitalisation des bourgs-centres
 - Attractivités du territoire
 - Mobilité et accessibilité du territoire
 - Transition écologique et énergétique
 - Cohésion sociale
- Que le Contrat de ruralité du Pays d'Arles constitue un accord-cadre pour accompagner sur la période 2017-2020 la stratégie de développement du territoire et fédérer des acteurs publics et privés amenés à porter des actions permettant la réalisation de cette stratégie.
- Que des actions prioritaires identifiées par le Pays et les EPCI membres, en lien avec les PNR et les communes, constituent une programmation articulée autour d'actions sélectionnées par le Comité de pilotage.
- Que la convention financière 2017 ci-annexée liste les engagements pour l'année. Les crédits régionaux, les crédits de droit commun du département ou tout autre sources de financement destinées à apporter un complément financier aux opérations inscrites à la convention pourront être sollicités par les maîtres d'ouvrage.
- Que ceci exposé, il est demandé au Comité Syndical de bien vouloir se prononcer.

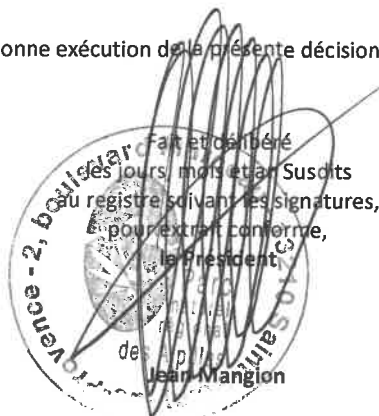
Le Comité Syndical,

Où l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

Décide :

- De valider les termes de la convention financière 2017.
- D'autoriser Monsieur le Président à signer ladite convention.
- De préciser que la convention financière 2017 sera également soumise pour validation et signature aux maîtres d'ouvrage des actions financées par le FSIL contractualisé qui sont mentionnés à l'article 3 de la convention
- De donner pouvoir au Président de signer toute pièce utile à la bonne exécution de la présente décision.





CONTRAT DE RURALITE DU PAYS D'ARLES

CONVENTION FINANCIERE ANNEE 2017

Établi entre

L'État, représenté par le Préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Préfet des Bouches-du-Rhône, *Stéphane BOUILLON*,

Et

Le syndicat mixte du Pays d'Arles, représenté par son président *Michel FENARD*,

La communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette, représentée par son président, *Claude VULPIAN*,

La communauté de communes de la Vallée des Baux Alpilles, représentée par son président, *Hervé CHERUBINI*,

La communauté d'agglomération Terre de Provence, représentée par son président, *Bernard REYNES*,

ci-après dénommés le(s) porteur(s) du contrat ;

et

Le parc naturel régional des Alpilles, représenté par son président, *Jean MANGION*,

Le parc naturel régional de Camargue, représenté par son président, *Roland CHASSAIN*,

ci-après dénommés les partenaires du contrat.

Et d'autre part,

Les communes d'Arles, de Saint-Etienne-du-Grès, Saintes-Maries-de-la-Mer et Saint-Martin-de-Crau,

dénommées les parties prenantes.

Préambule :

En tant qu'accord-cadre pluriannuel, le contrat de ruralité accompagne la mise en œuvre d'un projet de territoire à l'échelle du bassin de vie concerné. Il fédère l'ensemble des acteurs institutionnels publics amenés à porter ou à soutenir des actions permettant la réalisation de ce projet et s'inscrit en cohérence avec les stratégies et les outils d'intervention des parties prenantes. Le contrat décline des objectifs et un plan d'actions sur six thématiques prioritaires.

La présente convention financière 2017 liste les actions à engager pour l'année 2017.

Elles pourront être cofinancées par l'Etat, par des subventions qui seront demandées par les maîtres d'ouvrage, au titre des dotations et crédits disponibles, pour lesquelles les actions qu'ils portent seraient éligibles.

Les crédits régionaux, les crédits de droit commun du Conseil Départemental, des fonds européens ou d'autres sources de financement qui seraient destinées à apporter un complément financier aux opérations de la présente convention pourront être sollicités par les maîtres d'ouvrage.

VU le contrat de ruralité du Pays d'Arles, signé le 16 mars 2017, et plus particulièrement le plan d'actions opérationnel,

VU les financements prévus au titre de l'année budgétaire 2017 sur l'ensemble des dispositifs mobilisés dans la mise en œuvre du contrat de ruralité et de son plan d'actions,

Les parties prenantes, porteurs du contrat de ruralité, conviennent :

ARTICLE 1 : Objet

La présente convention a pour objet de déterminer les engagements financiers des porteurs du contrat de ruralité, pour l'engagement d'actions au cours de l'année 2017, au regard des actions inscrites dans le plan d'actions susvisé.

ARTICLE 2 : Descriptif des actions à engager en 2017

Ces actions, qui seront à engager en 2017, sont déclinées en annexe 1 de la présente convention. Chacune d'elles se présente sous la forme d'une fiche-action qui comporte les rubriques suivantes :

- l'axe prioritaire du contrat
- la désignation/l'objet de l'action
- sa localisation
- son descriptif sommaire
- le maître d'ouvrage
- le budget de l'action
- la part mobilisée par le maître d'ouvrage (minimum 20% ou 30% selon les cas)
- la part attendue par l'Etat (*dotations, crédits de droit commun crédits spécifiques,...*)
- les parts des autres contributeurs : signataires-partenaires du contrat de ruralité, autres cofinanceurs : (*contrat avec une collectivité, appel à projet, apports non financiers,...*)
- le calendrier de réalisation.

ARTICLE 3 : Suivi et évaluation

Le suivi du contrat de ruralité du Pays d'Arles fait partie intégrante de sa mise en œuvre. Il représente l'inventaire continu et systématique des actions financées, de la mise en œuvre globale du Contrat et des résultats obtenus. Il se base sur :

- des indicateurs plus généraux de suivi de la mise en œuvre du programme.
- des indicateurs de réalisations et de résultats définis pour chaque objectif stratégique

Catégorie	Sous-catégorie	Indicateurs de réalisation et de résultat (cible)
Mise en œuvre du Contrat	Fonctionnement général du contrat	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Nombre de comités de pilotage organisés (4/an) ➤ Nombre de comités technique organisés (4/an)
	Suivi des actions et suivi financier	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Nombre d'actions programmées/engagées/payées ➤ Montant moyen par projet ➤ Évolution des consommations par objectif opérationnel et stratégique ➤ Montant de crédits FSIL (investissement et ingénierie/étude) engagés/consommés (2,4 M€ en 2017)
	Communication	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Nombre d'outils de communication et d'information mis en place
Objectifs stratégiques	OS 1 - Aménager l'espace et équiper le territoire	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Nombre d'outils de connaissance et de maîtrise de l'évolution du foncier développés ➤ Nombre de nouvelles entreprises créées grâce aux outils mis en place via le contrat de ruralité
	OS 2 - Renforcer l'attractivité et le positionnement du Pays d'Arles	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Existence d'une stratégie pluriannuelle et globale d'attractivité du Pays d'Arles ➤ Nombre de projets de développement touristique mis en œuvre
	OS 3 - Soutenir le développement des activités économiques et la création d'emplois	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Nombre de nouveaux circuits de commercialisation de produits agricoles développés ➤ Nombre d'emplois créés/maintenus
	OS 4 - Connecter l'ensemble du territoire et disposer d'outils de transport efficaces et innovants	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Existence d'une stratégie opérationnelle de déplacement multimodal ➤ Nombre de projets de mobilité douce mis en œuvre
	OS 5 - Renforcer un cadre de vie durable pour le Pays d'Arles	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Nombre de bâtiments réhabilités ➤ Nombre de nouveaux services, marchands ou non, développés

ARTICLE 4 : Financement des actions concrètes opérationnelles annuelles

Le financement de chacune des actions programmées en 2017 est réalisé sur la base des décisions fixant la contribution apportée, selon les modalités définies par chacun des dispositifs mobilisés.

Ainsi, concernant les dotations de l'Etat, la présente convention ne dispense pas le porteur de projet de déposer une demande de subvention auprès de la préfecture, qui sera instruite selon les règles les régissant. L'engagement financier de l'Etat au titre de la présente convention est donc sous réserve que les dossiers déposés de demande de subvention soient conformes et éligibles. Pour chaque opération retenue, un arrêté attributif de subvention sera édité.

Au titre de l'année budgétaire 2017, sur la base des actions programmées listées à l'annexe 1 de la présente convention, les crédits appelés s'élèvent ainsi, à :

Total crédits Etats sollicités	DETR	FSIL thématique	FSIL Contrat de ruralité	Autres financements Etat	FNADT section locale
3 013 000 €	45 000 €	400 000 €	2 400 000 €	55 000 €	113 000 €

La programmation ci-annexée résulte d'une sélection effectuée par le comité de pilotage.

Il est détaillé ci-dessous les évolutions qui ont été apportées à la programmation prévisionnelle du Contrat de ruralité signé le 16 mars 2017 :

Maitre d'ouvrage	Fiche action	Action	Observations
ACCM	n° 2	Aménager un pôle de création d'entreprises au village d'entreprises d'Arles	Réduction du FNADT à 73 000 € Affectation FSIL Investissement 4 674 €

ACCM	n° 3	Requalification des zones économiques	Augmentation du coût de l'opération à 605 000 €, augmentation de la part Département et réduction du FSIL (-115 152,00 €)
SMPA	n° 5	Elaborer une stratégie foncière agricole	Augmentation de la part FSIL ingénierie (+ 6 000,00 €),
SMPA	n° 7	Elaborer un Mesure d'Occupation des Sols	Augmentation de la part FSIL ingénierie (+26 000,00 €),
Métropole Aix Marseille Provence/Pays d'Arles co-pilote	n° 15'	Projet Alimentaire Territorial	Réduction du coût du projet (financement hors FSIL)
CCVBA	n° 15'''	Relance de la filière amande, promouvoir la plantation et les bonnes pratiques agro-écologiques	Stabilisation du projet, redistribution du financement FSIL investissement (-22 400,00 €) et ingénierie (+ 10 400,00 €).
ACCM	n° 16	<i>Appuyer la valorisation des riz de Camargue auprès des industriels agro-alimentaires-Acquisition d'un analyseur de viscosité</i>	Changement de maîtrise d'ouvrage
ACCM	n° 17	<i>Mise en place des équipements pastoraux collectifs en Camargue</i>	Changement de maîtrise d'ouvrage
<i>Saint-Etienne-du-Grès</i>	<i>n°19</i>	<i>Renforcer le marché circuits courts de fruits et légumes de gros</i>	<i>Augmentation du financement FSIL(+ 42 910,46 €)</i>
<i>Commune Arles</i>	<i>N° 20</i>	<i>Rénover la cuisine centrale d'Arles</i>	<i>Réduction du FSIL droit commun (-100 000 €)</i>
CCVBA	n° 21	<i>Installer une unité de transformation des déchets vers en bio-combustibles</i>	<i>Réduction du financement FSIL en investissement (-19 200,00 €) et ingénierie (-10 400,00 €)</i>
SMPA	n° 23	<i>Définir une stratégie opérationnelle de déplacements multimodaux à l'échelle du Pays d'Arles</i>	<i>Réduction du financement FSIL ingénierie (- 32 000 €)</i>
Saintes-Maries-de-la-Mer	n° 41	Réalisation d'une structure carrossable au Mas de la Cure	Inscription d'une nouvelle action (+32 000,00 €)

ARTICLE 5 : Durée

La présente convention est signée pour l'année 2017 correspondant à l'année budgétaire.

Les actions inscrites devront être engagées dans l'année, les autorisations d'engagement de l'Etat devant être notifiés avant le 31 décembre 2017.

ARTICLE 6 : Suivi

Le comité de pilotage du contrat de ruralité assure le suivi de la réalisation des actions et des engagements des signataires et des partenaires.

SIGNATURES

Monsieur le Préfet de la région
Provence-Alpes-Côte d'Azur
Préfet des Bouches-du-Rhône

Stéphane BOUILLON

Monsieur le président du syndicat mixte
du Pays d'Arles

Michel FENARD

Monsieur le président de
Terre de Provence agglomération

Bernard REYNES

Monsieur le président de la communauté
d'agglomération
Arles Crau Camargue Montagnette

Claude VULPIAN

Monsieur le président de
la Communauté de communes
Vallée des Baux-Alpilles

Hervé CHERUBINI

Monsieur le maire, commune
d'Arles

Hervé SCHIAVETTI

Monsieur le maire, commune de
Saint-Martin-de-Crau

Dominique TEIXIER

Monsieur le Maire, commune de
Saint-Pierre-de-Mézoargues

Jacky PICQUET

Monsieur le maire, commune de
Saint-Etienne-du-Grès
Monsieur le Président
du Parc naturel régional des Alpilles

Jean MANGION

Monsieur le maire, commune de
Saintes-Maries-de-la-Mer
Monsieur le Président
du Parc naturel régional de Camargue

Roland CHASSAIN


Fait à , le

ANNEXE 1 : PLAN D' ACTIONS DU CONTRAT DE RURALITE DU PAYS D'ARLES – ACTIONS 2017

Objectif stratégique 1 : Aménager l'espace et équiper le territoire

Objectif opérationnel 1.1 : Créer les conditions d'accueil et de développement d'activités économiques structurantes

Fiche action n° 1 – Financement hors crédits contractualisés

Fiche actions n°2	Aménager un pôle de création d'entreprises au village d'entreprises sur la commune d'Arles
Contribution aux thématiques de l'État et aux mesures des CIR	
	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Contribution prioritaire à la thématique « Accès aux services publics et marchands et aux soins » ➤ Contribution secondaire à la thématique « Attractivité du territoire »
	<p>Cette fiche actions s'inscrit hors mesure des CIR.</p>
Cadres stratégiques locaux et régionaux intégrant cette action	
<p>Cette action répond à l'orientation 3 du CRET « Conforter les activités économiques et favoriser la création d'emploi ».</p>	
Contribution aux objectifs du Contrat de ruralité du Pays d'Arles	
<p>Cette fiche actions répond à l'objectif opérationnel 1.1 « Créer les conditions d'accueil et de développement d'activités économiques structurantes ». Elle vise en effet à mettre à disposition des jeunes entreprises des locaux et des outils de type coworking, à proximité de structures d'accompagnement à la création/reprise d'entreprise.</p>	

Descriptif du projet

Dans le cadre de son engagement pour une politique d'aide à la création d'entreprises du secteur tertiaire, le Village d'entreprises a été transféré, en décembre 2012, à la communauté d'agglomération ACCM qui en assure la gestion, l'animation et la commercialisation.

Implanté dans les anciens bureaux des Constructions Métalliques de Provence à l'entrée de la zone industrielle Nord, le Village d'entreprises propose un ensemble d'outils visant à faciliter et sécuriser l'implantation, ainsi que le développement d'entreprises sur le territoire.

Ce site, de type hôtel d'entreprises, s'adresse à toutes les entreprises. En effet, il s'inscrit comme un véritable outil visant à faciliter et soutenir l'implantation de nouvelles structures, mais c'est également une réponse à des besoins de sociétés déjà en activité souhaitant évoluer dans un environnement adapté à leur développement.

Outre l'offre de bureaux, le Village d'entreprises dispose d'une large palette de services dédiés aux porteurs de projet en hébergeant un réseau d'acteurs de la création d'entreprise :

- Initiative Pays d'Arles, qui propose des mesures d'accompagnement et de financement pour tout profil de porteurs de projet du Pays d'Arles ;
- les organismes de conseil (Accès conseil et Sud conseils) qui proposent un accompagnement renforcé auprès de publics prioritaires ;
- les couveuses d'activité (Interface, Intermade et Boreal innovation), qui proposent un hébergement juridique aux porteurs de projet afin de tester leur activité ;
- un dispositif Citéslab qui agit sur l'émergence de projets au sein des quartiers prioritaires de la politique de la ville ;
- l'ADIE, qui propose des solutions d'accompagnement et de financement pour des porteurs de projet qui n'ont pas accès aux financements bancaires classiques.

Depuis le départ de la société Entrepose Contracting en 2005, un espace de 350 m², situé au 1^{er} étage du bâtiment, est disponible. La vacance de ce lieu ainsi que celle des bureaux 18/19/20 (500 m² au total) constituent un réel enjeu de développement du Village d'entreprises.

Le projet consiste en l'aménagement de cet espace comme suivant :

- Création d'un nouvel outil de type coworking (64 m²) à destination des porteurs de projet et des jeunes entrepreneurs du territoire en phase de test d'activité et des entreprises existantes (entre 10 et 15 postes de travail). L'objectif est de mettre à disposition des postes de travail équipés et connectés (ouverts ou confidentiels), des salles de formation et de réunion, un accueil et un espace de convivialité. De plus, en partenariat avec les structures de la création d'entreprises, de nouveaux services seront proposés : mise à disposition de ressources (INSEE, APCE), sessions de formations, permanences d'experts.
- Mise à disposition de 5 bureaux dédiés à des locations temporaires (journée, semaine...)
- Sur la partie restante (environ 250 m²) : délocaliser Initiative Pays d'Arles ; les locaux vacants (6 bureaux pour 141 m² au total) permettraient de rassembler les structures d'accompagnement à la création/reprise d'entreprise : Accès conseil, Sud conseils, Intermade, Interface.

En parallèle les études et les travaux de réhabilitation énergétique et de qualité environnementale de l'ensemble du bâtiment financés par l'État dans le cadre du TEPCV (Transition énergétique pour la croissance verte) et par la région Provence-Alpes-Côte d'Azur dans le cadre du CRET (Contrat régional d'équilibre territorial) ont débuté en fin d'année 2016.

	Type	Coût (€ HT)
Investissement	Travaux de réaménagement complet des espaces	240 000
	Sous-total Investissement	240 000
Études et ingénierie	/	0
	Sous-total Études et ingénierie	0

Maître d'ouvrage et partenaires

Maître d'ouvrage : Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette

Partenaires : État, Région, Initiative Pays d'Arles et autres structures d'accompagnement à la création/reprise d'entreprise

Plan de financement 2017



Montant total (€ HT)		240 000 € HT	
Financements		%	Montant (€ HT)
Région			
Département			

FSIL 2017 (Investissement)	2	4 674
FSIL 2017 (Etudes et ingénierie)		
FNADT	30	73 000
Autres fonds de l'Etat		
Union Européenne		
Autofinancement	68	162 326

Calendrier

	2017	2018	2019	2020
Réalisation des travaux (240 000 € HT)				


Le démarrage des travaux est prévu pour le second semestre 2017 pour une durée de 4 mois.

Fiche actions n°3 Requalifier des zones économiques – Saint-Martin-de-Crau		
Contribution aux thématiques de l'État et aux mesures des CIR		
 	➤ Contribution prioritaire à la thématique « Attractivité du territoire »	
	➤ Contribution secondaire à la thématique « Revitalisation des bourgs-centres »	
Cette action s'inscrit hors mesures des CIR.		
Cadres stratégiques locaux et régionaux intégrant cette action		
Cette action répond à l'orientation 3 du CRET « Conforter les activités économiques et favoriser la création d'emploi ».		
Contribution aux objectifs du Contrat de ruralité du Pays d'Arles		
Cette fiche action contribue à l'objectif opérationnel 1.2 « Hiérarchiser et requalifier les zones d'activités ». Elle vise à rendre les zones existantes plus attractives et à gérer les espaces publics conformément aux principes du développement durable		
Descriptif du projet		
<p>La zone d'activité communautaire <u>Bois de Leuze</u> à Saint-Martin-de-Crau regroupe des activités industrielles et artisanales. Près de 1.000 emplois ont été recensés sur cette zone d'activités pour la présence de plus de cinquante entreprises. Créé il y a plus d'une trentaine d'années, cet espace économique à l'origine du développement de l'activité logistique sur Saint-Martin-de-Crau doit être requalifié.</p> <p>L'opération de requalification interviendra sur les problématiques suivantes : les services proposés aux chefs d'entreprises et aux salariés, la qualification des aménagements paysagers et urbains, le schéma viaire, la création d'un giratoire, la réhabilitation des voiries, la signalisation horizontale et verticale.</p> <p>Ce projet global de requalification contribuera à l'émergence d'une association d'entreprises sur la zone. En 2017, la requalification de la rue Curie est programmée.</p> <p><u>La zone du Cabrau</u> est insérée au sein du tissu urbain de la commune. Elle regroupe des activités artisanales et commerciales compatibles avec la mixité urbaine. Cette zone d'activité communautaire d'une superficie d'une dizaine d'hectares compte environ 200 emplois pour une petite centaine d'entreprises.</p> <p>L'opération de requalification souhaitée interviendra essentiellement sur la reprise de voirie, sur de l'aménagement paysager et du mobilier urbain, la fourniture et pose de mat d'éclairage public, la signalisation horizontale et verticale.</p>		
	Type	Coût (€ HT)
Investissement	Reprise de voirie, aménagement paysager et mobilier urbain	605 000
	Sous-total Investissement	605 000
Études et ingénierie	/	0
	Sous-total Études et ingénierie	0
Maître d'ouvrage et partenaires		
Maître d'ouvrage : Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette		
Partenaires :		
Plan de financement 2017		
Montant total (€ HT)	605 000 € HT	
Financements	%	Montant (€ HT)
Région		
Département	60 %	363 000
FSIL 2017 (Investissement)	18,72 %	113 239
FSIL 2017 (Etudes et ingénierie)		
FNADT		
Autres fonds de l'Etat		
Union Européenne		
Autofinancement	21,28 %	128 761

Calendrier			
2017	2018	2019	2020
Opération de requalification (81 000 € HT)			


Objectif opérationnel 1.3 : Agir sur le foncier et connaître ses dynamiques d'évolution

Fiche action n° 4 – Réalisation 2018

Fiche action n°5		Élaborer une stratégie foncière agricole du Pays d'Arles	
Contribution aux thématiques de l'État et aux mesures des CIR			
	Contribution prioritaire à la thématique « Attractivité du territoire », hors mesures des CIR		
Cadres stratégiques locaux et régionaux intégrant cette action			
Cette action répond à l'orientation 2 du CRET « Favoriser un accompagnement du territoire régional fondé sur le principe de la sobriété foncière ».			
Contribution aux objectifs du Contrat de ruralité du Pays d'Arles			
Cette fiche action contribue à l'objectif opérationnel 1.3 « Agir sur le foncier et connaître ses dynamiques d'évolution ». Elle vise à mieux connaître les enjeux associés au foncier agricole et à fournir au territoire un document cadre sur son utilisation, dans une optique de préservation et de valorisation.			
Descriptif du projet			
<p>Dans le cadre de l'élaboration du SCoT et de la Charte agricole du Pays d'Arles, un diagnostic de l'activité agricole sur le territoire a été mené.</p> <p>Ces deux démarches ont confirmé l'enjeu que représentent les espaces agricoles du Pays d'Arles : avant tout des espaces de production et des outils de l'activité agricole, ils sont structurants pour l'économie agricole. Ils apportent également différentes externalités : DFCL, fonction paysagère, supports de la Trame Verte et Bleue, etc. Face à la pression urbaine et à la multiplication des friches agricoles, l'enjeu prioritaire est de redynamiser les zones agricoles pour mieux les protéger.</p> <p>Le 20 mai 2015, le Syndicat Mixte du Pays d'Arles a organisé un atelier foncier conjoint entre le SCOT et la Charte agricole, qui a mobilisé les élus. Les échanges ont confirmé le besoin d'étudier plus finement les dynamiques foncières agricoles et de mettre en place des actions opérationnelles (hameaux agricoles, couveuses agricoles, etc.) de préservation et de redynamisation des zones agricoles.</p> <p>Les élus du Pays d'Arles souhaitent ainsi élaborer une stratégie foncière agricole globale et concertée à l'échelle du Pays d'Arles afin de :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Préciser les enjeux qui concernent les zones agricoles, les territorialiser de manière fine et les hiérarchiser ; ➤ Définir le type d'actions à mettre en place dans le cadre de la Charte et en lien avec les dispositifs d'intervention foncière des partenaires (PNRA, CCVBA, TPA, etc.) ; ➤ Identifier les secteurs prioritaires de protection. 			
	Type	Coût (€ HT)	
Investissement	/	0	
	Sous-total Investissement	0	
Études et ingénierie	Étude stratégique	25 000	
	Concertation et animation territoriale	15 000	
	Sous-total Études et ingénierie	40 000	
Maître d'ouvrage et partenaires			
Maître d'ouvrage : Syndicat mixte du Pays d'Arles (SMPA)			
Partenaires : PNR et EPCI du territoire			

Plan de financement 2017				
Montant total (€ HT)	40 000 € HT			
Financements	%	Montant (€ HT)		
Région	50	20 000		
Département				
FSIL 2017 (Investissement)				
FSIL 2017 (Etudes et ingénierie)	30	12 000		
FNADT				
Autres fonds de l'Etat				
Union Européenne				
Autofinancement	20	8 000		
Calendrier				
	2017	2018	2019	2020
Élaboration de la stratégie (40 000 € HT)				

Fiche action n° 6 – Crédits hors contrat de ruralité

Fiche actions n°7	Mettre en place une cartographie du mode d'occupation des soldes à grande échelle (MOS)
Contribution aux thématiques de l'État et aux mesures des CIR	
	Contribution prioritaire à la thématique « Attractivité du territoire », hors mesures des CIR
Cadres stratégiques locaux et régionaux intégrant cette action	
Cette action répond à l'orientation 2 du CRET « Favoriser un accompagnement du territoire régional fondé sur le principe de la sobriété foncière ».	
Contribution aux objectifs du Contrat de ruralité du Pays d'Arles	
Cette fiche action contribue à l'objectif opérationnel 1.3 « Agir sur le foncier et connaître ses dynamiques d'évolution ». Elle vise à établir un état de référence pour mieux suivre l'évolution de l'occupation du sol et servir de socle à l'élaboration de stratégies foncières.	

Descriptif du projet

Dans le cadre de l'élaboration du SCOT du Pays d'Arles, une première analyse globale a été réalisée sur l'évolution des espaces entre 1999 et 2009. La couverture satellitaire OCCSOL 1999-2006 du CRIGE PACA a été utilisée et complétée par une analyse des photographies aériennes de 2009. Une base de données OCCSOL 2009 spécifique au « Pays d'Arles » a donc été construite pour l'occasion.

Toutefois, même si les différentes couches géographiques ont été en partie retravaillées, l'échelle de la couverture satellitaire du CRIGE (1/50.000ème) a rapidement montré ses limites pour une analyse fine de la consommation foncière.

De même, il semble que la tache urbaine de 1999 du CRIGE soit à certains endroits surestimée et à d'autres sous-estimée. Un travail a été réalisé afin de mieux quantifier l'ampleur de l'évolution de la tache urbaine récente (1999-2009), sans toutefois permettre de savoir quels types d'espaces (agricole ou naturel) ont été concernés ou d'effectuer des analyses fines de l'évolution du tissu au sein de la tache urbaine entre bâti continu et discontinu.

Ainsi, le Syndicat mixte du Pays d'Arles ne dispose pas d'un état zéro de l'occupation du sol, ni d'une analyse de la consommation d'espaces suffisamment fiable pour territorialiser les objectifs de modération de la consommation d'espaces ou les formuler par type d'espaces (agricoles, naturels, forestiers), comme le stipule la loi Grenelle.

Afin d'éviter de nouvelles difficultés d'interprétation, il s'agit d'anticiper la phase de suivi du SCOT, en dotant le territoire d'une cartographie fine du mode d'occupation du sol (MOS).

Cet outil servira de référence au niveau régional, et pourra être utilisé par :

- les communes dans le cadre de l'élaboration ou la révision du PLU, ce qui permettrait de disposer de données homogènes entre SCOT et PLU ;
- les Parcs naturels régionaux dans le cadre de leurs missions de gestion des milieux naturels, ou par les EPCI dans le cadre de leur compétence « aménagement du territoire ».

		Type	Coût (€ HT)
Investissement		Étude et cartographie	240 000
		Sous-total Investissement	240 000
Études ingénierie	et	/	0
		Sous-total Études et ingénierie	0

Maître d'ouvrage et partenaires

Maître d'ouvrage : Syndicat mixte du Pays d'Arles (SMPA)

Partenaires : EPCI et communes du territoire

Plan de financement 2017

Montant total (€ HT)	90 000 € HT	
Financements	%	Montant (€ HT)
Région	23	20 000
Département		
FSIL 2017 (Investissement)		
FSIL 2017 (Etudes et ingénierie)	53	48 000
FNADT		
Autres fonds de l'Etat		
Union Européenne		
Autofinancement	24	22 000

Calendrier

	2017	2018	2019	2020
Réalisation de l'étude (90 000 € HT)				

Objectif stratégique 2 : Renforcer l'attractivité et le positionnement du Pays d'Arles

Objectif opérationnel 2.1 : Conforter le Pays d'Arles comme cœur de destination d'excellence « Camargue - Provence-Alpilles »

Fiche actions n°8	Élaborer et mettre en œuvre une stratégie pluriannuelle et globale d'attractivité du Pays d'Arles
Contribution aux thématiques de l'État et aux mesures des CIR	
	Contribution prioritaire à la thématique « Attractivité du territoire », hors mesures des CIR
Cadres stratégiques locaux et régionaux intégrant cette action	
<ul style="list-style-type: none">➤ Cette fiche actions répond à l'orientation 3 du CRET « Conforter les activités économiques et favoriser la création d'emploi ».➤ Cette fiche actions intègre une opération prioritaire du projet de territoire : OP 08 « Recentrage de la plateforme internet vers un site de promotion dynamique ».	
Contribution aux objectifs du Contrat de ruralité du Pays d'Arles	
Cette fiche actions répond à l'objectif opérationnel 2.1 « Conforter le Pays d'Arles comme cœur de destination d'excellence « Camargue - Provence-Alpilles », à travers l'élaboration d'une stratégie d'attractivité à l'échelle du Pays, et le développement d'une marque et d'outils de promotion du territoire. Elle contribuera renforcer la cohérence entre les différentes initiatives locales et à mieux positionner le territoire face à la concurrence.	
Descriptif du projet	
<u>Description générale du projet - localisation - contexte</u>	
<p><i>Dans un environnement concurrentiel marqué par une mobilité accrue des personnes et des capitaux, le Pays d'Arles souhaite engager une démarche transversale et globale pour développer son attractivité en direction de diverses cibles (entreprises, visiteurs, actifs...). Il s'agit de fédérer les acteurs autour d'une vision partagée du territoire et de son positionnement, laquelle sera traduite dans une stratégie marketing et un plan d'action pour qualifier, structurer et valoriser l'offre territoriale. Le plan d'action déploiera un panel d'outils opérationnels appropriés aux besoins spécifiques du Pays d'Arles.</i></p> <p><i>Le Pays d'Arles dispose d'une marque dédiée au tourisme, Provence Pays d'Arles, qui a notamment pour vocation d'unifier les actions des Offices de Tourisme du territoire et de porter des actions et des outils de marketing territorial (circuits, supports de communication...) qui contribuent à la promotion de la destination Pays d'Arles.</i></p> <p><i>Un projet de marque globale permettrait d'appuyer des opérations déjà fonctionnelles au niveau des acteurs Offices de Tourisme du territoire tout en leur donnant une nouvelle dimension. L'objectif étant d'affirmer une marque de territoire, soit par le lancement d'une nouvelle marque, soit par la déclinaison de la marque existante (Provence Pays d'Arles) afin d'élaborer des actions fédératrices auprès de tous les acteurs économiques du territoire.</i></p> <p><i>Pour mener à bien une démarche de marketing territorial globale, des études sont nécessaires à la définition de cibles et d'une stratégie adaptée à ces cibles, et des actions à engager (communication, structuration de l'offre, professionnalisation...). Le territoire souhaite développer des outils innovants pour favoriser la visibilité de son offre, s'appuyer sur l'initiative privée pour renforcer son image (politique d'ambassadeurs et de contributeurs) et faire émerger et grandir des projets pour le territoire, qui soient cohérents par rapport à sa stratégie d'attractivité (plateforme collaborative de projets).</i></p>	
Phase 1 : Élaboration d'une stratégie et d'un plan d'action collectif transversal	
1 - Diagnostic et stratégie	
<p>Les stratégies de marketing territorial sont élaborées dans le cadre d'une démarche associant largement les acteurs publics et privés dès le diagnostic. Celui-ci repose sur une compilation de données, des études transversales, thématiques et sectorielles, et un travail intense d'animation et de concertation. Il s'agit d'analyser l'environnement, les atouts de l'offre territoriale à promouvoir constituant à la fois un enjeu majeur et une réelle opportunité de positionnement stratégique du territoire (filiales porteuses, etc...).</p> <p>Ce diagnostic partagé inclut un portrait identitaire, et vise à définir les éléments de différenciation du territoire. Différents consultants et cabinets spécialisés accompagneront la réalisation des différentes parties du diagnostic dans le cadre d'une assistance à maîtrise d'ouvrage.</p> <p>À partir de ce diagnostic et des stratégies territoriales (en particulier le projet de territoire) une stratégie d'attractivité globale sera établie par un groupe de pilotage public-privé, intégrant les différents secteurs d'activité. Elle indiquera le positionnement de l'offre, et fixera des objectifs précis.</p>	

2 - Plan d'action

La stratégie sera déclinée dans un plan d'action à la fois transversal et collectif, rassemblant les actions portées par toutes les parties prenantes du développement et de la promotion du territoire (collectivités, opérateurs du tourisme, chambres consulaires, grandes entreprises partenaires, grands festivals...). Ce plan d'action détaillera les outils mutualisés, les actions de structuration de l'offre, de professionnalisation, de communication, les partenariats engagés, etc.

Le recours à l'expertise externe sera également prévu pour garantir la réussite de cette étape décisive. L'ensemble de cette première phase fera l'objet d'une communication maîtrisée et constante, afin de créer les conditions d'une forte adhésion des acteurs à la démarche.

Phase 2 : Mise en œuvre des outils de promotion du territoire

1 - Conception et création d'une marque partagée et d'un guide de la marque partagée

Pour incarner les valeurs du territoire et fédérer les acteurs, la création d'une marque partagée permet de disposer d'un signe (logo, identité visuelle...) et d'un cadre de mise en cohérence de l'offre (charte, labellisation...). Bien que les études préalables aient à déterminer les outils appropriés aux objectifs visés par la stratégie d'attractivité, les expériences réussies ont démontré l'intérêt des marques partagées appropriables et déclinables par les différents porteurs. Le Pays d'Arles se dotera d'une marque de territoire, et d'un guide pour préciser les conditions de labellisation et d'utilisation de la marque.

Le Pays d'Arles disposant d'une marque pour la promotion touristique, l'étude de différentes hypothèses pour garantir une cohérence entre marque globale et marque touristique sera prévue (déclinaison, évolution...).

2 - Conception et réalisation des outils numériques de promotion et d'animation de la marque globale partagée et de la marque touristique

➤ Création d'un portail Internet support de la marque

La plupart des territoires engagés dans des démarches marketing ont fait le choix d'un portail de promotion globale de l'offre territoriale renvoyant éventuellement vers des sites dédiés thématiques (ou des pages). Ils sont généralement structurés par fonctions (vivre/étudier/entreprendre/ visiter...).

Le portail renverra vers les sites déjà actifs (site de promotion touristique Provence Pays d'Arles, et site institutionnel pour la structure administrative Syndicat mixte) et, éventuellement, en fonction des besoins définis par les études préalables, d'autres sites thématiques (notamment de partages de contenus, de valorisation des projets, d'événements phares de la marque...). Ainsi, les études devront déterminer des scénarios de développement de la marque, en particulier une arborescence de sites, et une stratégie de mobilisation des réseaux sociaux.

Le portail s'adressera en particulier à des cibles entreprises, étudiants, « talents », dont l'accueil représente un enjeu de développement économique essentiel pour un territoire qui a vocation à attirer de nouvelles compétences et activités par la qualité de son cadre de vie et les potentialités de certains secteurs (industries culturelles, agro-alimentaire...). Il pourra inclure des offres de services susceptibles de favoriser et d'accompagner leur installation.

Ainsi, ce portail constituera la porte d'entrée numérique du Pays d'Arles, et l'outil au-travers duquel tous les atouts de l'offre territoriale seront affichés et promus (cadre de vie, filières d'excellence, services, offre culturelle...).

➤ Mise en place d'une communication autour de la marque

Des actions de communication autour de la marque seront réalisées. Il s'agira de créations de supports d'information (plaquettes, etc.), mais aussi de toute action susceptible de conforter l'implication des acteurs déjà engagés, d'emporter l'adhésion des forces vives du territoire, et de faciliter l'appropriation par les habitants (affichage, événements...).

Phase 3 : Conception et mise en œuvre d'outils de développement de la marque

La réussite des démarches de marketing territorial repose largement sur l'association des acteurs : habitants, ambassadeurs, contributeurs, porteurs de projets, partenaires... La participation constitue ainsi un axe de construction, d'adhésion mais aussi de développement de la marque, dont la « valeur » est enrichie par diverses formes de contribution. Elle représente également un fort enjeu de performance et de continuité de la démarche, en favorisant les partenariats, l'engagement financier des adhérents et l'initiative privée, vers une hybridation souhaitée des ressources de la marque.

La phase de développement permettra d'étudier et d'expérimenter différentes modalités d'animation et de mise en relation avec tous ceux qui participent à cette co-production de la notoriété et de l'image du territoire.

Pour créer les conditions de cette participation, le Pays d'Arles se dotera d'outils innovants adaptés à sa stratégie (cibles, messages...) et définis par le plan d'actions.

Pour répondre aux besoins des acteurs de valoriser, développer et financer leurs projets, des outils ont été créés dans le cadre de démarche de marketing territorial sous forme de plateformes collaboratives. Motivées par les réussites de projets pionniers (Rallye Saint Louis, aux États-Unis), des expériences sont en cours sur

le territoire national : ainsi la marque « Auvergne Nouveau monde » s'est associée au site Internet de financement participatif Ululle pour proposer un site qui permet de présenter des projets, de susciter l'adhésion par des votes sur ces projets et de financer les plus fédérateurs par le biais du financement participatif.

La mise en place d'une plateforme collaborative de ce type en Pays d'Arles constituera un outil de mise en œuvre de la stratégie marketing globale : les projets valorisés correspondent aux valeurs de la marque, qui sont ainsi traduites, partagées et renforcées. Un premier impact sur le développement économique du territoire est réalisé à travers une dynamisation de l'activité, en encourageant l'innovation et en permettant aux projets de trouver l'impulsion et le soutien dont ils ont besoin pour se développer. Un deuxième impact positif est apporté par une animation efficace de la plateforme, et d'un réseau de porteurs de projets et contributeurs (organisation d'événements, rencontres...).

Le principe : un site Internet collaboratif où les contributeurs peuvent proposer un projet, voter pour un projet, et participer à son financement. À partir d'une plateforme où les idées, projets, propositions seront promus et éventuellement financés, et d'une animation des acteurs qui prolonge ces échanges, se révèle la diversité des potentiels de développement économiques d'un territoire : repérage d'opportunités, mise en relation d'acteurs, consolidation de filières... Cet outil répond au besoin de visibilité des acteurs dans les premières phases de développement d'un projet, contribue à l'émergence de partenariats, à la création ou diversification d'activités, la création de nouveaux débouchés...

Si le financement participatif ne constitue plus une innovation, celle-ci réside dans le fait d'associer des d'objectifs d'attractivité, de développement de projets et d'animation territoriale, auxquels répond le même outil. Il s'agit de valoriser un territoire en mettant en avant ses acteurs et ce qu'ils font : ce projet s'inscrit pleinement dans une démarche d'attractivité globale du Pays d'Arles.

Phasage du projet

Le projet de plateforme collaborative est phasé, avec un développement progressif en fonction des premiers résultats.

- Étape 1 : Étude de faisabilité ;
- Étape 2 : Constitution d'une gouvernance appropriée, recherche de partenariats, co-construction d'une solution adaptée au territoire, définition d'outils d'évaluation ;
- Étape 3 : Recrutement de prestataires et création de la plateforme ;
- Étape 4 : Expérimentation : campagne de communication et animation ;
- Étape 5 : Bilan et plan de développement.

L'efficacité de ces outils de développement de la notoriété et de l'engagement dans la marque repose sur une animation constante et très dynamique. Le Pays d'Arles mettra en place des modalités d'animation à définir (études préalables) qui pourront prendre la forme de rencontres, événements, appels à projets et à participation, concours...

	Type	Coût (€ HT)
Investissement	/	0
	Sous-total Investissement	0
Études et ingénierie	Prestations intellectuelles : études préalables	84 000
	Étude globale et études sectorielles (segments de clientèle) pour le développement d'un marketing ciblé	
	Études de faisabilité (outils numériques)	
	Élaboration de la stratégie et du plan d'actions	60 000
	Création d'un portail Internet support des liens vers des sites dédiés (touristique, accueil, services...) pour la promotion de l'offre territoriale	40 000
	Création d'une plateforme collaborative pour la promotion des projets : création du support (structure, design...)	60 000
	Communication, animation réseau, événements...	15 000
	Emploi d'un chef de projet « attractivité du territoire » (3 ans)	150 000
	Sous-total Études et ingénierie	409 000



Maître d'ouvrage et partenaires

Maître d'ouvrage : Syndicat mixte du Pays d'Arles (SMPA)

Partenaires : EPCI, communes et PNR du territoire

Plan de financement 2017			
Montant total (€ HT)	210 000 € HT		
Financements	%	Montant (€ HT)	
Région			
Département			
FSIL 2017 (Investissement)			
FSIL 2017 (Etudes et ingénierie)	80	168 000	
FNADT			
Autres fonds de l'Etat			
Union Européenne			
Autofinancement	20	42 000	
Calendrier			
2017	2018	2019	2020
Études, élaboration de la stratégie et du plan d'action et création du portail internet, chef de projet (210 000 € HT)	Création de la plateforme de promotion et financement du chef de projet (110 000 € HT)	Actions de communication et financement du chef de projet (89 000 € HT)	

Objectif opérationnel 2.2 : Développer des infrastructures et équipements d'accueil diversifiés

Fiche actions n°9	
Créer une aire de camping-car et aménager les abords du camping sur Salin de Giraud	
Contribution aux thématiques de l'État et aux mesures des CIR	
 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Contribution prioritaire à la thématique « Attractivité du territoire » ➤ Contribution secondaire à la thématique « Revitalisation des bourgs-centres » <p>Cette action s'inscrit hors mesures des CIR.</p>
Cadres stratégiques locaux et régionaux intégrant cette action	
<p>Cette action répond à la priorité « Provence-Pays d'Arles, une destination touristique à marketer » du projet de territoire du Pays d'Arles, ainsi qu'au projet d'ACCM de revitalisation économique des villages de Camargue via le développement du tourisme durable.</p>	
Contribution aux objectifs du Contrat de ruralité du Pays d'Arles	
<p>Cette fiche action contribue à l'objectif opérationnel 2.2 « Développer des infrastructures et équipements d'accueil diversifiés ». Elle vise à équiper le village de Sain-de-Giraud d'infrastructures de tourisme de qualité.</p>	
Descriptif du projet	

Dans le cadre des actions mises en œuvre visant à renforcer l'attractivité touristique du village de Salin de Giraud, la commune souhaite réaliser une aire de stationnement pour les camping-cars afin d'offrir une solution alternative à la plage où le stationnement nocturne est interdit. Cet équipement est prévu pour une cinquantaine de véhicules et sera situé au cœur du village. Il viendra compléter les équipements existants sur le village permettant la vidange et le ravitaillement en eau.

Également, afin d'accompagner la réalisation du camping par un porteur de projet privé, la ville réalisera les aménagements des abords de cet équipement en matière de sécurité incendie.

	Type	Coût (€ HT)
Investissement	Travaux	
	Sous-total Investissement	300 000
	/	0
	Sous-total Études et ingénierie	0

Maître d'ouvrage et partenaires

Maître d'ouvrage : Ville d'Arles

Plan de financement 2017

Montant total (€ HT)	300 000 € HT	
Financements	%	Montant (€ HT)
Région		
Département		
FSIL 2017 (Investissement)	80	240 000
FNADT		
Autres fonds de l'Etat		
Union Européenne		
Autofinancement	20	60 000

Calendrier

	2017	2018	2019	2020
Réalisation plate-forme et sécurité incendie (200 000 € HT)				
Aménagements complémentaires (100 000 € HT)				

Contribution aux thématiques de l'État et aux mesures des CIR

Contribution prioritaire à la thématique « **Attractivité du territoire** », hors mesures des CIR

Cadres stratégiques locaux et régionaux intégrant cette action

Cette action répond à la priorité « Provence-pays d'Arles, une destination touristique à marketer » du projet de territoire du Pays d'Arles car elle valorise des aspects du territoire qui demeurent uniques et exceptionnels (anciens salins, élevage extensif, etc.) et qui constituent des points forts pour une stratégie de promotion territoriale.

Elle fait écho au projet de la Ville d'Arles et d'ACCM de revitalisation économique des villages car elle renforce à terme l'offre de découverte présente sur Salin-de-Giraud.

Elle s'inscrit également dans les objectifs du Conservatoire du Littoral (propriétaire du site) de développer l'ouverture au public des sites en accompagnant des projets qui le permettent. Enfin, elle répond à la stratégie du Parc de Camargue (gestionnaire du site) de sensibiliser le grand public à la richesse des espaces naturels et au rôle du Parc dans leur gestion et leur préservation. Elle permet également de renforcer la politique de tourisme durable en proposant un lieu d'accueil pour visiter les espaces naturels et découvrir les usages associés au site, notamment l'élevage extensif bovin.

Enfin, cette action renforce une mission collective de revitalisation de Salin-de-Giraud coordonnée par le Parc et portée par l'ensemble des acteurs institutionnels (chambres consulaires, pays d'Arles, office de tourisme d'Arles, ACCM...) dont un des axes vise à renforcer et valoriser l'offre de tourisme durable présent à Salin-de-Giraud. Le site de la Bélugue y occupe une place fondamentale au regard de sa position d'entrée stratégique vers les espaces des anciens salins de Camargue et en tenant compte de l'histoire de cette exploitation agricole en matière d'élevage extensif.

Contribution aux objectifs du Contrat de ruralité du Pays d'Arles

Cette fiche action contribue à l'objectif opérationnel 2.2 « Développer des infrastructures et équipements d'accueil diversifiés ». Elle vise à permettre la réhabilitation de la bergerie de la Bélugue afin de permettre l'accueil du grand public sur le site. Cet accueil pourra être assuré par les différents usagers du site (éleveur, association culturelle) et par le gestionnaire du site (PNRC) afin qu'ils reçoivent le grand public pour faire découvrir les richesses de la biodiversité, l'élevage extensif, les paysages Camarguais et l'histoire particulière des anciens salins.

Descriptif du projet

Le projet de réhabilitation a déjà fait l'objet d'une mission d'expertise par un architecte. Cette mission conduite par le Conservatoire du Littoral a été menée en prenant en compte les différents besoins et usages (développement de l'agritourisme, accueil de groupe, restauration...).

	Type	Coût (€ HT)
Investissement	Rénovation de la bergerie et mise en sécurité des accès	163 010
	Sous-total Investissement	163 010
	/	0
	Sous-total Études et ingénierie	0

Maître d'ouvrage et partenaires

Maître d'ouvrage : Ville d'Arles

Plan de financement 2017

Montant total (€ HT)	163 010 € HT	
Financements	%	Montant (€ HT)
Région		
Département		
FSIL 2017 (Investissement)	80	130 408
FSIL 2017 (Etudes et ingénierie)		

FNADT				
Autres fonds de l'Etat				
Union Européenne				
Autres				
Autofinancement (convention Conservatoire du littoral)	20	32 602		
Calendrier				
	2017	2018	2019	2020
Réhabilitation de la bergerie (163 010 € HT)				

Fiche actions n°11 Réalisation d'un sentier Homme Nature sur le site des Marais du Vigueirat

Contribution aux thématiques de l'État et aux mesures des CIR



Contribution prioritaire à la thématique « **Attractivité du territoire** », hors mesures des CIR

Cadres stratégiques locaux et régionaux intégrant cette action

Cette action répond à la priorité « Provence-pays d'Arles, une destination touristique à marketer » du projet de territoire du pays d'Arles, ainsi qu'au projet d'ACCM de revitalisation économique des villages de Camargue via le développement du tourisme durable.

Contribution aux objectifs du Contrat de ruralité du Pays d'Arles

Cette fiche action contribue à l'objectif opérationnel 2.2 : « Développer des infrastructures et équipements d'accueils diversifiés ». Elle vise à compléter l'équipement du site de découverte des Marais du Vigueirat.

Descriptif du projet

Dans le cadre des actions mises en œuvre visant à renforcer l'attractivité touristique du site des Marais du Vigueirat, site du Conservatoire du Littoral accueillant plus de 30 000 visiteurs et dont le projet global s'inscrit en lien étroit avec le village de Mas Thibert, la ville porte la réalisation d'un sentier de découverte « homme nature » dont l'objectif est la valorisation des pratiques agricoles anciennes et actuelles (osiéiculture , viticulture et riziculture).

	Type	Coût (€ HT)
Investissement	Aménagement du sentier	109 000
	Sous-total Investissement	109 000
	/	0
	Sous-total Études et ingénierie	0

Maître d'ouvrage et partenaires

Maître d'ouvrage : Ville d'Arles

Plan de financement 2017

Montant total (€ HT)	109 000 € HT	
Financements	%	Montant (€ HT)
Région		
Département		
FSIL 2017 (Investissement)	80	87 200
FSIL 2017 (Etudes et ingénierie)		
FNADT		
Autres fonds de l'Etat		
Union Européenne		
Autofinancement (convention Conservatoire du littoral)	20	21 800


Calendrier

	2017	2018	2019	2020
Réalisation du sentier homme-nature (109 000 € HT)				

Objectif stratégique 3 : Soutenir le développement des activités économiques et la création d'emplois

Objectif opérationnel 3.1 : Soutenir une filière agricole et agroalimentaire dynamique et qualitative

Fiches action n° 12 – 13 - 14– Réalisation post 2017

Fiche actions n°15'	Projet Alimentaire Territorial 13 «Un territoire d'exception au service d'une alimentation locale, durable et de qualité, accessible à tous»
Contribution aux thématiques de l'État et aux mesures des CIR	
	<ul style="list-style-type: none">➤ Contribution prioritaire à la thématique « Attractivité du territoire »➤ Contribution secondaire à la thématique « Transition écologique et énergétique » <p>Cette fiche action s'inscrit hors mesures des CIR</p>
Cadres stratégiques locaux et régionaux intégrant cette action	
<ul style="list-style-type: none">➤ Cette action répond à l'orientation 3 du CRET « Conforter les activités économiques et favoriser la création d'emploi » ;➤ Elle s'inscrit dans une opération prioritaire du projet de territoire du Pays d'Arles : OP 02 « Relance de la filière amandicole ».	
Contribution aux objectifs du Contrat de ruralité du Pays d'Arles	
Cette fiche action contribue à l'objectif opérationnel 3.1 « Soutenir une filière agricole et agroalimentaire dynamique et qualitative », par l'élaboration d'une stratégie alimentaire globale au service du territoire du Pays d'Arles et de la Métropole Aix-Marseille Provence, plus grande métropole française.	

Descriptif du projet

Le Projet Alimentaire Territorial de la métropole Aix-Marseille Provence et du Pays d'Arles, soutenu par le Département des Bouches-du-Rhône, est une contribution majeure à l'organisation et au devenir d'un territoire d'exception fort de 2 millions d'habitants et 150 000 hectares de Surface Agricole Utile.

La stratégie alimentaire globale que ce PAT ambitionne de déployer sera au service de la plus grande métropole française aux enjeux locaux, nationaux et euro-méditerranéens et de son territoire voisin, le Pays d'Arles, soit le périmètre du département des Bouches-du-Rhône ainsi que deux communes du Var et Vaucluse (Saint Zacharie et Pertuis).

Cette stratégie alimentaire globale qui s'appuiera sur l'organisation d'une agriculture de proximité, mettra en valeur la mosaïque territoriale et ses terroirs multiples. Elle participera à réduire les inégalités et fractures territoriales.

L'alimentation constitue en effet un enjeu fort de durabilité : la production et la consommation de denrées alimentaires sont créatrices de paysages, de services écosystémiques, de richesses, d'emplois et de cohésion sociale ainsi que de nutrition et de santé. Ce faisant, ce projet concourt à la convergence des enjeux métropolitains et des Objectifs de Développement Durable (ODD) de l'ONU.

Pour répondre à ces objectifs, le PAT s'organisera autour de quatre axes de travaux :

- 1 - mutualiser la connaissance de l'existant et créer une culture commune entre partenaires et acteurs principaux ;
- 2 - mettre en place la gouvernance de l'élaboration du PAT et initier le diagnostic en continu et les projets de démonstration ;
- 3 - mobiliser les parties prenantes et la population pour co-construire le récit alimentaire et finaliser la stratégie alimentaire territoriale ;
- 4 - finaliser le programme d'actions, formaliser le PAT et le diffuser.

La complexité du grand territoire et la transversalité de la thématique conduiront à privilégier des modalités innovantes de travail, fondées sur la participation et le partage, plutôt qu'une démarche classique descendante d'expertise.

La démarche retenue pour l'élaboration du PAT est une démarche participative de co-construction qui impliquera les quatre catégories d'acteurs (collectivités/administration – agriculteurs/monde économique – société civile/associations et recherche) et les six champs d'un système alimentaire territorial durable (filière alimentaire, nutrition-santé, accessibilité sociales, culturel et gastronomie, environnement, urbanisme et aménagement).

La démarche est organisée autour d'un comité décisionnel dont le rôle est d'impulser, orienter, suivre et valider les gérer. Un comité de pilotage élabore le projet, prépare des propositions pour le comité décisionnel et assure le suivi et la mise en œuvre des orientations. La transversalité et le professionnalisme des travaux sont garantis par trois conseils spécifiques : un interconseil de développement, un conseil scientifique et un conseil du patrimoine culinaire.

L'ensemble des acteurs et partenaires de la démarche seront réunis en Forum au moins deux fois au cours de la démarche pour co-construire le Projet Alimentaire Territorial.


	Budget sur 36 mois	Coût (€ TTC)
Investissement		-
	Sous-total Investissement	-
Études et ingénierie	/	440 000 €
	Sous-total Études et ingénierie	440 000 €

Maître d'ouvrage et partenaires

Maître d'ouvrage : Porteur du projet Métropole Aix-Marseille Provence, co-pilote Syndicat mixte du Pays d'Arles

Partenaires scoles : État, Région, Département, Syndicat mixte du Pays d'Arles, Chambre d'agriculture 13 communauté d'agglomération Arles-Crau-Montagnette, communauté de communes Vallée-des-Baux-Alpilles, Communauté Terre de Provence Agglomération, Conseils de territoires métropolitains, Parc naturel régional de Camargue, parc naturel régional des Alpilles,

Plan de financement 2017/2018				
Montant total (€ HT)	227 500 € HT			
Financements		%	Montant (€ HT)	
Région				
Département			50 000 €	
FSIL 2017 (Investissement)				
FSIL 2017 (Etudes et ingénierie)				
FNADT				
Autres fonds de l'Etat			55 000 €	
Union Européenne				
Syndicat mixte du Pays d'Arles			22 500 €	
Autofinancement			100 000 €	
Calendrier				
	2017/2018	2018/2019	2020	2021
	PAT 13			
	227 500 €			

Fiche actions n°15"		Relance de la filière amande - Promouvoir les plantations et les bonnes pratiques agroécologiques sur notre territoire	
Contribution aux thématiques de l'État et aux mesures des CIR			
	➤	Contribution prioritaire à la thématique « Attractivité du territoire »	
	➤	Contribution secondaire à la thématique « Transition écologique et énergétique »	
Cette fiche action s'inscrit hors mesures des CIR			
Cadres stratégiques locaux et régionaux intégrant cette action			
➤	Cette action répond à l'orientation 3 du CRET « Conforter les activités économiques et favoriser la création d'emploi » (relance de la filière amandicole en PACA) ;		
➤	Elle s'inscrit dans une opération prioritaire du projet de territoire du Pays d'Arles : OP 02 « Relance de la filière amandicole ».		
Contribution aux objectifs du Contrat de ruralité du Pays d'Arles			
Cette fiche action contribue à l'objectif opérationnel 3.1 « Soutenir une filière agricole et agroalimentaire dynamique et qualitative », en participant au projet plus global de relance de la filière amande.			

Descriptif du projet

Inscription dans le projet de relance de la filière Amande

Dans le cadre de la relance de la filière Amande inscrite à son Schéma de Développement Economique depuis 2015, la Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles a créé un dispositif d'accompagnement stratégique et technique pour accompagner les projets de diversification agricoles en favorisant les exploitations d'amanderaies. Cette dynamique de renaissance s'étend au Pays d'Arles (projet structurant du territoire) et à la Région PACA.

Dans une logique d'économie circulaire, les productions prévisionnelles de co-produits de l'amande - notamment les coques - seront traitées par l'unité de transformation de déchets verts et agricoles en pellets.

Plusieurs conventions ont été conclues avec des organismes agricoles, consulaires, de recherche et développement ainsi que des entreprises privées afin de compléter ce dispositif qui s'étend de la recherche à la distribution et au tourisme, en passant par la production, la valorisation et des actions pédagogiques concernant l'amande et ses co-produits.

Un réseau de producteurs et d'acteurs de la valorisation de l'amande a été constitué sur le territoire de la CCVBA, les Alpilles et ses environs. De nombreux particuliers manifestent également le souhait de participer, à leur niveau, à cette relance qui impacte également le paysage, le patrimoine du territoire et réduit le risque incendie.

- L'un des freins identifié pour les agriculteurs est l'investissement lié aux plantations et au suivi du jeune verger. C'est la raison pour laquelle la CCVBA a demandé d'une part à la Chambre d'agriculture 13 un accompagnement des agriculteurs sur les aspects identification des terres et stratégie de plantation/ exploitation ; et d'autre part au GRCETA de Basse Durance d'accompagner techniquement les candidats à l'amandiculture depuis la plantation jusqu'à l'entrée en production des vergers.
- En ce qui concerne les particuliers, des communications sont par ailleurs prévues afin de les sensibiliser aux bonnes pratiques culturales et environnementales ainsi qu'aux débouchés de cette filière, de même que les particuliers avaient jadis enrichi d'autres relances agricoles.

Il manque aujourd'hui à ce dispositif une incitation à la plantation : préparation des terres, disposition de plant d'amandiers voire équipement/irrigation pour favoriser les bonnes pratiques environnementales.

Une campagne de mise à disposition de plants à la population du territoire - professionnels et particuliers - en fonction de critère d'attribution, est notamment envisagée.


	Type	Coût (€ HT)
Investissement	Matériel végétal et agricole	80 000
	Sous-total Investissement	80 000
Études et ingénierie	/	0
	Sous-total Études et ingénierie	0

Maître d'ouvrage et partenaires

Maître d'ouvrage : Communauté de communes Vallée des Baux Alpilles (CCVBA)

Partenaires : État, Région, Département, Syndicat mixte du Pays d'Arles, Chambre d'agriculture 13 et PACA, CCI du Pays d'Arles, GRCETA de Basse Durance, GRAB, CIRAME, Lycée agricole de Saint-Rémy de Provence, PNRA, Musée des Alpilles (Saint-Rémy de Provence), CRMA, Université d'Avignon, AFAC-Agroforesteries, Transformateurs privés des secteurs agroalimentaire/cosmétique/santé

Plan de financement 2017				
Montant total (€ HT)	80 000 € HT			
Financements	%	Montant (€ HT)		
Région				
Département				
FSIL 2017 (Investissement)	37	29 600		
FSIL 2017 (Etudes et ingénierie)	13	10 400		
FNADT				
Autres fonds de l'Etat				
Union Européenne				
Autofinancement	50	40 000		
Calendrier				
	2017	2018	2019	2020
Acquisition de matériel végétal et agricole (80 000 € HT)				

Fiche actions n°16	Appuyer la valorisation des Riz de Camargue auprès des industriels agroalimentaires - Acquisition d'un Analyseur Rapide de Viscosité pour le laboratoire d'analyse technologique du CFR
Contribution aux thématiques de l'État et aux mesures des CIR	
	Contribution prioritaire à la thématique « Attractivité du territoire », hors mesures CIR
Cadres stratégiques locaux et régionaux intégrant cette action	
Cette action répond à l'orientation 3 du CRET « Conforter les activités économiques et favoriser la création d'emploi ».	
Contribution aux objectifs du Contrat de ruralité du Pays d'Arles	
Cette fiche action contribue à l'objectif opérationnel 3.1 « Soutenir une filière agricole et agroalimentaire dynamique et qualitative », en participant au soutien de la filière rizicole.	
Descriptif du projet	
<p>Le Centre Français du Riz (CFR), institut technique et scientifique, intervient au service des acteurs de la filière dans le but de conforter la production rizicole camarguaise, par le biais d'actions de recherche, d'expérimentations et d'acquisition et diffusion de références techniques.</p> <p>Parmi ses missions, on retrouve en particulier :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ la création de nouvelles variétés spécifiquement adaptées aux attentes des producteurs et des utilisateurs de riz, ➤ l'évaluation du comportement au champ des variétés disponibles en Camargue, ➤ l'évaluation des caractéristiques technologiques des variétés disponibles en Camargue. <p>Le CFR apporte également au Syndicat des Riziculteurs de France et Filière l'expertise technique nécessaire à la gestion de l'IGP « Riz de Camargue » (choix variétaux, préconisations de cultures, etc.), démarche qualité fédérant une grande majorité de la filière depuis maintenant près de 20 ans.</p> <p>Si l'activité de caractérisation variétale menée au CFR a longtemps porté principalement sur les aspects agronomiques, le développement d'une expertise spécifique sur les critères technologiques a constitué l'évolution la plus marquante de la dernière décennie.</p> <p>Elle a été rendue possible grâce à la mise en place d'un laboratoire ayant nécessité :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ l'équipement en outils de transformation et d'analyses disponibles sur le marché (micro-rizerie, FIA pour caractérisation de l'amidon, Viscosimètre, Spectromètre Proche Infra-Rouge), ➤ leur adaptation aux besoins de la filière (calibrations), ➤ la mise au point d'outils spécifiques (OptoRice). 	

Outre l'appui au programme de création variétale, le laboratoire du CFR conduit ainsi une activité de caractérisation technologique des variétés de riz reconnue.

Il est ainsi très régulièrement sollicité par les opérateurs de la filière et leurs clients, industriels de l'agro-alimentaire utilisateurs de riz, auprès desquels l'expertise et les références acquises constituent un réel outil de promotion pour l'utilisation des « Riz de Camargue », par la mise en avant de leur diversité et de leur adaptation à des utilisations ou process de plus en plus diversifiés.

Si cette activité constitue d'ores et déjà une réelle « plus-value » pour la filière « Riz de Camargue », les nombreux contacts avec les opérateurs de la filière et leurs clients ont fait également ressortir une attente de plus en plus forte de références sur des riz transformés et ou produits à base de riz (sushi, riz au lait...).

Cette thématique a ainsi commencée à être travaillée par le laboratoire, mais son développement reste limité par le fait que les outils disponibles à ce jour ne permettent pas une caractérisation aisée et fiable de produits transformés.

L'équipement du laboratoire dans un outil Analyseur rapide de Viscosité (RVA) de dernière génération, à programmation variable, constituerait par conséquent une réelle avancée, en permettant d'apporter une réponse à ces nouveaux besoins exprimés par les utilisateurs.

L'analyseur Rapide de Viscosité (RVA) commercialisé par la société PERTEN est un outil destiné à appuyer les programmes de Recherche et Développement, par l'acquisition de données sur les caractéristiques de matières premières, mais également de produits transformés.

Le RVA est un viscosimètre rotationnel utilisant un programme de température et des forces de cisaillement variables et optimisées pour évaluer les propriétés fonctionnelles de l'amidon, du grain, de la farine.

L'équipement requiert une faible prise d'échantillon (quelques grammes) et permet :

- soit l'application de méthodes et standards internationaux,
- soit la mise en œuvre de tests spécifiques en termes de mélanges, mesures, chauffe et refroidissement.

Dans le domaine du riz et des produits élaborés à base de riz, les applications potentielles sont nombreuses: qualité des farines et grains, amidons natifs, amidons modifiés et autres produits à base d'amidon ; produits alimentaires divers, aliments cuits et extrudés.

Il peut ainsi être considéré comme un "Outil Pilote Miniature" pour le test de nouvelles recettes, ou l'évaluation de l'adaptation de nouvelles variétés à des recettes existantes.

	Type	Coût (€ HT)
Investissement	Acquisition d'un Analyseur Rapide de Viscosité	46 200
	Sous-total Investissement	46 200
Études et ingénierie	/	0
	Sous-total Études et ingénierie	0

Maître d'ouvrage et partenaires

Maître d'ouvrage : Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette (ACCM)


Partenaires : Centre Français du Riz, Syndicat des riziculteurs, conseil départemental 13, Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette, CIRAD, INRA, PNR Camargue

Plan de financement 2017

Montant total (€ HT)	46 200 € HT	
Financements	%	Montant (€ HT)
Région		
Département		
FSIL 2017 (Investissement)	80	36 960
FSIL 2017 (Etudes et ingénierie)		
FNADT		
Autres fonds de l'Etat		
Union Européenne		
Autofinancement	20	9 240

Calendrier

	2017	2018	2019	2020
Acquisition de l'ARV (46 200 € HT)				

Fiche actions n°17 Mettre en place des équipements pastoraux collectifs en Camargue		
Contribution aux thématiques de l'État et aux mesures des CIR		
	Contribution prioritaire à la thématique « Attractivité du territoire », hors mesures CIR	
Cadres stratégiques locaux et régionaux intégrant cette action		
Cette action répond à l'orientation 3 du CRET « Conforter les activités économiques et favoriser la création d'emploi ».		
Contribution aux objectifs du Contrat de ruralité du Pays d'Arles		
Cette fiche action contribue à l'objectif opérationnel 3.1 « Soutenir une filière agricole et agroalimentaire dynamique et qualitative », en soutenant l'activité d'élevage sur le territoire.		
Descriptif du projet		
<p>Le Parc naturel régional de Camargue est structure animatrice de plusieurs sites Natura 2000, parmi lesquels :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ SIC FR9301596 « Marais de la vallée des Baux et marais d'Arles », ➤ ZPS FR9312001 "Marais entre Arles et Grand Rhône". <p>Sur ces sites, deux habitats prioritaires au titre de la Directive Habitat (Marais à marisque 7210* et Mares temporaires méditerranéennes 3170*) sont menacés par l'uniformisation et la fermeture du milieu qui tendrait à faire disparaître ces derniers, au profit d'habitats moins patrimoniaux.</p> <p>Sur certains secteurs, la végétation connaît une dynamique importante de colonisation, qui contribue à une fermeture des milieux. La diminution de la pression de pâturage ou pression insuffisante pourrait expliquer cette colonisation récente.</p> <p>L'enjeu principal et primordial est donc de maintenir la pratique de l'élevage extensif qui permet de lutter contre le développement des espèces qui ferment ces milieux et qui pénalise de fait la ressource fourragère et donc le devenir de l'élevage extensif et transhumant.</p> <p>L'objectif est de mettre en place un plan de réouverture des zones fermées par les ligneux en diversifiant les techniques pour les adapter le plus possible au contexte de chaque secteur.</p> <p>L'objet du dispositif est de financer notamment les travaux de pose de clôtures ainsi que tous équipements pastoraux pour une gestion adaptée du bétail aux enjeux des milieux naturels.</p> <p>Cette action est portée en maîtrise d'ouvrage par le Parc de Camargue qui assurera le montage des dossiers l'identification des besoins pour les éleveurs et la gestion des crédits correspondant.</p>		
Les constats		
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Un élevage extensif diversifié se développant sur de grands espaces de milieux naturels humides ➤ Trois races locales de taureaux et cheval à faible effectif et fragiles face aux risques sanitaires ➤ Un ancrage culturel fort de l'élevage taurin et équin dans le programme des manifestations locales ➤ Des animaux semi sauvages 		
La proposition		
Dans ce contexte, la stratégie de mise en place d'équipements pastoraux sur des espaces naturels devrait utilement intégrer un volet spécifique sur les territoires en gestion directe par le Parc afin de soutenir le rôle de l'élevage dans la gestion de l'espace et la filière « taurine »		
	Type	Coût (€ HT)
Investissement	Travaux de pose de clôture et équipements pastoraux	50 000
	Sous-total Investissement	50 000
Études et ingénierie	/	0
	Sous-total Études et ingénierie	0

Maître d'ouvrage et partenaires

Maître d'ouvrage : Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette (ACCM)

Partenaires : Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue, Associations d'élevage de taureaux et chevaux de Camargue, Conseil départemental 13, Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette

Plan de financement 2017

Montant total (€ HT)	50 000 € HT	
Financements	%	Montant (€ HT)
Région		
Département		
FSIL 2017 (Investissement)	80	40 000
FSIL 2017 (Etudes et ingénierie)		
FNADT		
Autres fonds de l'Etat		
Union Européenne		
Autofinancement	20	10 000

Calendrier

2017	2018	2019	2020
Travaux de pose de clôture et équipements pastoraux (50 000 € HT)			

Fiche actions n°18

Aménager un pôle transporteur détaillants grossistes sur la zone des Iscles dans le cadre du redéploiement du MIN de Châteaurenard - Phase 1 : acquisitions foncières et études d'aménagement

Contribution aux thématiques de l'État et aux mesures des CIR



Contribution prioritaire à la thématique «**Attractivité du territoire**», hors mesures CIR

Cadres stratégiques locaux et régionaux intégrant cette action

- Cette action répond à l'orientation 3 du CRET « Conforter les activités économiques et favoriser la création d'emploi » ;
- Il s'agit d'une OIR PACA ;
- Elle s'inscrit dans une opération prioritaire du projet de territoire du Pays d'Arles : OP 01 « Redéploiement du MIN de Châteaurenard au service de l'agriculture et de la production ».

Contribution aux objectifs du Contrat de ruralité du Pays d'Arles

Cette fiche action contribue à l'objectif opérationnel 3.1 « Soutenir une filière agricole et agroalimentaire dynamique et qualitative ». Elle vise à faciliter le positionnement des produits agricoles et agroalimentaires « Provence » sur les destinations locales, régionales, nationales et à l'international.

Descriptif du projet

Inscription dans le projet de redéploiement du MIN de Châteaurenard

Le MIN de Châteaurenard-Provence, plus grand marché de producteurs de fruits et légumes de France s'étend sur 11 ha dans le centre-ville. Sa configuration actuelle comme ses difficultés d'accès sont aujourd'hui autant de freins à son développement.

Une réflexion stratégique et opérationnelle a donc été lancée en 2014 pour le redéploiement du MIN, avec pour objectif de redonner à cet outil son rôle de fer de lance de l'activité agricole du bassin de vie, en capacité de répondre aux fortes évolutions affectant le secteur de la distribution des fruits et légumes. Cette stratégie est renforcée par les déclarations d'intention d'opérateurs régionaux, nationaux et internationaux qui ont manifesté leur intérêt de venir s'implanter à court terme (3 ans) sur le nouveau MIN Terre de Provence.

Aménagement d'un pôle détaillants et grossistes sur la zone de Iscles – Phase 1

L'aménagement d'un pôle détaillants et grossistes sur la zone des Iscles constitue la 1^{ère} étape de ce projet. Elle permet de développer les segments de marché circuits courts et distribution régionale sur lesquelles le MIN de Châteaurenard est déjà présent mais qu'il convient de renforcer en étoffant les produits se trouvant à l'offre sur le site. L'opération d'aménagement est prévue sur deux phases.

La Phase 1 (2015-2017) consistera en la réalisation des acquisitions foncières et des études diverses d'aménagement.

Ce projet d'aménagement s'inscrit comme une étape essentielle d'un projet global de revitalisation de la filière agricole, en favorisant le positionnement des producteurs sur les circuits courts et la distribution régionale, la modernisation des outils de producteurs et services associés sur le site.

Ce projet s'inscrit également dans la stratégie de valorisation des produits et de marketing territorial soutenue, entre autres, par la Région Provence Alpes Côte d'Azur via notamment sa participation à une mission d'accompagnement dédiée.

	Type	Coût (€ HT)
Investissement	Acquisitions foncières	2 200 000
	Études d'aménagement	600 000
	Sous-total Investissement	2 800 000
Études et ingénierie	/	0
	Sous-total Études et ingénierie	0

Maître d'ouvrage et partenaires

Maître d'ouvrage : Communauté d'agglomération Terre de Provence (TPA)

Partenaires : Europe, État, Région, Département, communes membres de TPA, Chambres d'agriculture des Bouches-du-Rhône et autres réseaux d'accompagnement des agriculteurs

Plan de financement 2017

Montant total (€ HT)	2 800 000 € HT	
Financements	%	Montant (€ HT)
Région	40	1 120 000
Département		
FSIL 2017 (Investissement)	18	500 000
FSIL 2017 (Etudes et ingénierie)		
FNADT		
Autres fonds de l'Etat		
Union Européenne		
Autofinancement	42	1 180 000

Calendrier

2017	2018	2019	2020
Acquisitions foncières et réalisation des études d'aménagement			

Contribution aux thématiques de l'État et aux mesures des CIR



Contribution prioritaire à la thématique « **Attractivité du territoire** », hors mesures CIR

Cadres stratégiques locaux et régionaux intégrant cette action

- Cette action répond à l'orientation 3 du CRET « Conforter les activités économiques et favoriser la création d'emploi » ;
- Il s'agit d'une opération prioritaire du projet de territoire du Pays d'Arles : OP 05 « Renforcement du marché circuits courts de Saint-Etienne-du-Grès, complémentarités avec les autres marchés ».

Contribution aux objectifs du Contrat de ruralité du Pays d'Arles

Cette fiche action contribue à l'objectif opérationnel 3.1 « Soutenir une filière agricole et agroalimentaire dynamique et qualitative ». Elle se concentre sur la partie commercialisation de la filière et le renforcement des circuits courts, en complémentarité avec le projet de redéploiement du MIN de Châteaurenard (fiches actions précédentes).

Descriptif du projet

Depuis 1935, Saint-Étienne du Grès organise un marché de producteurs sur la place de la mairie pour favoriser les échanges commerciaux en circuits courts. À ce jour, en pleine saison (de Mai à Août), c'est 1200 véhicules/jour, et plus de 2000 personnes sur le site de 5 hectares, pour 1000 tonnes commercialisées quotidiennement. Le rayonnement du marché est sur 3 régions, c'est un outil structurant du territoire pour l'écoulement des productions locales.

Le marché est complémentaire de celui de Châteaurenard car il se tient en fin d'après-midi et permet de présenter la marchandise non vendue le matin auprès des professionnels présents sur le MIN.

Ce marché de semi-gros se tient toute l'année, 3 après-midi par semaine et cible principalement les acheteurs professionnels mais peut s'adresser aux particuliers (en fin de marché).

Les producteurs viennent des communes alentours, mais aussi des départements voisins, Gard, Vaucluse, Drôme. La qualité et la fraîcheur de leurs marchandises est exceptionnelle, cueillie le matin même, elle sera présente sur les étals dès le lendemain, d'où l'attractivité du marché. Les professionnels installés dans le département, mais aussi dans le Gard, le Vaucluse, l'Hérault, l'Ardèche, la Drôme, l'Isère, le Rhône, la Loire, le Var et même de Bordeaux sont pour la plupart des commerçants non sédentaires. En complément des produits locaux, le site dispose d'un hangar de 800 m², emplacement réservé aux revendeurs d'agrumes et autres produits exotiques ne venant pas concurrencer la production locale. Saint Etienne du Grès prévoit rénover son marché, de construire des ombrières avec des panneaux photovoltaïques sur 25 000 m², et de conforter le modèle économique du marché en complémentarité avec le MIN.

Dans ce cadre, le Marché souhaite pouvoir proposer une offre modernisée pour favoriser les échanges commerciaux entre professionnels, en installant quatre locaux de stockage réfrigérés et quatre bureaux de négociation producteur/acheteur permettant l'instauration d'un lieu de « circuits courts ». C'est une demande formulée par les acheteurs pour pouvoir notamment acheter sur plusieurs marchés et transporter en une seule fois.

	Type	Coût (€ HT)
Investissement	4 locaux réfrigérés	292 104,98
	4 bureaux	143 343,20
	Sous-total Investissement	435 447,68
Études et ingénierie	/	0
	Sous-total Études et ingénierie	0

Maître d'ouvrage et partenaires

Maître d'ouvrage : Commune de Saint-Etienne du Grès

Plan de financement 2017

Montant total (€ HT)	435 447 € HT	
Financements	%	Montant (€ HT)
Région	40	174 179,00
Département		
FSIL 2017 (Investissement)	30	130 000,00
FSIL 2017 (Etudes et ingénierie)		
FNADT		
Autres fonds de l'Etat		
Union Européenne		
Autofinancement	30	131 268,00

Calendrier

	2017	2018	2019	2020
bureaux et locaux réfrigérés (435 447 € HT)				

Contribution aux thématiques de l'État et aux mesures des CIR



- Contribution prioritaire à la thématique « Accès aux services et aux soins »
- Contribution secondaire à la thématique « Attractivité du territoire »

Cette action s'inscrit hors mesures des CIR.

Cadres stratégiques locaux et régionaux intégrant cette action

/

Contribution aux objectifs du Contrat de ruralité du Pays d'Arles

Cette fiche action contribue à l'objectif opérationnel 3.1 « Soutenir une filière agricole et agroalimentaire dynamique et qualitative ». La rénovation de la cuisine centrale d'Arles doit lui permettre de recourir à un approvisionnement local, offrant ainsi un débouché et une valorisation aux produits agricoles du Pays d'Arles.

Descriptif du projet

La commune d'Arles souhaite développer les circuits courts, en particulier en lien avec la cuisine centrale, qui produit 3 000 repas par jour et 500 000 repas par an.

L'Établissement public administratif de restauration collective d'Arles (EPARCA) est doté d'une cuisine en liaison froide aménagée sur les principes de la cuisine d'assemblage. La rénovation de cet outil de production, qui date de 1994, permettrait le retour à une cuisine traditionnelle, avec l'intégration de produits bruts et frais issus de circuits d'approvisionnement de proximité.

	Type	Coût (€ HT)
Investissement	Travaux	1 352 915
	Sous-total Investissement	1 352 915
Études et ingénierie	/	0
	Sous-total Études et ingénierie	0

Maître d'ouvrage et partenaires

Maître d'ouvrage : Ville d'Arles

Partenaire : EPARCA


Plan de financement 2017

Montant total (€ HT)	1 352 915 € HT	
Financements	%	Montant (€ HT)
Région		
Département		
FSIL 2017 (Investissement)		
FSIL 2017 (Etudes et ingénierie)		
FNADT		
Autres fonds de l'Etat	30	400 000,00 €
Union Européenne		
Autofinancement	70	952 915,00 €

Calendrier

2017	2018	2019	2020
Opération de rénovation (814 399 € HT)	Opération de rénovation (538 516€ HT)		

Objectif opérationnel 3.2 : Créer une économie circulaire durable bâtie autour des filières économiques locales

Fiche actions n°21		Installer une unité de transformation des déchets verts en biocombustibles : acquisitions foncières, aménagement et maîtrise d'œuvre
Contribution aux thématiques de l'État et aux mesures des CIR		
	➤ Contribution prioritaire à la thématique « Transition écologique et énergétique »	
	Cette fiche actions s'inscrit dans la continuité de la mesure 34 des CIR « Soutenir les territoires à énergie positive ».	
Cadres stratégiques locaux et régionaux intégrant cette action		
Cette action répond à l'orientation 1 du CRET « 1- Impulser et accompagner la transition écologique et énergétique ».		
Contribution aux objectifs du Contrat de ruralité du Pays d'Arles		
Cette fiche actions contribue à l'objectif opérationnel 3.2 « Créer une économie circulaire durable bâtie autour des filières économiques locales ». Dans un contexte de transition énergétique, elle prévoit en effet la valorisation des sous-produits du territoire, notamment en lien avec le projet de relance de la filière amande porté par CCVBA.		
Descriptif du projet		
<p><i>La Communauté de Communes Vallée des Baux Alpilles a choisi de faire de la transition énergétique l'une de ses priorités. À ce titre, son ambition n'est pas d'appréhender les résidus verts et agricoles comme de simples déchets mais comme une ressource, une matière première utilisable pour produire une énergie locale, verte et renouvelable. Engagée, depuis 2012, dans la mise en œuvre du PCAET porté par le Pays d'Arles, son objectif est également de réduire les émissions de gaz à effet de serre dues essentiellement au transport en lien avec le traitement des déchets.</i></p> <p>L'unité de transformation répondra à ces ambitions en permettant la production de granulés de chauffage pour des chaudières à biocombustibles installées localement dans des bâtiments publics ou privés, neufs ou dans le cadre d'une réhabilitation. Cet équipement permettra la création d'emplois durables locaux par le développement d'une filière verte (deux postes attendus) dans un premier temps.</p> <p>Deux éléments de contexte justifient pleinement ce projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Les déchets verts sont un réel problème sur ce territoire en termes de coûts (environ 300 000 € annuels pour 3 700 tonnes de déchets verts traités), d'empreinte écologique (notamment camions transportant ces déchets vers les usines de traitement éloignées, mais aussi d'utilisation d'énergie fossile pour le chauffage des bâtiments) ou environnemental et paysager (déchets sauvages/ brûlage interdit par arrêté préfectoral). ➤ La Communauté de communes participe par ailleurs activement à la structuration de la relance de la filière l'amande sur le territoire. À ce titre, une approche transversale de la relance de cette filière agricole nécessite de traiter le plus en amont possible les déchets issus des récoltes (gestion des coques notamment). Un double objectif est ainsi poursuivi : assurer le développement économique de cette filière et l'intégrer dans la mise en place d'une économie circulaire sur le territoire. <p>L'étude de préfiguration est en cours, sa restitution est prévue pour le mois d'avril. Les résultats permettront de lancer la maîtrise d'œuvre et la procédure d'acquisition des terrains.</p>		
	Type	Coût (€ HT)
Investissement	Acquisition foncière	100 000
	Aménagement (viabilisation des terrains, création de la plateforme et construction des hangars)	2 165 000
	Investissement matériel (tractopelle, broyeur)	282 500
	Sous-total Investissement	2 547 500
Études et ingénierie	Maîtrise d'œuvre	220 000
	Sous-total Études et ingénierie	220 000
	Total projet	2 767 500
Pour information, le fonctionnement du site contribuera à créer 2 emplois (frais de personnel de 60 000 €) et induira des frais de fonctionnement de 314 000 €.		
Maître d'ouvrage et partenaires		

Maître d'ouvrage : Communauté de communes Vallée des Baux Alpilles

Partenaires : État, Région, Syndicat mixte du Pays d'Arles, ACCM, TDP, PNRA, PTCE « Pôle de valorisation des déchets »

Plan de financement 2017

Montant total (€ HT)	320 000 € HT	
Financements	%	Montant (€ HT)
Région	40	128 000
Département		
FSIL 2017 (Investissement)	19	60 800
FSIL 2017 (Etudes et ingénierie)	18	57 600
Autres fonds de l'Etat		
Union Européenne		
Autofinancement	23	73 800

Calendrier

2017	2018	2019	2020
Maîtrise d'œuvre et acquisition (320 000 € HT)	Réalisation des travaux et achat de matériel (2 547 500 € HT)	Fin de réalisation	

Objectif stratégique 4 : Connecter l'ensemble du territoire et disposer d'outils de transport efficaces et innovants

Objectif opérationnel 4.1 : Structurer une politique cohérente de transport et de mobilité à l'échelle du Pays d'Arles

Fiche action n° 22 – Réalisation post 2017

Fiche actions n°23	Définir une stratégie opérationnelle de déplacement multimodal à l'échelle du Pays d'Arles
Contribution aux thématiques de l'État et aux mesures des CIR	
	<ul style="list-style-type: none">➤ Contribution prioritaire à la thématique « Mobilité et accessibilité du territoire »➤ Contributions secondaires aux thématiques « Transition écologique et énergétique » et « Cohésion sociale » <p>Cette action s'inscrit hors mesures des CIR.</p>
Cadres stratégiques locaux et régionaux intégrant cette action	
Cette action s'inscrit en cohérence avec l'orientation 2 du CRET « Favoriser un accompagnement du territoire régional fondé sur le principe de la sobriété foncière ».	
Contribution aux objectifs du Contrat de ruralité du Pays d'Arles	
Cette fiche actions contribue à l'objectif opérationnel 4.1 « Structurer une politique cohérente de transport et de mobilité à l'échelle du Pays d'Arles ». Il s'agit en effet de mieux identifier les problématiques liées au transport et à la mobilité sur le territoire pour ensuite élaborer une stratégie globale et partagée de multimodalité. Cette stratégie permettra de mieux articuler les différentes initiatives locales, de planifier un maillage optimisé du territoire et de s'inscrire dans le cadre de la transition énergétique, en privilégiant les modes de transports doux et collectifs.	
Descriptif du projet	
<p>Le Pays d'Arles dispose d'un réseau viaire bien maillé, d'un accès aux principaux axes autoroutiers et bénéficie d'une proximité avec des gares TGV, aéroport (seule Arles dispose d'une petite desserte TGV, les autres sont situées cependant à l'extérieur du territoire).</p> <p>L'offre en transports collectifs routiers des EPCI permet une desserte à la fois intercommunale et au sein de leur ressort territorial, avec notamment un réseau urbain dans la ville centre. L'offre actuelle du département et de la Région complète la desserte au sein du Pays d'Arles ainsi qu'avec les territoires voisins, toutefois, les évolutions récentes des compétences de ces collectivités et les restructurations à prévoir liées à la construction métropolitaine génèrent des incertitudes sur le devenir de la desserte du territoire à cette échelle.</p> <p>Le Pays d'Arles rencontre néanmoins des problématiques de mobilité. Des disparités importantes sont observables dans le maillage des transports en commun, et certaines parties du territoire sont à considérer comme isolées (éloignées des centres urbains, ne bénéficiant pas d'une desserte suffisante en transports en commun). En effet, seule ACCM exerce la compétence depuis plus de 10 ans. Les autres EPCI ne sont pas, ou ne le sont que depuis peu, autorités organisatrices de la mobilité durable (AOMD).</p> <p>À l'échelle communale, les comparaisons avec d'autres territoires péri-urbains et ruraux montrent que le relatif maintien des services de proximité influe positivement sur les modes de déplacements en favorisant les modes actifs.</p> <p>La voiture individuelle est en revanche très largement dominante dans les modes de déplacement utilisés au quotidien pour les déplacements de plus de 3 km. Les déplacements de plus de 5 km représentent 90% des émissions de gaz à effet de serre du secteur. L'enjeu se situe donc très largement à l'échelle intercommunale.</p> <p>Globalement, la voiture individuelle est prépondérante dans les modes de déplacement utilisés au quotidien. Pour autant, l'enquête ménages-déplacement a mis en avant la marche et les modes doux comme mode de déplacement prioritaire pour les petits déplacements, notamment au sein des villes et villages.</p> <p>Les transports en communs représentent seulement 2,9% des déplacements à l'échelle du Pays d'Arles. Ce taux monte à seulement 3,7% à l'échelle de la Ville d'Arles. Ces chiffres relativisent l'impact de la densité et de l'efficacité du réseau de TC dans un territoire aménagé pour la voiture (faible congestion, stationnement facile). Dans ce contexte, la réduction des consommations et des émissions de GES des véhicules particuliers (éco conduite, changement de carburant...), le covoiturage, et enfin la limitation des besoins de déplacement (accès aux services, travail à distance ...) apparaissent comme des pistes à privilégier.</p> <p>Cette situation rend difficile les déplacements (et par conséquent l'insertion ou l'accès aux services) de certains publics : personnes en situation de précarité, de handicap, personnes âgées, jeunes... Les problématiques de mobilité constituent un frein à l'emploi et au maintien du lien social. Des solutions de transport à la demande existent, portées par les collectivités mais elles ne couvrent qu'une partie du territoire</p>	

et ne répondent pas à tous les besoins. L'enquête menée dans le cadre du Schéma de services (hors centre-ville d'Arles) montre les difficultés rencontrées par les personnes en situation de précarité pour effectuer leurs démarches. Sur le territoire d'ACCM, cette problématique est notamment prise en compte par le Plie ou le soutien apporté aux actions de l'association Transport mobilité solidarité.

Différents paramètres rendent complexe l'organisation des transports en commun en Pays d'Arles : l'étendue du territoire, la part du tissu diffus et l'absence d'AOMD sur la totalité du territoire et de gouvernance coordonnée sur cette question. Ainsi, si l'élaboration d'un schéma de transport sur l'ensemble du Pays et un renforcement de l'offre dans certaines zones du territoire paraissent souhaitables, le développement des transports en commun ne constitue pas une solution unique et pertinente pour répondre à tous les besoins.

D'autre part, les résultats de la concertation menée dans le cadre du SCOT montrent l'intérêt des habitants pour le développement de modes de transport "doux", en particulier le vélo, et innovants, comme le covoiturage ou l'auto-partage.

Le Syndicat mixte du Pays d'Arles a traduit la nécessité exprimée par les élus et acteurs du territoire à travers différents documents stratégiques (PCAET, SCOT, Schéma de services, CRET, LEADER...) de disposer d'un diagnostic précis et problématisé de la mobilité à l'échelle du Pays, et d'un cadre de réflexion pour concevoir et mettre en œuvre des solutions pertinentes, durables et adaptées à la diversité des espaces (urbain, péri-urbain, rural) et des publics.

Ce diagnostic doit d'abord analyser les stratégies, opérations et projets existants de chaque AOMD et intercommunalité, qu'ils soient portés par des acteurs publics ou privés, afin :

- de proposer une articulation et une mise en dynamique des stratégies et opérations à l'échelle du Pays d'Arles,
- d'identifier les opérations locales à essayer sur le reste du territoire du Pays ou à développer en priorité.

En conduisant une étude (état des lieux et prospective), le Pays d'Arles s'engage en faveur d'une amélioration de la mobilité pour tous, et l'établissement d'une coordination des politiques et des services mais aussi des initiatives privées (et la participation active des citoyens). Deux approches seront distinguées : optimisation de l'offre sur le territoire d'ACCM, renforcement de l'offre sur le reste du territoire. Plus précisément l'étude portera sur la structuration des transports collectifs (lignes, horaires, tarifs, fréquences), l'innovation et la diffusion des modes doux de déplacement.

Pour répondre aux objectifs fixés par le SCOT et le PCAET, il s'agira de développer l'intermodalité, de définir des moyens pour soutenir et accompagner les changements de comportements en faveur des modes de déplacements alternatifs à la voiture particulière.

Cette étude sera menée dans le cadre d'un co-pilotage étroit avec les trois EPCI selon les 2 étapes :

I- État des lieux

➤ 1- Analyser les déplacements sur le territoire et en lien avec les territoires voisins

- étudier les sources de flux
- localiser les équipements générateurs de déplacement
- repérer les carences et les dysfonctionnements
- étudier les pratiques (modes de vie) à différentes échelles (intercommunale, Pays, départementale)
- appréhender l'interdépendance des espaces et leur complémentarité fonctionnelle

➤ 2- Analyser les besoins de mobilité des personnes et des biens

Le diagnostic identifiera les besoins de mobilité des personnes et des biens, dans une vision prospective tenant compte des perspectives de développement du territoire (cf PADD du SCOT) et des évolutions prévisibles et de leur impact (vieillesse...).

➤ 3- Intégrer les transports dans une vision globale de l'aménagement pour limiter la demande en mobilité contrainte

L'étude intégrera les orientations du PADD pour lutter contre l'étalement urbain, encourager le renouvellement urbain et favoriser la densification en particulier à proximité des transports publics.

Il s'agira de définir des solutions pour donner une meilleure place aux modes actifs (piétons, cycles) pour des motifs de déplacement acceptables (trajets courtes distances, trajets touristiques).

L'étude portera à la fois sur les modes de déplacements des habitants, avec en priorité les déplacements des actifs, et sur les déplacements à visée touristique

II- Préconisations

L'étude présentera une organisation territoriale de la mobilité qui permette de mailler l'ensemble du Pays d'Arles au travers d'un réseau viaire lisible et hiérarchisé. Elle intégrera des solutions d'optimisation du réseau existant et les réalisations d'infrastructures structurantes (LEO, contournement autoroutier d'Arles...).

Elle devra identifier les leviers pour optimiser les déplacements comme source de dynamisme et vecteurs d'activités, de créer les conditions d'une mobilité durable sur l'ensemble du territoire, notamment en favorisant l'accessibilité des services et équipements et la desserte des zones d'emplois.

Elle comportera un schéma de transports collectifs pour développer l'offre et structurer une organisation en réseau, suivant un développement phrasé (en optimisant les liaisons, puis en renforçant les axes existants) en fonction des moyens et de la structuration des AOT.

Des préconisations seront formulées :

- pour améliorer la coordination entre les AOT, les différents services existants (transport à la demande...),
- pour développer et encourager les modes alternatifs à la voiture individuelle et l'intermodalité :
- implantation de parkings relais, amélioration de la qualité des accès et aires de stationnements (sécurité, services...), valorisation des gares et appui sur les communes permettant d'accéder au territoire par des modes alternatifs (ferroviaire, fluvial, euro-véloroute...)
- pour favoriser l'accessibilité des équipements générateurs de déplacement par des transports collectifs ou en mode doux
- pour proposer une offre de stationnement en cohérence avec la politique globale de déplacement
- pour permettre le déploiement dans les espaces stratégiques d'infrastructures de distribution d'énergies alternatives pour les transports.

Des solutions seront proposées pour répondre à des enjeux particuliers :

- pour désengorger les points d'accès vers et depuis le Vaucluse pour les déplacements quotidiens
- pour améliorer les conditions de déplacement des touristes, et permettre la découverte du territoire et de ses principaux points d'intérêt sans recours systématique au véhicule individuel
- pour gérer les flux et stationnements générés par l'attractivité touristique du Pays d'Arles et faciliter le report modal, en lien avec les pôles d'échanges extérieurs (gares TGV, aéroports, ports...),
- pour valoriser les voies accessibles à la randonnée équestre, pédestre et cycliste (chemins, drailles...)
- pour favoriser l'exemplarité des collectivités en matière de mobilité (audit interne, Plan de déplacement administration, développement de la vidéoconférence...)
- pour améliorer l'organisation des déplacements professionnels au sein des entreprises.

	Type	Coût (€ HT)
Investissement	/	0
	Sous-total Investissement	0
Études et ingénierie	Étude mobilité	120 000
	Communication, animation, événements...	10 000
	Suivi de la mission « mobilité » (temps passé par l'équipe technique du Pays d'Arles)	30 000
	Sous-total Études et ingénierie	160 000

Maître d'ouvrage et partenaires				
Maître d'ouvrage : Syndicat mixte du Pays d'Arles (SMPA)				
Partenaires : ACCM, CCVBA, TPA				
Plan de financement 2017				
Montant total (€ HT)	160 000 € HT			
Financements	%	Montant (€ HT)		
Région	30	48 000		
Département				
FSIL 2017 (Investissement)				
FSIL 2017 (Etudes et ingénierie)	20	32 000		
FNADT				
Autres fonds de l'Etat (ADEME)	30	48 000		
Union Européenne				
Autofinancement	20	32 000		
Calendrier				
	2017	2018	2019	2020
	Lancement de l'étude (64 000 € HT)	Finalisation de l'étude et communication (96 000 € HT)		

Objectif opérationnel 4.2 : Développer des outils et modes de transport propres, alternatifs à la voiture personnelle


Fiches action n° 24 -25 -26 -29 – Réalisation post 2017

Fiches action n° 27-28- Crédits - Financement hors crédits contractualisés

Objectif stratégique 5 : Renforcer un cadre de vie durable pour le Pays d'Arles

Objectif opérationnel 5.1 : Soutenir la rénovation énergétique des bâtiments publics (services et le logement)

Fiche action n° 29 – Réalisation post 2017

Fiche actions n°30		Aménager des locaux pour le Conservatoire de musique dans Le Capitole à Arles	
Contribution aux thématiques de l'État et aux mesures des CIR			
	➤	Contribution prioritaire à la thématique « Attractivité du territoire »	
	➤	Contribution secondaire à la thématique « Cohésion sociale »	
Cette action s'inscrit hors mesures des CIR			
Cadres stratégiques locaux et régionaux intégrant cette action			
/			
Contribution aux objectifs du Contrat de ruralité du Pays d'Arles			
<p>Cette fiche action contribue à l'objectif opérationnel 5.1 « Soutenir la rénovation énergétique et patrimoniale des bâtiments publics ». Elle vise à offrir aux activités du Conservatoire de musique un nouveau cadre et des conditions de diffusion de qualité pour le public, tout en valorisant le caractère patrimonial de l'ancien cinéma « Le Capitole ».</p>			
Descriptif du projet			
<p>Le Conservatoire de musique, à l'étroit dans ses locaux actuels, nécessite de nouveaux locaux notamment pour organiser les auditions et concerts des enseignants et des élèves ainsi les cours collectifs. De nouveaux locaux situés dans l'ancien cinéma Le Capitole, d'une superficie de 1 500 m², doivent être consacrés à ce besoin.</p> <p>La communauté d'agglomération ACCM doit effectuer des travaux dans ces nouveaux locaux afin de créer 4 salles destinées à accueillir les cours de musique collectives, créer des salles de réserve pour entreposer matériel et instruments et rationaliser la circulation des personnes et l'accessibilité des salles.</p> <p>La contrainte principale se situera au niveau du traitement acoustique pour isoler au niveau phonique les salles de façon à ce qu'elles puissent fonctionner simultanément.</p> <p>Les travaux envisagés concernent :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Adaptation des distributions intérieures du RDC pour accessibilité indépendante des salles, ➤ Isolement phonique des espaces internes du bâtiment, ➤ Dispositifs de sécurité spécifiques, ➤ Électricité et éclairage, ➤ Climatisation et ventilation. 			
		Type	Coût (€ HT)
Investissement		Travaux d'aménagement	85 000
		Sous-total Investissement	85 000
Études et ingénierie	et	/	0
		Sous-total Études et ingénierie	0
Maître d'ouvrage et partenaires			
Maître d'ouvrage : Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette			

Plan de financement 2017

Montant total (€ HT)	85 000 € HT	
Financements	%	Montant (€ HT)
Région		
Département		
FSIL 2017 (Investissement)	59	50 000
FSIL 2017 (Etudes et ingénierie)		
FNADT		
Autres fonds de l'Etat		
Union Européenne		
Autofinancement	41	35 000

Calendrier

2017	2018	2019	2020
Maîtrise d'oeuvre 5 000 € HT	Travaux – 1 ^{er} trimestre 80 000 € HT		

Objectif opérationnel 5.2 : Créer des services marchands ou non pour dynamiser la vie des bourgs et villages

Fiche action n° 31 – Réalisation 2018

Fiche actions n°32 Réaliser des jardins familiaux – Tranche 2		
Contribution aux thématiques de l'État et aux mesures des CIR		
	➤ Contribution prioritaire à la thématique « Cohésion sociale »	
	➤ Contribution secondaire à la thématique « Accès aux services et aux soins »	
Cette action s'inscrit hors mesures des CIR		
Cadres stratégiques locaux et régionaux intégrant cette action		
/		
Contribution aux objectifs du Contrat de ruralité du Pays d'Arles		
Cette fiche action contribue à l'objectif opérationnel 5.2 « Créer des services marchands ou non pour dynamiser la vie des bourgs et villages ». Elle vise à renforcer les services aux habitants et la cohésion sociale, à travers la mise en place de nouveaux jardins familiaux, face au succès d'une première tranche.		
Descriptif du projet		
<p><i>La Commune a fait le choix de promouvoir les pratiques du jardinage écologique au sein de jardins potagers familiaux. Une première tranche de 47 jardins a été réalisée en 2012. Devant la demande importante et toujours croissante de cette pratique, la Commune projette de réaliser une seconde tranche.</i></p> <p>L'aménagement de cette 2^{ème} tranche comprend 45 parcelles à cultiver de 100 m², disposant d'un abri bois de 4 m² et d'un simple piquetage pour délimiter chaque parcelle. L'ensemble des parcelles sera organisé autour d'un espace commun de 500 m² offrant des zones cultivables et des massifs.</p> <p>L'aménagement prend en compte la préparation du terrain (débossaillage, décapage et nivellement) et l'apport éventuel de terre végétale sur les zones à cultiver.</p> <p>L'irrigation sera assurée par forage et chaque parcelle sera équipée d'un branchement d'eau brute.</p> <p>Le terrain sera clôturé par un grillage simple torsion galvanisé de 1,20 mètre de hauteur, avec installation d'un portail. L'accès aux parcelles se fera par un chemin en sable stabilisé au liant hydraulique de 3m de large sur géotextile.</p>		
	Type	Coût (€ HT)
Investissement	Travaux d'aménagement	135 201
	Sous-total Investissement	135 201
Études ingénierie	/	0
	Sous-total Études et ingénierie	0
Maître d'ouvrage et partenaires		
Maître d'ouvrage : Ville de Saint-Martin-de-Crau		
Plan de financement 2017		
Montant total (€ HT)	135 201 € HT	
Financements	%	Montant (€ HT)
Région		
Département		
FSIL 2017 (Investissement)	30	41 119
FSIL 2017 (Etudes et ingénierie)		
FNADT		
Union Européenne		
Autres	11	15 000
Autofinancement	59	79 082

Calendrier

2017	2018	2019	2020
135 201 € HT			

Fiche actions n°33 Aménager la station-service de Mas Thibert

Contribution aux thématiques de l'État et aux mesures des CIR



- Contribution prioritaire à la thématique « Accès aux services et aux soins »
- Contribution secondaire à la thématique « Revitalisation des bourgs-centres »

Cette action s'inscrit hors mesures des CIR.

Cadres stratégiques locaux et régionaux intégrant cette action

Contribution aux objectifs du Contrat de ruralité du Pays d'Arles

Cette fiche action contribue à l'objectif opérationnel 5.2 « Créer des services marchands ou non pour dynamiser la vie des bourgs et villages ». Elle vise à renforcer les services aux habitants et visiteurs du bourg-centre de Mas Thibert, grâce à la mise à disposition de distributeurs automatiques de carburant.

Descriptif du projet

Ce projet vise à installer deux distributeurs automatiques de carburant au niveau du garage Tiné de Mas Thibert, afin de garantir une plus grande amplitude horaire (nuit, weekend, jours fériés, congés de l'opérateur, etc.), et donc de générer davantage de ventes.

L'installation des pompes automatiques permettra également d'assurer un service au plus près du respect de l'environnement avec du matériel plus récent, moins couteux à l'entretien et plus durable. Il est envisagé de réfléchir à l'installation de panneaux solaires pour le fonctionnement des pompes automatiques, et la possibilité de stocker de l'huile végétale recyclée à destination des agriculteurs.

Ce projet constitue la première étape d'un projet plus global de diversification de l'activité : location de vélos, vente de produits locaux et mise en place d'un point d'information touristique.

La réalisation de ce projet est soutenue d'une part dans le cadre du programme LEADER Pays d'Arles 2014-2020, qui assurera le financement de l'automatisation des carburants. Un financement des travaux de génie civil est sollicité au titre du contrat de ruralité par des crédits FNADT.

	Type	Coût (€ HT)
Investissement	Travaux de génie civil	50 000
	Sous-total Investissement	50 000
Études ingénierie	et /	0
	Sous-total Études et ingénierie	0

Maître d'ouvrage et partenaires

Maître d'ouvrage : Association Cosmogol

Partenaires : Amis des Marais du Vigueirat (accompagnement administratif), SARL Auto Bateau (mise à disposition du lieu, des locaux et du matériel)

Plan de financement 2017

Montant total (€ HT)	50 000 € HT	
Financements	%	Montant (€ HT)
Région		
Département		
FSIL 2017 (Investissement)		
FSIL 2017 (Etudes et ingénierie)		
FNADT	80	40 000
Autres fonds de l'Etat		
Union Européenne		
Autofinancement	20	10 000

Calendrier

	2017	2018	2019	2020
Aménagement autour des distributeurs (50 000 € HT)				

Fiche actions n°34 Construire un complexe sportif à Saint-Martin de Crau

Contribution aux thématiques de l'État et aux mesures des CIR



- Contribution prioritaire à la thématique « **Cohésion sociale** »
- Contribution secondaire à la thématique « Revitalisation des bourgs-centres »

Cette action s'inscrit hors mesures des CIR

Cadres stratégiques locaux et régionaux intégrant cette action

/

Contribution aux objectifs du Contrat de ruralité du Pays d'Arles

Cette fiche action contribue à l'objectif opérationnel 5.2 « Créer des services marchands ou non pour dynamiser la vie des bourgs et des villages ». Elle vise à renforcer les services aux habitants et la cohésion sociale à travers la mise en place d'un complexe sportif, qui pourra rayonner sur le Pays d'Arles.

Descriptif du projet

La Commune de Saint Martin de Crau envisage la réalisation d'un complexe sportif couvert sur le terrain situé au nord-ouest de la ville, contre la zone d'activité du Salat. La surface totale du complexe est à définir en fonction des scénarii proposés. Le bâtiment sera conforme aux règles d'homologation fédérale des salles multisports du Ministère de la jeunesse et des sports.

Il conviendra de prévoir l'aménagement des abords et des accès. Un parking suffisamment grand et éclairé d'un nombre de places à définir (200 approximativement) sera aménagé pour accueillir les utilisateurs et les compétitions sportives. Le plateau multisports comprendra les terrains réglementaires (Handball, Futsal, Basketball, Volley-ball, Tennis, Badminton), ainsi que des terrains d'entraînement et des espaces annexes (rangements, vestiaires, douches, local infirmerie, bureau officiel).

	Type	Coût (€ HT)
Investissement	Travaux d'aménagement	4 156 635
	Sous-total Investissement	4 156 635
Études et ingénierie	/	0
	Sous-total Études et ingénierie	0

Maître d'ouvrage et partenaires

Maître d'ouvrage : Ville de Saint-Martin-de-Crau

Plan de financement 2017


Montant total (€ HT)	4 156 635 € HT	
Financements	%	Montant (€ HT)
Région	9	390 000
Département	55	2 286 149
FSIL 2017 (Investissement)	7	300 000
FSIL 2017 (Etudes et ingénierie)		
FNADT		
Autres fonds de l'Etat		
Union Européenne		
Autofinancement	28	1 180 486

Calendrier

	2017	2018	2019	2020
Aménagements (5 M€ HT)				

Fiches action n° 35 – 36 - Réalisation post 2017

Objectif opérationnel 5.3 : Soutenir l'intervention publique en milieu rural-

Fiche actions n°37		Construire une nouvelle gendarmerie et les logements associés à Salin-de-Giraud	
Contribution aux thématiques de l'État et aux mesures des CIR			
	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Contribution prioritaire à la thématique « Accès aux services et aux soins » ➤ Contribution secondaire à la thématique « Cohésion sociale » 		
	Cette action s'inscrit hors mesures des CIR		
Cadres stratégiques locaux et régionaux intégrant cette action			
/			
Contribution aux objectifs du Contrat de ruralité du Pays d'Arles			
Cette fiche action contribue à l'objectif opérationnel 5.3 « Soutenir l'intervention publique en milieu rural », en facilitant le maintien de gendarmes sur la zone géographique couverte par la gendarmerie de Salin de Giraud.			
Descriptif du projet			
Cette opération prévoit la réalisation en construction neuve de :			
<ul style="list-style-type: none"> ➤ 240 m² pour la Gendarmerie en elle-même, ➤ 6 logements (1 T3, 3 T4, 2 T5), ➤ 1 logement pour les Gendarmes Adjointes Volontaires. 			
La Société d'Économie Mixte du Pays d'Arles (SEMPA) assure la maîtrise d'ouvrage de l'opération, sous forme de vente en VEFA par le promoteur URBANCOOP.			
Le permis de construire de ce projet a été déposé le 26/11/15 en Mairie d'Arles (avec une modification du 21/12/15). Le certificat de permis tacite a été délivré par le Préfet le 15/07/16. Ce PC est valable jusqu'en juillet 2019.			
Dans son avis du 2 septembre 2014, le service immobilier de la Gendarmerie valide l'emplacement envisagé pour la réalisation de la nouvelle Gendarmerie.			
Le dossier technique de réalisation est finalisé au niveau régional puis transmis au Service des Affaires Immobilières Nationales pour validation. Le retour est favorable d'un point de vue technique, avec un loyer de 92 600 € / an.			
		Type	Coût (€ HT)
Investissement	Travaux d'aménagement		1 856 737,00
	Sous-total Investissement		1 856 737.00
Études ingénierie	et	/	0
	Sous-total Études et ingénierie		0
Maître d'ouvrage et partenaires			
Maître d'ouvrage : Société d'Économie Mixte du Pays d'Arles			
Plan de financement 2017			
Montant total (€ HT)		1 856 737 € HT	
Financements		%	Montant (€ HT)
Région			
Département			
FSIL 2017 (Investissement)			
FSIL 2017 (Etudes et ingénierie)			
FNADT Section nationale		23 %	430 155
Autres fonds de l'Etat			
Union Européenne			
Autres			
Autofinancement		77 %	1 426 582

Calendrier

2017	2018	2019	2020
1 856 737 €			

Fiche actions n°38 Améliorer la desserte du Lycée de Châteaurenard - Travaux

Contribution aux thématiques de l'État et aux mesures des CIR



- Contribution prioritaire à la thématique « **Accès aux services et aux soins** »
- Contribution secondaire à la thématique « **Mobilité et accessibilité du territoire** »

Cette action s'inscrit hors mesures des CIR

Cadres stratégiques locaux et régionaux intégrant cette action

/

Contribution aux objectifs du Contrat de ruralité du Pays d'Arles

Cette fiche action contribue à l'objectif opérationnel 5.3 « Soutenir l'intervention publique en milieu rural ». Elle vise à accompagner TPA dans les travaux nécessaires à l'amélioration de la desserte du Lycée de Châteaurenard.

Descriptif du projet

Un équipement devenu indispensable sur un territoire à la démographie très dynamique

Depuis 40 ans, l'espace Nord-Alpilles, situé entre la Durance, le Rhône et les Alpilles a su s'adapter aux évolutions de sa population, en préservant son identité rurale. Sa forte croissance démographique, avec une augmentation de plus de 62% de sa population en 45 ans, soulève néanmoins la question de plus en plus prégnante de l'offre de formation.

Si l'offre en collèges a su s'adapter avec la programmation à venir d'un 7ème collège, sur ce territoire de 80 000 habitants, le secteur souffre toujours de l'absence d'un lycée d'enseignement général. Une étude réalisée par l'INSEE a notamment montré que le temps de déplacement d'un lycéen du Nord-Alpilles était en moyenne trois fois plus importants que sur des territoires présentant des caractéristiques similaires. Cette situation prendra fin prochainement avec l'ouverture programmée d'un nouveau lycée pour la rentrée 2019.

La création d'un nouveau lycée de 900 élèves sur une commune de 16 000 habitants représente un enjeu fort en terme d'intégration urbaine. Il oblige à penser une connexion efficace entre ce nouveau quartier et les voiries environnantes, à réfléchir sur une accessibilité renforcée par les modes doux du site du futur lycée.

Le parti d'aménagement ambitieux retenu repose sur les principes suivants :

- création de cheminements piétons et vélos sécurisés jusqu'à l'emprise du lycée ;
- création d'un nouveau carrefour sur la RD 28, au droit de l'avenue Jean Mermoz, prenant en compte la problématique des transports en commun sur une voie à très fort trafic ;
- sécurisation de l'avenue Jean Mermoz, de la RD 28 jusqu'à l'avenue Pierre de Coubertin en y intégrant l'aménagement de pistes cyclables ;
- création d'un mini giratoire sur l'avenue Jean Mermoz pour accès au lycée ;
- mise en valeur paysagère de l'ensemble du nouvel espace public, avec le principe de création d'une coulée verte le long du real ;
- mise en œuvre d'un éclairage public à la fois économe et sécurisant ;
- amélioration des écoulements pluviaux ;
- réalisation de tous les VRD rendus nécessaires pour la desserte du futur lycée et de ces logements de fonctions (extension du réseau d'assainissement, extension de la desserte en Adduction d'Eau Potable , extension des réseaux secs ERDF, FT, mise en place de l'ensemble du mobilier urbain, de la signalétique routière et urbaine, reprise des réseaux de desserte et accès et des propriétés riveraines dans le cadre des acquisitions foncières réalisées pour le lycée ;
- réalisation de tous les stationnements nécessaires pour les bus et pour les visiteurs.

	Type	Coût (€ HT)
Investissement	Réalisation de travaux d'aménagement des abords du lycée	1 900 000
	Sous-total Investissement	1 900 000
Études et ingénierie	/	0
	Sous-total Études et ingénierie	0

Maître d'ouvrage et partenaires**Maître d'ouvrage** : Communauté d'agglomération Terre de Provence (TPA)**Maîtrise d'œuvre** : Cabinet SERI**Partenaires** : Région, Département, Ministère de l'éducation nationale**Plan de financement 2017**

Montant total (€ HT)	950 000 € HT	
Financements	%	Montant (€ HT)
Région		
Département	50	475 000
FSIL 2017 (Investissement)	26	244 000
FSIL 2017 (Etudes et ingénierie)		
FNADT		
Autres fonds de l'Etat		
Union Européenne		
Autofinancement	24	231 000

Calendrier

2017	2018	2019	2020
950 000	950 000		

Contribution aux thématiques de l'État et aux mesures des CIR



- Contribution prioritaire à la thématique « **Revitalisation des bourgs-centres** »
- Contribution secondaire à la thématique « Transition écologique et énergétique »

Cette action s'inscrit hors mesures des CIR

Cadres stratégiques locaux et régionaux intégrant cette action

/

Contribution aux objectifs du Contrat de ruralité du Pays d'Arles

Cette fiche action contribue à l'objectif opérationnel 5.2 « Créer des services marchands ou non pour dynamiser la vie des bourgs et des villages ». Elle vise à offrir aux habitants un cadre de vie agréable et sécurisé, ainsi qu'une gestion de l'éclairage public conforme aux principes du développement durable.

Descriptif du projet

La commune de Saint-Pierre-de-Mézoargues prévoit les investissements suivants :

- Aménagement de la Route de la mairie (sécurisation, parking, réseau pluvial) ;
- Acquisition de matériel permettant des économies d'énergie sur l'éclairage public : transformation des lampadaires existants en LED et mise en place de candélabres.

	Type	Coût (€ HT)
Investissement	Travaux d'aménagement et achat de matériel	449 982
	Sous-total Investissement	449 982
Études et ingénierie	/	0
	Sous-total Études et ingénierie	0

Maître d'ouvrage et partenaires

Maître d'ouvrage : Ville de Saint-Pierre-de-Mézoargues

Plan de financement 2017

Montant total (€ HT)	449 982 € HT	
Financements	%	Montant (€ HT)
Région		
Département	70	315 000
FSIL 2017 (Investissement)		
FSIL 2017 (Etudes et ingénierie)		
FNADT		
Autres fonds de l'Etat (DETR)	10	45 000
Union Européenne		
Autofinancement	20	89 982

Calendrier

2017	2018	2019	2020
449 982 €			

Fiche actions n°40 Réaliser une étude en vue de l'optimisation de la collecte des déchets																
Contribution aux thématiques de l'État et aux mesures des CIR																
	Contribution prioritaire à la thématique « Transition écologique et énergétique », hors mesures des CIR															
Cadres stratégiques locaux et régionaux intégrant cette action																
/																
Contribution aux objectifs du Contrat de ruralité du Pays d'Arles																
Cette fiche action contribue à l'objectif opérationnel 5.3 « Soutenir l'intervention publique en milieu rural », à travers l'appui à la prise de compétence « collecte des déchets » par CCVBA au 1 ^{er} janvier 2017.																
Descriptif du projet																
La Communauté de Communes Vallée des Baux Alpilles s'est vu confier la compétence de la collecte des déchets au 1 ^{er} janvier 2017.																
Dans ce cadre, elle souhaite réorganiser la gestion des déchets à l'échelle de l'intercommunalité afin de répondre aux objectifs suivants :																
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Optimisation des coûts de gestion et du service rendu aux habitants ; ➤ Réduction des impacts environnementaux liés à la gestion des déchets (notamment réduction des déplacements) et amélioration de la collecte sélective ; ➤ Mise en place d'économie circulaire visant à valoriser le déchet en tant que ressource et favoriser ainsi la création d'emplois locaux. 																
Pour définir un schéma de collecte permettant d'atteindre ces objectifs, une étude préalable est nécessaire afin de comparer différents scénarios quant aux modes de collecte (bacs individuels ou collectifs, colonnes enterrées, PAV...), aux circuits et aux véhicules à prévoir.																
	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Type</th> <th>Coût (€ HT)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Investissement</td> <td style="text-align: center;">/</td> </tr> <tr> <td colspan="2" style="text-align: center;">Sous-total Investissement</td> </tr> <tr> <td colspan="2" style="text-align: center;">0</td> </tr> <tr> <td>Études et ingénierie</td> <td>Étude d'optimisation</td> <td style="text-align: center;">40 000</td> </tr> <tr> <td colspan="2" style="text-align: center;">Sous-total Études et ingénierie</td> </tr> <tr> <td colspan="2" style="text-align: center;">40 000</td> </tr> </tbody> </table>	Type	Coût (€ HT)	Investissement	/	Sous-total Investissement		0		Études et ingénierie	Étude d'optimisation	40 000	Sous-total Études et ingénierie		40 000	
Type	Coût (€ HT)															
Investissement	/															
Sous-total Investissement																
0																
Études et ingénierie	Étude d'optimisation	40 000														
Sous-total Études et ingénierie																
40 000																
Maître d'ouvrage et partenaires																
Maître d'ouvrage : Communauté de communes Vallée des Baux Alpilles (CCVBA)																
Partenaires : État, Région, Syndicat mixte du pays d'Arles, PNRA, PTCE « Pôle de valorisation des déchets »																
Plan de financement 2017																
Montant total (€ HT)	40 000 € HT															
Financements	%	Montant (€ HT)														
Région																
Département																
FSIL 2017 (Investissement)																
FSIL 2017 (Etudes et ingénierie)	80	32 000														
FNADT																
Autres fonds de l'Etat																
Union Européenne																
Autofinancement	20	8 000														
Calendrier																
	2017	2018	2019	2020												
	Réalisation de l'étude d'optimisation (40 000 € HT)															

Contribution aux thématiques de l'État et aux mesures des CIR

- Contribution prioritaire à la thématique « Accès aux services et aux soins »
- Contribution secondaire à la thématique « Cohésion sociale »

Cette action s'inscrit hors mesures des CIR

Cadres stratégiques locaux et régionaux intégrant cette action

/

Contribution aux objectifs du Contrat de ruralité du Pays d'Arles

Cette fiche action contribue à l'objectif opérationnel 5.3 « Soutenir l'intervention publique en milieu rural », en facilitant l'accès aux installations du Mas de la Cure aux personnes en situation de handicap

Descriptif du projet

Cette action répond à la priorité « Provence-Pays d'Arles, une destination touristique à marketer » du projet de territoire du Pays d'Arles car elle valorise des aspects du territoire qui demeurent uniques et exceptionnels (salins, élevage...) et qui constituent des points forts pour une stratégie de promotion territoriale. En effet, le site se compose d'un ensemble de bâtiments à très forte valeur patrimoniale et d'espaces de pâturages formant un paysage camarguais typique.

Elle fait écho au projet de la Ville de Saintes-Maries-de-la-Mer et d'ACCM de développer son offre touristique vers des publics variés.

Elle s'inscrit également dans les objectifs du Conservatoire du Littoral (propriétaire du site) de développer l'ouverture au public handicapé des sites en accompagnant des projets qui le permettent. Enfin, elle répond à la stratégie de l'association Maison du Cheval Camargue (gestionnaire du site) : rusticité, polyvalence, mental, gabarit sont autant de qualités du cheval Camargue pour accompagner des personnes présentant un handicap. Audelà d'une obtention future du label « Tourisme & Handicap », l'association construit un projet d'accueil pour enfant et adulte handicapé avec l'expertise de l'association Handi-Cheval.

Elle permet également de renforcer la politique de tourisme durable en proposant un lieu d'accueil pour visiter les espaces naturels et découvrir les usages associés au site, notamment l'élevage équin.

Contribution aux objectifs du Contrat de ruralité du Pays d'Arles

Cette fiche action contribue à l'objectif opérationnel 2.4 : « Développer la diversité de l'offre touristique ». Elle vise à permettre la réalisation d'une structure carrossable pour personnes à mobilité réduite sur le site du mas de la Cure. Cet accueil pourra être assuré par le gestionnaire du site (Association de la Maison du Cheval Camargue) qui pourra recevoir des groupes pour faire découvrir les richesses de la biodiversité, l'élevage équin, les paysages Camarguais et l'histoire particulière de ces bâtiments patrimoniaux.

Plan de financement 2017

Montant total (€ HT)	40 508.55 € HT	
Financements	%	Montant (€ HT)
Région		
Département		
FSIL 2017 (Investissement)		
FSIL 2017 (Etudes et ingénierie)		
FNADT Section nationale	80 %	32 000 €
Autres fonds de l'Etat		
Union Européenne		
Autofinancement	20 %	8 508.55 €

Calendrier

2017	2018	2019	2020
40 408.55 €			



Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 28 JUIN 2017

Le vingt huit juin de l'année deux mille dix sept à dix sept heures, le Comité Syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles dûment convoqué, s'est réuni dans les locaux de la Maison du Parc naturel régional des Alpilles, sous la présidence de Monsieur Jean Mangion, Président du Parc naturel régional des Alpilles.

Etaient présents avec voix délibératives (ayant 2 voix) :

Jean Mangion – Maire de Saint Etienne du Grès, Laurent Geslin - Maire de Mas Blanc des Alpilles, Christine Vézilier – Adjointe au Maire d'Eyguières, Michel Moucadel – Adjoint au Maire de Maussane les Alpilles, Claudette Zavagli – Adjointe au Maire d'Orgon, Richard Frèze – Conseiller Municipal de Mouriès, Anne-Flore Grech - Adjointe au Maire de Lamanon, Mireille Henry – Adjointe au Maire de Saint Martin de Crau, Gisèle Ravez – Adjointe au Maire de Saint Rémy de Provence, Clotilde Madeleine – Adjointe au Maire de Tarascon, Jean-Denis Santin - Adjoint au Maire de Paradou, et Stéphan Cathala - Conseiller Municipal de Fontvieille

Etaient présents avec voix délibératives (ayant 4 voix) :

Etaient présents avec voix délibératives (ayant 5 voix) :

Cyril Juglaret – Conseiller régional.



Ont donné pouvoir :

Pascale Licari – Conseillère régionale (ayant 5 voix) à Cyril Juglaret– Conseiller régional, et Corinne Chabaud - Conseillère départementale (ayant 4 voix) à Jean Mangion – Maire de Saint Etienne du Grès.

Etaient également présents dans la salle mais non votants :

Michel Bonet - Adjoint au Maire de Saint Rémy de Provence, Stéphane Hedouin - CCI du Pays d'Arles, Régis Lillamand – Chambre d'agriculture 13, Jean-Michel Pugnière - Receveur Municipal, Philippe Susini – Chargé de mission au Conseil départemental, Valérie Virat – Mairie de Tarascon, Jean-Louis Villermy – Adjoint au Maire de Mas Blanc les Alpilles, Romain Blanc – Chargé de mission du Parc, Eric Blot – Directeur du Parc, Danielle Boullard – Responsable Administrative et Financière du Parc, Anne-Catherine Privat-Madelin – Chargée de mission du Parc, et Corinne Rolland – Assistante de Pôles du Parc.

Etaient absents excusés :

Michel Chpilevski – Sous Préfet de l'arrondissement d'Arles, Jean-Marc Martin Teissère – Conseiller régional, Nicolas Isnard – Conseiller régional, Marie-Pierre Callet – Conseillère départementale, Lucien Limousin – Conseiller départemental, Henri Pons - Conseiller départemental, Régis Gatti – Maire d'Aureille, Jean-Benoît Hugues – Conseiller municipal des Baux de Provence, Monique Ricard – Adjointe au Maire d'Eyguières, et Jean Vanwynsberghe – Adjoint au Maire de Sénas.

DELIBERATION N° CS-2017-75

Objet : Mission de cartographie des espaces agricoles du Parc : méthodologie et test

Monsieur le Président expose :

- Que le Parc naturel régional des Alpilles est caractérisé par des zones de plaines et de piémonts agricoles, supports de biodiversité, et d'une activité économique agricole caractéristique du territoire.
- Que le Parc souhaite engager une démarche de cartographie de ces zones agricoles, en particulier en ce qui concerne l'occupation du sol de ces espaces. Cette mission serait réalisée sur quelques secteurs agricoles représentatifs et permettrait de définir une méthodologie, duplicable sur d'autres secteurs du Parc.
- Que l'objectif final est en effet de compléter la cartographie des habitats naturels qui sera réalisée en 2019 sur les zones Natura 2000 (financement 100% Etat et Union européenne), pour cette démarche afin de pouvoir disposer à terme d'une couverture cartographique totale du territoire du Parc.
- Que cette démarche s'inscrit également dans la perspective du renouvellement de la charte du Parc qui demande de pouvoir disposer d'outils de suivi de l'évolution du territoire, permettant d'évaluer l'action du Parc.
- Que cette mission permettra, dès 2018, de mettre en place le cadre méthodologique nécessaire à cette cartographie. Elle sera réalisée par un stagiaire sur 6 mois, encadré par l'équipe technique du Parc, et avec l'appui d'un consultant spécialisé.
- Que ce projet est financé à parité par la Région (5 000 €) et le Département (5 000 €) sur leurs crédits biodiversité. L'autofinancement du Parc est couvert par de la valorisation du temps des chargés de mission.

	Dépenses	Recettes
Réalisation de la cartographie - Méthodologie - Inventaire - Conception et réalisation	10 000 €	Conseil départemental 40% - 5 000 € Conseil régional 40% - 5 000 €
Pilotage du projet	2 500 €	PNRA 20% - 2 500 €
TOTAL	12 500 €	12 500 €

- Que ceci exposé, il est demandé au Comité Syndical de bien vouloir se prononcer.

Le Comité Syndical,

Où l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

Décide :

- De réaliser cette mission, et solliciter les financements.
- De donner pouvoir au Président de signer toute pièce utile à la bonne exécution de la présente décision.

Fait et délibéré
le [] jour, [] mois et [] an Susdits
au registre sur [] les signatures,
pour extrait conforme,
le Président
de A
Jean Mangion

